

COMMUNE DE SALERS (15)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)



1- DIAGNOSTIC

*GHECO, urbanistes,
B. WAGON, architecte du Patrimoine
L. BONNEFOY, paysagiste
Avec le concours de V.ROUSSET, historienne de l'art*

Commune de Salers,
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal

juillet 2013

Motifs de l'établissement de l'AVAP - P.4

Préambule - Contexte géographique de la commune de Salers P5 à 11

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER, HISTORIQUE, ET ARCHÉOLOGIQUE - P.13 à 168

1.1. HISTOIRE - PRESENTATION - P.15 à 20

1.1.1. Les origines de Salers = synthèse historique - P.16 à 20

1.2. LE PATRIMOINE URBAIN - P.21 à 39

1.2.1. Evolution des occupations urbaines - P.22 à 34

1.2.2. La morphologie urbaine - densité - P.35 à 37

1.2.3. Les espaces publics - P.38 à 39

1.3. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL - P.41 à 96

1.3.1. Approche typologique de l'architecture sous l'angle historique et esthétique - caractéristiques - valeurs fondamentales - P.42/43

1.3.1.1. *Le patrimoine du bourg* - P.42/43

1.3.1.2. *Le patrimoine rural* - P.44/45

1.3.1.3. *Caractéristiques architecturales* - P.46 à 59

1.3.2. Qualité architecturale des bâtiments majeurs : note descriptive - P.61 à 96

1.3.2.1. *Le faubourg* - P.62 à 67

1.3.2.2. *La ville haute* - P.68 à 96

1.4. LE PATRIMOINE IMMATERIEL - P.97 à 100

1.5. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE PAYSAGER - P.101 à 155

1.5.1. Contexte paysager du pays de Salers - P.102 à 105

1.5.2. Geomorphologie et structure paysagère - Entités paysagères -P.106 à 131

1.5.2.1. *Contexte géologique* - P.106 à 110

1.5.2.2. *Topographie* - P.111 à 114

1.5.2.3. *Réseau hydrographique* - P.115

1.5.2.4. *Morphologie rurale* - P.116

1.5.2.5. *Les entités paysagères* - P.117 à 125

1.5.2.6. *Les sous-entités paysagères* - P.126 à 131

1.5.3. Les évolutions historiques du paysage - P.132/133

1.5.4. La perception du site - P.134 à 143

1.5.5. Les niveaux de sensibilité du site - P.144 à 146

1.5.6. Les éléments paysagers remarquables - P.147 à 152

1.5.7. Les espaces publics - P.153 à 155

1.6. SERVITUDES ET DONNEES OBJECTIVES - P.157 à 168

1.6.1. Les monuments historiques et abords - P.158 à 160

1.6.2. Sites et monuments naturels - P.161

1.6.3. Archéologie - P.162

1.6.3.1. *Les zones archéologiques* - P.163

1.6.4. PPR mouvements de terrain - P.164

1.6.5. Le PNR des volcans d'Auvergne - P.165/166

1.6.6. Le Puy Mary volcan du Cantal : Grand site de France - P.167/168

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - P.169 à

2.1. LE MILIEU PHYSIQUE - P.170

- 2.1.1. Contexte géologique - P.170 à 172
- 2.1.2. la topographie - P.173 à 176
- 2.1.3. le réseau hydrographique - P.177

2.2. LE MILIEU NATUREL - P.178 à 181

- 2.2.1. Données supra-communales - P.178/179
- 2.2.2. La végétation - P.180/181

2.3. LE CLIMAT - P.183 à 196

- 2.3.1. Données générales - P.184 à 190
- 2.3.2. Evaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération - P.191 à 196

2.4. ANALYSE DES TISSUS BÂTIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE - P.197 à

2.4.1. Présentation des dispositifs, ouvrages et installations de production d'énergie renouvelable - P.198 à 206

- 2.4.1.1. *la biomasse - P.198*
- 2.4.1.2. *le solaire - P.198 à 205*
- 2.4.1.3. *l'éolien - P.205/206*

2.4.2. Evaluation de la capacité esthétique et paysagère des tissus bâtis et des espaces à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables - P.206 à 214

- 2.4.2.1. *les fermes solaires- P.206*
- 2.4.2.2. *le grand éolien - P.206*
- 2.4.2.3. *les éoliennes de particuliers - P.207/208*
- 2.4.2.4. *les panneaux solaires photovoltaïques - P.208 à 211*
- 2.4.2.5. *les panneaux solaires thermiques - P.212 à 214*
- 2.4.2.6. *l'énergie géothermique - P.124*
- 2.4.2.7. *l'énergie hydraulique - P.124*

2.4.3. Analyse de l'implantation des constructions, des modes constructifs existants et des matériaux utilisés, précisant au besoin l'époque de construction, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie - P.215 à 231

2.4.3. Analyse des typologies et modes d'implantations des constructions dans le but de déterminer des objectifs d'économie d'énergie

- 2.4.3.1. *Généralité sur les bâtiments performants - P.215/216*
- 2.4.3.2. *Analyse du patrimoine bâti - P.216 à 219*

2.4.4. Détermination des objectifs d'économie d'énergie - P.220 à 231

- 2.4.4.1. *réglementation thermique 2005 - P.200 à 225*
- 2.4.4.2. *réglementation thermique 2012 - P.226 à 228*
- 2.4.4.3. *Evaluation des conditions techniques permettant des économies d'énergies - P.228 à 231*

MOTIFS D'ETABLISSEMENT DE L'A.V.A.P.

Par délibération du 27 septembre 2012, La Municipalité a décidé de créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.), en application de la loi ENE du 12 juillet 2010.

La création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine doit permettre d'assurer la pérennité des protections à envisager et de définir clairement les règles applicables à l'intérieur du périmètre AVAP.

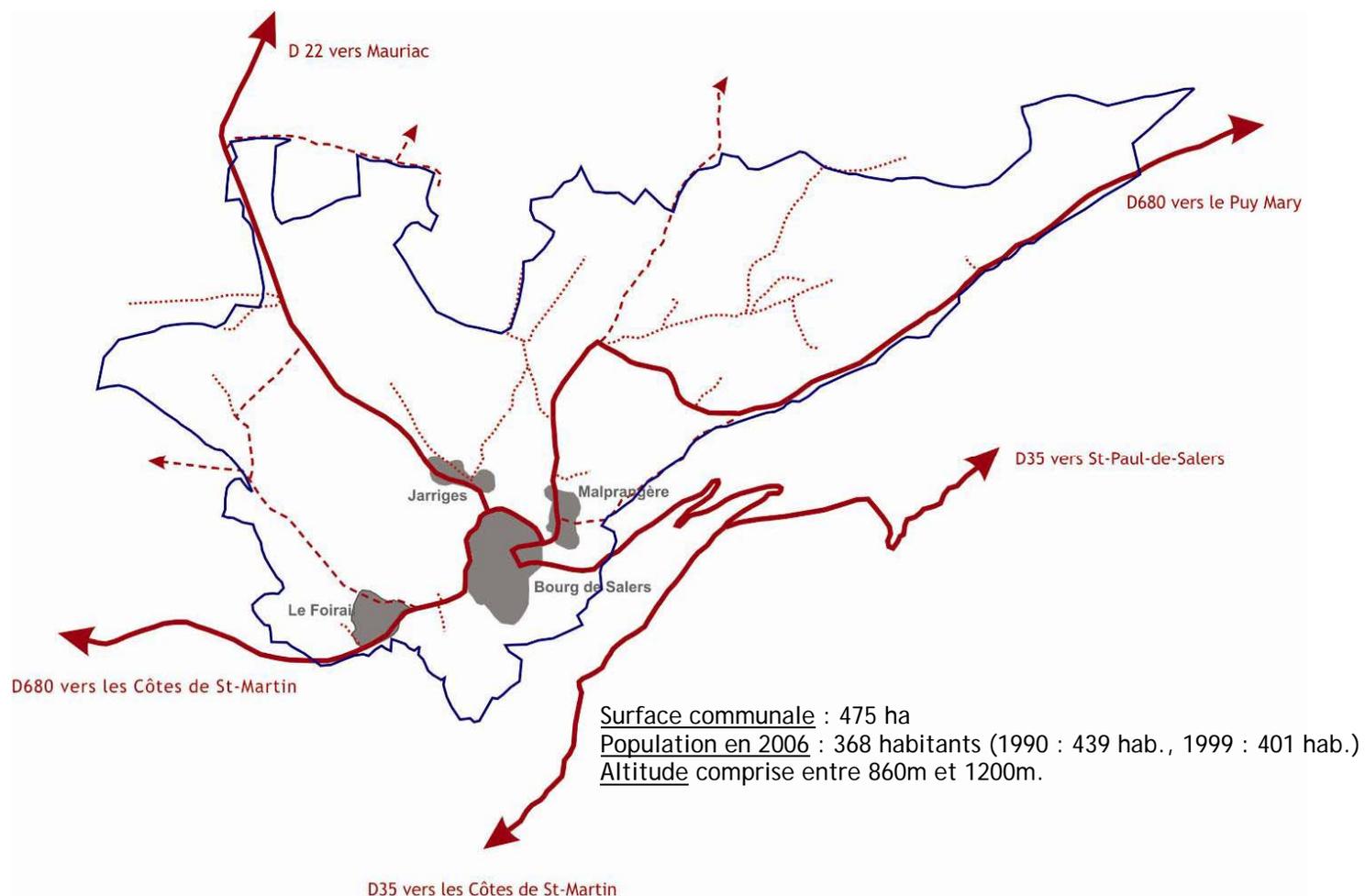
L'AVAP constituera une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.

Cette délibération du Conseil Municipal a également défini la composition de la commission consultative AVAP.

Les réflexions menées en groupe de travail et validées par la Commission locale AVAP, ont permis de dégager des objectifs en matière de protection et de restauration du bâti, des espaces naturels et agricoles et de prise en compte des enjeux de développement durable (intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelables et d'économie d'énergie).

Localisation géographique

La commune de Salers est située dans la région **Auvergne** au cœur de la France, Carrefour géographique nord / sud, au **Sud/Sud-Ouest de Clermont-Ferrand**, dans le département du Cantal. Salers est plus exactement située sur le flan ouest du Massif du Cantal, sur une zone de contact morphologique entre les hautes terres du Cantal et les basses terres (ses plateaux rayonnants). Sa situation est exceptionnelle : sur le rebord Sud-Ouest du plateau de Salers, perchée sur un promontoire basaltique à 950 m d'altitude, dominant de 300 m une confluence de trois vallées glaciaires, avec vue imprenable sur les hautes terres des Monts du Cantal. Ce site privilégié lui a sans aucun doute permis très tôt de devenir pôle commercial majeur, relais entre les hautes et basses terres du Cantal.



Intercommunalité : la CDC du Pays de Salers

La Communauté de Communes (CDC) du Pays de Salers a été créée le 1^{er} janvier 2004. Elle regroupe les 25 communes des cantons de Salers, Pleaux et Saint-Cernin. Au 1^{er} janvier 2007, deux nouvelles communes ont rejoint la CDC : Saint-Vincent-de-Salers et Le Vaultmier

Il existe 4 bourgs centres dans la CDC du Pays de Salers :

- Pleaux (poids de population, équipements, services commerces, ZA)
- Anglards-de-Salers (poids de population, faible activité mais proximité de Mauriac)
- Saint-Martin-Valmeroux (poids de population, équipements, services commerces, entreprises)
- Saint-Cernin

Salers, Plus Beau Village de France



La commune de-Salers, labellisée « Plus Beaux Villages de France », présente de nombreux attraits :

- une silhouette bâtie emblématique
- un patrimoine architectural remarquable
- des paysages variés : de l'impressionnante vallée du Maronne, en passant par les plateaux bocagers, jusqu'aux paysages d'estives au caractère montagnard bien marqué ;
- La R.D.680 et son tracé « à l'ancienne » relayant parfaitement le sens de la géographie qui la porte, joue un rôle de premier plan en dotant la silhouette emblématique de Salers d'une mise en scène exceptionnelle et en exacerbant les dynamiques spatiales liées à son attitude en balcon sur la haute vallée de la Maronne.
- des points de vue exceptionnels depuis l'esplanade de Barrouze notamment, qui donnent à voir la vallée de la Maronne, le Puy Violent, la Combe perchée du Vielmur...
- la proximité de Mauriac et d'Aurillac
- une coupure verte autour des ensembles bâtis qui permet une mise en valeur réciproque du bourg et des hameaux.

Cette commune demeure bien préservée, c'est une des plus caractéristiques et des plus touristiques de la Haute-Auvergne.

Une baisse continue de la population sur Salers

Une baisse de population qui s'accélère sur Salers...

Au cours des années 1990 (90-99), la population baisse de -0,99% par an. Dans les années 2000 (1999-2006), le taux de variation annuel de la population diminue et atteint -1,22%.

...liée à un déficit naturel important : Entre 1990 et 2006, le solde naturel reste négatif (-1,60% sur la période 90-99, -2,37 sur la période 1999-2006). Il est plus bas que le solde naturel du département (respectivement -0,36% et -0,09% sur les mêmes périodes).

Le rythme des décès reste plus important que celui des naissances. Si le taux de natalité s'est stabilisé depuis 1999, le taux de mortalité ne cesse d'augmenter. Cette augmentation est directement liée au vieillissement progressif de la population et à la hausse des effectifs de la maison de retraite. Depuis 2004, il a légèrement diminué pour retrouver un niveau équivalent à celui de 1999.

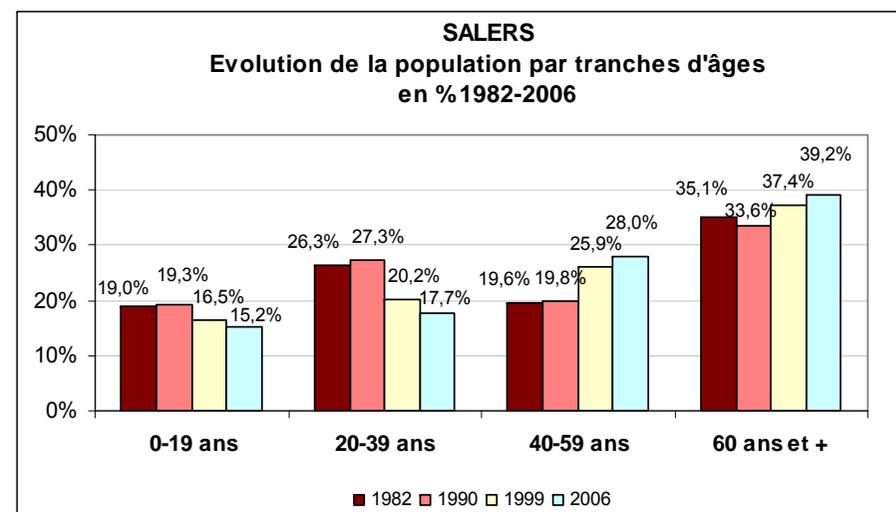
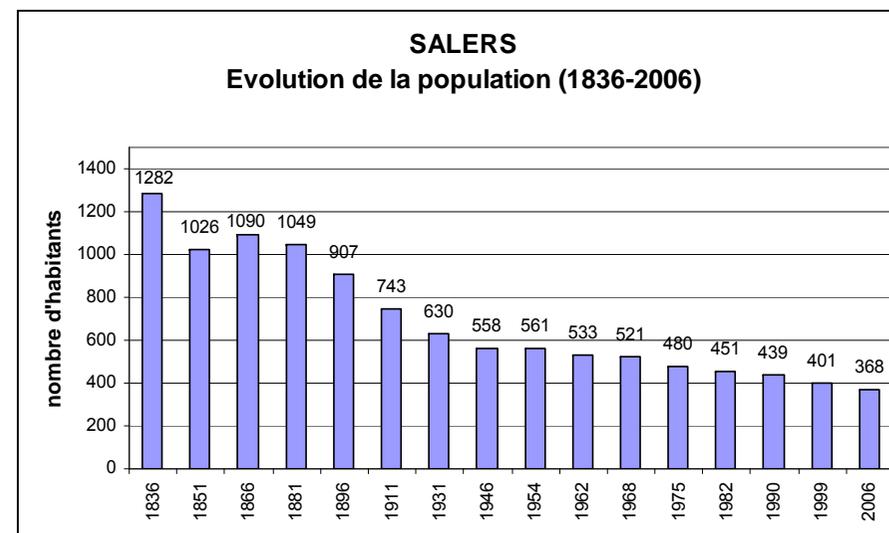
... malgré un solde migratoire positif et stable :

Entre 1975 et 2006, les personnes quittant la commune ont été moins nombreuses que celles qui sont venues s'y établir. On observe une augmentation du taux de variation annuel dû au solde migratoire. Salers est la seule commune du canton de Salers qui présente un solde migratoire positif. Malgré l'éloignement de la D922, c'est la commune la plus attractive du canton. Ce phénomène est certainement lié :

- à la présence de services, équipements, commerces et emplois sur la commune,
- aux dernières opérations de logements,
- à la présence de logements locatifs
- à la réaffectation des logements anciens.

L'examen de la pyramide des âges révèle cependant que les nouveaux arrivants sur la commune dans les années 90 sont principalement des personnes âgées.

Sur la période 1982 - 2006, le phénomène de vieillissement de la population sur Salers s'amplifie. La part des plus de 60 ans augmente, celles des moins de 20 ans et des 20-39 ans (population en âge d'avoir des enfants) diminuent. L'indice de jeunesse est en baisse : il passe de 0,54 en 1982 à 0,44 en 1999. Il se stabilise entre 1999 et 2006.



Evolution du parc de logements sur Salers

En 2006, la commune comptait 302 logements. Leur nombre a augmenté de 15,3% entre 1999 et 2006.

Le nombre de résidences principales a diminué légèrement entre 1999 et 2006. En 2006, les résidences principales représentaient 53% du parc de logements.

En 2006, on recensait 120 résidences secondaires alors qu'il n'y en avait que 68 en 1999. Le nombre de résidences secondaires a ainsi augmenté de 43,3% entre 1999 et 2006. Les résidences secondaires représentaient près de 40% du parc de logements en 2006. Les nouveaux logements sont donc essentiellement constitués de résidences secondaires.

Le nombre de logements vacants a diminué : on passe de 31 logements vacants en 1999 à 22 logements vacants en 2006. Les logements vacants représentaient en 2006 7,2% du parc de logements. Les logements vacants sont donc réhabilités pour la plupart en résidences secondaires.

La commune dispose de 10 logements HLM, de 3 logements sociaux, et de 2 logements conventionnés appartenant au parc privé.

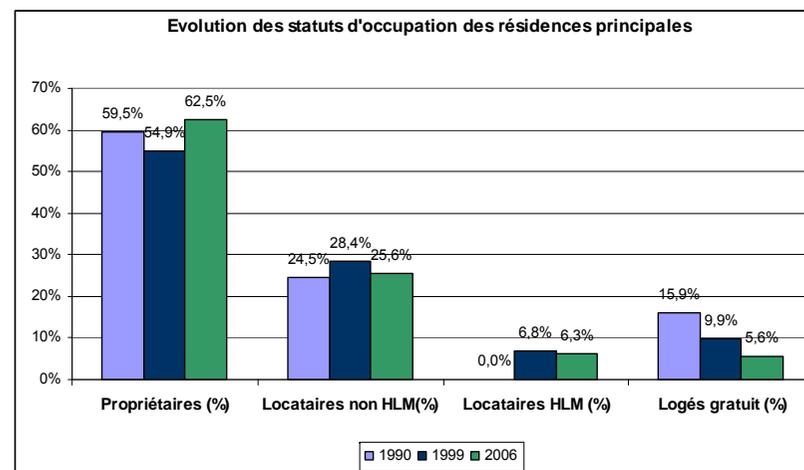
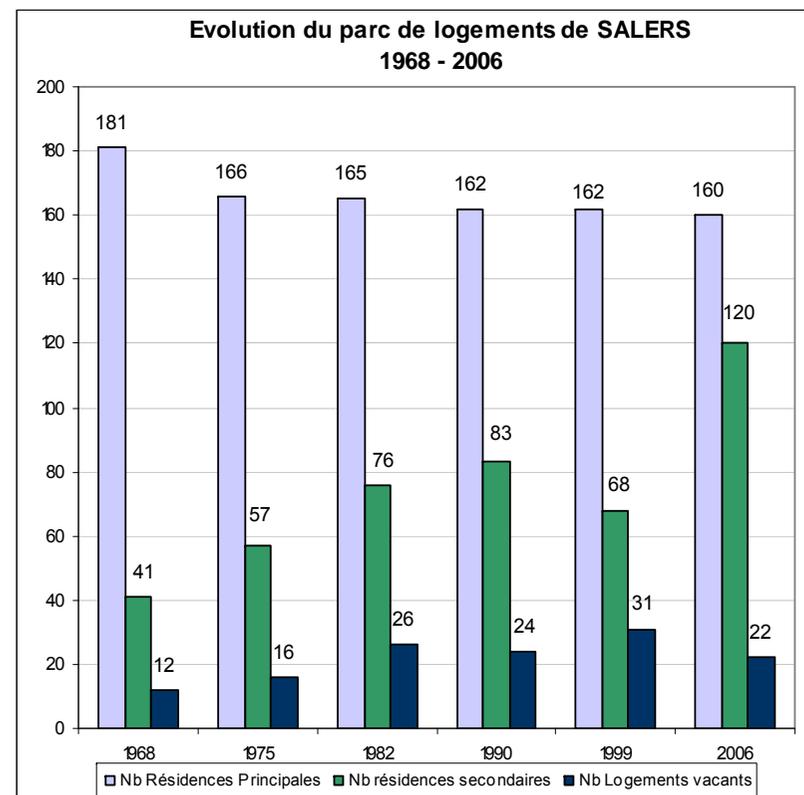
Les logements sont occupés à 62,5% par leur propriétaire, 25,6% sont du locatif privé ou autre statut. Il y a 6,3% de locatif HLM. En 2006 seules 3 demandes HLM ont été enregistrées et 2 ont été satisfaites.

11 nouvelles habitations ont été construites entre 1999 et 2006, soit un rythme de construction de 1,4 logements par an. 13 résidences principales ont été converties en résidences secondaires ou logements vacants entre 1999 et 2006. En 2006, la consommation d'espace par habitant était d'environ 430 m² par habitant. Ce calcul correspond à la surface des zones urbanisées dont on déduit 25% (emprise des voiries et des espaces publics) divisée par la population totale en 2006. Si les logements vacants étaient occupés (soit environ 50 habitants supplémentaires), la consommation d'espace par habitant serait ainsi d'environ 380 m² par habitant. Cette consommation faible est liée à la densité importante du bourg et des quartiers anciens.

L'habitat composant la commune est un habitat ancien :

- 61,5% des résidences principales sont antérieures à 1948
- 27,4% ont été construites entre 1948 et 1990
- 11,2% après 1990

Sur Salers, de nombreuses résidences principales sont situées dans des immeubles du centre ancien. Les maisons « individuelles » de type pavillonnaire sont assez peu nombreuses.



Les activités économiques

Les principaux pôles d'emplois sont situés sur Maurillac et Aurillac.

Sur Salers, les principaux secteurs d'activités et les principaux employeurs sont :

- l'agriculture (8 emplois en 2008)
- le tourisme : hôtellerie (2 hôtels qui emploient du personnel à l'année) et chambres d'hôtes, office du tourisme (3 permanents), restaurants, commerces, artisans, saisonniers
- la maison de retraite : environ 20 emplois
- la commune (employés communaux : 10 emplois, dont 6 titulaires)

	total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés
industrie	9	8,2%	7	2		
construction	5	4,5%	1	4		
commerces	35	31,8%	29	6		
services	61	55,5%	39	18	3	1

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2007 -INSEE

L'activité agricole

L'activité agricole est essentiellement liée à l'élevage bovin, à la fois pour la production de viande et de lait.

D'après le recensement agricole de 2000 :

- o Le cheptel était de 313 bovins en 2000
- o La SAU est de 273 ha : 125 PMTVA (prime au maintien de troupeau de vaches allaitantes), 23 PB (primes à la Brebis),
- o Moins de 70000 L de lait sont produits sur Salers (à comparer aux plus de 3 millions de L de lait à Saint-Bonnet-de-Salers)
- o Certains agriculteurs ont un siège d'exploitation situé en dehors de la commune mais possèdent des estives.
- o Les 5 estives représentent 20% de la surface cadastrale (soit 94 ha d'estives en 2000),
- o La commune est concernée par 3 AOC : Salers, Cantal et Bleu d'Auvergne.

On recense sur la commune, en 2009, 2 sièges d'exploitation, dont un agriculteur qui a une succession assurée et 1 qui a moins de 55 ans

Les activités industrielles et artisanales

Sur Salers, on compte 2 menuisiers, 2 électriciens, 1 plombier et 1 peintre, (10 à 12 employés), 1 garagiste

Les commerces et services

Le bourg de Salers offre de nombreux commerces permanents (Vival, 3 boulangeries, 1 boucherie, 1 librairie, 1 pharmacie, 1 buraliste), 8 cafés restaurants permanents, des commerces saisonniers (une douzaine de caves pour les artisans) et une cave d'affinage aux Prés de Faure. Le bourg accueille également différents services (Poste, DDT, CC, médecins, kinésithérapeutes, infirmières, ADMR et services agricoles).

Tourisme

Salers, labellisée « Plus Beaux Villages de France », présente une architecture et des paysages remarquables. La commune attire ainsi de nombreux touristes : 400 000 visiteurs passent à Salers (dans le cadre d'un circuit qui traverse notamment le Puy Mary et Murat).

Les principales animations sont les suivantes :

- o Visites guidées du bourg (organisées par l'office du tourisme et par un privé)
- o Chemins de randonnée (dont 1 qui part de Salers), circuits de VTT, GR de Pays à l'étude pour relier les bourgs
- o Piste équestre (circuit des Monts du Cantal avec gîte d'étape à Salers)
- o Musée des Templiers (géré par une association) : Pharmacie XIXème, objets de la vie d'autrefois, exposition ponctuelle (faune/flore)
- o Maison de la vache et du fromage à 4 km de Salers (17000 visiteurs par an)

Les équipements

Les principaux lieux de rencontre sont la salle des fêtes, la salle des associations et les terrains de sport.

Equipements scolaires :

- Ecole primaire en RPI avec St-Bonnet-de -Salers dont l'effectif en 2012 est de 50 enfants. Salers dispose d'une cantine scolaire.
 - o SALERS : Petite et moyenne section de maternelle, CM1 et CM2
 - o ST-BONNET : grande section, CP, CE1, CE2
- Collège : Mauriac (public et privé) ou Saint-Martin-Vx (collège pionnier)
- Lycée : Mauriac (lycée technique) et Aurillac (public et privé)
- Etudes supérieures : Clermont-Ferrand, Toulouse (fac), Aurillac pour BTS, IUT, etc.

Accès aux équipements situés sur Salers :

Les équipements sont principalement situés dans le bourg de Salers, mis à part la gendarmerie (Jarriges) et le centre d'exploitation de la DDE (Foirail). La zone de pertinence de marche est estimée à 1,5 km. Tous les équipements étant situés à moins d'1,5 km des quartiers d'habitation, on peut considérer que ces équipements sont accessibles à pieds. Le PLU prévoit par ailleurs d'améliorer les cheminements piétons.

A noter par ailleurs l'existence d'une navette scolaire Saint-Paul / Salers / Saint-Bonnet qui dessert l'école. Aucun autre transport en commun (bus, transport à la demande) n'existe au sein de la commune.

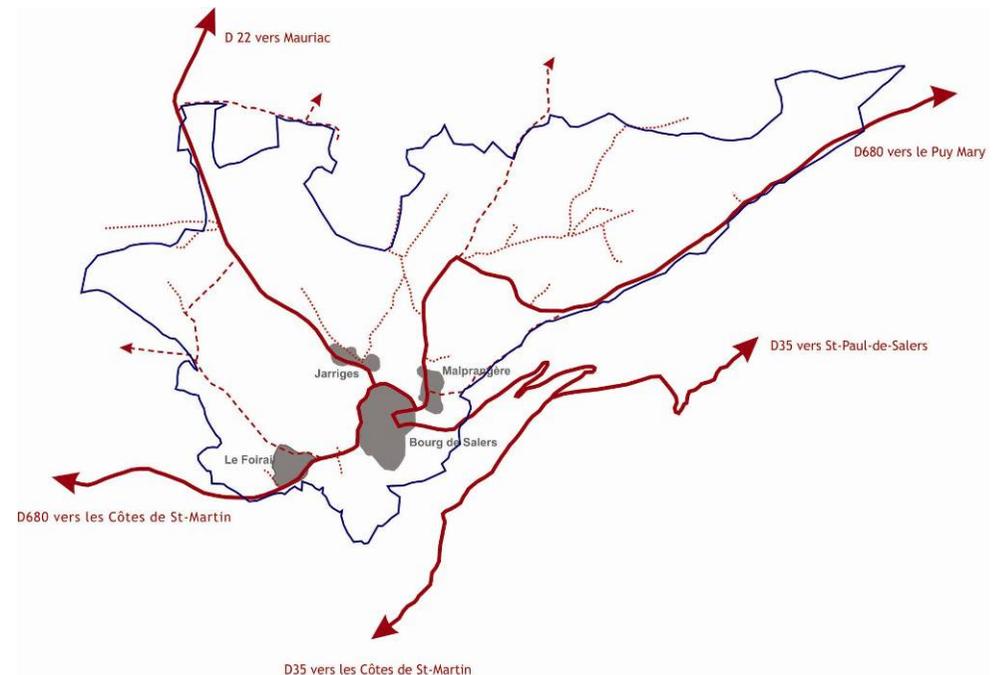
La voirie / les équipements d'infrastructure

- données sur l'accidentologie : 4 accidents entre 1996 et 2006, tous situés sur la RD680
- stationnement :
 - o localisation des parkings : quasiment tous situés en bas du bourg (sauf vers belvédère)
 - o nombre de places : environ 350 places au total
 - o du 1^{er} mai à mi-septembre : 3€ la journée, sauf un parking qui reste non payant.

Globalement, nombre de places suffisant, problème de stationnement dans la ville (conflits habitants, voisins, touristes...)

- Gare la plus proche : Mauriac (cars TER)
- TER depuis Mauriac jusqu'au carrefour des quatre routes (ligne routière Bort-les-Orgues / Mauriac / Aurillac), pas de desserte de Salers, sauf une navette en été. Possibilité de taxi (gare-domicile), organisé par SNCF, pour 2,50€.
- Cars : ligne 15

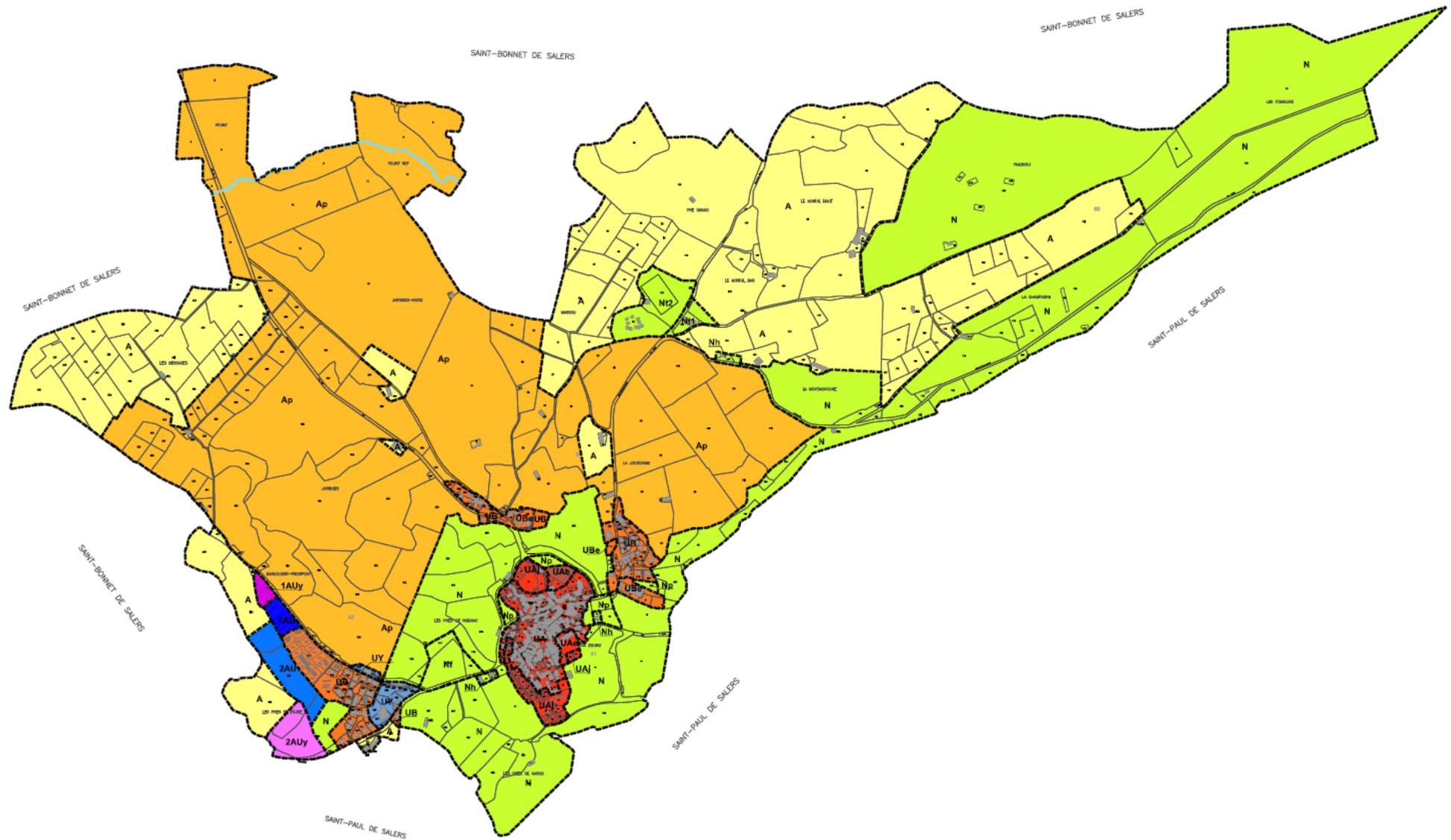
Les aménagements en cours de réalisation dans le centre bourg visent à donner la priorité aux piétons.



Infrastructures de transport sur le territoire de Salers

Le Plan Local d'urbanisme

La commune de Salers possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 novembre 2011.



Zonage du PLU - GHECO

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN, PAYSAGER, HISTORIQUE, ET ARCHÉOLOGIQUE

I.1. HISTOIRE - PRESENTATION

I.1.1.- LES ORIGINES DE SALERS : SYNTHÈSE HISTORIQUE

Sources :

- Le Maître de Salers - *Une mise au tombeau du XVe siècle - De la Bourgogne à la Cathédrale d'Albi* - René VISY - 2007
- Un Chapitre de l'histoire de Salers - *Paroisse de Haute-Auvergne - (1450-1795)*, Cédric TARTAUD-GINESTE
- Etude Urbaine - *Ministère de la Culture* Bernard FONQUERNIE, 1971
- Salers : son histoire, *un des plus beaux villages de France*, Antony CHAMBON - 2012
- Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Salers, dont les notes de Marie-Laure
- Les A.D.

Les origines de Salers: avant le château, des Celtes?

Venus de l'Est, entre Germains au Nord et Romains au Sud, les Celtes se sont fait une place en Europe au dernier millénaire avant Jésus Christ. Ils font peur aux Romains qui les appellent **Gaulois**. En 387 av. J.C. ils pillent même Rome.

Il est probable que des agriculteurs celtes s'installèrent sur le rocher de Salers et qu'une communauté villageoise agricole y vit le jour. Mais le manque de sources écrites et matérielles ne nous permet pas d'en fixer la date.

Nous savons par contre avec certitude que La **Gaule** avait une agriculture riche et un artisanat avancé quand Jules César la conquiert entre 58 et 52 av. J.C. Des sources proches laissent penser qu'on vit sur le rocher à l'écart des grands courants commerciaux et culturels, même pendant les siècles de paix romaine.

Avant la chute de l'Empire romain, le Christianisme se répand dans les campagnes, et avec lui la langue latine se diffuse. Il impose un certain ordre au temps des invasions puis sous le règne de Clovis, et après lui. C'est alors que **Salers** entre en scène dans un monde où l'insécurité est de retour.

Le Château de Salers :

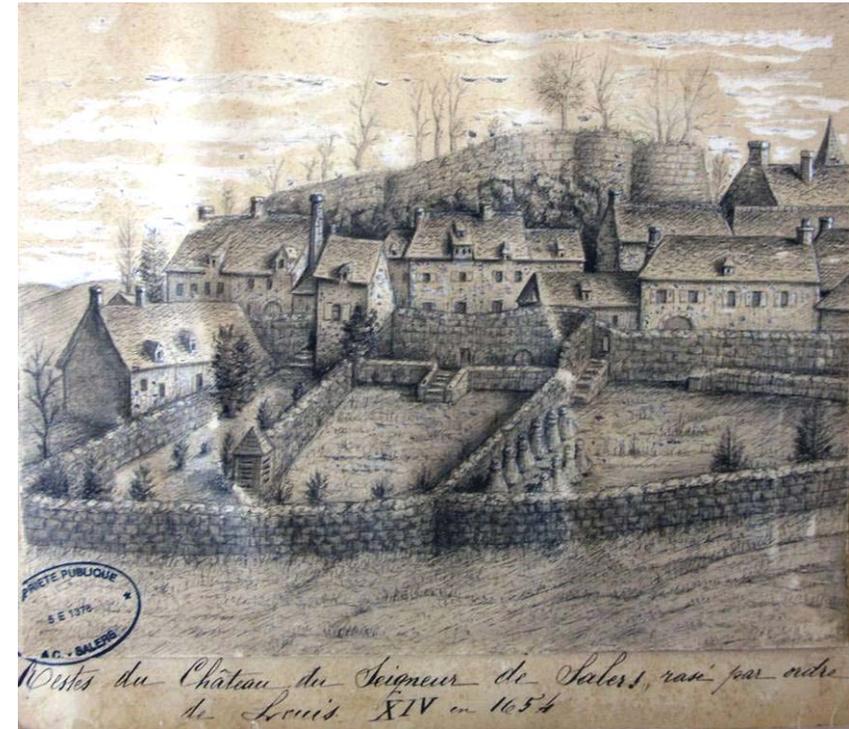
Pendant le premier millénaire de l'ère chrétienne le monde rural montagnard reste exposé à la loi du plus fort. L'insécurité s'y installe aux temps Mérovingiens et se défendre devient une priorité.

Au VIIIe siècle peut-être, au IXe plus certainement un abri en bois et fortifié est édifié à Salers. Il est situé sur une butte rocheuse au pied et au nord du village. L'initiateur et constructeur en est le **seigneur de Salers** qui veut protéger ses sujets; il recrute parmi eux des combattants qui seront ses

vassaux. Les villageois et les habitants de la planèze de Salers doivent les entretenir tous, assurer leur subsistance en contrepartie de la sécurité.

Ce processus n'est pas que local; ailleurs il se généralise et marque la naissance de la **Féodalité**.

Au XIIIe siècle le château est rebâti en pierres, et il sera rasé au XVIIe siècle, en 1666, par décision du roi Louis XIV, après condamnation du seigneur de Salers par la cour des **Grands Jours d'Auvergne** qui avait pour mission de faire régner la justice dans cette province.



Gravure du XIXe siècle sur laquelle il est écrit : « Restes du château du seigneur de Salers rasé par ordre de Louis XIV en 1666. » Chacun corrigera bien sûr « en 1666 ». Le plan haut de la gravure représente un appareillage en pierres de taille qui esquisse un rectangle côté court à droite et côté long à gauche. Est-ce en relation avec la source qui lui attribue cette forme ? Source : Archives Départementales

Les seigneurs de salers :

L'origine des barons de Salers est tout à fait incertaine. Deux hypothèses ont été évoquées : ils seraient venus de Salerne, dans le royaume de Naples où étaient conservées précieusement les reliques de l'apôtre « Saint Matthieu. »

Ils pourraient également être originaires de la vicomté de Murat.

Nous les connaissons peu aux Xe et XIe siècles. Lorsque apparaît **Astorg de Salers** en 1069, l'Occident a été évangélisé en conséquence des missions de conversion principalement conduites par les moines bénédictins tel, en Italie saint-Benoit de Nursie (480-547) qui rédige la règle bénédictine, saint-Martin, saint-Denis, saint-Colomban venu d'Irlande et dans le Haut Cantal **saint-Mary**.

En 1095, **Séverin de Salers**, **Arnaud de Mauriac**, des chevaliers prennent la Croix pour participer à la première croisade.

En 1250, **Relme de Salers** est fait prisonnier avec le roi Louis IX (saint Louis) à la bataille de Mansourah. A cette époque, on a construit à Salers une église romane dont aujourd'hui, il ne reste que le porche .que l'on peut dater du XIIIe siècle.

Dès **1273**, l'importance de Salers est telle qu'il en est fait mention dans un titre de cette époque. Vivent là environ plus de **mille habitants**, une véritable petite ville.

Salers au temps de la féodalité

Jusqu'au XIIe siècle les guerres entre seigneurs entretiennent l'insécurité au détriment du peuple des campagnes qui en souffre. L'Eglise, la première, impose des règles.

Le roi Philippe II Auguste, 1180-1223, crée de son côté des **baillis**, personnages nommés par lui, chargés de rendre la justice et d'imposer la paix. Un premier bailli des Montagnes d'Auvergne est désigné en la personne d'Eustache de Beaumarchais qui épousa la fille du seigneur de Calvinet coseigneur de Salers.

L'abbé de Saint Géraud d'Aurillac s'opposa à l'implantation du siège du bailliage royal des Montagnes, chez lui à Aurillac. Il accepta son éloignement à **Saint-Martin Valmeroux** où le château de Crève-Coeur fut bâti pour le bailli entre 1291 et 1294.

Eustache de Beaumarchais parvint à rétablir la paix dans le Haut Cantal qui ne manquait pas de seigneurs batailleurs.

Les calamités du XIVe siècle

Dès le début du XIVe siècle l'Europe occidentale est durement frappée par une crise de grande ampleur dont l'Auvergne et Salers subissent le contre coup. Elle est due à la conjonction de trois causes durables:

- le début du **refroidissement climatique** suivi de mauvaises récoltes, et de disettes,
- la **Grande Peste** de 1348-1350 en provenance de la Mer Noire: à Mauriac comme à Salers, les malades d'humble condition étaient expulsés de la ville et installés dans de vagues constructions isolées appelées «cabanes» où ils mouraient. Les privilégiés étaient murés chez eux et on leur passait de la nourriture par un guichet. Partout où elle sévit, il meurt une personne sur deux ou sur trois
- les ravages de la **guerre de Cent Ans** (1337-1453.) Les **Anglais** envahissent et pillent l'Auvergne dès 1353. Ils atteignent Salers qui est rançonnée et délaissent le château. Des bandes de **routiers** dont les chefs s'installent dans des châteaux, tels ceux de **Charlus**, **Carlat**, **Alleuze**, vivent sur le pays pendant une trentaine d'années et imposent des tributs aux populations qui « achètent » la paix.

Après un répit de trente ans les pillages reprennent dans les années 1425-1427; Salers est de nouveau assiégée, Mauriac également où le redoutable Rodrigue de Villandrando «l'empereur des pillards» accomplit tant de massacres dans la campagne proche.

Le rétablissement militaire du roi Charles VII et l'envoi de gens d'armes mettent fin aux malheurs endurés. A Salers, on en tire la leçon: **clôre la ville**.

La Construction de remparts pour protéger Salers :

Lassés d'attendre une autorisation de les construire, des SAGRANIERs avaient ouvert le chantier en 1424, malgré l'opposition du baron de Salers, mais avec l'appui du duc de Bourbon et d'Auvergne son suzerain.

La lettre attendue de lui ne parvint à Salers qu'en 1438, signée **du duc de Bourbon et d'Auvergne, Charles 1er** petit-fils de Jean de Berry, quelques mois avant celle du roi Charles VII. Le duc qui avait visité Salers en compagnie du maréchal de la Fayette et du sénéchal d'Auvergne Jean de Langeac écrit qu'il autorise la clôture: *«fortifier la ville de murailles pour que ce soit profitable aux suppliants et au pays circumvoisin ... en forme de ville et forteresse garnie de portes murailles fortes pont-levis tours creneaux.»*

Chaque habitant doit faire et financer autant de toises de mur qu'il a de toises de terrain en ville.

Plus tard, lors des guerres de religion, ces remparts protégeront Salers, qui ne sera pas prise. De ce fait, on l'appellera « la ville pucelle. »

Le siège le plus célèbre de la ville par les Réformés s'est déroulé le 1^{er} février 1586. Delalo a consigné les faits depuis le Livre des Archives de la Ville (suite du Livre des Luminiers) : *« Quoique les tentatives des Réformés pour se rendre maîtres de Salers n'eussent pas réussi, ils n'avaient pas renoncé à s'emparer de cette place. Le 1^{er} février, à 4 heures du matin, ils escaladèrent le mur de près de la tour de Barrouze.*

Quatorze d'entre eux s'introduisirent dans la ville, un combat acharné s'engagea entre les habitants et les Huguenots. Ces derniers rompirent le corps de garde. Ils tenaient le tiers de la ville, Barrouze et la Cheyrade, jusqu'à la porte de la Martille; ils criaient déjà ville gagnée, la trompette annonçait la victoire, lorsque les habitants, faisant un dernier effort, repoussent les ennemis et les obligent à se précipiter du haut des murs en abandonnant leurs armes.»

La prospérité de Salers :

Malgré ces périodes troublées Salers n'a cessé de progresser et ses habitants de s'enrichir. Ils se distinguent par un dynamisme tourné vers l'exploitation des atouts offerts par le sol volcanique et fertile de la planèze de Salers-Saint-Bonnet-Anglards-Mauriac, puis de ses voisines Trizac et Suc de Rond, Collandres et Diene, Saint-Projet et Tournemire. Monoproduction fromagère et viande sur pied ont été les mines d'or Salers.

Au XV^e siècle Salers règne sur les vallées de l'Auze et de la Maronne et entame progressivement les planèzes voisines et les vallées qui les entaillent.

Ses marchands, les Jean Amalvy, Guy et Jean Chalvet et autres en quête de bonnes affaires, y acquièrent pour eux-mêmes et leurs clients produits laitiers et bestiaux ainsi que domaines.

En 1439 un témoin décrit sa ville *«bien peuplée de notables gens et merchans, bourgeois et autres et bien édifiée de plusieurs belles et grandes maisons. »*

Dès 1495, Salers a presque déjà la magnifique place que nous lui connaissons aujourd'hui avec sa halle qui a été démolie lorsqu'on a édifié la statue de Tyssandier d'Escous, rénovateur de la race bovine. C'est en 1496, que Géraud Vitalis, offre à l'église Saint Mathieu la belle Mise au tombeau, le monument dans le monument. Sur la belle place, on rencontre des magistrats, des marchands, de puissants éleveurs qui se font construire de belles demeures. La ville, entourée de remparts, offre deux portes fortifiées qui permettent aux charrues d'entrer, la porte de Martille à l'Ouest et celle du Beffroi à l'Est. Dans le prolongement de cette dernière, là où se trouvait naguère l'ancienne gendarmerie, l'angle est occupé par une maison avec une magnifique fenêtre de style gothique flamboyant qui était celle du **Président Lizet (1482-1554)**, première célébrité de Salers, premier Président du Parlement de Paris. En 1532, il fonda l'Hôtel Dieu de Salers. Fenêtre ogivale du XV^e siècle, petit porche à colonnette Renaissance qui illustre la façade de la maison. Le président Lizet fit don de ce bâtiment et d'une importante somme d'argent pour y fonder un hospice. Cet hospice fût pris en charge par la ville en 1554. La direction passa aux mains des religieuses en 1843, lors du transfert de l'hospice dans les murs de l'ancienne Mission diocésaine que l'école normale d'instituteurs venait de quitter.

Au XV^e siècle, et surtout après la translation du Bailliage Royal des Hautes Montagnes en son sein, en 1564, la Ville devient une capitale administrative, Judiciaire et économique. Une bourgeoisie de robe riche des revenus de ses offices et de ses domaines prend le pas sur les marchands.

Dès le **commencement du XV^e siècle**, le mouvement d'ascension de la bourgeoisie se manifeste. Les charges de finance accroissent la fortune des uns, celles de la magistrature augmentent la considération des autres ; elles servent de transition à quelques familles qui passent dans les rangs de la noblesse. Le commerce continu de prospérer ; mais les marchands qui composaient, au siècle précédent, la majeure partie de la bourgeoisie de Salers, n'occupèrent plus que le second rang.

En 1508, les premières franchises municipales sont accordées aux habitants. Louis XII leur octroie un an plus tard le droit d'élire chaque année trois consuls ou « luminiers » pour administrer la ville.

En 1550, « le Bailliage Royal des Hautes Montagnes d'Auvergne » siégeait, comme nous l'avons vu, au château de Crève-cœur à Saint Martin-Valmeroux. Douze officiers composaient ce tribunal. A partir de 1564 Charles IX l'établit définitivement à Salers.

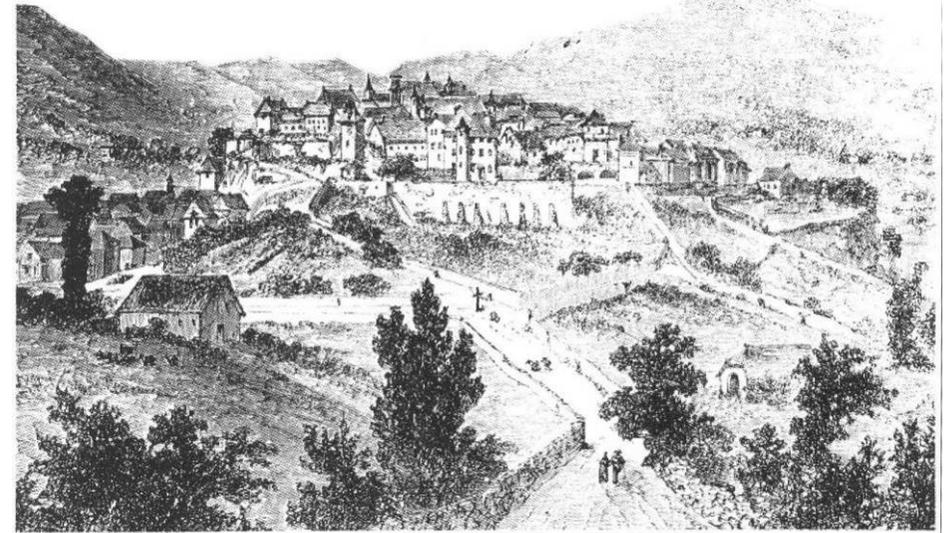
A la fin du XVI^e siècle, l'élite de la bourgeoisie de Salers abandonne cette ville ; quelques familles honorables lui restent cependant fidèles ; l'établissement du baillage des montagnes en attire quelques autres. Plus tard, des fils de nobles familles épousent les héritières de riches magistrats ; ils s'établissent à Salers et donnent à cette ville ce vernis d'aristocratie qu'elle avait conservé jusqu'à la révolution.

Les principales charges du baillage, celles de lieutenant général et de lieutenant particulier sont demeurées pendant plus d'un siècle et demi dans les maisons de La Ronade et Tyssandier. Quatre procureurs du roi de nom de Demathieu se sont succédés de père en fils. »

En perdant le baillage, Salers a perdu son prestige ; mais il a conservé la fertilité de son sol, ses riches pâturages, ses beaux troupeaux et son commerce florissant, et surtout son capital immobilier, et le tourisme.

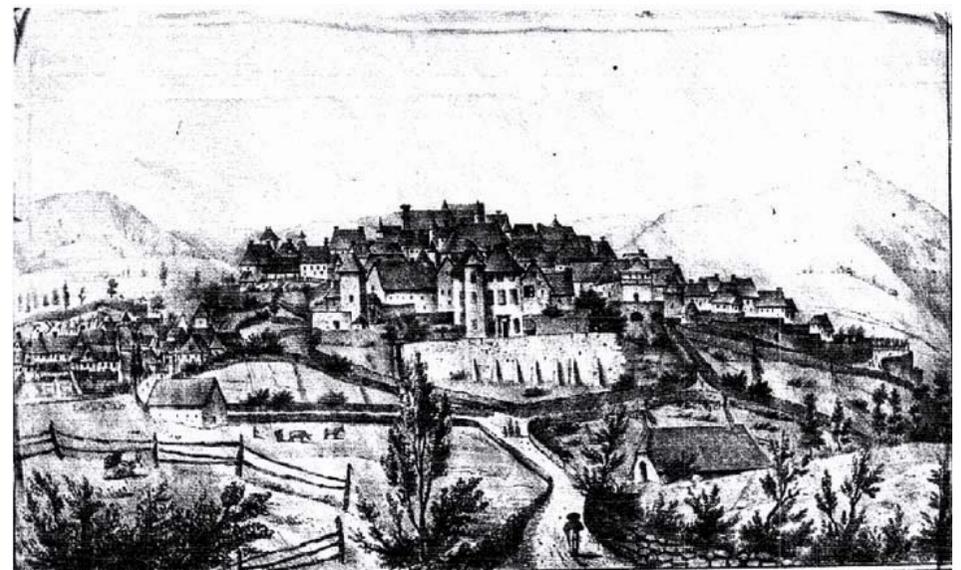
A partir de là, grâce aux comices agricoles qui se renouvellent plusieurs fois par an, la race de Salers est connue en Europe et dans le Monde. Il y a là tout le symbole concrétisé de ce que fut Salers au XV^e siècle, à savoir une petite ville à l'égal de Mauriac, Murat, Aurillac. Cette richesse agricole, la prospérité de son élevage, lui permirent de mieux traverser les famines qui sévissaient à l'époque.

Les magnifiques constructions qui constituent l'essentiel du bourg, conservées en l'état, la richesse de son église avec les tapisseries, les peintures, son lutrin et la Mise au tombeau témoignent d'une ville où le niveau socioculturel était élevé.



I - VI

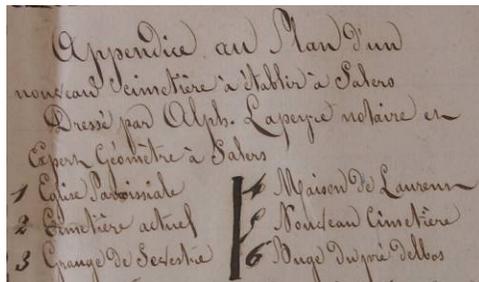
Salers au XVIII^e siècle
Lithographie : Salers au XVIII^e siècle



Lithographie de 1866

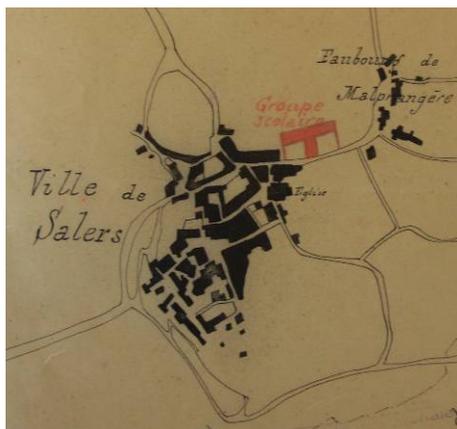
Quelques éléments de l'histoire récente de Salers :

Création d'un nouveau cimetière : 1891



Source : archives départementales

Création de l'école : début du XX^{ème} siècle



Etude urbaine de B. Fonquernie : 1971

Création du contournement : 1976

Classement plus Beaux Villages de France : 1982

Création de la CDC : Le Syndicat des quatre cantons (Mauriac, Salers, Pleaux et Saint-Cernin) a été formé dans les années 1990. En 2004, le canton de Mauriac s'est retiré et la Communauté de Communes du Pays de Salers est

formée au 1^{er} janvier 2004. Elle regroupe 25 communes, puis 27 au 1^{er} janvier 2007 (+ Saint-Vincent-de-Salers et Le Vaultmier).

PLU : La commune a approuvé son PLU le 28 novembre 2011.

Travaux d'aménagement des rues : 2013



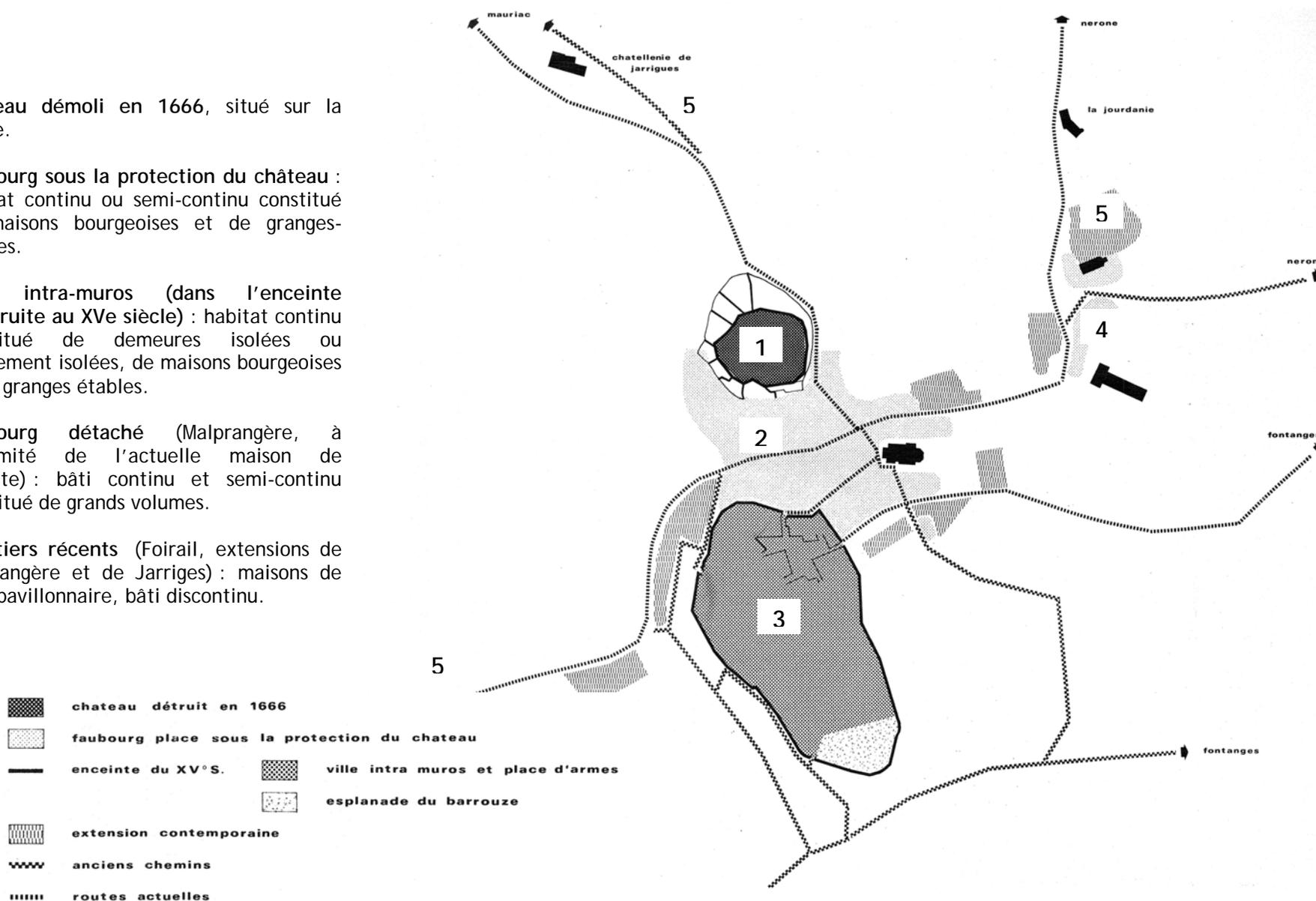
- pôle d'un grand intérêt architectural
- zone construite ou constructible
- espaces verts publics ou privés
- monument Tyssandier
- espace urbain pavé réservé aux piétons
- accès piétonnier complémentaire
- parkings de dissuasion

Schéma de Mise en Valeur et d'aménagement - B. Fonquernie

I.2. LE PATRIMOINE URBAIN

I.2.1. - EVOLUTION DES OCCUPATIONS URBAINES

1. Château démoli en 1666, situé sur la motte.
2. Faubourg sous la protection du château : habitat continu ou semi-continu constitué de maisons bourgeoises et de granges-étables.
3. Ville intra-muros (dans l'enceinte construite au XV^e siècle) : habitat continu constitué de demeures isolées ou faussement isolées, de maisons bourgeoises et de granges-étables.
4. Faubourg détaché (Malprangère, à proximité de l'actuelle maison de retraite) : bâti continu et semi-continu constitué de grands volumes.
5. Quartiers récents (Foirail, extensions de Malprangère et de Jarriges) : maisons de type pavillonnaire, bâti discontinu.

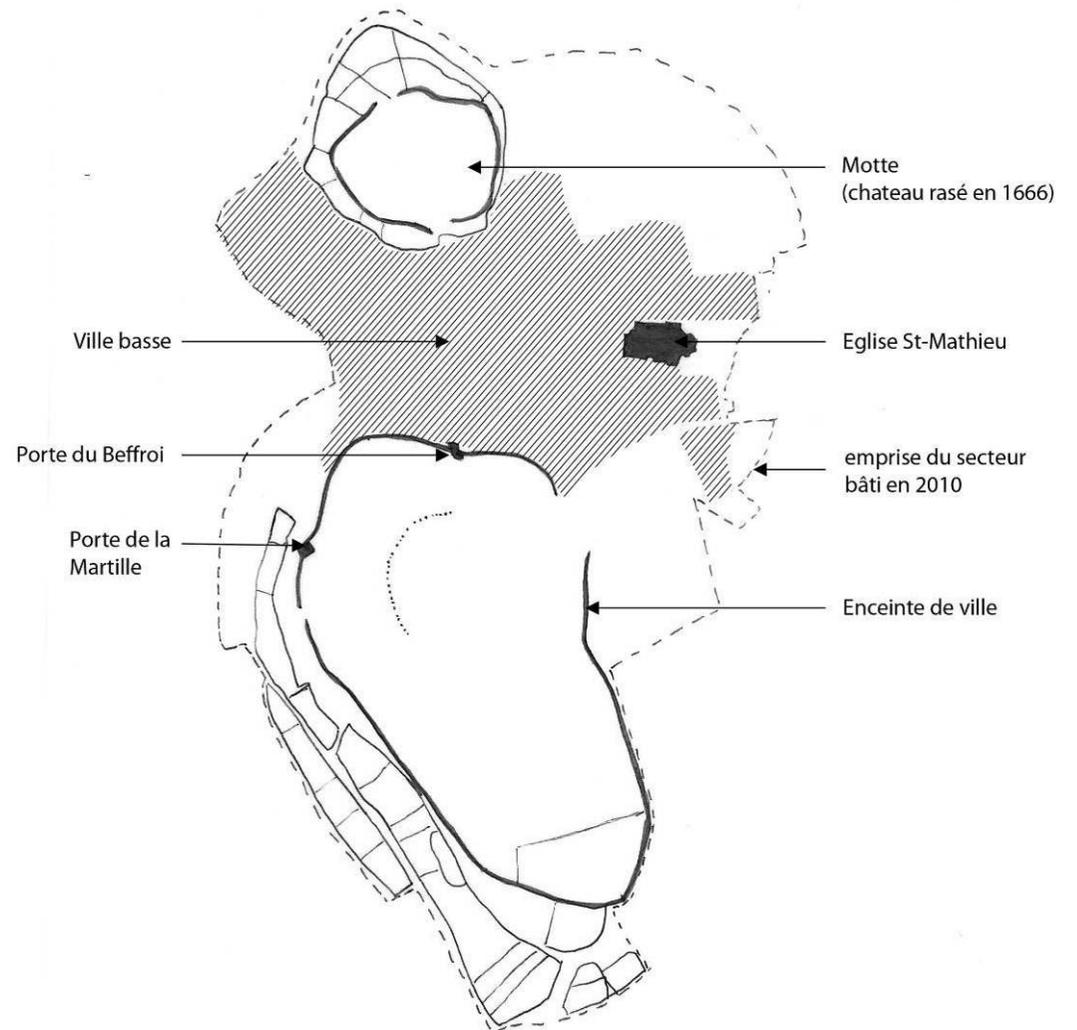


LE CHATEAU DE SALERS

Il ne reste aucun vestige de la demeure des Seigneurs de Salers. Un premier château en bois (datant du VIII^e siècle peut-être, au IX^e plus certainement) aurait été remplacé par un château en pierres dans les années 1150. Le château fut rasé en 1666 par ordre de justice. Un inventaire dressé en 1663 fait état d' « un corps de logis rectangulaire, avec deux tours flanquant probablement des deux angles de la façade, sur laquelle se trouvait l'entrée défendue par un pont-levis. Il comprenait un rez-de-chaussée où étaient la cuisine, la cave et aussi sans doute, la prison ; un premier étage composé d'une grande salle ; de la chambre de Saint-Aulaire ; de la chambre au-dessus du pont-levis et d'une chambre dans l'une des deux tours tandis que l'autre contenait l'escalier. Au-dessus était le grenier, d'où on accédait aux créneaux. Le château avait autour de lui des dépendances, écuries, granges, cours, le tout clos par un mur d'enceinte bâti sur le basalte et dont on voit encore les restes importants.



Motte - emplacement de l'ancien château



Morphologie urbaine - GHECO 2010



Gravure du XIXe siècle sur laquelle il est écrit : « Restes du château du seigneur de Salers rasé par ordre de Louis XIV en 1654. » Chacun corrigera bien sûr « en 1666 ». Le plan haut de la gravure représente un appareillage en pierres de taille qui esquisse un rectangle côté court à droite et côté long à gauche. Est-ce en relation avec la source qui lui attribue cette forme ? Source : Archives Départementales



La Motte - photo 2010

Au 13ème siècle, Salers est ainsi composée d'un château, mais aussi d'une ville et son faubourg :

- un faubourg situé au pied du château avec son église : église St Matthieu, dont le porche roman est estimé du XIIème siècle.
- juste à côté du château, sur un deuxième mamelon basaltique, une ville non enclose

Salers était une ville relais entre les hautes et les basses terres du Cantal située à proximité du château et de l'église pour profiter d'une situation stratégique. Il s'agissait bien d'une ville, et non d'un village, en témoigne le porche de l'église, bien trop important pour un village de serfs bâti au pied de la résidence seigneuriale. Sa population vivait du commerce du cuir et de la laine. En effet, on connaît déjà Salers à l'époque pour « ses gras pâturages et bons bestiaux ».

Cependant, la ville n'étant pas close, les remparts n'existant pas en cas d'invasion ennemie, les habitants devaient de se retrahir dans l'enceinte du château féodal. Le seigneur avait donc plein pouvoir sur la ville de Salers

Les fortifications

Les travaux de fortification de la cité ont commencé en 1438. Les fortifications séparaient complètement le château de la ville. Les habitants ont obtenu l'autorisation de construire ces fortifications de Charles de Bourbon, duc d'Auvergne. Le sénéchal Jehan de Langeac ordonna le 25 novembre 1428 que tous les habitants contribueraient, en proportion de leurs moyens, à édifier les remparts et portes de la ville. Les plans furent dressés par le Maréchal La Fayette et Jehan de Langeac.

Porte du Beffroi ou porte de l'horloge

Le grand porche ogival, 1^{ère} porte charretière avec la Martille, sert de porte ouverte dans le système des fortifications de la ville créé au 15^{ème} siècle par les officiers du roi.

La porte était jadis défendue la nuit, par un pont-levis et une herse (On distingue encore les trous de gros gonds).

Elle s'ouvre dans une tour carrée, flanquée sur l'un de ses côtés d'une tour ronde :

- La tour ronde comprend l'escalier,
- L'autre carrée est creuse et fait office de salle de garde et passage

Toutes les deux supportent des mâchicoulis et des corbeaux de pierre pour permettre le passage d'un chemin de ronde en bois.

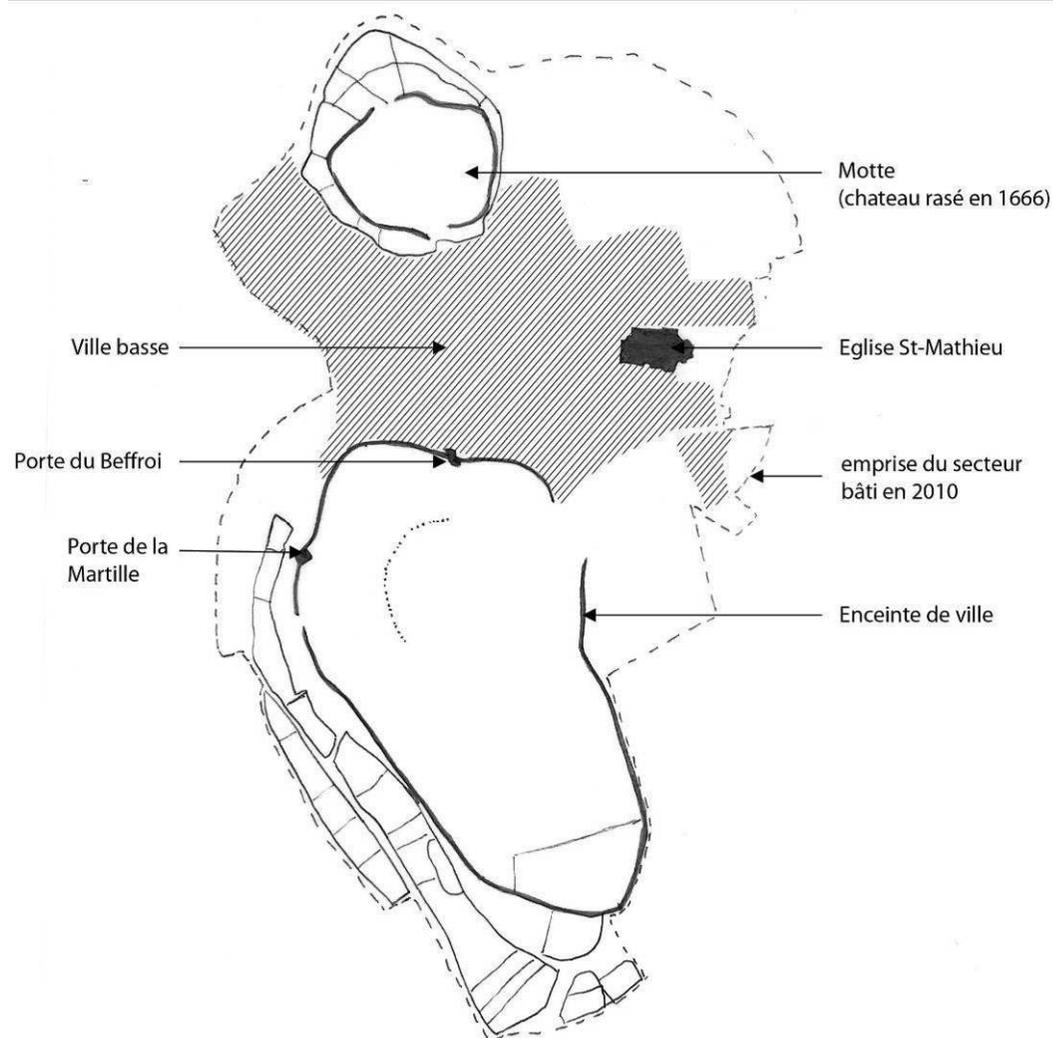
Sur la façade face au faubourg, une horloge laquelle ne possède qu'une aiguille, (division par tiers), une horloge en pierre plus ancienne de 1509, dont il manque l'aiguille, des écussons aux armes effacées (usure des siècles ou griffe de la Révolution).

Une toiture élancée avec un élégant ouvrage de ferronnerie, un campanile dont la cloche est datée de 1509.

Cloche, horloge, écusson sont là pour nous rappeler la franchise municipale, intra-muros, obtenue en 1508 sous Louis 12. C'est du haut que partaient les premiers appels de la cloche annonçant l'arrivée des ennemis et invitant les habitants du faubourg à se réfugier à l'intérieur de la ville forte dès 1428, ce n'est plus le seigneur mais la ville qui protège ses habitants !

(1357 : anglais, 1427 : routiers et brigands, 1586, 1587 et 1589 pour échapper aux Huguenots...Mais jamais Salers ne fut prise.

La croix clouée au mur rappelle le sacrifice d'un défenseur de la ville, Philippe de Benevent, prêtre qui lors du combat du 1^{er} février 1586 contre les Huguenots trouva la mort, à cet endroit, tenant d'une main son arme et de l'autre ses entrailles ouvertes.



Morphologie urbaine - GHECO 2010

Porte de la Martille ISMH depuis le 4 décembre 1925
Vers 1920, elle bénéficia de réparations d'entretien.

Il s'agit de la seule entrée charretière avec le Beffroi.

La porte : le point faible de toutes fortifications :

- Un passage (Voûte en ogive) traversant le rempart, barré d'un dispositif défensif : la nuit la porte était protégée par une herse en fer. Le tunnel aurait débouché sur un vestibule à arcades d'un bâtiment servant de logement d'officiers (RDC unique, divisé en deux pièces, un poste de police et une chambre d'officier, chacun avec sa cheminée) : corps de garde de la porte de Salers aujourd'hui disparue
- Surmonté d'une grosse tour carrée (en maçonnerie creuse) à vue sur la campagne, sur la façade de laquelle on distingue un écusson aux armes illisibles sûrement le blason de la ville de Salers effacé à la Révolution. D'en haut, on y jetait à profusions : flèches, quartiers de Roc, plomb fondu et viretons, madriers et feux grégeois....

Il s'agit d'un axe très fréquenté par les marchands pour arriver à la promenade de Barrouze, lieu de foires et de marchés : large pour le passage des charretiers.

Deux autres portes avaient été édifiées, l'une à l'arrivée de Saint-Paul et Fontanges, l'autre du côté de Barrouze ; elles ont entièrement disparu.

Aujourd'hui : sont encore bien visibles les murailles qui séparent complètement le château et la partie appelée faubourg de la ville.

On héritera également de deux portes charretières (Beffroi et Martille) et trois poternes aujourd'hui disparues mais dont on reconnaît assez facilement les emplacements.

On peut donc dire de Salers qu'il s'agit d'une ville du moyen-âge de part son emplacement de château, ses remparts, mais il faudra vraiment attendre l'installation du Bailliage royal pour son développement d'où une place principale d'époque Renaissance ...



Front ouest du « rempart »



Orgues basaltiques, dont un tronçon fait « rempart »



Porte du Beffroi



Porte de la Martille

LE FAUBOURG SOUS LA PROTECTION DU CHATEAU

Un faubourg situé au pied du château avec son église : l'église St Matthieu, dont le porche roman est estimé du XIII^{ème} siècle.

L'Eglise Saint-Mathieu :

Fin XII^e siècle : premier sanctuaire dédié à Notre-Dame de Pitié et Notre-Dame de Grâce. L'église d'origine est ravagée par le feu en 1543. Elle était en bois et recouverte de paille. Seuls le clocher et le porche étaient en pierre.

XV^e : reconstruction de 1543 à 1552 sous la maîtrise de Blandain Bompert. Initialement, elle était constituée d'un simple vaisseau rectangulaire, se poursuivant par un chœur et s'achevant par une abside. Raccordement ou reprise de chapelles latérales (6 chapelles latérales), création de nouvelles chapelles (1441-1498) et de la Mise au Tombeau.

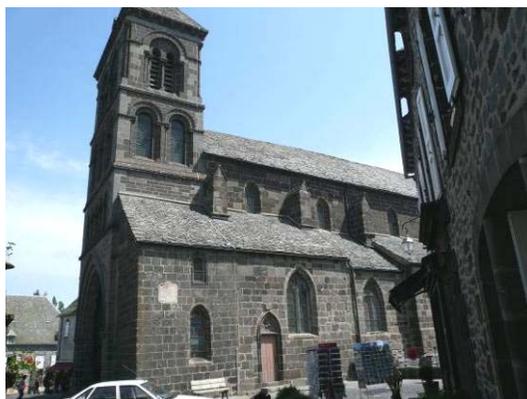
XVI^e : reprise et consolidation de la nef.

1620 : destruction du clocher (foudre) et reconstruction.

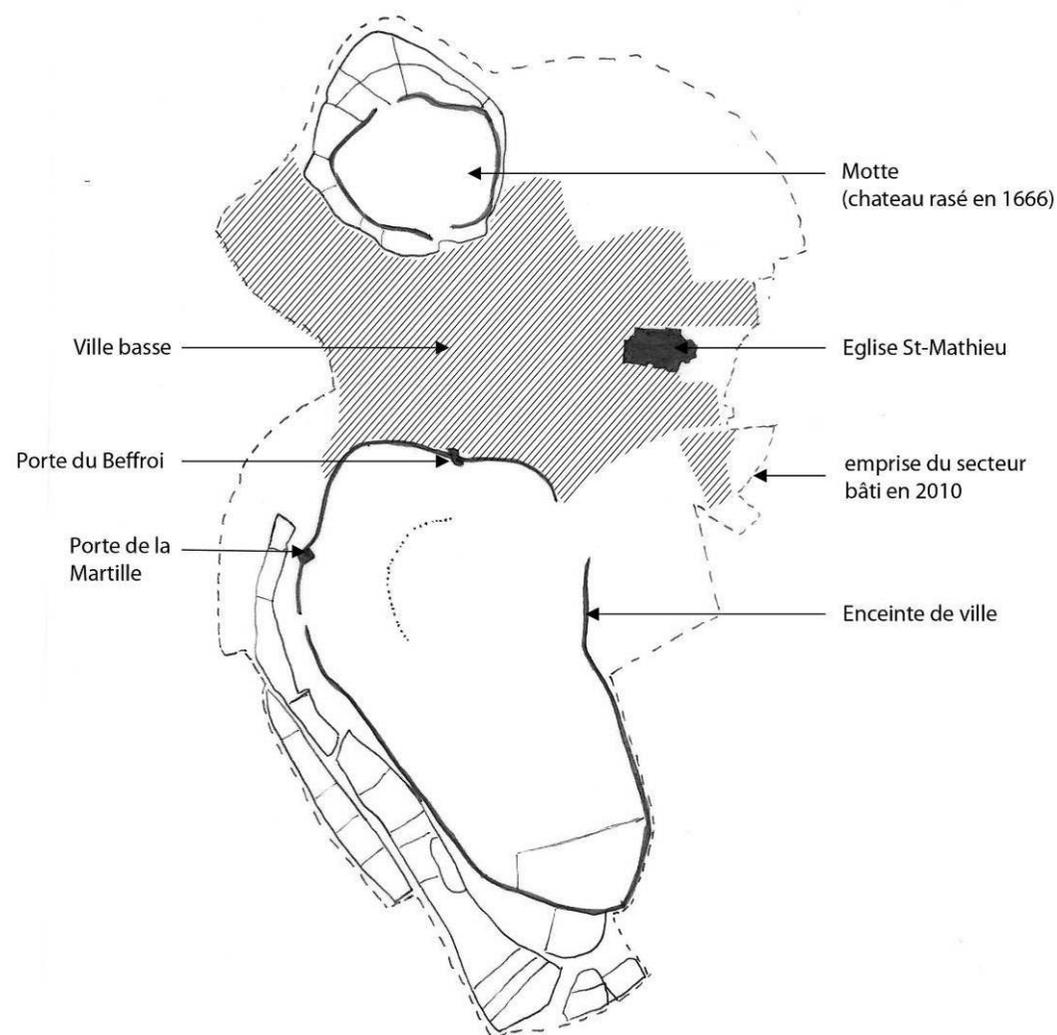
1793 : arasement du clocher.

1825-1829 : élévation d'un nouveau clocher.

1885-1889 : destruction du clocher (foudre) et reconstruction en style néo-roman.



Eglise Saint-Mathieu



Morphologie urbaine - GHECO 2010

LA VILLE HAUTE RENAISSANCE

La place Tyssandier d'Escous

Il ne reste pratiquement plus de traces des maisons romanes du 12^{ème} / 13^{ème} siècle. Le bâti date de la période l'opulence : 15^{ème} / 17^{ème} siècles.

Une place dédiée au commerce...

La place Tyssandier d'Escous offre une large place lieu de foires et de marchés, à la croisée des 4 chemins menant aux deux portes charretières (passages de charrettes) et trois poternes (passages piétons) de la ville. Elle possède toujours une fontaine. Il y a environ 100 ans, se trouvait encore une halle, octroi de ville (*droit perçu sur certaines denrées à leur entrée en ville*).

Cette place regroupait du bâti dédié à la production : RDC (*boulangers, verriers, forgerons*), logis (*textiles sommaires et denrées agricoles*), artisanat (*fours de potier, hangars de séchage*), les caves humides ou cour et espaces libres entre demeure (*tissage, filage, drapier*).

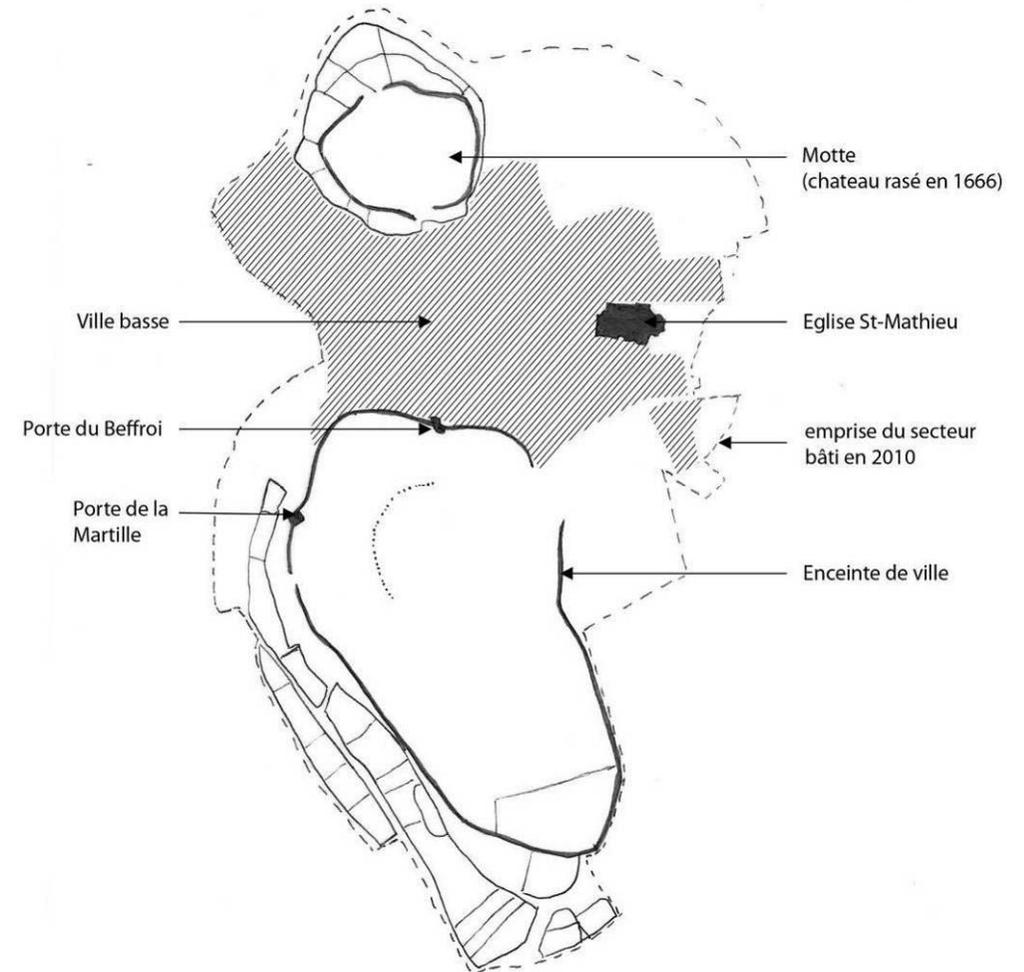
La vente se pratiquait en lisière de maison, par les percements pratiqués dans le mur de façade, zone de contact entre l'intérieur et la rue. On peut penser qu'il y avait des arcades autrefois tout autour de la place.

Il reste quelques traces :

- des échoppes dédiées au négoce d'artisanat de marchandises : maison Lafarge : « le potier » (façades et toitures ISMH depuis le 8 mai 1973), Maison Viguier (ISMH façades et toitures depuis le 26 juin 1951)
- des arcades ouvertes de plein pied : maison Flogéac où l'on devine une succession d'arcades.
- des études et comptoirs : écritures, armateurs, banquiers.

Les locaux de stockage des marchands étaient rarement situés dans les caves, mais plutôt en rez-de-chaussée ou dans les greniers, les combles, les dépendances.

Des écuries pour les animaux de traits et de bât des marchands (mulets et chevaux) (près des auberges souvent et sous les maisons de bourgeois). Quand les nobles et les magistrats de l'ordre judiciaire arrivèrent sur Salers et succédèrent à certains marchands, les liens avec la campagne se maintinrent avec une recomposition du maillage urbain et des façades.



Morphologie urbaine - GHECO 2010

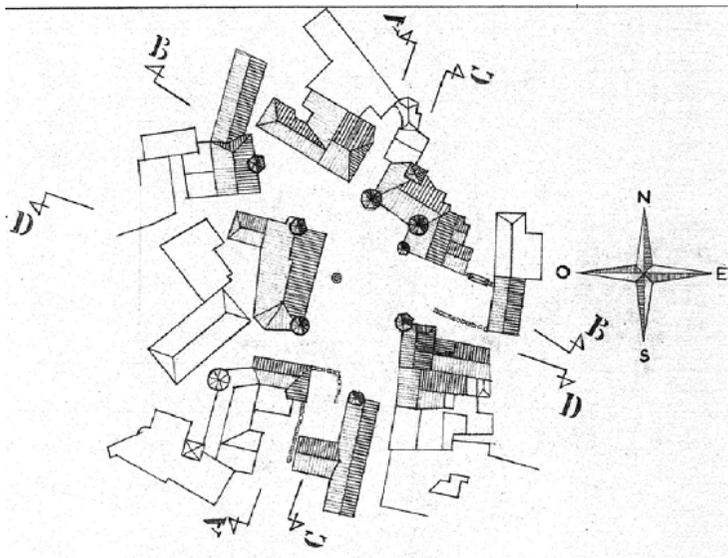
Petit à petit les arcades vont se fermer et le commerce va se délocaliser et devenir prépondérant dans les quartiers de passage populaire : faubourg, Barrouze, église. Sauf pour les foires et marchés qui demeurent sur la place. N'habitent bientôt sur la place que des gens de haute fonction.

... qui devient un haut lieu de la fonction judiciaire

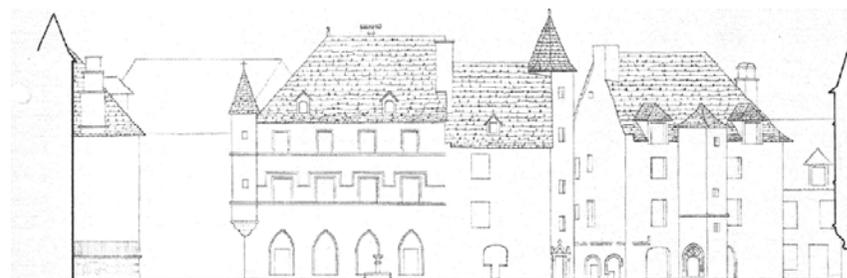
La noblesse d'épée, les chevaliers, est peu représentée. Elle concerne essentiellement la seigneurie de Salers, à savoir la famille Scorailles successeurs des barons de Salers. N'ayant pas l'autorisation de remonter le château (après la décision de raser le château féodal en 1665) à l'origine, ils achètent la maison du président de Vernheys qui est l'actuel Hôtel de ville. Cette maison à l'origine du 15^{ème} siècle devient alors « château de Salers » depuis la fin du 17^{ème} siècle. Mais un incendie détruit le bâtiment et la maison est rebâtie en 1898.

Par opposition, la noblesse de robe: formée de bourgeois, fils de marchands enrichis, anoblis grâce aux fonctions ou aux charges judiciaires achetées puis exercées. Ils deviennent notaire, avocats, procureurs...

Le meilleur exemple reste encore La maison du lieutenant général du bailliage royal : Maison des André de la Ronade (Façades et toitures MH depuis le 8 mars 1929), bâtiment pentu accolé sur une tour en pied de 5 étages. C'est une des plus anciennes maisons de la place. La tour, base 14^{ème} siècle (1356): pierre de taille jusqu'aux trois quarts de sa hauteur où le dernier rang supporte une magnifique charpente « à chevrons portant ferme ». Charpente numérotée du 15^{ème} s. (pratiques médiévales de l'addition), assemblée, démontée, puis mise en place. Poutres et chevrons travaillés en balustrade. Corps de logis aux fenêtres reprises au 18^{ème} siècle.



Relevé de façades - R. Dodinet, ABF, A Lallemand



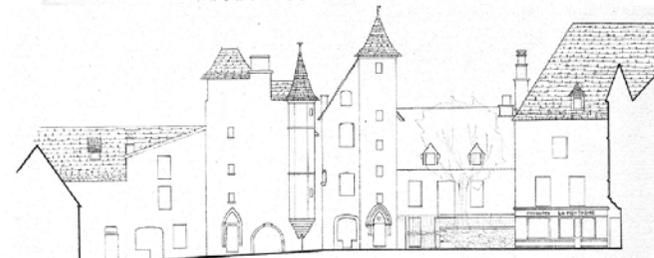
FRONT DE FAÇADES N.O. A



FRONT DE FAÇADES N.E. B



FRONT DE FAÇADES S.E. C



FRONT DE FAÇADES S.O. D

Maison du President Lizet - 1440

Maison percée d'une belle fenêtre ogivale du XVI^e siècle et suivie d'un portail à colonnettes Renaissance. Cette maison fût celle de Pierre Lizet, le célèbre président du Parlement de Paris. Elle fût léguée par son propriétaire à la ville de Salers pour y fonder un Hôtel-Dieu. Architecture gothique de ces deux ouvertures (arc en plein cintre). Chapelle domiciliaire gothique

Maison dite du notaire ou maison du bailli (maison dite du baillage mais le baillage était logé ailleurs) - fin XVe siècle

Maisons de Valens (aile Nord) et Nozières (aile Est). Elle a appartenu à M. Sevestre, notaire à Salers. Cette maison aurait été construite par Antoine de Mossier, avocat du Roi au baillage de Salers, ou par son père Jean. « Fenêtre d'annonces » décorée de pinacles, acanthes et fleuron flamboyant. Tour arrière avec échauguette maintenant aveugle. Enorme logis où malgré la présence de petites arcades sur un des côtés du RDC, la fonction résidentielle prime.

Le bailli (maison du bailli ducal de St Martin Valmeroux) est l'agent du roi chargé des fonctions administratives et judiciaires : puissance militaire, judiciaire, royale.

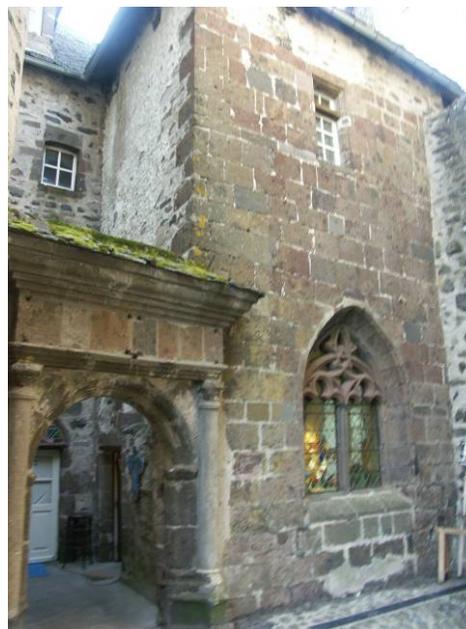
- Puissance militaire : Deux tourelles d'angles, en encorbellements dont une poivrière aux angles moulurés, apparence guerrière qui éclaire sur le statut social, qui domine l'accès à la porte du Belfroi. Tourelles dont les paliers sont marqués par des cordons. Portes et arcades à huisseries solides et fenêtres basses barreaudées ou grillées
- Puissance judiciaire : En bas de la tourelle, de moitié effacées par le temps, des têtes de juges à perruques, la fonction judiciaire... Les cordons d'appui des fenêtres marquent distinctement les niveaux
- Puissance royale : Une des seules maisons avec des fioritures (Décor sculpté sur pierre) et des sculptures concentrées autour des fenêtres et les portes. La salamandre sur les écussons Epoque François 1^{er} ou le lion d'Aquitaine : le duché d'Aquitaine (dynastie poitevine) revient définitivement à la couronne en 1472. Fleur de lys.

Maison de la Ronade - 1356

Maison qui appartenait à la famille La Ronade (famille de magistrats au XVII^e et XVIII^e siècles). Austère tour élancée à 5 étages.

Maison de Flogeac - fin XVe, début XVIe

Tour hexagonale à l'angle de la maison, se terminant à sa base par un encorbellement. Porte ogivale de la tour d'escalier à vis intérieur, échoppe murée, tour en encorbellement à facettes sur huit assises.



Maison Lizet



Maison de Valens et Nozières



Maison de Flogeac



Maison des André de la Ronade

Maison du Major De Lafarge - 1702

La porte datée de 1702, sommée de deux colonnettes Renaissance, fronton triangulaire et besants de pierre : ami du duc du Maine et rapporteur de la bataille de Malplaquet (1709) qui l'a anobli. Tour à 4 étages plutôt austère.

Maison Tyssandier D'escous

Porte ogivale et huisseries à deux quadrilobes.

Maison de Bargues - *XIVe à XVIIe Siècle*

Cour intérieure de style Renaissance, dominée par un balcon en pierre sculptée. Cette cour est précédée d'un passage voûté avec clefs de voûte et nervures travaillées.

Maison des Templiers - *XVe Siècle*

Accès par un passage voûté, dont les nervures prismatiques sont ornées à la base et à la clef de voûte de motifs. On y distingue notamment le chef de Saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre des Hospitaliers. Plafond à poutrelles, boiseries et cheminées Renaissance.

Maison dite Blaud-Lacombe - début XVIe

Tympan de l'arcade : croix cléchée, vidée, à deux granades en fasce.

Maison de Sauvagnac - *fin XV, début XVIe siècle*

Maison des Bertrandry - *fin XVIIe siècle*

Perron de quelques marches, porte Renaissance à huisserie d'origine surmontée d'un fronton sculpté (porte « à trois besants »), tour ronde encastrée dans le corps du bâtiment et de la toiture.

Maison de M. de la bastide

Ancienne caserne de Gendarmerie.

Maison Beranger - *XVIIIe siècle (1779)*

Long corps de logis du XVIIIe siècle, parallèle à la voie et un peu en retrait. Exemple de logis du faubourg avec auberge, logement des maîtres, écurie et couchages ou réserves au grenier. Deux rangées de lucarnes de différentes dimensions et couvertes en bâtières.



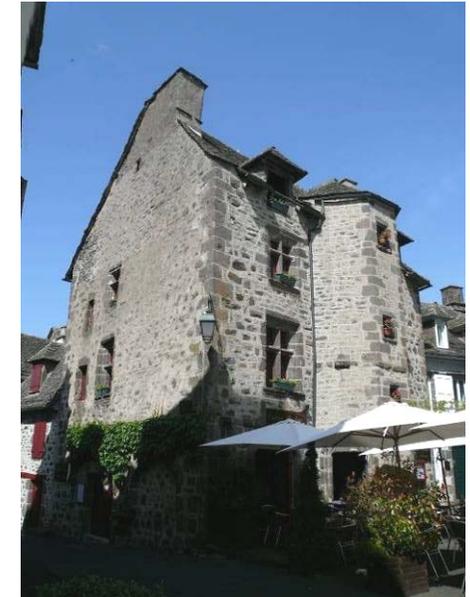
Maison Sauvagnac



Maison de Bargues



Maison du Major de La Farge - Hôtel de Ville



Maison Blaud-Lacombe



Maison des Bertrandry

Pour une ville Renaissance, les maisons paraissent austères, sans fioritures ni sculptures. Cela vient des pierres basaltiques utilisées, qu'il est difficile de tailler.

La ville et son bâti sont notamment caractérisés par :

- La multiplication des niveaux (l'étendue spatiale est limitée par le promontoire basaltique et les remparts qui obligent l'étagement des niveaux)
- Un alignement sur rue perturbé par les tours
- Tours et tourelles : Aux tours utilitaires médiévales (escaliers à vis en relief en milieu de façade pour l'indépendance des niveaux) on a ajouté des tours de prestance (fenêtres qui ponctuent les étages) qui ne contiennent pas forcément un escalier, parfois il s'agit d'une pièce à vivre. Autrefois on disait la place aux 9 tours, car il existait 9 tours sur la place de Tyssandier l'Escous. Aujourd'hui il en reste 8, celle de la maison Sauvagnac (poste+pharmacie) a brûlé en 1897.
- Ecuries pour mulets et chevaux : RDC / arrières cours / cours de service, à chaque maison : la maison de la halle, réserve de la maison Lafarge, bâtiment attenant la maison des Sauvagnac.
- Rares décors sculptés sur pierre : Les maisons n'affichent pratiquement aucun décor sur la rue. Seules les fenêtres et les frontons de portes ont une décoration à valeur identitaire sociale forte.



LE PATRIMOINE RELIGIEUX

L'ancien couvent des Recollets - 1625 (détruit)

Couvent des Franciscains de l'étroite observance (dits Cordeliers). La Comtesse de Caylus a donné aux habitants de Salers, l'argent et les matériaux nécessaires à la construction de l'église et couvent des Récollets à Barrouze. Eglise et couvent formaient un quadrilatère avec cloître intérieur. A l'origine : une église avec sacristie (*au-dessus : chœur et bibliothèque*) et corps de logis (*RDC : réfectoire, cuisine et salon ; au 1^{er} : 15 cellules ; combles et galetas en renfermement*) à trois ailes formant avec l'église un cloître carré, un jardin potager (*365 toises*), une cour (*80 toises*), une petite écurie avec grenier à foin. Sa construction vient de libéralités. L'ensemble a été généreusement payé par la comtesse de Caylus (Fontanges).

Mais en 1791, tourmente révolutionnaire, l'Etat (*administrateurs du département*) vend l'enclos et les bâtiments des Récollets de Salers en « bien national » (*le 28 juillet 1796 au citoyen Spinouze*), les statues sont brûlées, le bâtiment détruit dans sa plus grande partie par les habitants, par mesure contre-révolutionnaire vers 1794.

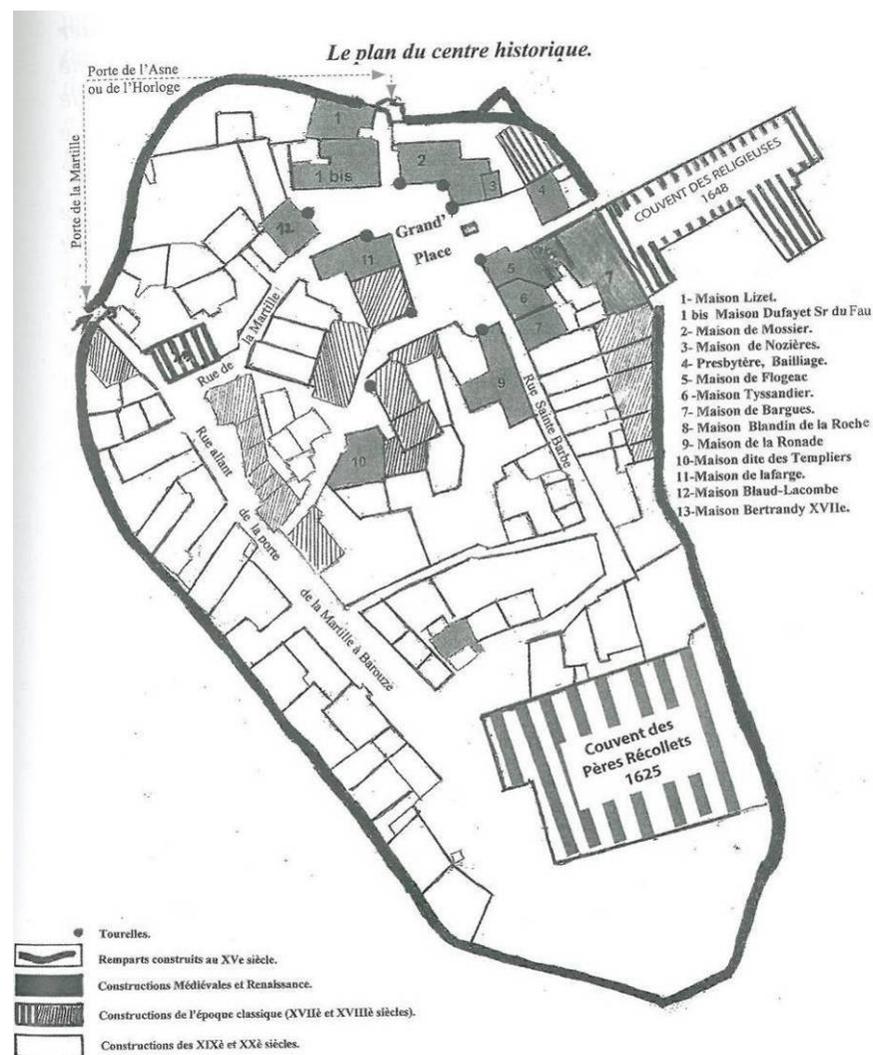
De l'édifice érigé en 1625, au coin de la terrasse de Barrouze, il ne reste derrière les grilles du jardin : qu'un long bâtiment, pan de mur et quelques pierres ainsi qu'un des linteaux de porte ogivale figurant en relief de l'église : deux bras cloués sur une croix, armes parlante de la piété des Récollets (au-dessus de la porte méridionale de l'église paroissiale).

L'ancien couvent de Notre-Dame - 1646 (détruit)

Couvent composé de religieuses (les Filles de Marie) sortant des familles les plus honorées de la région. Il fut un des principaux facteurs de prospérité à Salers pendant 2 siècles et demi.

Bâtiment édifié en 1646 non loin de l'église et de la place. Vaste, bien aéré avec vue sur la vallée de la Maronne et les Montagnes. Lors de la Révolution, les Religieuses furent chassées du couvent. La maison se rouvrit le 1^{er} mai 1822. Le 7 juillet 1904, la loi de dispersion des Congrégations est à nouveau venue confisquer cette maison et en chasser les religieuses.

Le bâtiment a été détruit. Il ne reste que la plus petite aile : salle des fêtes et cinéma.



Carte historique - Source Antony-Chambon - Salers : son histoire

Chapelle de Notre-Dame de Lorette - *XVe siècle*

3 tours de style néo baroque dont la principale supporte une statue de la Vierge, édifée sur le monticule à l'extrémité des faubourgs de Salers, en direction du col de Néronne.

Son histoire : Elle fut érigée au 14^{ème} ou 15^{ème} siècle sur le fief de la Jordanie dont le château appartenait à un chevalier Mathieu Calvet de Rochemonteix, puis rebâtie pour la troisième fois entre 1882 et 1886 selon un style gothique. Il s'agit de l'accomplissement d'un vœu prononcé par un seigneur de Salers lors de la deuxième croisade. Un chevalier du pays se trouvant aux prises, en Terre Sainte, avec un musulman, invoqua la protection de la Vierge immaculée et fit vœu, s'il sortait vainqueur de cette lutte à mort, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. La Vierge l'exauça. Le Sarazin fut terrassé et l'héroïque chevalier, fidèle à sa promesse, alla en Italie faire hommage de sa victoire à l'auguste Madone, sa libératrice. De retour dans ses foyers, il voulut consacrer le souvenir de cette miraculeuse protection et fit bâtir à ses dépens un Oratoire à Notre-Dame de Lorette. L'origine du nom remonterait au 14^{ème} / 15^{ème} siècle. Lorette suite au miracle de la translation de la maison de la Sainte Vierge de Nazareth à Lorette en l'an 1291.

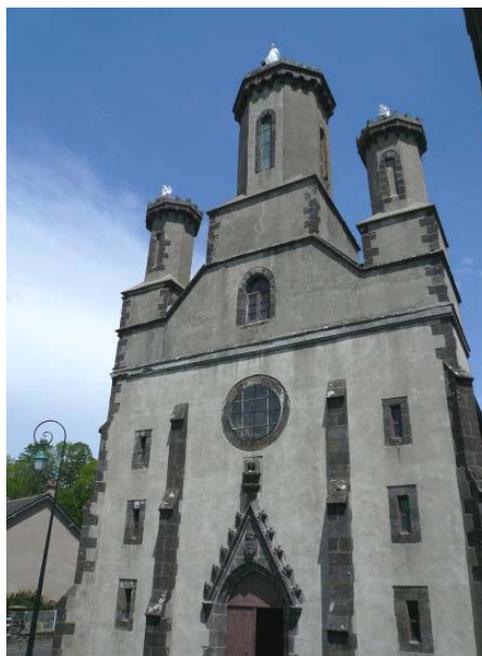
Premier oratoire dédié à la Vierge, puis lieu de pèlerinage très fréquenté par les habitants de la région depuis le 15^{ème} siècle et cela pour invoquer la vierge contre les épidémies, fléaux agricoles (excès d'eau / sécheresse). Pèlerinage relancé suite à la victoire remportée contre les huguenots après le siège de la cité intra muros le 1^{er} février 1586. La fête annuelle fût instituée en 1851 pour le dimanche de la trinité. La procession a toujours lieu actuellement.

L'Hospice de Salers (maison des Missionnaires / Fondation Lizet) - 1734

ISMH façade chapelle, façade maison, escalier bois et rampe depuis le 29 juin 1951

Entre Lorette et Salers, la route longe l'enclos avec terrasse de Muratel de la fondation Lizet, 1721-1734, beau couvent du 18^{ème} siècle et importante chapelle (chapelle désaffectée, exposition à visiter en été, maison de retraite actuelle).

Cet immeuble fut bâti pour loger des prêtres chargés de prêcher des missions dans la région des hautes montagnes d'Auvergne et dont l'œuvre existait déjà à Salers depuis 1681 (couvent des Récollets).



Chapelle Notre Dame de Lorette



Pour la construction de cette maison, les missionnaires avaient peu de ressources. Sa construction est l'élan général des populations avoisinantes car tout le monde a cotisé.

De 1831 à 1841, elle devient l'Ecole Normale des instituteurs du Cantal. La Municipalité y installe alors son hospice communal précédemment situé au centre de la ville.

Actuellement, ce bâtiment a été investi comme EHPAD. Une extension est en cours de réalisation (2013).

1.2.2. LA MORPHOLOGIE URBAINE - DENSITE

Faubourg sous la protection du château

Secteur urbain situé entre la motte et la ville fortifiée, dans une petite dépression entre les deux buttes. Tissu dense, en ordre continu, organisé autour de l'église et de l'ancien château.

Ville intra-muros

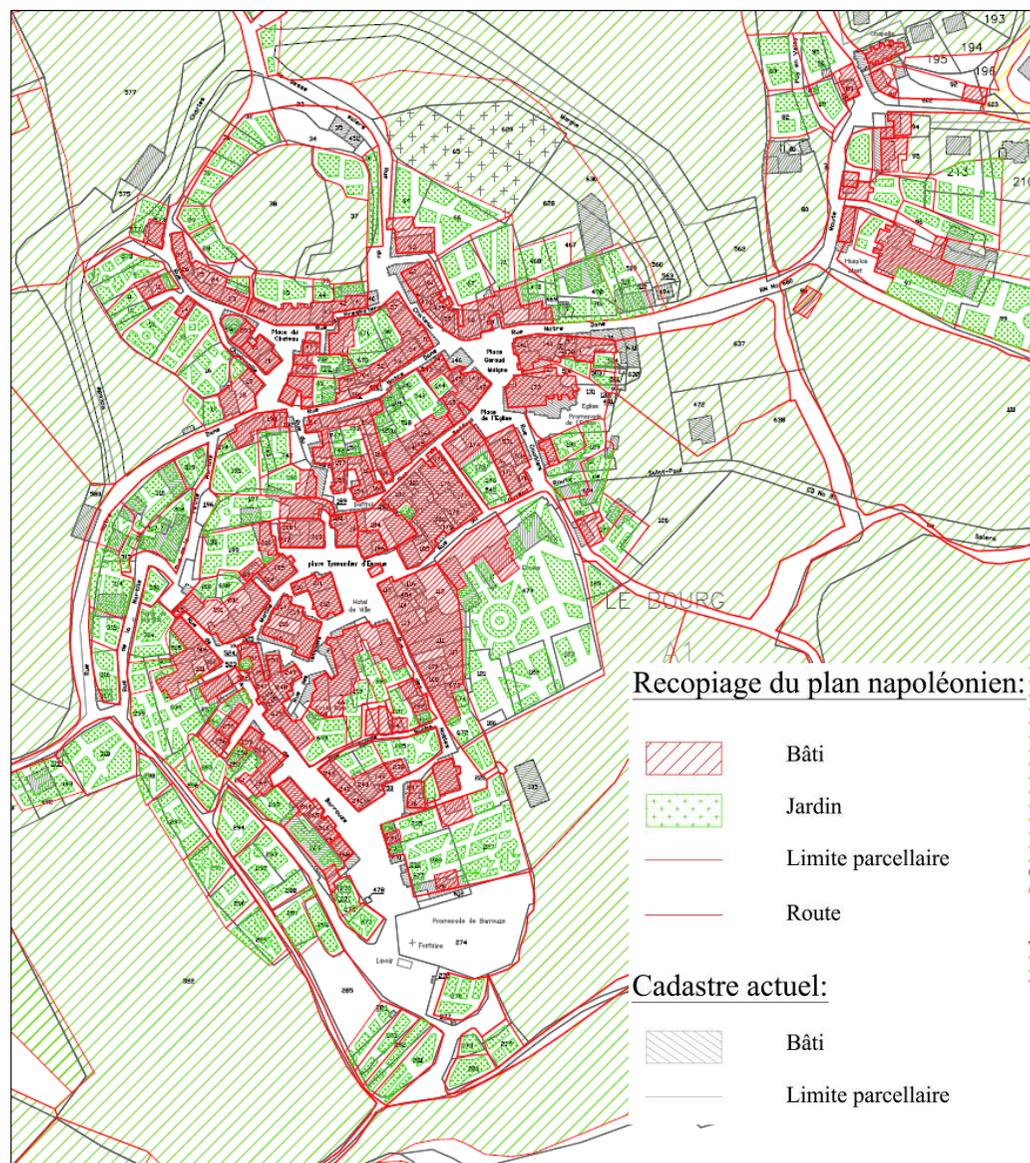
Secteur urbain situé à l'intérieur des fortifications. Tissu urbain très dense, en ordre continu, organisé en 2 cercles concentriques, au sommet d'une butte. Les jardins sont tournés vers l'extérieur en bordure de fortification.

Faubourg détaché

Hameaux situés sur des sommets de buttes ou des versants, à l'écart du bourg. Le tissu urbain, en ordre semi-continu, est moins dense. Le bâti est généralement implanté sur une limite parcellaire au moins, de manière aléatoire.

Quartiers récents

Tissu urbain plus lâche, en ordre discontinu. Le bâti est implanté au milieu de sa parcelle. Il en résulte des espaces de jardins fractionnés. Les paysages urbains qui en résultent sont moins harmonieux et sont banalisés.



Recopiage du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel (source GHECO)

Le maintien d'une organisation en plusieurs entités bâties distinctes

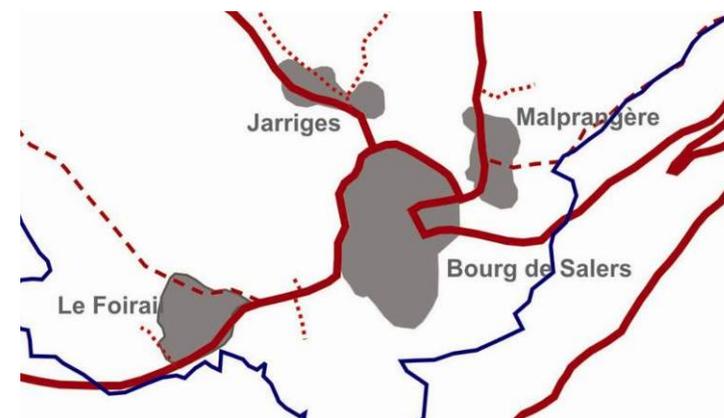
Les évolutions bâties récentes ont permis de maintenir une organisation en plusieurs entités bâties distinctes séparées par une coupure verte :

- le bourg fortifié, entité bâtie la plus emblématique,
- le hameau de Malprangère, à l'Est
- le hameau de Jarriges, au Nord,
- le hameau du Foirail, au Sud-Ouest.

En effet, les quartiers et constructions récentes ont toujours été réalisées soit en greffe de noyaux bâtis existants (Malprangère, Jarriges), soit au niveau du quartier récent du Foirail qui a été établi sur une petite colline, en limite Sud-Ouest de la commune, en vis-à-vis de Salers.

Les quatre entités bâties sont séparées par des espaces agricoles et leurs contours sont bien définis. Les coupures d'urbanisation jouent ainsi un rôle fondamental dans la lisibilité du paysage bâti.

Situées chacune au sommet ou sur un versant d'une butte, les entités bâties participent à une mise en scène remarquable du paysage. Les hameaux sont tous implantés dans le domaine de covisibilité du bourg : ils sont ainsi perçus depuis le bourg et offrent réciproquement des perspectives de qualité sur celui-ci.



Le quartier du foirail établi sur une colline au Sud Ouest du Bourg



Le quartier de Malprangère situé au Nord-Est du Bourg



Le Bourg fortifié de Salers



Report du cadastre Napoléonien sur la cadastre actuel : l'organisation historique en plusieurs entités bâties séparée par une coupure verte est maintenue

I.2.3. LES ESPACES PUBLICS

Le tissu urbain du bourg de Salers est très dense. Les espaces publics sont assez restreints. Ils sont constitués :

- de rues étroites, où le piéton et la voiture partagent un même espace. Les circulations douces et circulations automobiles sont rarement séparées. Les rues ne possèdent pas de trottoir. Elles sont entièrement ou partiellement pavées, ou recouvertes de bitume. Dans le bourg, le stationnement est peu organisé. La plupart des places de stationnement se trouvent en contrebas du bourg, sur des parkings arborés.
- de places qui structurent l'espace public. On relève 4 places dans le bourg de Salers :
 - la **place Géraud Maigne** : Espace urbain majeur en raison de sa localisation, de sa forme urbaine et du rapport à l'église. La place constitue un lieu de vie important (présence de plusieurs commerces), un espace attractif et touristique. Les flux de circulations sont mélangés (piétons, voitures, livraisons). Cette place communique avec la place de l'église.
 - la **place de l'église** : Espace urbain majeur en raison de sa localisation, de sa forme urbaine et du rapport à l'église. Une fontaine traditionnelle, avec vasque, orne la place. Cet espace est un lieu de vie important (commerces, dont commerces de bouche), un espace attractif et touristique. L'espace est piéton, mais la circulation de véhicules est autorisée (livraisons, résidents).
 - la **place Tyssandier l'Escous** : Il s'agit d'un espace urbain majeur en raison de sa forme urbaine et cadre architectural exceptionnel. La place constitue un lieu de vie important (commerces), où les flux de circulations sont mélangés (espace piéton, livraisons, circulation de résidents). L'espace est très attractif et touristique. La place est agrémentée d'une fontaine traditionnelle, avec vasque. A noter la présence du marché hebdomadaire.
 - la **place du Château** : place secondaire, en triangle, à usage de stationnement en partie.



Revêtement des sols des espaces publics

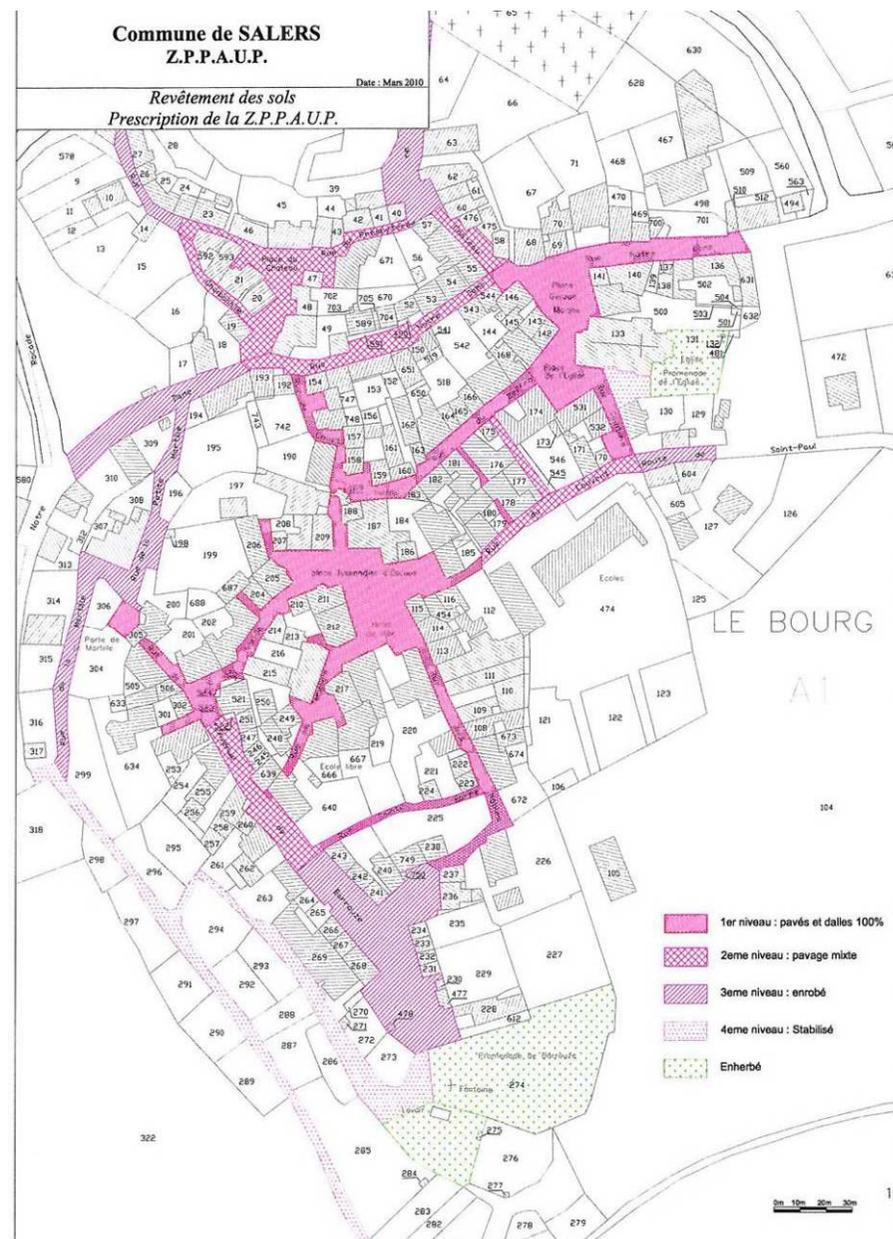
Les revêtements de sols du bourg de Salers ont fait l'objet d'une opération, il y a plus de 10 ans dont la mise en œuvre a été défectueuse. Il en résulte des disjointoiements des pavés, des arrachements, des dégradations dues au gel et à la circulation.

Par ailleurs, la conception générale relevait d'un concept qui apparaît désuet, car inadapté à l'histoire locale et incompréhensible par le public : l'image d'une « rivière » parcourant les rues était inscrite par une coulée d'enrobé dans la masse pavée.

Enfin l'évolution, dans le temps, de l'enrobé n'étant pas le même que celui d'un pavage, le contact des deux matériaux accentue l'aspect dégradé des sols.

L'A.V.A.P. propose une hiérarchisation des voies et places publiques en 4 niveaux. L'opération de réfection des sols devra prendre en compte cette hiérarchisation qui préconise :

- pour le 1^{er} niveau : des pavés et dalles sur la totalité des espaces
- pour le 2^e niveau : un pavage mixte
- pour le 3^e niveau : de l'enrobé ou du béton à défaut de pavage
- pour le 4^e niveau : du stabilisé.



1.3. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1.3.1.1. Le patrimoine du bourg

L'architecture des bâtiments du bourg de Salers est exceptionnelle. Les rues étroites sont bordées de maisons aux pignons élancés ou massifs, aux mansardes superposées, aux fenêtres à meneaux, aux portails blasonnés et aux tourelles encorbellées...

Architecture Renaissance : les maisons XIV^e à XVI^e siècles :

Façades :

Façades ordonnancées, sur 3 étages ou plus.
 Nombreuses tours rondes d'escaliers ou hexagonales, en encorbellement ou en pied.
 Quelques unes sont uniquement pour l'ornement.

Toiture :

Cheminées à larmiers. Toitures en lauzes, à deux eaux ou quatre eaux. Lucarnes ordonnancées.

Ouvertures :

Encadrements en pierres taillées autour des ouvertures. Les fenêtres sont décorées (pinacles, acanthes et fleurons, écussons)
 Quelques fenêtres sont à meneaux.
 Existence de fenêtres et portes ogivales (architecture gothique de quelques ouvertures).
 Quelques portes présentant des décors, des frontons triangulaires.

Détails :

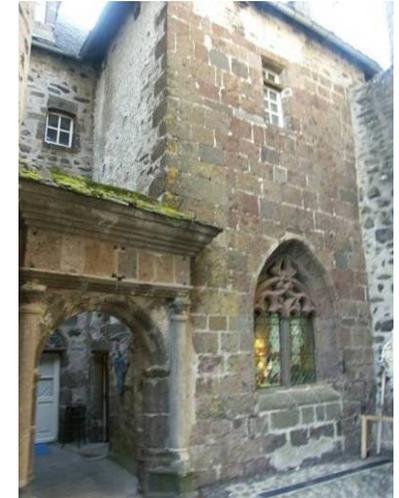
Balcon en pierre sculptée
 Passages voûtés avec clefs de voûte et nervures
 Colonnes renaissance



Maison XIV^{ème}



Maison XV^{ème}



Maison XV^{ème}



Maison XVI^{ème}



Maison XVI^{ème}



Architecture Classique : les maisons XVII^e - XVIII^e siècles :

Façades :

Tours rondes en encorbellement, tours d'escalier centrales

Toiture :

Façades ordonnancées
Rangées de lucarnes en bâtières ou à la capucine

Ouvertures :

Ouvertures ordonnancées
Fenêtres plus hautes que large
Menuiseries à petits bois

Détails :

Fronton sculpté
Colonnes

Epoque moderne : fin XVIII^e - XIX^e - XX^e siècles

Maisons de faubourgs et hameaux

Maisons bourgeoises

Façade ordonnancée

Volumes simples



1.3.1.2. Le patrimoine rural

Source : charte architecturale et paysagère - syndicat des 4 cantons- CAUE - 1994

La ferme-bloc :

C'est la forme ancienne et élémentaire de la ferme qui réunit sous un même toit les hommes, les animaux et le stockage du fourrage. Ce type de bâtiment est assez peu répandu à Salers. *La partie habitation est faiblement séparée de la grange. La salle commune assure à elle seule, toutes les fonctions de l'habitation. Les éléments de confort sont réduits à la cheminée et à l'évier de pierre. La couverture à deux pentes est généralement peu ouvragée. Les murs épais sont percés d'ouvertures de petite dimension.*

La ferme à bâtiments dissociés :

Cette forme d'habitat qui dissocie les fonctions est largement dominante. Le bâtiment d'exploitation est indépendant de la partie d'habitation. Cette forme se présente également dans les exploitations modestes (petite maison de paysan et grange-étable) et dans les grosses fermes (maison de maître et bâtiments annexes regroupés). *Le bâtiment d'habitation généralement à simple rez-de-chaussée comporte une cour souvent pavée de galets et entourée d'un jardin potager bordé de murets de pierres. C'est un bâtiment rectangulaire couvert d'un toit de lauzes à deux ou quatre pentes comportant une ou deux rangées de lucarnes. La distribution intérieure est simple. Elle comprend une salle commune au rez-de-chaussée avec cheminée et aiguière avec quelquefois une seconde pièce (chambre à coucher) et une cave. En fonction de l'importance de l'exploitation, l'habitation peut comporter un étage. La grange-étable et bâtiments annexes sont implantés à proximité. L'ensemble est disposé en ordre lâche. L'ensemble est disposé en ordre lâche. Quelquefois le regroupement est effectué de manière plus régulière ou plus proche autour d'une cour aux murets de pierre bien délimités.*

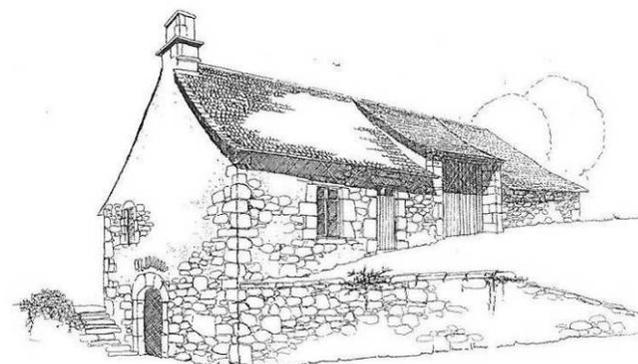
Bâtiments d'exploitation - annexes :

La grange-étable est l'élément essentiel de l'exploitation d'élevage bovin. Elle abrite le cheptel et le stock de fourrage. Son organisation est simple.

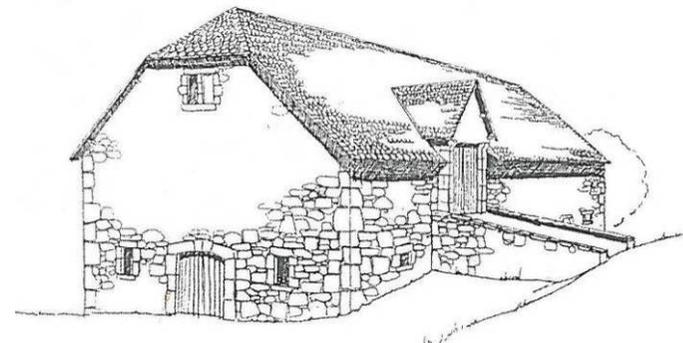
Le niveau bas est occupé par les animaux qui sont disposés transversalement et séparés par un couloir central longitudinal. Les combles consacrés à la fenière sont accessibles par une rampe ou une déclivité naturelle et par un soulèvement de toiture qui reçoit la porte de grange encadrée de jambages en pierre de taille avec corbeaux. Les murs comportent peu d'ouvertures.

L'accès à l'étable se fait par les pignons avec des portes à encadrements en pierres de taille. Les couvertures sont généralement à deux pentes avec ou sans croupes. Il existe de nombreuses variantes de toitures (positionnement, multiplicité des portes de granges, percements de ventilation, etc.).

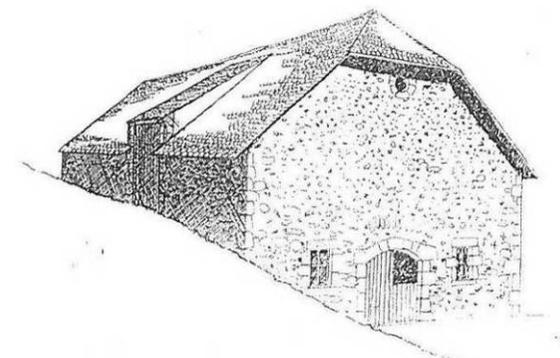
Ces volumes imposants fichés dans les déclivités de terrain sont enracinés et lourdement assis par leur silhouette puissante et écrasée par les couvertures. L'importance des exploitations se mesurait à longueur de granges-étables qui révélait leur capacité en bétail.



La ferme-bloc - source : charte architecturale et paysagère - CAUE



La grange-étable - source : charte architecturale et paysagère - CAUE



La grange-étable - source : charte architecturale et paysagère - CAUE

La maison de maître :

Habitation principale du propriétaire, la maison de maître peut-être construite à proximité des bâtiments agricoles en cour fermée isolée, entourée d'un parc avec allée bordée d'arbres, clôture, ferronnerie portail, etc. En fonction de l'importance de l'exploitation, la taille de la maison et la qualité de sa construction peuvent varier (façade pierre de taille - toitures ouvragées comportant de nombreuses lucarnes). *D'architecture noble, ces maisons ont transposé à la campagne le modèle de constructions bourgeoise de la ville. L'ordonnement des façades et la conception générale se différencient fortement des modes de construction ruraux afin de manifester une hiérarchie et une réussite sociales dont elles sont le reflet. Les toitures sont généralement à quatre pentes avec simple ou double rangée de lucarnes. Les encadrements de portes principales en pierre de taille comportent des linteaux millésimés et jambages ouvragés.*

Maison de journalier isolée :

La maison de journalier est occupée par des hommes qui ne possèdent pas de terre. Elle sert uniquement au logement. Elle est établie près des voies de communications aux abords des villages ; regroupées, ces maisons forment les petits hameaux des vallées. Elles sont souvent destinées à loger les ouvriers agricoles des domaines importants. *Forme élémentaire d'habitat, ces petites maisons sont généralement à simple rez-de-chaussée et comprennent une seule salle commune. La couverture est à deux pentes. A l'origine les combles ne sont pas habitables. De petites dépendances ou appentis font office de logis à porcs ou de clapiers. Certaines maisons comportent un étage et des lucarnes en toiture.*

Maisons de journalier en bande - Les barriades :

Fréquent dans le massif volcanique, le regroupement de maisons juxtaposées le long d'une voie témoigne d'une recherche de voisinage et d'économie des constructions liées à l'identité des moyens et des modes de vie des occupants. *Ce mode d'habitat renforce la cohésion du groupe social. Un jardin clos de murs séparatifs des parcelles et d'un portail, s'étend devant les maisons. Les couvertures sont à deux pentes et comportent des lucarnes pour combles habitables.*

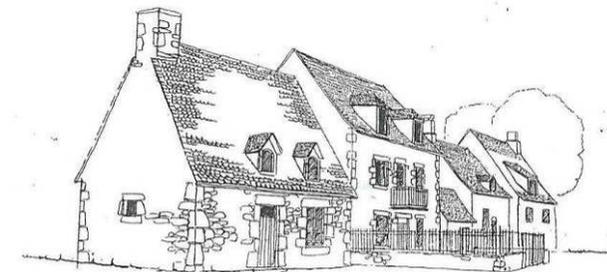
Habitat temporaire - montagne et burons :

Habitat et fromagerie temporaires liés à la pratique de l'estive (séjour des troupeaux dans les hautes pâtures en période d'été), le buron est à demi enfoui dans la terre. En 1560, pour la première fois Bruyère Champier fait la description des burons. Déjà, depuis un ou deux siècles, ces montagnes sont parsemées de burons. Ils sont construits avec de grosses pierres plates, disposées en écailles de tortue. Ils sont toujours implantés près d'une source dans un repli de terrain, entourés de quelques arbres pour se protéger des rigueurs du climat.

Il est constitué d'un local voûté en hémicycle servant à la fabrication de fromage et tenant lieu d'habitation pour les vachers. Une cave voûtée contiguë et enterrée sert à l'affinage des fromages. Le « vedelat » est souvent situé dans les combles accessibles de plain-pied grâce à l'implantation des bâtiments dans la pente. Il sert à abriter les veaux ou les vaches malades. Des bâtiments annexes peuvent être acceptés à proximité du buron (étable à veaux, soues à porcs, etc.).



La maison de journalier - source : charte architecturale et paysagère - CAUE



La maison de journalier en bande - source : charte architecturale et paysagère - CAUE



Le buron - La vie rurale - A. DURAND

1.3.1.3. Caractéristiques architecturales

Source :

- Etudes GHECO
- La maison rurale en Haute-Auvergne - Roland Ondet - Patrice Trapon - Les Cahiers de construction traditionnelle

Les matériaux des murs :

Les murs sont bâtis en pierres « noires », énormes blocs de basaltes jointés à la chaux blanche.

D'une manière générale, les fondations sont constituées de gros blocs de pierres légèrement enfoncés dans le sol. Les murs sont édifiés en moellons de différentes grosseurs. Seule leur partie vue, le parement, reçoit une taille un peu soignée.

Les deux parements indépendants sont reliés par des boutisses (une pierre posée en boutisse est une pierre dont la plus grande dimension est transversale à l'épaisseur de la construction et présente un des bouts en parement). Les angles étaient plus soigneusement travaillés et constitués de gros blocs taillés et appareillés. Les pierres sont souvent recouvertes d'un enduit ou noyées par des joints beurrés.

Les toitures :

Les toitures sont à forte pente, de 50 à 65°. Le toit déborde peu, mais les versants descendent parfois très bas, presque jusqu'au niveau des ouvertures pour offrir le moins de surface possible de mur aux intempéries.

Les toitures peuvent être à deux eaux, ou à quatre eaux. Parfois, la toiture présente une croupe ou une demi-croupe. Elles peuvent également être en coyau. Le coyau est un débord de toiture, plus ou moins accentué, qui permet à l'eau et à la neige de s'élancer loin de la maçonnerie car l'usage de gouttières rudimentaires était peu fréquent.

Les lauzes, lourdes dalles schisteuses dégrossies et façonnées, sont traditionnellement utilisées. Elles sont taillées en forme d'écailles présentant deux encoches, une de chaque côté, à leur partie supérieure. Leur taille peut aller jusqu'à 80 cm de large pour 4 cm d'épaisseur. Posées en écailles alternées, les plus grandes en rive pour aller jusqu'aux plus petites au faîtage afin de moins charger la charpente. Au XIX^{ème} siècle l'ardoise bleue des carrières d'Allasac en Corrèze ainsi que le schiste ont commencé à remplacer la lauze.



Les ouvertures :

Les ouvertures sont ordonnancées sur toutes les façades.

Les fenêtres sont pour la plupart, accompagnées d'un encadrement en pierres de taille.

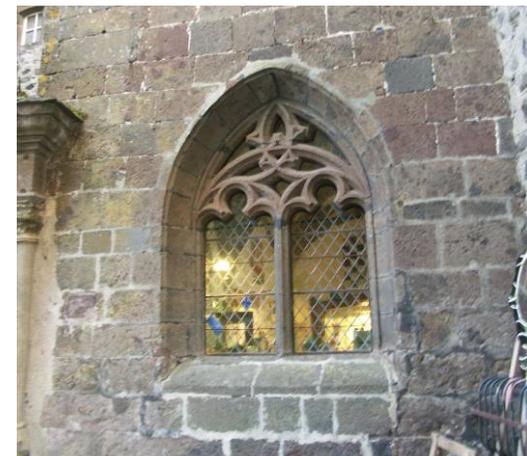
On distingue de nombreux types de fenêtres et portes, caractéristiques de différentes époques :

- les fenêtres à croisées ou à meneaux (renaissance)
- les fenêtres en arc (arcs brisés en ogive)
- les fenêtres classiques (rectangulaires)
- porches (correspondants aux chais, granges, ...), arc en anse de panier
- portes, soit à arc segmenté (XVIIIe), soit à linteau droit.

Sur les demeures dont l'architecture est la plus soignée, ces fenêtres et portes peuvent être accompagnées d'éléments décoratifs (frontons sculptés, colonnes, écussons, etc.)

Les portes en bois les plus anciennes présentent également des éléments décoratifs.

Les menuiseries des fenêtres sont traditionnellement en bois.



Fronton : couronnement de la porte de forme triangulaire ou arquée sur base horizontale, plus large que haut et fait d'un tympan qu'entoure un cadre mouluré) arqué avec dans le tympan des blasons ou sculptures diverses plus ou moins effacés sous la révolution.

Les portes surmontées d'un arc à forme ogivale, forme la plus courante sur Salers, ont une valeur identitaire forte : Maison du bailli, maison de la Ronade, maison Flogeac, maison Blot-Lacombe (croix de Toulouse), maison des Dolivier, Maison des Roquemaurel, Maison de Bargue, Maison Sauvagnac

Les portes au linteau surmonté d'un fronton de forme triangulaire avec trois boules dans chaque angle et besants (*chacun des disques saillants employés en nombre pour orner les bandeaux ou les archivolttes dans l'art roman*) de pierre à valeur maçonnique et sociale forte. Frontons présents sur 5 portes répartis dans la ville et le faubourg, datées de 1666 à 1702 pour certaines.

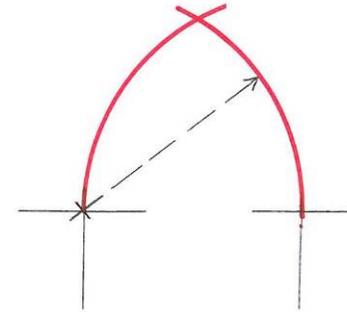
Les portes à linteaux droits ou monolithe
Les arcs à claveaux, bien souvent, soit des ouvertures médiévales, soit des arcs en anse de panier Renaissance ou plus tardifs (portes des granges)

Arcs brisés (illustration ci-contre):

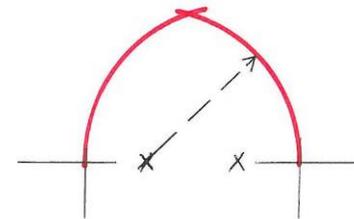
Les portes gothiques (15e siècle, première moitié du 16e siècle).

Les portes des 15e et 16e siècle sont caractérisées par arcs aux tympans pleins sur lesquels sont sculptés des écus prévus pour recevoir les armes peintes ou sculptées des propriétaires des lieux. Plusieurs modèles d'arcs ont été mis en œuvre : arc en lancette, arc brisé, arc brisé surbaissé. Dans tous les cas, les ouvertures en pierre sont ornées de moulures composées de tores et de gorges reçus en partie basse par des bases prismatiques.

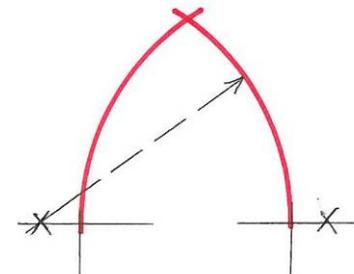
ARCS BRISES



Arc tiers-point: les centres des portions de cercles correspondent aux deux angles de la base d'un triangle.



Arc surbaissé: les centres des portions de cercles sont placés au 1/3 ou au 1/4 de la base.



Arc lancette (ou arc en lancette): les centres des portions de cercles sont écartés de la base du triangle. Cette disposition se présente sur nombre d'entrées de demeures de Salers.

LES PORTES AVEC DECOR AVEC ARC A TIER-POINT



A1_109_108_detail.JPG



A1_112-porteP1000981.jpg



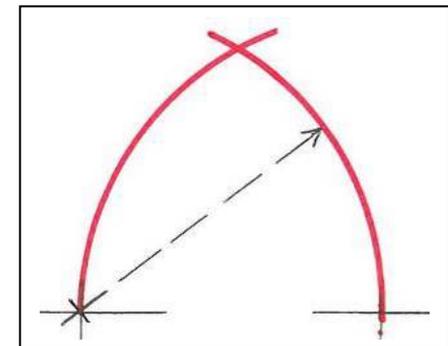
A1_202_3_porte.jpg



A1_205-porte-P1040218.jpg



A1_209_3_porte_bois-pharmacie.jpg



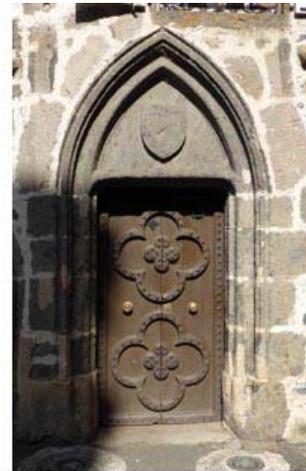
LES PORTES A DECORS AVEC ARC EN LANCETTE



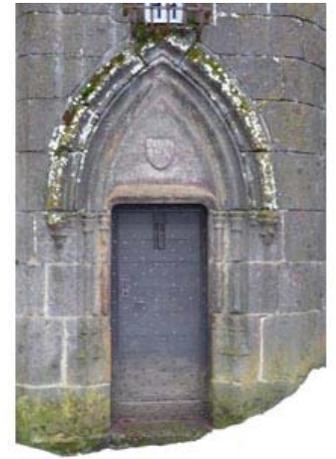
A1_112-porteP1000983.jpg



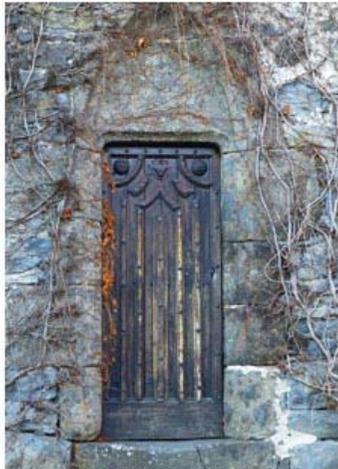
A1_114 ou 454-porteP1170979.jpg



A1_114-porte-en-lancette-P1010849.JPG



A1_220 porte-P1020122.jpg



A1_240-le-04-01-2012 (4)-c.jpg



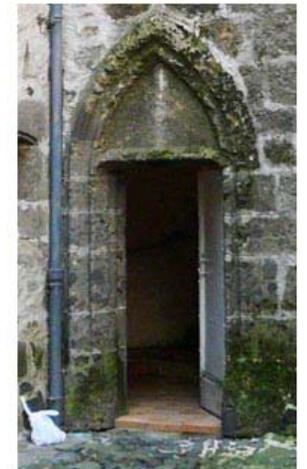
A1_248_2_porte.JPG



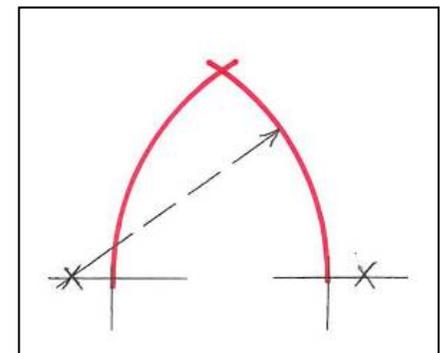
A1_248-le-04-01-2012 (2).JPG



A1_666-porte-P1110889.jpg



A1_667_1-c.jpg



LES PORTES AVEC ARC A CLAVEAUX



A1_108_portes.JPG



A1_259_au_05-01-2012 (3)-c.jpg



A1_49_au_05-01-2012 (4).JPG



A1_506_1_porte-c.jpg



A1_687_au_05-01-2012 (2)-c.jpg

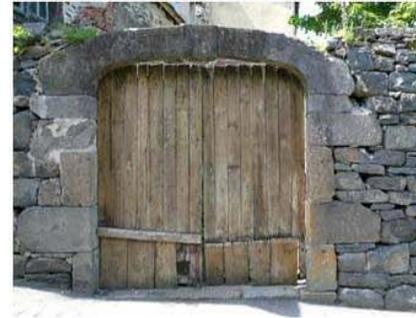
LES PORTES AVEC ARC EN ANSE DE PANIER



A1_111_porte_detail.JPG



A1_185_3-c.jpg



A1_185_porte_2.JPG



A1_190_7_detail_porte.JPG



A1_192_detail_2.JPG



A1_201_2_porte_detail.JPG



A1_208-porteP1170983.jpg



A1_215_1-r.jpg



A1_248_4_porte.JPG



A1_256_4_porte_detail-c.jpg



A1_321_2-c.jpg



A1_43_42_escalier.JPG

LES PORTES AVEC LINTEAUX DROITS OU MONOLITHES



A1_111-le-04-01-2012 (1).JPG



A1_113-porte-P1020115.jpg



A1_116-porte-P1170985.jpg



A1_152_4_porte.JPG



A1_160_porte.JPG



A1_177_1_porte_bois.JPG



A1_177_au_05-01-2012 (9)-1730.jpg



A1_208_au_05-01-2012 (3)-la Poste.jpg



A1_215_2-porte.jpg



A1_216_4_porte_details.JPG



A1_219_2_porte_detail.JPG



A1_262_au_05-01-2012-c.jpg



A1_705_2_porte-c.jpg



A1_748_1_porte-c.jpg

LES PORTES AVEC LINTEAUX A DECORS AVEC FRONTONS



A1_201_7_details-redressé.jpg



A1_201_au_05-01-2012 (2)-1700.jpg



A1_211-porte-P1110845.jpg



A1_212_2_mairie-r.jpg



A1_45_au_05-01-2012 (3).JPG



A1_45_au_05-01-2012-réglé.jpg



A1_521-le-04-01-2012 (3)-c.jpg



A1_634_3-c.jpg

Les cheminées

La cheminée a une grande importance et constitue parfois un véritable motif architectural. La souche, massive, parfois à étagements, se trouve à l'aplomb du nu extérieur du mur pignon qui se découpe suivant la forme de celle-ci. Habituellement, elle se trouve sur le pignon exposé Ouest. La souche est fréquemment décentrée par rapport au milieu du pignon. Elle dépasse toujours d'un bon mètre le faîtage des toits à deux eaux, et l'atteint tout au plus sur les toits à quatre eaux. La construction de la souche est toujours soignée, en pierre de taille. Elle présente souvent une succession de deux ou trois étages de conduit qui s'élancent par paliers vers le ciel. Le dernier niveau est parfois ovalisé.



Les lucarnes

Typiques des maisons cantaliennes, les lucarnes avaient pour rôle d'éclairer et d'aérer les greniers. Leur volume, détaché du rampant, apport aux toitures beaucoup d'élégance. Ce sont soit des lucarnes à pignon, en pierre de taille, aux joues assez grandes, sur les toits à deux pans, soit des lucarnes à la capucine, lorsqu'on voulait affecter les combles à l'habitation. Les plus vieilles ont une baie cintrée, des joues évasées. Leur disposition suit des règles rigoureuses :



- sur les toits à deux pans, on trouve pratiquement toujours une seule rangée, ayant soit deux lucarnes placées au dessus des ouvertures extrêmes de la façade, soit un nombre de lucarnes égal aux ouvertures de la façade, avec lesquelles elles sont alignées
- sur les toits à quatre pans, la première rangée a cinq lucarnes, la deuxième rangée éventuellement trois ou bien la première en a trois et la deuxième éventuellement une.

Mais dans tous les cas, il existe une apparente symétrie dans le rythme de disposition des ces ouvertures.





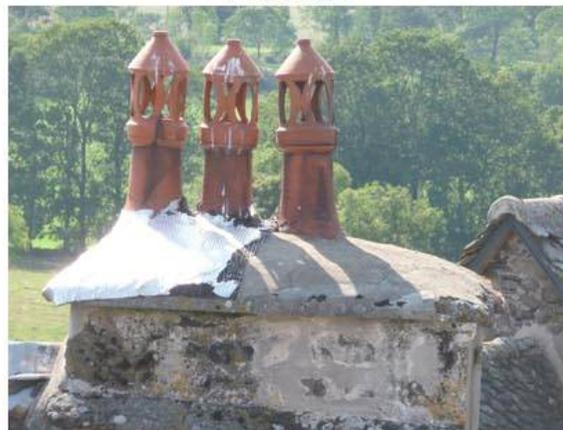
A1_262_au_05-01-2012-toiture (2)-c.jpg



P1110150.JPG



P1110206.JPG



Les souches de cheminée sont appareillées à double degré et larmiers moulurés d'une gorge, sur la face de laquelle est imbriqué le solin en pierre de la toiture initiale de la demeure.

Une tôle courbe couronne certaines d'entre elles pour éviter les infiltrations (disposition moderne) ; elles peuvent recevoir aussi des mitrons en terre cuite lorsqu'il est nécessaire d'améliorer leur tirage.

On évitera les réparations par ajout de tissus bitumés (comme sur la 5^{ème} photo), au profit d'une réparation au mortier.



A1_177_au_05-01-2012 (3).JPG



A1_206_au_05-01-2012 (2).JPG



A1_265_au_05-01-2012 (2).JPG



A1_589_au_05-01-2012A1_208_au_05-01-2012 ...



A1_68 & 67_au_05-01-2012 (2).JPG



A1_68 & 67_au_05-01-2012 (3).JPG



A1_704_3_toiture_detail.JPG



P1020624.JPG



Les plus anciennes lucarnes semblent appartenir au 17e siècle : les encadrements en pierre sont simples, à angles vifs, et couvert d'un fronton triangulaire lisse. Au 18e siècle, le linteau est complété d'un arc segmentaire. Il semble qu'au 19e siècle appartiennent des lucarnes assez similaires à celles du 17e siècle mais peuvent être réalisées en bois comme en pierre.

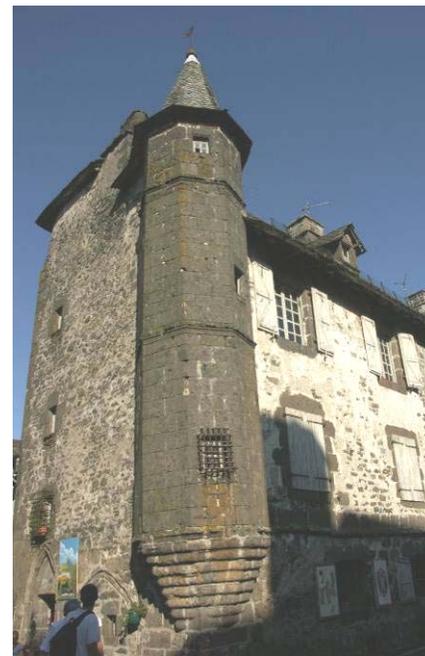
Les outeaux sont formés d'une toute petite lucarne, sous forme d'un relevé ponctuel de la couverture et ne sont destinés qu'à la ventilation des combles. Sauf pour les lucarnes à foin, accessibles de l'extérieur, les lucarnes sont toujours de très petite dimension.

Tours et tourelles

Aux tours utilitaires médiévales (escaliers à vis en relief en milieu de façade pour l'indépendance des niveaux) on a ajouté des tours de prestance (fenêtres qui ponctuent les étages) qui ne contiennent pas forcément un escalier, parfois il s'agit d'une pièce à vivre.

Les tours d'escalier en vis, circulaires ou polygonales, dans l'œuvre ou semi-hors-œuvre sont communes aux demeures des 15, 16 et 17^{ème} siècles. Elles s'ouvrent vers l'extérieur par une travée verticale composée de la porte d'entrée et de jours ou de fenêtres. Aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, la porte formée d'un arc brisé est associée à des jours ou des fenêtres à traverse aux moulures gothiques. Avec le 17^e siècle, les formes évoluent : la porte se dote d'un couverture en forme de fronton triangulaire et les fenêtres sont réduites à de simples encadrements rectangulaires à arêtes vives.

Autrefois, en parlant de la place Tyssandier L'Escous, on disait la place aux 9 tours, car il existait 9 tours. Aujourd'hui il en reste 8, celle de la maison Sauvagnac (poste+pharmacie) a brûlé en 1897.



MAISONS A TOURS ET TOURELLES



a0-P1110088-cadré.jpg



A0-P1130006-c.jpg



A1_177_au_05-01-2012 (1).JPG



A1_187-tour-P1040211.jpg



A1_20_2.JPG



A1_201_au_05-01-2012 (1).JPG



A1_205_0.JPG



A1_217_1.JPG



A1_307_porte_04.JPG



A1_49_au_05-01-2012 (2).JPG



A1_666_ecole.JPG



Copie de P1110212.JPG



P1000938.JPG



P1000971.JPG



P1110198.JPG



P1110201.JPG

1.3.2. QUALITE ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS MAJEURS : NOTE DESCRIPTIVE

PAR VALERIE ROUSSET, HISTORIENNE DE L'ART

1.3.2.1. Le Faubourg

Notes Valérie Rousset

PLACE DU CHATEAU		PLACE DU CHATEAU	
<p data-bbox="136 331 257 363">A1 - 45</p> 	<p data-bbox="651 300 1122 416">Demeure de la fin du XVIIe siècle de plan rectangulaire avec jardin en fond de parcelle sise au pied de la butte castrale.</p> <p data-bbox="651 416 1122 603">La façade est bâtie en appareil en <i>opus incertum</i> de moellons de brèche noyés dans un mortier de sable et de chaux grasse. Au début du XXe siècle, des joints rubanés ont été ajoutés sur le parement.</p> <p data-bbox="651 603 1122 820">Elle est ordonnancée en 5 travées symétriques. La travée centrale inclut la porte d'entrée de forme rectangulaire en pierre encadrée de pilastres et coiffée d'un fronton triangulaire orné de denticules et d'amortissement en boule.</p> <p data-bbox="651 820 1122 1037">Les fenêtres, larges et à encadrement à arêtes vives, étaient à l'origine pourvues de volets intérieurs. Certaines ont été adaptées pour recevoir des contrevents se rabattant dans des feuillures taillées ultérieurement.</p> <p data-bbox="651 1037 1122 1193">La couverture à deux pans se compose de lauzes épaisses de phonolithe et présente une souche de cheminée monumentale à ressaut.</p> <p data-bbox="651 1193 1122 1289">Dans l'axe des travées, s'inscrivent des lucarnes à la Capucine en pierre couvertes de lauzes.</p>	<p data-bbox="1122 331 1265 363">A1 - 671</p>  <p data-bbox="1122 810 1653 997">Demeure de plan rectangulaire avec extension arrière de plan carré (de type tourelle) du XVIIe siècle. La maçonnerie est en appareil en <i>opus incertum</i> de moellons de brèche liés au mortier de chaux grasse et de sable.</p> <p data-bbox="1122 997 1653 1184">La porte d'entrée, simple baie rectangulaire en pierre à arêtes vives en position latérale, dessert un escalier en vis en pierre sur noyau carré. Ce dernier est éclairé par des jours non alignés mais disposés en une demi-travée.</p>	<p data-bbox="1653 386 2107 762">Les fenêtres, larges à encadrement rectangulaire à arêtes vives, ont pu être à l'origine accompagnées d'une croisée en bois. La couverture est à deux pans et une demi-croupe en lauzes de phonolithe. Une souche de cheminée à ressaut laisse présager la présence d'une cheminée monumentale, du moins au XVIIe siècle. La lucarne en bois est sans doute un ajout du XIXe siècle.</p> <p data-bbox="1653 762 2107 919">L'extension arrière de plan carré dut être réservée à la souillarde. A l'étage, une petite fenêtre rectangulaire a pu correspondre à la plage d'envol pour pigeons.</p> <p data-bbox="1653 951 2107 1200">Un bâtiment en pierre de type grange-étable a été bâti ultérieurement au nord-est (XVIIe - XVIIIe siècle ?). La couverture est faite de lauzes épaisses. La façade a été percée au XXe siècle d'une baie de garage en béton armé dont il faudra revoir l'encadrement.</p> <p data-bbox="1653 1232 2107 1289">Le jardin à l'arrière est clos de murs en pierres sèches.</p>

**RUE NOTRE-DAME
A1 - 49**



Maison, de type polyvalent (rez-de-chaussée commercial ou/et artisanal, étages réservés à l'habitation) de plan carré de la fin du XVIIe siècle - début du XVIIIe siècle. La construction est sise à l'angle de deux rues où s'impose une tourelle en encorbellement. La maçonnerie en *opus incertum* de moellons de brèche a été pourvue de joints creux à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle. La tourelle, dotée de jours rectangulaires, est ceinturée par un cordon en pierre mouluré. Son couvrement en poivrière en lauzes, l'épi de faîtage (girouette et fleurs) en zinc ainsi que les faux abouts de solives sont issus d'un remaniement XIXe - XXe siècle.

La façade ouest présente une arcade charretière en anse de panier cantonnée de deux jours rectangulaires. Les fenêtres d'étage ont été dotées ultérieurement de feuilles afin de recevoir des contrevents.

Au sud, la façade intègre une baie d'ouvroir avec étal de pierre qui serait à rouvrir à l'avenir. A son côté, une porte initiale a été remaniée et réduite en 1773 (chronogramme inscrit sur le linteau).

A l'étage, les fenêtres larges du XVIIe siècle ont été retaillées de feuillures pour contrevents.

La couverture à deux pans en ardoises épaisses laisse émerger une souche de cheminée à ressauts du XVIIe siècle (où antérieure ?) ainsi qu'une lucarne en bois ajoutée à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle.

Le bâtiment initial a été complété au nord-est d'une extension fin XIXe siècle - début XXe siècle. Sa façade sur cour est composée de fenêtres rectangulaires à arêtes vives et d'une porte desservie par un escalier extérieur à balustres de pierre. La couverture en lauzes fines est complétée d'un faîtage en zinc (à revoir). Sur la rue, un mur-bahut en pierre et une grille en ferronnerie referment l'espace de la cour.

**RUE NOTRE-DAME
A1 - 589, 704, 705. Maison
Béranger**



704



589, 705

Maison du XVIIIe siècle (linteau de la porte daté de 1779).

Bâtiment de plan rectangulaire aligné en retrait de la rue et construit en appareil de moellons de brèche en *opus incertum* (les joints seraient à regarnir beurrés).

La façade ordonnancée est rythmée de cinq travées de fenêtres et de portes - la travée de gauche ayant été remaniée au XXe siècle avec l'ouverture d'une devanture. Les baies sont coiffées de linteaux en arc segmentaire monolithe à arêtes vives. La couverture à deux pans est en lauzes épaisses (phonolithe). L'agrément, trois souches de cheminée en maçonnerie à ressaut, une série de lucarnes passantes à fronton triangulaire et linteau segmentaire monolithe, ainsi qu'une série de petites lucarnes en bois.

Le bâtiment correspond à l'agrandissement d'une petite maison initiale (p. 704) qui pourrait dater, d'après les traces apparentes en façades, des XVe - XVIe siècles.

La demeure a fait l'objet de remaniements au XVIIIe siècle (sans doute en 1779) : création d'une arcade en anse de panier, fenêtres d'étage à linteau segmentaire avec feuillures pour contrevents. La couverture à deux pans en lauzes épaisses inclut une lucarne passante en pierre à fronton triangulaire et appui mouluré d'un talon, deux lucarnes en bois à fronton triangulaire et linteau segmentaire

RUE NOTRE-DAME

A1 - 71



Grande maison du XVII^e siècle de plan carré entre cour et jardin.

La façade sur cour, ordonnancée et symétrique, est cantonnée de deux courtes ailes latérales, peut-être couvertes de toitures à quatre pans à l'origine.

L'appareil de moellons de brèche en *opus incertum* était vraisemblablement initialement enduit afin de mettre en valeur les ouvertures et la travée centrale constituée par la porte d'entrée et une fenêtre. Les baies sont de simples encadrements rectangulaires à arêtes vives sous linteau monolithe. Deux petites lucarnes en pierre ponctuent le bas de la couverture de lauzes épaisses quatre pans. Une souche de cheminée monumentale à ressauts rend compte de l'équipement intérieur.

La cour est close par un mur-bahut en pierre sans doute fortement abaissé au lors de la pose de la grille en ferronnerie.

Le portail à couronnements (XVII^e ou XVIII^e siècle ?) monumentalise l'entrée sur la cour.

La façade arrière sur jardin aux fenêtres sous linteaux segmentaires clavés rend compte d'une extension du XVIII^e siècle.

PLACE GERAUD MAIGNE

A1 - 68



Maison du XVIII^e siècle de plan rectangulaire remaniée au XIX^e siècle et doublée alors en profondeur.

La façade ordonnancée se composait à l'origine de deux travées de fenêtres et d'une demi-travée correspondant à l'escalier intérieur. Le rez-de-chaussée se compose d'une porte en pierre rectangulaire à arêtes vives au vantail en bois aux formes chantournées et à imposte vitrée. Trois baies de boutique ou d'atelier ont été placées au XIX^e siècle à l'emplacement de baies du XVIII^e siècle.

Les fenêtres d'étage à linteau segmentaire relèvent du XVIII^e siècle mais certaines d'entre elles ont été remaniées et complétées de linteaux droits au XIX^e siècle. Les contrevents sont à lames larges portées par des pentures à terminaisons en cœur et spirale.

Deux souches à ressauts émergent de la couverture en lauzes épaisses accompagnée de lucarnes en pierre à fronton triangulaire et linteau segmentaire monolithe dont l'une est passante. La partie haute du comble est éclairée par une petite lucarne en bois.

Au pied de la façade, un chasseur en pierre assure la protection de l'angulation de la maison.

La façade arrière appartenant à une extension de la demeure au XIX^e siècle présente un bel escalier extérieur en pierre au garde-corps en ferronnerie desservant l'accès au jardin clos de murs.

RUE DU BEFFROI

A1 - 174



Maison du XVIII^e siècle (chronogramme de 1730 inscrit sur la traverse de l'imposte de la porte) de plan carré.

La façade ordonnancée et symétrique se compose de trois travées. Au centre, se situe la porte d'entrée à encadrement de pierre rectangulaires et arêtes vives.

Les fenêtres sont couvertes de linteaux monolithes rattachés à des arcs de décharge initialement masqués sous un enduit. comme l'ensemble du parement de moellons. Trois lucarnes en pierre à frontons triangulaires sont positionnées dans l'axe des travées.

La couverture à quatre pans en ardoises en écailles ornée d'un épi de faitage en céramique vernissée reflète un remaniement réalisé au XIX^e siècle.

PLACE DE L'EGLISE

A1 - 531



Maison de plan rectangulaire d'implantation ancienne (XVII^e siècle ?) reconstruite au XIX^e siècle et bâtie en maçonnerie de moellons grossier de brèche destinée à être enduite.

La composition symétrique de la façade est axée sur la travée centrale porte et fenêtre. La porte est caractérisée par des pilastres moulurés à chapiteaux toscans portant un entablement sous larmier. Au rez-de-chaussée, une arcade et une devanture sont issus de remaniement du

XX^e siècle. En revanche, les fenêtres d'étage conservent leurs tableaux en pierre rectangulaires légèrement débordant du nu du mur afin de recevoir l'épaisseur d'un enduit. Les contrevents en lames fines seront à revoir afin de respecter le style de la façade.

La couverture à quatre pans est faite d'ardoises en écailles et est couronnée d'un épi de faitage en zinc. Trois lucarnes à la Capucine en pierre s'inscrivent dans l'axe des travées de façade.

RUE DU BEFFROI

A1 - 156, 157,
161 :

Ensemble de petites
maisons de plain-pied
ordonnées autour d'une
cour intérieure.

157



A droite, maison p. 156

Façade étroite du XIXe siècle exposée sur la cour par une travée composée d'une porte de forme rectangulaire en pierre à arêtes vives, d'une fenêtre et d'une lucarne feunière passante.

Sur le côté, un œil-de-bœuf en brèche de couleur rougeâtre peut correspondre à un ancien évier. Un anneau de fer évoque les animaux de bât ou de monte.

156



A droite, la maison p. 161

Petite maison du XIXe siècle de plain-pied en maçonnerie de moellons en appareil en *opus incertum* couverte de deux pans en lauzes épaisses remaniée en partie haute en ardoises. Deux grandes lucarnes passantes, sans doute à l'origine feunières, sont pourvues de frontons en pierre triangulaires et de jambages avec feuillures pour recevoir la fermeture d'un double volet de bois. La porte et la fenêtre, de forme rectangulaire, sont placées sous de grands linteaux monolithes en pierre.

161



Maison de plain-pied du XVIIIe siècle comme l'indiquent les ouvertures sur la façade arrière, remaniée au XIXe siècle (chronogramme de 1811 sur le linteau de la porte). Façade avec porte et fenêtre rectangulaires à arêtes vives. La couverture en lauzes de phonolithe épaisses est portée par une charpente dont les abouts de chevrons ont été recoupés. La souche monumentale de la cheminée bâtie en pierre de taille pourrait suggérer une phase antérieure au XVIIIe siècle (XVe - XVIe siècles ?).

RUE DU COUVENT

A1 - 177



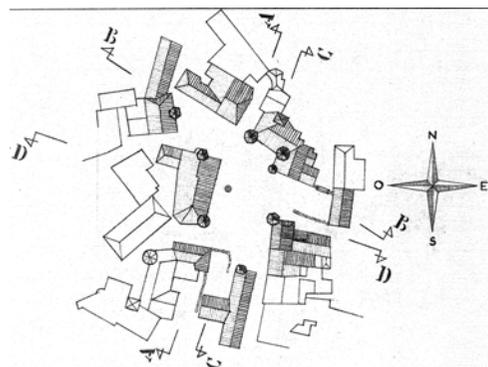
Maison du XVII^e siècle à un étage cantonnée d'une tourelle de plan carré. La façade indique qu'elle résulte de la juxtaposition de deux habitations.

La maçonnerie en *opus incertum* de moellons de brèche est ouverte par des fenêtres rectangulaires en pierre à arêtes vives et une porte à imposte. Le remarquable double vantail en bois est orné de panneaux en pointe de diamant. On notera les contrevents à cadres, les deux souches de cheminée à ressauts ainsi que la lucarne à fronton triangulaire de pierre.

1.3.2.2. La ville haute

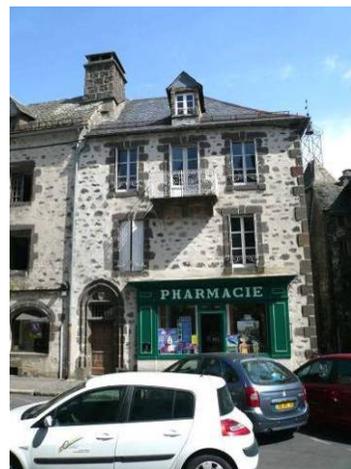
PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

Groupe de maisons à tourelles des XV^e et XVI^e siècles.



PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 209



Maison de la seconde moitié du XV^e - début XVI^e siècle remaniée au XIX^e siècle.

La construction fait l'angle de la place et de la rue débutant à la porte du Beffroi. Les façades sont en maçonneries de gros moellons de brèche posés en assises non réglées. Le chaînage d'angle harpé (ajout XIX^e siècle) est en légère surépaisseur pour recevoir l'enduit qui à l'origine couvrait le parement.

De la fin du Moyen Age date la porte en position latérale. C'est une arcade en arc brisé aplati au tympan ajouré d'une imposte protégée d'une grille en ferronnerie et d'un écu sculpté en haut-relief. L'arc et les jambages sont profilés de tores et de gorges reçus à gauche par une base prismatique. A droite, le tailleur de pierre n'a pas hésité à ouvrir un petit soupirail rectangulaire permettant la ventilation de la cave.

Sur le vantail en bois composé de cadres en larges lames cloutées sont conservés le heurtoir en pendeloque ainsi que la poignée.

La devanture est récente. En revanche les fenêtres des deux étages participent à une composition symétrique dans laquelle une porte-fenêtre avec balcon en ferronnerie constitue le centre. Les baies rectangulaires et légèrement débordantes du nu du mur sont agrémentées de clefs saillantes et de bases cubiques. Une lucarne en pierre complète l'axe de symétrie.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 206



Maison à un étage construite en 1878 (date inscrite sur le linteau de la porte).

Bâtiment intégrant dans un plan rectangulaire l'habitation (à gauche) et une partie à fonction de grange-écurie-étable dotée d'une grande porte charretière et d'une lucarne feuillée (avec crochet de levage).

Côté habitation, la façade de pierre enduite adopte une composition symétrique de part et d'autre de la porte, simple encadrement rectangulaire en brèche. Les fenêtres traitées de la maison traitées avec rigueur ont été complétées récemment de contrevents et de menuiseries à deux grands carreaux peu adaptés au style de la demeure.

La couverture de lauzes anciennes, une petite lucarne à la Capucine en pierre ainsi que la souche de cheminée à ressauts participent au caractère de l'ensemble.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 208



Demeure du milieu du XVe siècle de plan en L avec cour intérieure arrière. La façade en moellons en *opus incertum* est de composition ordonnancée en travées de deux fenêtres à meneau (les divisions composées du meneau et de deux croisillons de pierre ont été détruites). Ces ouvertures sont ornées sur de moulures croisées - les appuis semblent appartenir à une réfection. On soulignera la présence de menuiseries à petits carreaux pouvant dater du XVIIIe siècle.

Au rez-de-chaussée s'ouvrent l'arcade cochère et les devantures en arcades de deux anciens ouvriers (échoppes ou ateliers) abrités à l'origine par un auvent dont on conserve les corbeaux en pierre supportant la charpente. Cet abri assurant la protection des passants et des étals était lui-même surligné par un long bandeau de pierre mouluré, régnant sur toute la façade.

Deux lucarnes en pierre ont été ajoutées aux XVIIIe - XIXe siècles sur la toiture en lauzes de phonolithe. En pignon, se dégage une souche de cheminée monumentale.

Dans la cour, une porte gothique commande l'accès aux étages.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 207



Maison 207, à gauche.

Maison du XIXe siècle bâtie à l'angle de deux voies sur une parcelle rectangulaire.

La façade se compose d'une travée de fenêtres rectangulaires en pierre et d'une porte latérale à simple encadrement à arêtes vives. L'angle de la demeure est abattu d'un large chanfrein.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 184



Ancien Bailliage royal - Presbytère actuel

Grande demeure du XVIIIe siècle de plan rectangulaire ouvrant sur une cour intérieure pavée. Le bâtiment s'adosse à l'enceinte du bourg.

Un escalier extérieur monumental à garde-corps maçonné et amortissements en volutes moulurées dessert l'entrée sise sur une terrasse supérieure. La cour est fermée sur la rue par une grande arcade cochère sous toiture.

Le bâtiment initial a été agrandi et complété au XIXe siècle - la date de 1886 est inscrite sur l'arcade charretière - par une grange-étable.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 185



Grange-étable du XIXe siècle de plan rectangulaire dont le jardin arrière semble se développer jusqu'au tracé de l'ancienne muraille de la ville.

La composition, remaniée a posteriori, s'ordonne autour d'un axe central constitué par une grande arcade charretière et une lucarne feuillère. Deux petites fenêtres rectangulaires en pierre sont disposées de part et d'autre de cette travée - la fenêtre de droite ayant été transformée en porte.

L'ajout d'une lucarne au XXe siècle rompt avec l'harmonie des lauzes épaisses de la couverture à deux pans.

Une belle arcade assure depuis la rue du Couvent l'accès au jardin.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 186



Maison des XVe - XVIe siècles de plan rectangulaire remanié au XIXe siècle.

Comme le montrent le mur pignon et les ouvertures aujourd'hui murées l'implantation de la demeure remonte à la fin du Moyen Age. La façade principale à un étage et bâtie en maçonnerie de moellons de brèche en *opus incertum* appartient à des travaux importants menés au XIXe siècle. Le rez-de-chaussée a été percé au XXe siècle d'une baie de devanture.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 116



116 : maison à l'enduit blanc à gauche

BW CHERCHER AUTRE PHOTO

Maison de plan rectangulaire de la seconde moitié du XVe siècle - début du XVIe siècle.

Au rez-de-chaussée, les vestiges d'une porte situent l'accès à l'habitation occupant l'étage tandis que deux arcades d'ouverture évoquent encore le caractère artisanal ou commercial du niveau sur la rue.

La porte actuelle, à imposte maçonnée en pierre, a été percée au XVIIIe siècle ; son vantail en bois reste remarquable.

Une grande fenêtre à meneau (le meneau et les deux croisillons ont été détruits) ainsi qu'une fenêtre à traverse éclairent depuis la fin du Moyen Age la grande salle de vie.

Les lucarnes passantes sont des ajouts tardifs du XIXe siècle comme la souche en ciment qu'il faudrait à l'avenir reconsidérer pour une meilleure intégration à la couverture de lauzes.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 454



Etroite façade du XVIII^e siècle bâtie en moellons de brèche dont le rez-de-chaussée s'ouvre par le couple porte-arcade d'ouvroir.

La porte, remaniée et transformée en fenêtre, s'orne d'un linteau monolithe sculpté d'un arc en accolade. A son côté, la devanture de l'ancienne échoppe conserve son étal en pierre.

PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS

A1 - 114, 115



Maison noble de Flogeac

Demeure de la seconde moitié du XV^e siècle composée de plusieurs bâtiments ordonnés autour d'une cour intérieure.

La partie droite de la façade sur rue (p. 114) présente la porte d'accès au passage voûté desservant la cour intérieure. C'est une ouverture de forme rectangulaire inscrite sous un arc en lancette et tympan plein dans lequel s'impose un large écu dont les armes, initialement sculptées, ont été bûchées.

Une série d'arcades d'ouvroirs moulurés de gorges et de tores évoque le passé artisanal ou commercial du rez-de-chaussée.

Le premier étage souligné par un cordon en pierre régissant sur toute la longueur de la façade est percé de fenêtres tardives du XVIII^e siècle.

La partie gauche de l'immeuble (p. 115) incarne une image forte du bourg avec sa tourelle polygonale en poivrière posée à l'angle de la place.

Les arcades des ouvroirs ont été murées et réduites à des fenêtres au XVIII^e siècle, période où toutes les baies d'étages ont été remplacées par des ouvertures sous linteaux en arc segmentaire.

L'accès à un escalier en vis dans l'œuvre s'opère sur la façade latérale nord par une porte en arc en lancette.

RUE DES NOBLES

A1 - 113



Maison de plan rectangulaire en profondeur de la fin du XVIe siècle remaniée au XVIIe ou au XVIIIe siècle (MH).

La façade sur rue à deux étages se compose au rez-de-chaussée d'une porte latérale accédant à l'escalier desservant les niveaux de l'habitation.

L'ouverture de forme rectangulaire est placée sous un entablement mouluré porté par des pilastres sommés de chapiteaux ioniques. Dans son axe, deux jours d'éclairage, dont l'un mouluré est orné d'une doucine, assurent l'éclairage de la vis d'escalier.

L'arcade de l'ouvroir semble relever d'un remaniement au XVIIe siècle ; un écu sans trace de motif sculpté orne la clef de l'arc.

La couverture à deux pans en lauzes de phonolithe est portée par des chevrons parmi lesquels certains présentent des abouts moulurés.

RUE DES NOBLES

A1 - 111



Maison du XVIIe siècle sur parcelle en lanière perpendiculaire à la rue. La date de 1671 est inscrite sur la traverse de l'imposte de la porte sur rue. La façade à un étage est bâtie en appareil de moellons de brèche en *opus incertum* initialement enduits et aujourd'hui couverts de joints beurrés.

A l'origine, une baie d'échoppe ouvrait le rez-de-chaussée sur l'espace public. Au XIXe siècle, et suite à l'abandon probable de la fonction commerciale ou artisanale, une fenêtre a été installée ici.

Les baies de l'étage d'habitation sont de simples ouvertures rectangulaires dont les linteaux ont été soigneusement clavés.

Une belle souche de cheminée à ressauts, une lucarne en pierre agrémentent la couverture de lauzes épaisses.

RUE DES NOBLES

A1 - 110



Maison dont la date d'implantation pourrait appartenir aux XVe - XVIe siècles, « refaçadée » au XVIIe siècle.

La construction vraisemblablement adossée à l'enceinte de la ville a pu constituer l'un des corps de bâtiment sur cour intérieure d'une demeure de la fin du Moyen Age comme le suggèrent les vestiges d'une cheminée monumentale conservée sur l'actuelle cour.

Une travée latérale de petites fenêtres et une travée centrale composée d'une porte, d'une fenêtre large et d'une lucarne semblent indiquer un important remaniement réalisé au cours du XVIIe siècle.

Une porte haute ouvrant à l'étage est desservie par un escalier hors-œuvre qui se développe amplement sur l'ancienne cour médiévale.

RUE DES NOBLES

A1 - 109



Maison de plan rectangulaire à un étage de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle remaniée au XVIIIe siècle.

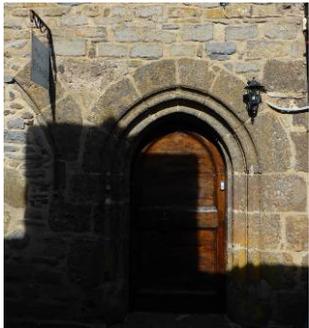
Son mur pignon nord conserve les vestiges d'une cheminée d'étage, et un placard mural de la fin du Moyen Age appartenant à un corps de logis sur disparu.

Une arcade d'ouvroir et la fenêtre éclairant l'étage attestent de travaux du XVIIIe siècle.

L'arc brisé de la porte du rez-de-chaussée a sans doute été installée au XXe siècle à l'emplacement d'une ouverture plus ancienne.

RUE DES NOBLES

A1 - 108



Maison de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle remaniée au début du XVIIIe siècle.

La façade conserve une porte gothique moulurée de tores et de gorges au beau vantail de bois et ferronnerie XVIIIe siècle.

L'arcade de l'échoppe a été recoupée au XIXe siècle par une fenêtre. A gauche subsistent les vestiges d'une porte en arc en lancette au tympan sculpté d'un écu sur lequel étaient à l'origine peintes les armes de la famille.

La souche à ressauts de la cheminée présume des dispositions de la fin du Moyen Age de l'espace intérieur.

RUE DES NOBLES

A1 - 673



RUE DES NOBLES

A1 - 674



RUE DES NOBLES

A1 - 223



Petite maison à un étage du XVe siècle ou du début du XVIe siècle de plan carré.

La maçonnerie mise en œuvre recoupe et englobe un mur antérieur composé de gros blocs basaltiques et dont l'épaisseur dépasse 1,50 m environ.

Cette maçonnerie se développe jusqu'à la maison voisine (p. 222) côté nord et vers l'ouest où elle borde la rue Sainte-Barbe. Antérieure à la période du XVe siècle, il se peut que ces vestiges aient participé à une muraille protectrice angulaire au sud-est incluant peut-être une construction défensive.

La maison du XVe siècle possède une arcade en tiers-points chanfreinée et une petite porte haute à encadrement rectangulaire accessible depuis la rue par un emmarchement de pierre.

L'étage constituant l'espace de salle (*aula*) devait intégrer un évier de pierre comme l'indique une pierre d'écoulement en façade. Le chien assis implanté sur l'ancienne couverture de lauzes et qui s'intègre peu à l'esprit de la demeure serait à revoir à l'avenir.

<p>RUE DES NOBLES</p> <p>A1 - 222</p> <p>Pas de photo</p>	<p>Petite maison de plan rectangulaire recouverte d'une toiture de lauzes ancienne. A l'arrière, une petite pièce à l'origine voûtée, est semi-enterrée.</p> <p>L'intérêt de la construction réside dans la présence d'une maçonnerie antérieure en appareil de gros blocs de basalte conservée sur les faces nord, sud et est. que l'on trouve sur la maison mitoyenne p. 223.</p> <p>Bien que modestes, les deux constructions mériteraient une étude archéologique fine susceptible d'apporter un éclairage nouveau sur la constitution du bourg.</p>	<p>RUE DES NOBLES</p> <p>A1 - 226</p> 	<p>Maison noble d'Escorailles Demeure du XVIII^e siècle sise dans un grand jardin clos.</p> <p>La façade desservie par un escalier en pierre se compose de portes à encadrement rectangulaire sous linteaux en arcs déprimés et de fenêtres sous linteaux segmentaires.</p> <p>Sur le linteau de l'entrée, la propriétaire des lieux a fait inscrire son nom : DE MARIE T D'ESCORAILLE MLLE DE SALERS EN 1740.</p> <p>Note Office du Tourisme : <i>Maison qui appartient à une branche de la famille de Marie-Angélique de Scorailles-Montpensier, duchesse de Fontanges, favorite de Louis XIV. La famille quitta les lieux pour le château de Chanterelle, hérité des Tautal.</i></p>
---	--	---	---

RUE DES NOBLES

A1 - 220



Maison du XIXe siècle composée d'une grange-étable en rez-de-chaussée et d'une habitation à l'étage. Le bâtiment de plan rectangulaire a été élevé sur les traces d'un bâti plus ancien comme pourrait le suggérer la souche de cheminée à ressaut.

La maçonnerie en *opus incertum* de la façade, à l'origine symétrique, est percée par une baie charretière centrale au linteau remanié par un IPN. Deux jours rectangulaires étaient initialement placés de part et d'autre de la baie centrale.

L'étage doté de fenêtres rectangulaires en pierre est complété par un niveau de combles à lucarne feuillée passante, couvert de lauzes épaisses en phonolithe.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 204



Maison du XIXe siècle de plan rectangulaire bâtie en maçonnerie de moellons de brèche posés en assises non réglées.

La façade se compose en rez-de-chaussée du couple porte-devanture aux baies rectangulaires inscrites sous un linteau en bois commun. L'étage présente deux fenêtres rectangulaires à encadrement de pierre à arêtes vives. La toiture est couverte de lauzes de phonolithe épaisses ; une lucarne capucine en pierre assure l'éclairage des combles. L'intéressante corniche d'avant-toit en bois moulurée pourrait appartenir à un aménagement postérieur.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 687



Façade est



Façade sud.

Vestiges d'une demeure du XVe siècle remaniée au XVIIIe siècle (chronogramme de 1762 gravé a posteriori sur une arcade, côté sud).

Côté sud et au fond d'une venelle, un large escalier de pierre dessert une porte haute. Ces éléments sont postérieurs à l'arcade du rez-de-chaussée. La porte en arc brisé à arêtes vives, très vraisemblablement en remploi, pourrait appartenir à un bâtiment du XIIe siècle ou de la première moitié du XIIIe siècle.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 210



Maison de plan rectangulaire des XVe siècles - début XVIe siècle d'après les vestiges d'une fenêtre conservée sur la façade latérale et la souche de cheminée à ressauts.

Le bâtiment a été « refaçadé » au XIXe siècle en fonction d'une composition quasi symétrique organisée selon l'axe central de la porte. Celle-ci, à simple encadrement rectangulaire et vantail de bois avec imposte, est précédée d'un court emmarchement en pierre.

Les fenêtres des deux niveaux ainsi que les deux soupiraux de cave possèdent des tableaux en pierre à arêtes vives mis en valeur à l'origine par un enduit couvrant la maçonnerie en moellons grossiers. L'appareil a été complété à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle de joints rubanés.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 214



Extension

Maison de plan rectangulaire dont la date d'implantation pourrait être située aux XVe - XVIe siècles et « refaçadée » au XIXe siècle. De la couverture à deux pans en lauzes épaisses émerge une souche de cheminée quadrangulaire avec des débords en pierre de taille.

La façade bâtie en moellons de brèche opus *incertum* est dotée de portes et de fenêtres à simples encadrements rectangulaires.

Un corps de bâtiments en pierre mais très remanié flanque le corps de logis et est couvert d'une terrasse en béton armée (XXe siècle).

Une petite extension en maçonnerie de pierre flanque le corps de logis au nord.

De plan semi-circulaire évoquant un ancien fournil (à vérifier), elle est couverte de lauzes anciennes. La porte en pierre a été remaillée avec l'ajout d'un linteau de béton armé pour lequel il faudrait à l'avenir envisager une reprise en pierre.

L'appareil de pierre en opus *incertum* a été doté à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle d'épais joints rubanés.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 202



Partie nord



Partie centrale

Partie Nord

Maison de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle de plan rectangulaire sise à l'angle de deux voies.

La maçonnerie en moellons de brèche non assisés a été dotée d'un enduit beurré au XXe siècle.

La façade latérale sur la venelle présente des fenêtres moulurées de gorges et des appuis profilés de gorges et de tores, en particulier une fenêtre à meneau dont le meneau et les croisillons ont été récemment restitués. Plusieurs baies dont une fenêtre centrale sur la façade sur rue rendent compte de remaniements réalisés à la fin du XVIe siècle ou au début du XVIIe siècle.

Partie centrale

Le bâtiment résulte sans doute de la volonté au XIXe siècle de réunir en une même habitation deux entités antérieures.

La façade composée de deux travées de fenêtres rectangulaires en pierre à angles vifs, s'ouvre sur la rue par le couple porte-devanture de boutique ou d'atelier. La baie professionnelle a été restaurée au XXe siècle par une vitrine en bois en placage dont le dessin a été inspiré par les modèles en vogue à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

La couverture de lauzes est reçue par une belle corniche en pierre profilée d'un talon.



Partie sud

Partie sud - Maison noble des Lur-Saluces

Demeure de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle caractérisée par un angle arrondi signalant depuis la rue la présence d'un escalier intérieur en vis.

L'escalier qui dessert les niveaux d'habitation communique avec l'espace public par une porte inscrite sous un arc brisé dont le tympan est sculpté d'un écu frappé de la lettre S (Lur-Saluces, gouverneur de Salers). Le vantail en bois constitué de lames croisées cloutées appartient à un remaniement du XVIIe siècle. La serrurerie, les heurtoirs et leurs platines des XVIIIe et XIXe siècles sont des éléments à préserver avec soin.

La cage de la vis est éclairée par des jours rectangulaires moulurés de gorges amorties en partie basse par des congés en fer de lance et munis d'appuis moulurés. C'est dans la maçonnerie de moellons de brèche disposés en appareil en *opus incertum* que l'on a percé, semble-t-il au XIXe siècle, des fenêtres à encadrement rectangulaire. En revanche, la couverture de lauzes épaisses ainsi que la souche à ressauts de la cheminée rendent compte de l'état de la fin du Moyen Age. Même s'ils ont fait l'objet d'une retaille, les abouts des solives, attestent la présence d'un avant-toit initial très débordant assurant la protection du pied de la façade.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 213



Grange-étable à un étage du XVIII^e siècle de plan rectangulaire. La construction est sise le long d'une venelle reliant la rue de la Martille à la rue des templiers. Sa maçonnerie est en appareil de moellons grossiers de dimensions très variées de brèche et de basalte disposé en *opus incertum*.

La façade ordonnancée et symétrique est composée autour d'une grande arcade charretière en anse de panier chanfreinée.

De part et d'autre, s'ouvrent deux fenêtres aux encadrements rectangulaires chanfreinés - elles ont été ultérieurement fermées de moitié. Au-dessous se situent deux petites ouvertures de 30 cm de côté : celle de gauche a été murée mais conserve un gond et le logement extérieur d'un autre gond situant un volet en bois extérieur. Celle de droite a été remaniée et quasi reconstruite en brique au début du XX^e siècle. Ces deux orifices correspondent peut-être à des accès direct à des mangeoires.

L'étage est ouvert par une porte feunière du XVIII^e siècle, rectangulaire et bordée d'un chanfrein abattu sur un congé biais (à droite). Son seuil a été légèrement surélevé.

On a installé ensuite, sans doute au XIX^e siècle, une seconde porte feunière au tableau à arêtes vives.

Les deux lucarnes en bois à joues couvertes de lauzes ne semblent pas être antérieures au XX^e siècle.

La façade latérale en partie masquée par un appentis du XX^e siècle (latrines ?) qui serait à supprimer présente une porte haute chanfreinée ainsi qu'un jour de combles.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 215



Maison de la fin du Moyen Age

Maison de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle de plan rectangulaire perpendiculaire à la rue et bordée d'une étroite venelle où s'ouvre la porte d'entrée.

Une maçonnerie en blocs basaltiques (tronçons d'orgues ?) caractérise le soubassement de la façade sur rue et laisse place ensuite à un appareil de moellons grossiers de brèche posés en assises non réglées.

La demeure est typique des maisons médiévales polyvalentes rassemblant un rez-de-chaussée artisanal ou commercial et un étage d'habitation.

L'ancien ouvroir voûté s'ouvre sur l'espace public par une grande arcade gothique en arc segmentaire mouluré de gorges et de tores reçus par des bases prismatiques. En dessous et à partir de ces éléments sculptés se situaient vraisemblablement l'étal ou les étals de pierre. Au-dessus, une fenêtre sous linteau cintré a sans doute remplacé une fenêtre à meneau.

La porte d'entrée sur la façade latérale commande l'accès à l'escalier en vis logé dans une cage semi-hors-œuvre. L'encadrement en pierre est bordé de moulures croisées dont les bases, comme l'écu sculpté sur le linteau, ont été bûchées.

Le vantail qui conserve sa poignée se compose de simples lames larges horizontales fixées par des clous forgés. Une petite fenêtre profilée de tores croisés aux angles assure l'éclairage de la vis intérieure.

Comme le montrent les vestiges d'une baie, la maison devait se développer à l'arrière où une construction (ou reconstruction ?) a pris place en 1762.



Maison du XVIIIe siècle et sa grange-étable

Maison du XVIIIe siècle de plan rectangulaire bordant une venelle caractérisé par une porte au linteau daté de 1762.

Ce bâtiment a été complété, toujours au XVIIIe siècle, par une grange-étable dont la typologie est récurrente sur le site, à savoir : arcade centrale cantonnée de part et d'autre par deux jours à encadrements chanfreinés, et lucarne passante axée.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 302



Maison à un étage, de plan rectangulaire, qui pourrait dater des XVe - XVIe siècles.

Bâtie en appareil de moellons de brèche en *opus incertum*, la construction présente à l'étage les vestiges d'une ancienne fenêtre à meneau réduite de $\frac{3}{4}$ (les vestiges sont suffisants pour assurer une restitution future). Au rez-de-chaussée et à l'étage, s'ouvrent deux portes à encadrement rectangulaire chanfreiné orné à la base des piédroits de congés triangulaires. La porte de l'étage accessible depuis la rue par un escalier disparu, a été associée au XXe siècle à un balcon sur consoles en IPN.

A l'étage et à gauche, une pierre saillante du mur correspond à l'écoulement de l'évier en pierre de la cuisine. La date de 1761 incisée sur le linteau de la lucarne en pierre atteste des travaux de remaniement menés sur l'habitation et dont dépend sans doute la grande baie d'ouvroir aujourd'hui murée (sa réouverture reste possible).

La couverture de lauzes épaisse que domine une souche de cheminée à ressauts (XVe - XVIe siècles ?) est portée par une charpente dont les abouts de chevrons ont été ultérieurement sciés. Comme sur d'autres demeures anciennes du bourg, ces éléments indiquent que les façades étaient initialement protégées par des avant-toits très débordants.

L'emmarchement extérieur et le large trottoir de pierre forment un écrin minéral de grand intérêt.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 506



Maison de plain-pied à un étage du XVIIe siècle dont la partie supérieure gauche a été fortement remaniée au XXe siècle (installation d'une étroite terrasse).

La construction de plan rectangulaire est bâtie en appareil de moellons de brèche en *opus incertum*.

La porte, en position latérale, est une belle arcade en plein cintre à arêtes vives dans l'axe de laquelle s'inscrit une double baie du XVIIe siècle.

La charpente moisée ainsi que la fenêtre de l'étage ouvrant sur la terrasse reflètent les aménagements intervenus au XXe siècle.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 521



Façade principale rue de la Martille



Façade sur l'avenue de Barrouze

Grande demeure du XVIII^e siècle de plan quasi carré implanté à l'angle de deux voies.

Sur la façade rue de la Martille, une porte portant le chronogramme 1657 est le fruit d'un remploi. L'ouvrage est couvert d'un linteau droit orné d'un écu et de denticules. Les pilastres qui en constituent les piédroits supportent une voussure moulurée dans laquelle s'inscrit un tympan incluant un cartouche frappé d'un écu logé dans un cercle en cordelière. Deux masques sont positionnés de part et d'autre de l'ornement central ; la figure de droite présente dans la coiffure des caractéristiques des XIII^e - XIV^e siècles, ce qui nous permet de faire l'hypothèse d'un remploi.

Le reste du bâtiment est homogène. Bâti en appareil de moellons de brèche sans doute destiné à être enduit, il ouvre sur l'avenue de la Barrouze par trois grandes arcades en anse de panier qui desservent un rez-de-chaussée voûté. Au rez-de-chaussée, commercial ou artisanal, succède un étage éclairé par de grandes fenêtres larges, rectangulaires, aux linteaux de pierres clavées. Les appuis remaniés au XX^e siècle en béton armé seront à revoir.

La couverture à quatre pans en lauzes épaisses a été complétée au XIX^e siècle d'une lucarne en pierre et d'un épi de faitage en céramique vernissée.

RUE DE LA MARTILLE

A1 - 505



RUE DE LA MARTILLE

A1 - 634



Grande demeure du XVIII^e siècle accolée à l'enceinte urbaine et à la porte de ville de la Martille.

De plan rectangulaire, elle allie sur un même plan une habitation en rez-de-chaussée et à l'étage ainsi qu'une grange-étable en rez-de-chaussée à droite ouverte sur la rue par une grande arcade charretière.

Hôtel du début du XVII^e siècle de plan en L (MH) avec tour ronde d'angle.

Le portail d'entrée de la cour se compose d'une arcade en anse de panier inscrite entre deux pilastres à couronnement en boules et fronton triangulaire sur lequel est logée une petite niche destinée à accueillir une statue. La façade sur rue s'ordonne en une seule travée avec une porte en arc en plein cintre et des fenêtres larges rectangulaires à arêtes vives. Sur l'avant-toit de la couverture de lauzes épaisses subsistent un about de chevron en bec de flûte.

RUE DES TEMPLIERS (venelle)

A1 - 250



Façade avant.



Façade latérale nord

Grange-étable du XVIII^e siècle de plan rectangulaire située en cœur d'îlot le long d'une venelle reliant la rue de la Martille à la rue des Templiers. Le bâtiment en raison du relief se compose d'un soubassement accessible par le nord et d'un rez-de-chaussée ouvert à l'est.

Son mur arrière ouest est adossé en rez-de-chaussée à un mur très large bâti en blocs de basalte qu'il englobe dans la partie supérieure. L'hypothèse d'un mur antérieur rattaché à une fortification (présence d'une continuité parcellaire et viaire courbe au centre du bourg : noyau ancien ?) serait peut-être à retenir en l'absence de visite de l'intérieur du bâtiment

La composition de la façade principale est axée sur une grande arcade charretière centrale en arc en anse de panier que cantonne à gauche une fenêtre - une seconde fenêtre, à droite, serait à envisager. Une grande lucarne feunière en bois aux joues couvertes de lauzes épaisses a été aménagée *a posteriori* au-dessus de l'arcade.

La façade pignon nord présente une porte et une fenêtre sous arc segmentaire, ainsi que de jours d'éclairage chanfreinés.

RUE DES TEMPLIERS

A1 - 216



Hôtel du XVII^e siècle de plan rectangulaire aligné sur la rue.

La composition de la façade sur rue, ordonnancée et symétrique, est rythmée par des travées de fenêtres et de portes fenêtres de forme rectangulaire.

La porte d'entrée en position centrale est encadrée de pilastres et d'un entablement mouluré orné de denticules.

Les registres des baies sont soulignés de cordons de pierre filant sur toute la longueur de la façade, et profilés en demi-lune. La couverture en lauzes épaisses repose sur une sous-face en bois moulurée d'un large quart-de-rond.

Ne subsiste plus des lucarnes du toit en pierre que celle qui occupe le centre de la façade - deux lucarnes en bois ayant été ajoutées ultérieurement.

RUE DES TEMPLIERS

A1 - 217



Hôtel avec tourelle semi-hors-œuvre de la fin du XVI^e siècle - début du XVII^e siècle. Les façades semblent avoir été remaniées au XVIII^e ou au XIX^e siècle par l'ajout de fenêtre rectangulaires - les fenêtres initiales étant larges et sans division.

La charpente couverte de lauzes épaisses appartient très vraisemblablement à l'état initial comme en témoigne les abouts de chevrons moulurés.

RUE DES TEMPLIERS

A1 - 667



Petite maison de plan rectangulaire du XVIII^e siècle alliant une grange-étable en rez-de-chaussée et une habitation à l'étage.

La façade de composition symétrique présente une porte charretière en arcade en arc en anse de panier cantonnée de par et d'autre par deux petites baies sous arc segmentaire.

Ces ouvertures communiquent depuis la rue dans un espace à fonction de grange-étable à l'origine.

L'étage de l'habitation possède deux fenêtres sous arc segmentaires.

Le parement du mur bâti en moellons en assises non réglées était à l'origine enduit afin de mettre en valeur l'encadrement des baies.

Sur la couverture de lauzes de phonolithe, deux grandes lucarnes en pierre à fronton ornés de cœurs renversés assurent l'éclairage des combles.

RUE DES TEMPLIERS

A1 - 248



Hôtel de la seconde moitié du XVe siècle ou du début du XVIe siècle de plan en L.

L'escalier en vis est logé dans une tourelle de plan carré semi-hors-œuvre ouverte sur la rue par une porte rectangulaire inscrite dans un arc en lancette. Le tympan est agrémenté d'un écu sculpté. Le vantail de style Louis XIII est remarquable par la conservation de ses panneaux fixés par des clous forgés.

Une demi-travée de jours chanfreinés assure l'éclairage de la cage d'escalier tandis que des fenêtres à meneau en pierre à moulures croisées aux angles donnent la lumière aux deux étages réservés à l'habitation.

L'arcade charretière du rez-de-chaussée est un apport du XVIIIe siècle comme le sont sans doute les lucarnes passantes en pierre.

La couverture de lauzes ancienne repose sur des chevrons aux abouts profilés en bec de flûte.

RUE DES TEMPLIERS

A1 - 249



Maison de plan rectangulaire du XVIIIe siècle sans doute élevée sur une maison plus ancienne. Une arcade a été ajoutée en 1909.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 247



Maison de plan rectangulaire, à un étage, traversante, sise entre l'avenue de Barrouze et une venelle arrière.

La fenêtre à meneau à moulures croisée, la porte de l'étage réservé à l'habitation ainsi que l'imposante souche de cheminée permettent de situer sa construction dans la seconde moitié du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe siècle.

Même s'il résulte peut-être d'un ajout, l'escalier monumental à volée droite en pierre constitue un élément architectural remarquable. Un double chien assis en béton armé réalisé au XXe siècle tend à rompre l'élégance de la couverture de lauzes anciennes.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 246-245



Maison à un étage de plan rectangulaire sur parcelle traversante remaniée au XIXe siècle.

Le rez-de-chaussée s'ouvre sur la rue par une porte desservant l'escalier menant à l'habitation cantonnée à l'étage et par une baie charretière ou d'ouvroir remaniée en béton armé au XXe siècle (linteau et jambage gauche).

La symétrie initiale des ouvertures d'étage (fenêtres et jours rectangulaires) a été rompue au XXe siècle lorsque l'une des deux baies a été transformée en porte-fenêtre donnant sur un étroit balcon.

L'ajout d'appuis en béton armé et d'un chien assis ont également altéré quelque peu la composition.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 251



Maison à un étage de plan rectangulaire pouvant dater des XVe - XVIe siècles d'après la monumentalité de la souche de cheminée.

La façade en moellons de brèche serait ainsi le fruit d'une reconstruction au cours du XVIIIe siècle.

Le rez-de-chaussée le couple avec une porte-devanture qui dissocie dès l'extérieur l'accès à l'habitation sise à l'étage de l'espace commercial ou artisanal du rez-de-chaussée.

La baie de ce dernier fermée au XXe siècle et modifiée par une fenêtre horizontale pourrait à l'avenir faire l'objet d'une réouverture complète.

Les deux fenêtres d'étage sont associées à deux petits jours rectangulaires pouvant situer des éviers anciens.

Les deux lucarnes à la capucine maladroitement axées sur la travée de fenêtre suggèrent un remaniement du XIXe siècle ou du début du XXe siècle duquel dépend également l'apport d'un épi de faitage en zinc.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 262



Petite maison de plan rectangulaire en fond d'impasse de la seconde moitié du XVe siècle.

Le niveau d'habitation, de plain-pied, est complété d'un niveau de soubassement accessible par une porte en pierre bordée d'un chanfrein.

L'accès à la salle se fait par une belle porte rectangulaire gothique en pierre à moulures de tores croisés. La fenêtre qui la cantonne est issue d'un remaniement et le petit jour situé à gauche de la façade peut indiquer la place d'un évier (un remaniement de maçonnerie dans l'allège évoque l'emplacement de la pierre d'écoulement).

De la couverture de lauzes épaisses émerge en pignon une souche de cheminée caractérisée par une terminaison en pierre de forme oblongue.

La lucarne passante a été réalisée à partir de pierres gothiques en remploi (jambages moulurés) provenant peut-être de la maison.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 639



Passage couvert rue des Templiers

Maison du XVe siècle ou du début du XVIe siècle remaniée et « refaçadée » au XVIIIe siècle.

Elle adopte sur le côté nord-ouest du passage couvert de la rue des Templiers une parcelle traversante de plan rectangulaire longée à l'arrière par une ancienne venelle.

Le mur gouttereaux sur le passage présente deux arcades moulurées d'un tore désignant une phase de construction à la fin du Moyen Age. Il est possible que ces deux baies aujourd'hui murées soient associées à une troisième arcade - des sondages dans l'enduit serait important pour vérification de l'hypothèse. Les corbeaux en pierre supportant le plafond du passage semblent attester de la présence d'un couvrement de ce type dès les XVe - XVIe siècles.

La façade avant sur rue relève d'un remaniement sinon d'une reconstruction dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Le rez-de-chaussée et le premier étage sont composés de façon symétrique dont l'axe est donné par une grande arcade en plein cintre aplati. La cantonnent deux fenêtres rectangulaires de petites dimensions. Cette disposition rattache ainsi ce niveau à la typologie des granges-étables.

Dans l'axe des deux fenêtres de l'étage devaient s'inscrire des baies de combles disparues lors de la surélévation de la façade et la création de deux fenêtres au XXe siècle.

Sur la façade latérale, s'ouvre un petit balcon en pierre mouluré et garde-corps en ferronnerie XIXe siècle.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 640



Le passage couvert rue des Templiers

Maison de la seconde moitié du XVe - début XVIe siècle remaniée en 1725 (chronogramme inscrit sur le linteau de la porte sur façade avant.

Une arcade médiévale ourlée d'un tore reçu sur une base prismatique constitue les indices d'une datation d'implantation à la fin du Moyen Age. Il est possible comme dans la maison mitoyenne (639) que d'autres baies soient aujourd'hui masquées par l'enduit. Le passage sur lequel elle s'ouvre a été remanié au XVIIIe siècle par les deux arcades de pierres qui en commandent l'ouverture.

La façade du XVIIIe siècle (englobant sans doute des vestiges plus anciens) est ordonnée en travées de fenêtres en arc segmentaire à gauche. La partie droite en revanche se compose d'une travée porte et fenêtre rectangulaires et d'une travée associant initialement une petite devanture rectangulaire (agrandie en porte de garage) et d'une fenêtre d'étage. Les couvertures à deux pans en lauzes épaisses intègrent deux souches de cheminée à ressauts pouvant appartenir à l'état médiéval. Le chien assis a été implanté en revanche au XXe siècle sans tenir compte de l'ordonnancement initial.

A l'arrière, une tourelle de plan carré ajoutée au XVIIIe siècle n'est pas sans rappeler les dispositions de la maison place du Château (p. 671).

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 243



Maison du XIXe siècle de plan rectangulaire à un étage destiné à l'habitation desservie par un escalier extérieur en pierre. Il est possible que son origine soit bien antérieure.

Le rez-de-chaussée appartient au type grange-étable ouvert sur l'extérieur par une grande arcade charretière en arc segmentaire daté de 1865 cantonnée de deux jours rectangulaire horizontaux.

La maçonnerie de moellons grossiers en assises non réglées était à l'origine enduite.

La porte et les fenêtres d'étage sont à encadrement rectangulaire à arêtes vives : l'une des baies porte sur le linteau l'inscription « J LA ».

La porte est aujourd'hui ouverte sur une galerie en béton armée qui a pu remplacer une structure en bois. Une pierre saillante sur la droite signale la présence d'un ancien évier en pierre à écoulement extérieur.

L'escalier et la galerie sont abrités sous un avant-toit débordant aux abouts de solives profilés en bec de flute. De la couverture en lauses épaisses en phonolithe émerge une souche de cheminée à ressauts ainsi qu'une petite lucarne à la capucine en bois.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 242



Grange-étable du XVIIIe siècle en maçonnerie en grand appareil en *opus incertum*.

Le bâtiment de plain-pied présente une façade symétrique axée sur une baie charretière dont le couverture a été remplacé à la fin du XXe siècle ou au début du XXIe siècle par une poutre en béton armé.

De part et d'autre sont placées deux fenêtres en arc segmentaire en pierre. Celle de droite possède encore son volet intérieur en bois.

La couverture de lauzes a été remaillée en ardoises. Une lucarne feunière passante en arc segmentaire conserve comme la fenêtre du rez-de-chaussée un volet de bois intéressant.

L'état très dégradé de la bâtisse demanderait des travaux de consolidation urgents.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 240



Maison de la seconde moitié du XVe siècle de plan en L sur cour avant. (investie en partie au XXe siècle par un garage).

L'aile s'ouvre sur l'espace public par une porte de plan rectangulaire logée sous un arc brisé en lancette abrité sous une voussure moulurée. Un bel emmarchement en pierre en assure l'accès depuis la rue.

Le corps de logis qui se développe en fond de cour est doté d'une fenêtre à meneau en pierre (la croisée de pierre pourrait faire l'objet d'une restitution) et d'une lucarne ajoutée au XVIIIe siècle. L'imposante souche de cheminée à ressauts suggère à l'intérieur un équipement de grande ampleur.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 264



Maison de la seconde moitié du XVe siècle début XVIe siècle à rez-de-chaussée commercial ou artisanal et habitation à l'étage.

La porte à encadrement rectangulaire bordé d'un chanfrein se juxtapose à l'arcade d'un ancien ouvroir dont la partie basse a été murée (la réouverture de la baie serait à envisager). Une fenêtre à meneau en pierre moulurée d'une gorge assurait l'éclairage de la salle (*aula*) - l'appui ainsi que la croisée de pierre ont été buchés.

La pente de la couverture initiale est évoquée par un alignement de pierres fichées sur le pignon (p. 263). Cet indice rend possible la restitution du niveau de la toiture des XVe - XVIe siècles.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 265



Maison de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle de plan carré, polyvalente à rez-de-chaussée artisanal ou commercial et habitation à l'étage.

De toute évidence, la façade aujourd'hui enduite a fait l'objet de remaniements : ajout ou agrandissement de l'escalier extérieur maçonné, percement de la porte et de la fenêtre de gauche. Ces aménagements ont sans doute masqué les baies initiales potentielles notamment au rez-de-chaussée où l'on peut supposer une ancienne échoppe.

La souche de cheminée située en pignon semble appartenir aux dispositions de la fin du Moyen Age. Revoir le garde-corps de l'escalier en remontant la maçonnerie de moellons après suppression du débord de la dalle béton.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 266



Maison de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle de plan carré, polyvalente à rez-de-chaussée artisanal ou commercial et habitation à l'étage.

La maçonnerie en gros moellons de brèche et de basalte en *opus incertum* intègre au rez-de-chaussée une arcade d'ouvroir en pierre. L'agrandissement de l'escalier extérieur en pierre a contraint la fermeture de la baie de l'échoppe alors réduite en une porte.

A l'étage, le couple porte rectangulaire à moulure torique et fenêtre à meneau constituait les uniques baies de la salle. Comme le suggèrent des reprises de maçonnerie et la fenêtre à arêtes vives l'ancienne croisée médiévale a été supprimée au XVIIIe ou au XIXe siècle.

De la même façon le chien assis passant relève d'un aménagement. En revanche la pente de la couverture de lauzes ainsi que la souche à ressauts suggèrent encore les dispositions des XVe -XVIe siècles.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 263



Maison de plan rectangulaire à un étage remaniée et « refaçadée » au XVIIIe siècle à l'emplacement de deux maisons de la fin du Moyen Age (vestiges d'une tête de mur à gauche, traces de deux arcades en rez-de-chaussée, d'un petit jour d'éclairage à l'étable à gauche, deux souches de cheminée à ressauts...)

Il s'est agi au XVIIIe siècle de réunir deux anciennes habitation et d'instaurer en façade une composition ordonnancée et symétrique. La travée centrale inclut la porte et une fenêtre d'étage dont les linteaux sont traités en arcs segmentaires.

La composition était sans doute complétée en toiture par trois lucarnes de pierre ; seules deux d'entre elles ont été maintenue. Revoir les joints beurrés de la façade prévue pour être enduite.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 260



Petite maison de plain-pied sur soubassement des XVe - XVIe siècles de plan quasi -carré. La façade de moellons en *opus incertum* se compose d'une porte latérale rectangulaire et chanfreinée et d'une fenêtre large sans division et à arêtes vives. Cette dernière semble relever du remaniement au XVIIe ou au XVIIIe siècle d'une ancienne fenêtre à meneau.

La porte commandant l'accès à la cave semi-enterrée a été rebâtie au début du XXe siècle en maçonnerie de briques foraines.

Une lucarne sur le pan avant de la couverture de lauzes épaisses atteste également d'un remaniement. En revanche, la souche de cheminée à ressauts et à terminaison de pierre de forme oblongue suggère les dispositions de la fin du Moyen Age.

Les menuiseries et le volet roulant de la fenêtre seront à revoir.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 259



Maison du XVII^e siècle sur bases plus ancienne de plan en L.

La façade sur rue est en pignon. La façade principale en position latérale s'ouvre une un petit espace privé par une porte rectangulaire à arêtes vives et imposte. La lucarne passante ajoutée au XX^e siècle serait à revoir pour une meilleure intégration.

Sur la façade latérale nord-ouest, on notera la présence d'une petite porte en arcade en plein cintre chanfreiné du XVII^e siècle.

Sur le faite du toit de lauzes anciennes, domine une petite croix de pierre.

AVENUE DE BARROUZE

A1 - 254



Maison à un étage de plan rectangulaire bâtie en 1801 (cartouche de la porte d'entrée).

La façade ordonnancée et symétrique est axée sur une travée centrale composée de la porte à imposte et d'une fenêtre à encadrement rectangulaire à arêtes vives.

La porte ornée d'une traverse d'imposte moulurée à chronogramme et d'un cartouche agrémenté d'un aigle et d'une coquille Saint-Jacques colore le strict agencement de la façade.

La couverture à deux pans et croupe de lauzes épaisses associe une souche de cheminée monumentale ainsi que trois petites lucarnes à frontons triangulaires en pierre.

Note Office du Tourisme : *Le cartouche de la porte représente l'aigle, symbole de saint Jean, et la coquille du baptême, représentant saint Jean-Baptiste.*

1.4. LE PATRIMOINE IMMATERIEL

La famille de la Ronade

L'origine et l'histoire de la famille de la Ronade se confondent avec celles de la cité : il s'agit du meilleur exemple d'ascension sociale...

Jacques André de la Ronade : principal représentant de la justice royal.

- Tout commence avec un docteur en droit, anobli (lui et ses héritiers) en 1582 par le roi, Henri 3 pour services signalés auprès de la cour
- Lorsque le bailliage s'installe, il achète la charge d'office de lieutenant général (civil et criminel) en 1620, héréditaire (moyennant somme d'argent à chaque passation de pouvoir) laquelle ne sortira qu'en 1773 de la famille avec le décès du dernier héritier.
- Or en 1765, la majeure partie des offices est vacante sur Salers et il y a donc cumuls de charges : Jean-André de la Ronade, écuyer, seigneur de Monclar, Apcher et autre lieux, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur au bailliage des montagnes d'Auvergne.

Pierre Lizet (1482-1554), célèbre Président du Parlement de Paris

Salers, berceau de la race bovine Salers.

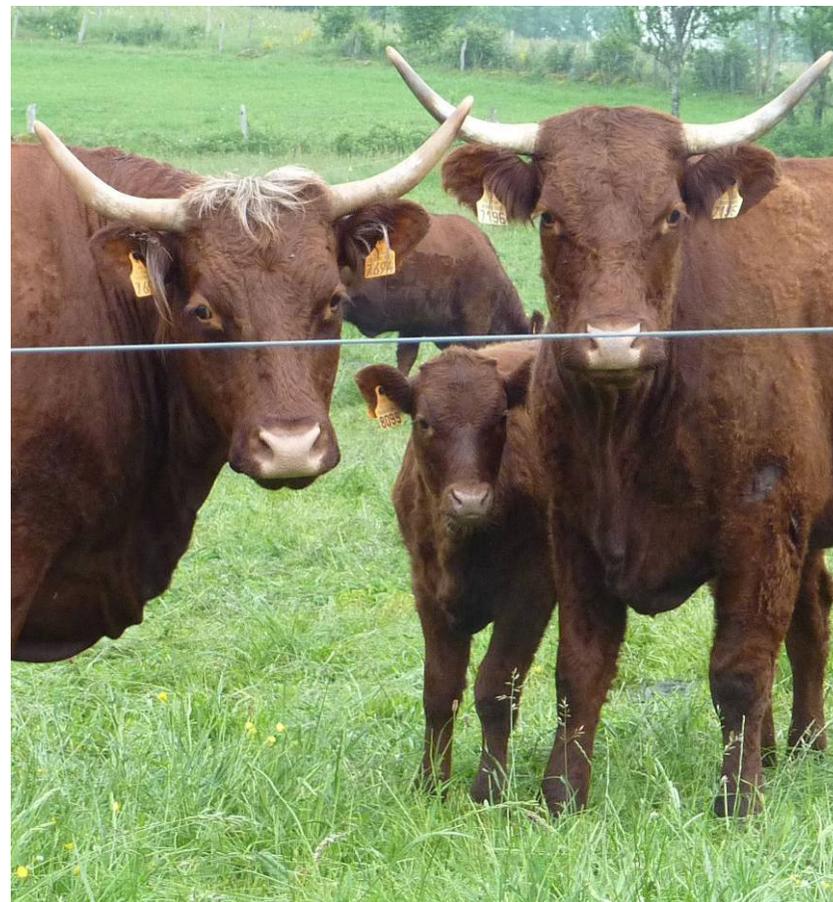
Source : Aurillac - Pays de Salers et de Mauriac - Regards sur un patrimoine - P. Bonnaud, V. Flauraud, P. Moulrier, J.-C. Roc - Ed. Loubatières

Tyssandier d'Escous, le père de la race Salers

Ernest Tyssandier d'Escous est né à Salers le 20 décembre 1813. Il obtient rapidement de son père la gestion du domaine d'Escous (commune de Saint-Bonnet-de-Salers).

À cette époque d'explosion démographique, les besoins de produits laitiers et de viandes augmentent et le gouvernement se propose d'améliorer les races bovines françaises. Des directives sont données aux préfets pour créer des comices agricoles dans les zones d'élevage.

Le 6 juin 1837, Ernest Tyssandier devient membre du tout récent comice de Salers. S'ils ont conscience de la conformation hors du commun des bovins locaux, en revanche les membres du comice n'ont pas une véritable ambition pour cette race locale.



Les Tyssandier sont dotés d'une grande aisance financière et dès 1840, Ernest va donc pouvoir fréquenter les grands concours de Paris et de province. Il fait aussi un voyage dans la Nièvre pour y étudier les méthodes de sélection des grands éleveurs de la race charolaise qui consiste à croiser les meilleurs sujets, notamment en sélectionnant les plus beaux mâles.

Le 22 août 1844, Tyssandier est nommé président du comice agricole de Salers. Il entreprend des tournées de conférences et rend régulièrement visites aux fermiers des environs. Il recherche les animaux les mieux conformés et constitue une commission d'éleveurs compétents pour sélectionner un groupe de mâles possédant les plus hautes qualités de la race. À cette époque, on ne parle toujours pas de la race de Salers, mais simplement de la race bovine locale.

Le 7 avril 1845, le comice dresse un projet de règlement des concours où il est stipulé que les animaux ne présentant pas un état satisfaisant ne pourront plus concourir.

Tyssandier obtient le mandat de conseiller général en août 1848 et celui de maire de Saint-Bonnet-de-Salers en 1850. Ces mandats vont lui conférer des pouvoirs suffisants pour poursuivre la tâche qui lui tient à cœur: faire reconnaître la spécificité de la race locale. Il baptise la race de Salers en 1952.

Le premier concours à Salers

Depuis longtemps Tyssandier d'Escous réclame au Conseil général un concours spécial pour la race, que les places d'honneur remportées par les animaux de Salers régénérés justifient largement. Il programme un concours cantonal à Salers pour le 20 juillet 1852. Le ministre de l'Agriculture attribue une somme de 700 F et quatre médailles: deux en or et deux en argent. Le préfet donne 240 F pour le comice.

C'est bien en 1852 que se tient le premier concours réservé à la race. Jusqu'à cette date, elle n'avait concouru qu'en simple variété parmi d'autres. La manifestation est une belle réussite qui dépasse les limites du département en regroupant 337 bêtes.

La rigueur de la sélection, la qualité des animaux et le sérieux de ce concours engagèrent le gouvernement à ne plus ignorer la réalité de la race de Salers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du CANTAL

CENTENAIRE de la Race Bovine de SALERS

à SALERS les 22 et 23 Aout 1953

1.000.000 DE FRS DE PRIX EN ESPÈCES

OBJETS D'ART — PLAQUETTES — MÉDAILLES — DIPLOMES

Offerts par : le Ministère de l'Agriculture
le Conseil Général du Cantal
la Ville de Salers
la Chambre d'Agriculture,
les Communes du Cantal



La Race Bovine de SALERS
Vue Générale de Salers.



Vache "Salers" du Herd Book S. 2009 L. de l'été 1952.



Siège de la commune de TYSSANDIER-DESCOUS
fondateur de la race de Salers.



Tauxem "Salers" de 3 ans

GRAND CONCOURS SPECIAL

Réservé aux seuls animaux inscrits au Herd Book Salers

CLASSEMENT DE SYNTHÈSE
dans toutes les sections, les groupes, prix d'honneur
et prix de championnat.

Conformation : Coefficient 2
Aptitudes laitières : Coefficient 1

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS
approuvé par le Ministère de l'Agriculture est adressé
à tous les exposants.

NOTA : Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} Août 1953, dernier délai, à la Direction des Services Agricoles du Cantal,
22, rue Jules-Ferry - AURILLAC - Téléphone 246

PROGRAMME DU CONCOURS LES 22 ET 23 AOUT 1953

Le **Samedi 22 Aout 1953**, de 10 à 12 heures : **Arrivée des animaux** et mise en place dans chaque section ;
de 14 à 17 heures : **Opérations du Jury** dans des parcs clôturés interdits au public.

Le **Dimanche 23 Aout 1953**, de 9 à 11 heures : **Classement des animaux primés :**

La place Tyssandier d'Escous porte aujourd'hui le nom du buste à l'effigie d'un agronome distingué, « l'inventeur » plutôt l'améliorateur de la race bovine Salers à la robe acajou et aux cornes en forme de lyres

Buste sculpté par l'auvergnat Jean-Baptiste Champeil, prix de Rome, placé en 1898.

Au début il était entouré de grilles et placé sur un socle calcaire des Charentes, mais des voix s'étaient élevées...et donc en 1912-13 on détacha de la Peyrade quelques orgues de basalte que 5 paires de bœuf montèrent par la cote de Lapierre.



I.5. LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE PAYSAGER

I.5.1. CONTEXTE PAYSAGER DU PAYS DE SALERS

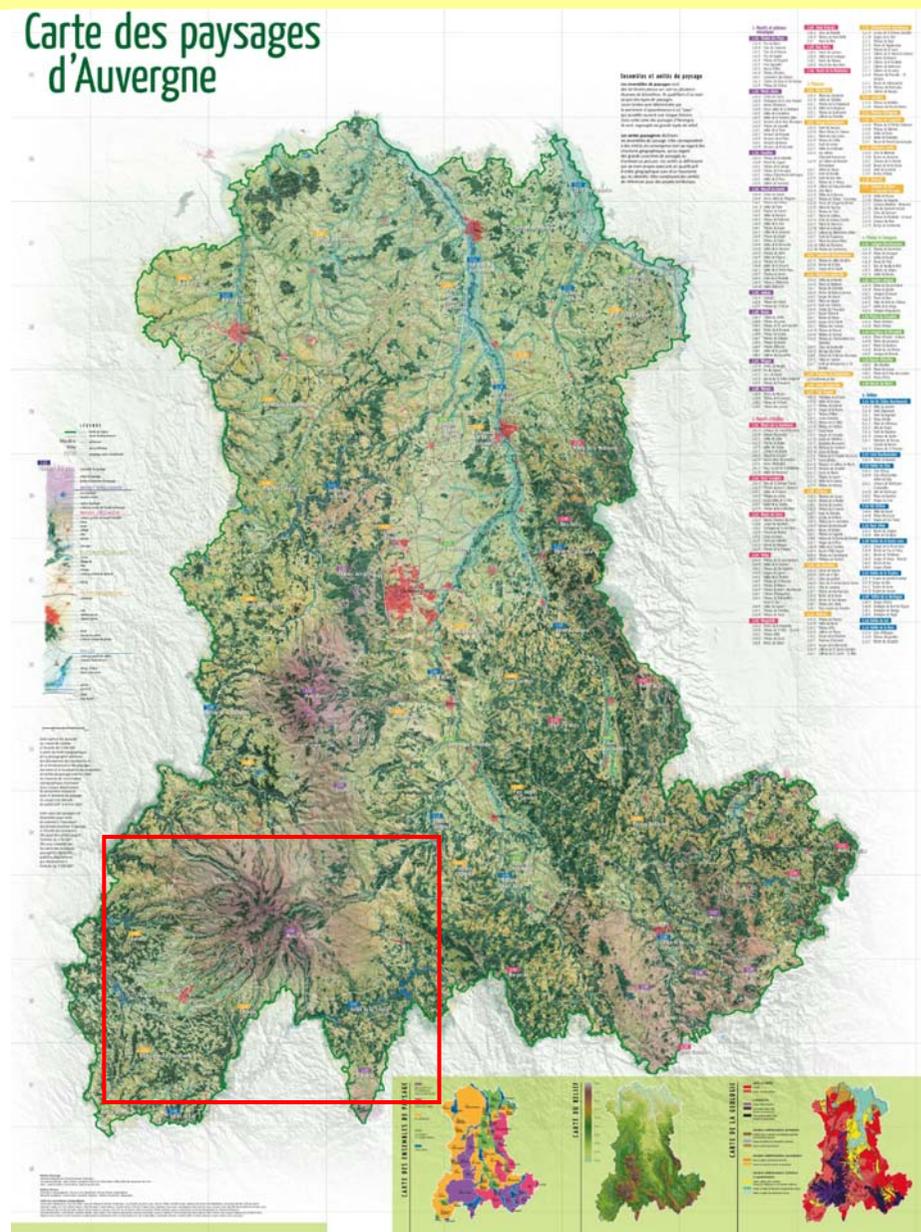
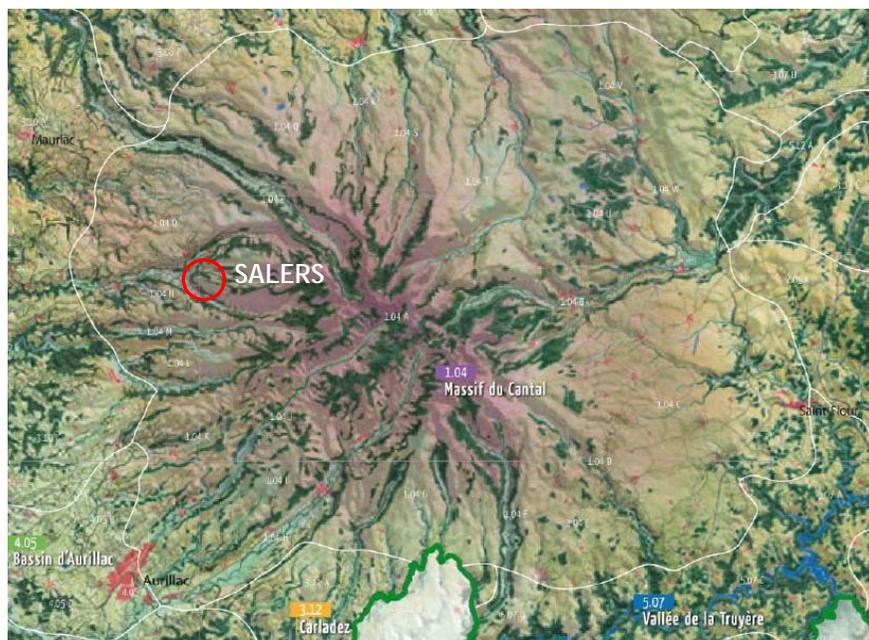
Source : Atlas des paysages d'Auvergne - DREAL

Ensembles et unités de paysage

Les ensembles de paysages sont des territoires perçus sur une ou plusieurs dizaines de kilomètres. Ils qualifient d'un nom propre des types de paysages. Leurs limites sont déterminées par le sentiment d'appartenance à un « pays » qui possède souvent une longue histoire. Dans cette carte des paysages d'Auvergne, ils sont regroupés en grands types de relief.

Les unités paysagères déclinent les ensembles de paysages. Elles correspondent à des entités de convergence tant au regard des structures géographiques, qu'au regard des grands caractères de paysages ou d'ambiances perçues. Ces unités se définissent par un nom propre associant un qualificatif d'ordre géographique suivi d'un toponyme qui les identifie. Elles constituent des entités de référence pour les projets territoriaux.

D'après l'Atlas des paysages d'Auvergne, la commune de Salers appartient à l'ensemble paysager du Massif du Cantal et à l'unité paysagère de la Planèze de Salers. Un atlas des paysages d'Auvergne est en cours d'élaboration.



Source : *Inventaire des paysages du département du Cantal - DREAL - septembre 1998*

D'après l'inventaire des paysages du département du Cantal, la commune de Salers appartient au « pays » des Plateaux et Vallées de l'Ouest et à l'unité paysagère de la Planèze de Salers.

Délimitation géographique

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SALERS, ANGLARDS-DE-SALERS, SALINS, DRUGEAC, SAINT-BONNET-DE-SALERS.

Situation et présentation géographique

La planèze de Salers couvre la partie septentrionale des plateaux de l'Ouest.

Elle se caractérise par une homogénéité et un aspect plus monolithique que les unités voisines, liés à une dissection par l'érosion moins importante.

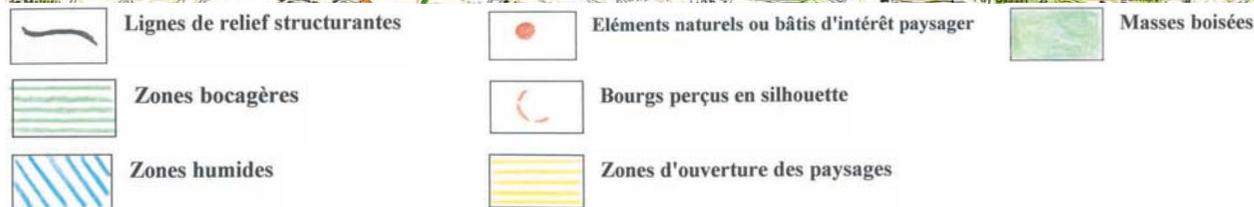
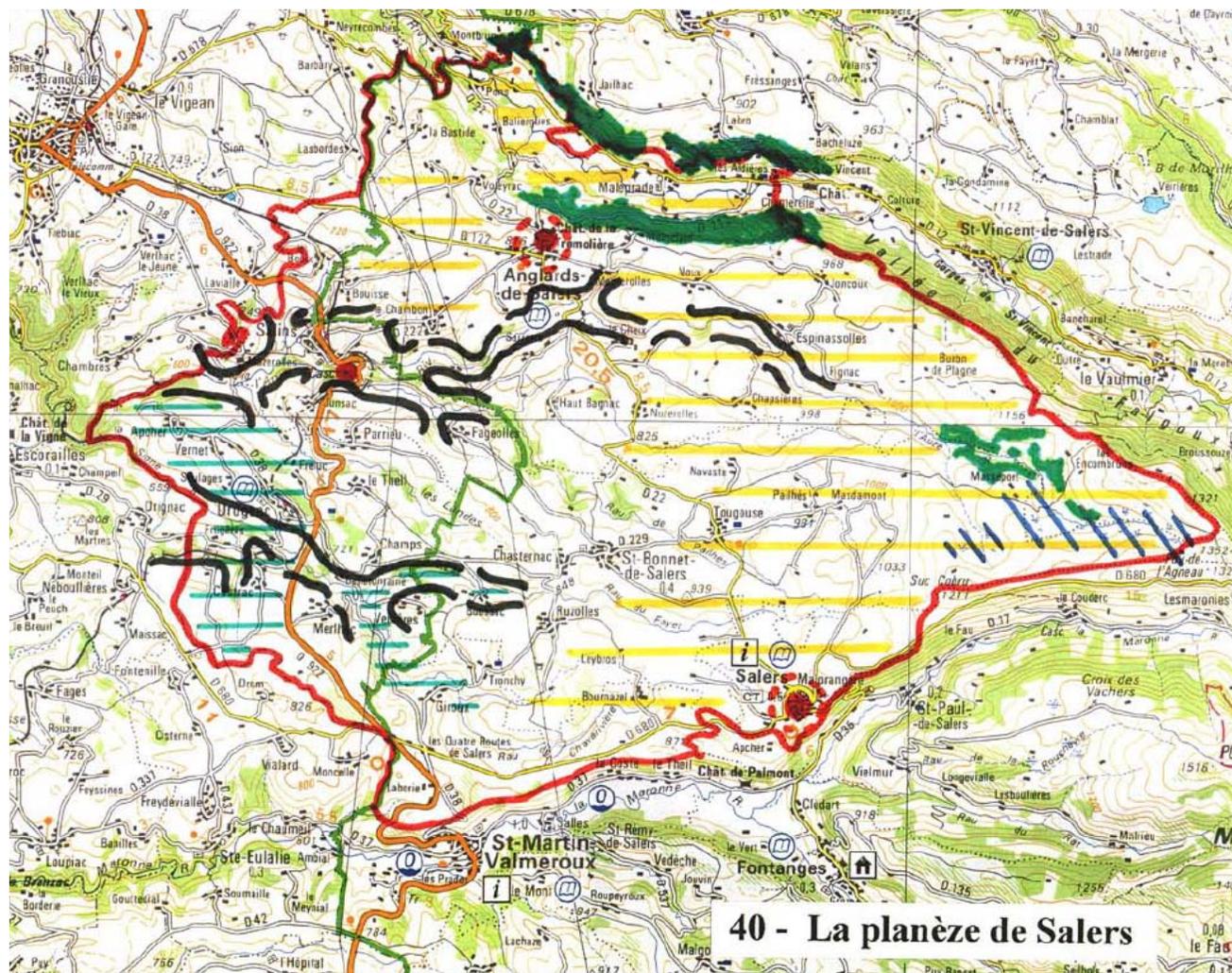
Sa forme est celle d'un triangle dont la pointe est orientée vers l'Est et qui trouve ses limites :

- au Nord et au Sud, dans les vallées du Falgoux (Mars) et de la Maronne, qui se rejoignent pour former la pointe du triangle ;
- vers l'Ouest avec l'extrémité de la coulée basaltique issue du massif (qui se prolonge plus à l'Ouest au niveau des Planèzes de Mauriac et de Pleaux.).

L'extrémité Ouest de l'unité est desservie par la D922 qui la traverse de part en part ; la partie Est, plus à l'écart et constituée par une zone d'estive apparaît beaucoup plus enclavée.

Géologie, relief, morphologie

La planèze de Salers présente un relief de plateau en pente assez forte orientée de l'Est (1300 m d'altitude) vers l'Ouest (850 m).



Le Schéma de valorisation paysagère et architecturale

Source : Schéma de valorisation paysagère et architecturale- 2006 - l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement Claude Chazelle

Un Schéma de valorisation paysagère et architecturale a été réalisé par l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement Claude Chazelle en 2006 sur le territoire du Pays de Salers. Cette étude est constituée d'un état des lieux général et par commune et d'un document d'enjeux.

Etat des lieux sur Salers :

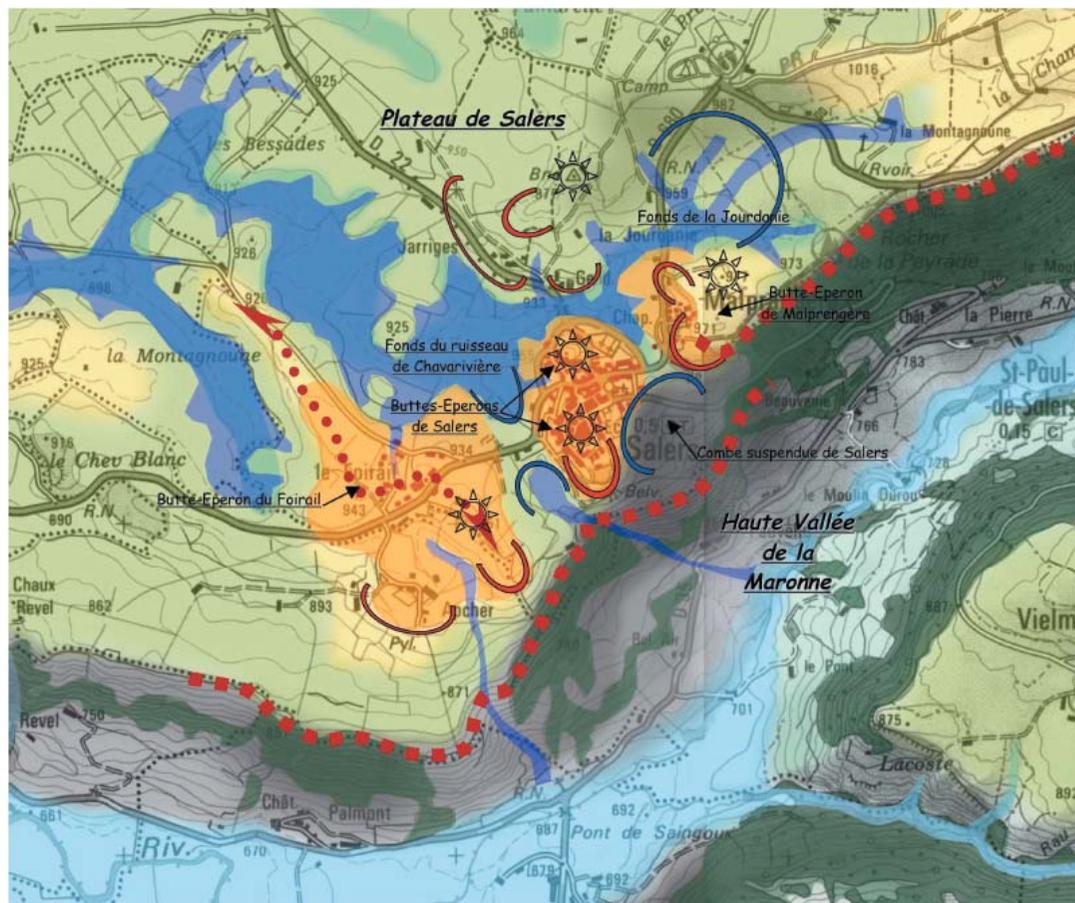
Peu étendue mais jouissant d'une aura inversement proportionnée, la commune de Salers marque le déclin des ambiances paysagères de la plaine marquée par la figure du Suc Cobru, pour donner la primeur aux ambiances plus domestiques et riantes du plateau bocager. Sur ce canevas, le village médiéval constitue l'évènement majeur, la clef de voûte de l'édifice paysager de la commune. La R.D.680 et son tracé «à l'ancienne» relayant parfaitement le sens de la géographie qui la porte joue également un rôle de premier plan :

- en dotant la silhouette emblématique de Salers d'une mise en scène savoureuse,
- en exacerbant les dynamiques spatiales liées à son attitude en balcon sur la haute vallée de la Maronne.

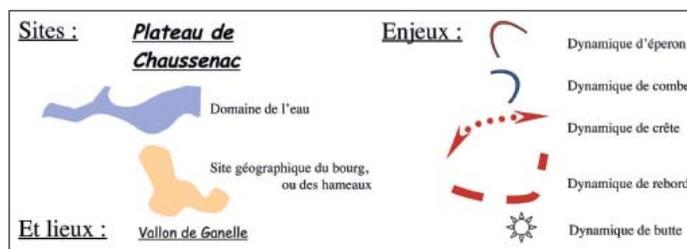
Diagnostic :

Le domaine de l'eau des multiples ramifications du ruisseau de Chavarivière (Chabrevière) détoure et cisèle avec beaucoup de finesse les contours des buttes-éperons que rehausse le domaine du bâti. Ces prairies grasses, ces fonds humides constituent le glacis, l'espace de recul nécessaire pour appréhender pleinement la silhouette minérale de Salers.

Baucoup de paysages reposent sur le maintien de la bonne lisibilité de cet espace de faire-valoir. Un surcroît de végétation, notamment sous forme d'une plantation inopportune de conifères, contredit les dynamiques spatiales liées à cet espace qui demeure en outre très vulnérable au regard d'éventuelles extensions bâties.



LÉGENDE DE LA CARTE DES ENJEUX:



Objectifs :

Redonner du panache à l'espace de faire-valoir du village de Salers.

Augmenter la lisibilité des lieux qui portent le domaine bâti au Foirail et à Malprengère.

Maintenir les capacités de mise en scène paysagère de la R.D.680.

Propositions :

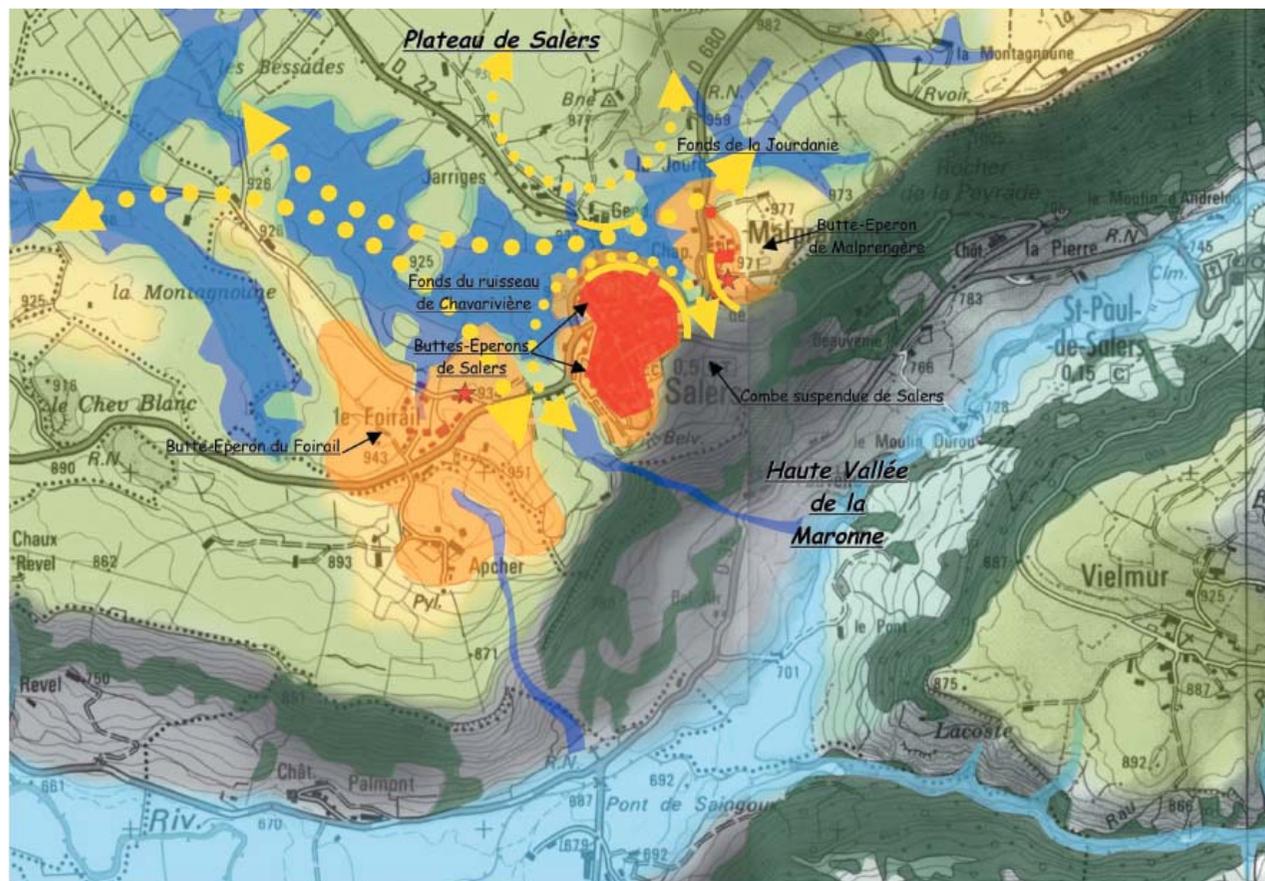
Veiller à maintenir le maillage bocager en évitant toutefois de l'étoffer.

Oter tout ou partie de la plantation de résineux qui dépare le domaine de l'eau et espace de faire-valoir de Salers et de Malprengère.

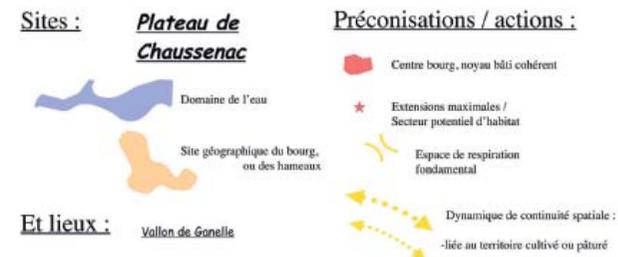
Conforter éventuellement par un programme bâti qui fasse révérence au lieu qui les porte, les buttes-éperons du Foirail et de Malprengère. Mener une réflexion analogue en ce qui concerne la butte d'Apcher avec la commune de St-Paul-de-Salers.

Eviter toute construction ou plantation inopportune qui amoindrirait les capacités de mise en scène paysagère de la R.D.680. Veiller au bon entretien de ses abords et résorber les décharges de matériaux et autres espaces dégradants qui amoindrissent son attitude de route en corniche sur la haute vallée de la Maronne.

Utiliser plutôt l'image de référence du bocage en ce qui concerne le mode de végétalisation du camping ou des abords de l'hôtel.



LÉGENDE DE LA CARTE DES ACTIONS PROPOSITIONS :



I.5.2. GEOMORPHOLOGIE ET STRUCTURE PAYSAGERE - ENTITES PAYSAGERES

I.5.2.1. Contexte géologique

La commune de Salers est située sur la planèze de Salers ou « grande planèze Salers-Mauriac » qui domine la vallée glaciaire de la Maronne.

Elle s'étend sur des coulées basaltiques superposées, recouvrant des terrains vulcano-sédimentaires qui affleurent au niveau du coteau.

Le bourg fortifié est situé sur une butte dont la présence est liée une intrusion basaltique tardive.

D'après la carte géologique de Salers (source : BRGM au 1/50000), la commune se situe sur 3 grands types de formations :

- des formations superficielles constituées de dépôts glaciaires (au Nord de la commune : secteur de Jarriges Nord, Fouet Est et Massou) ;
- des terrains vulcano-sédimentaires sous forme de brèches (affleurement au niveau du coteau qui surplombent la vallée de la Maronne) ;
- des roches volcaniques de type basalte et ankaramite sur les planèzes.



FORMATIONS SUPERFICIELLES

G_1 $\frac{G_1}{\pi}$ Dépôts glaciaires, moraine de fond, $\frac{G_1}{\pi}$ sur substrat connu

BRÈCHES VOLCANIQUES

br_3 Brèche supérieure litée (C)

vs Volcano-sédimentaire intercalaire

br_2 $br-pc$ br_2 - Brèche supérieure non stratifiée (B),
 $br-pc$ - Nappe de ponce remaniée et brèche poncée

br_1 Brèche inférieure (A)

LAVES (provenant du Cantal)

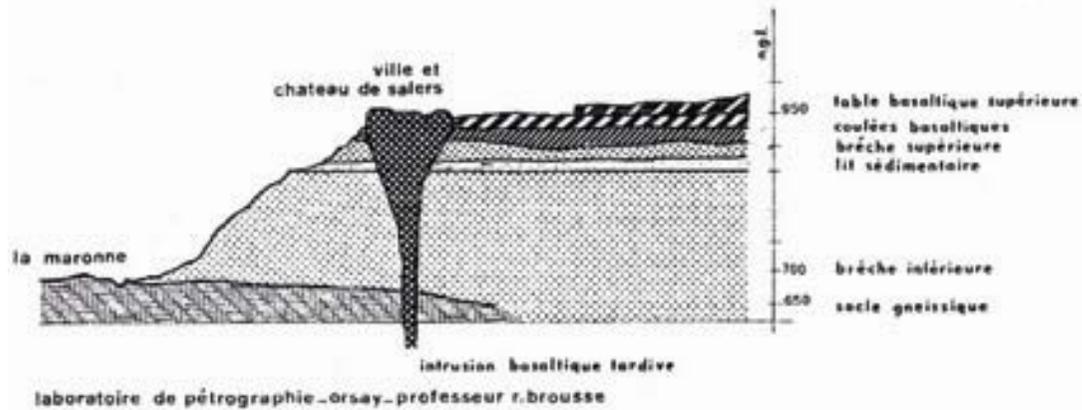
β Basalte porphyroïde

$\tau\alpha_1$ Trachyandésite leucocrate

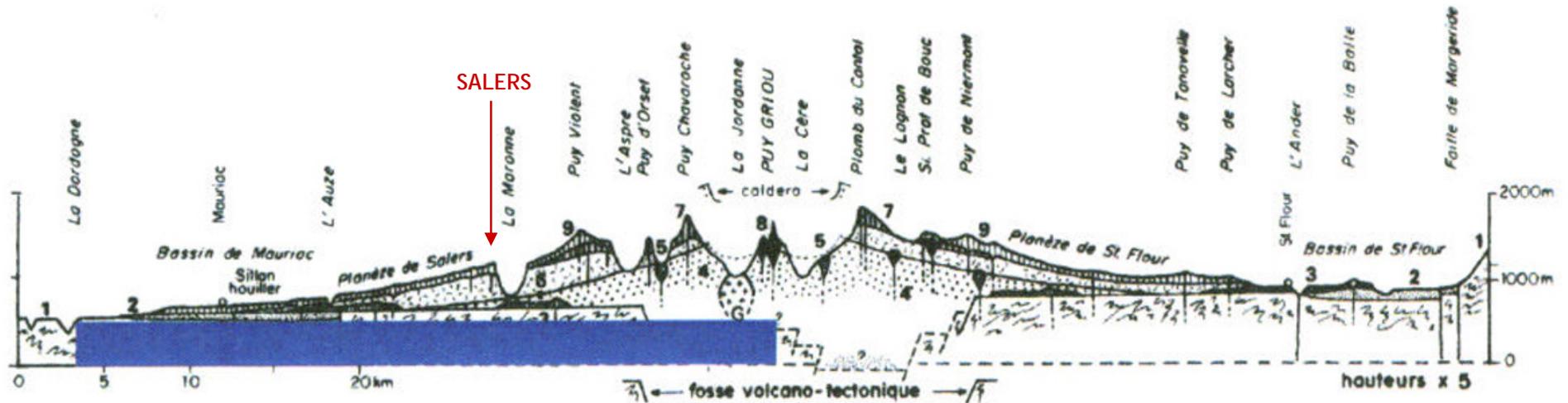
$\tau\alpha_2$ Trachyandésite mesocrate

π Ankaramite

$\beta\pi$ Basalte et ankaramite à nodules de péridotite



Planèzes : dans le langage géologique, on appelle planèze un plateau basaltique triangulaire, situé sur le flanc d'un massif volcanique, et limité par deux vallées qui divergent depuis le sommet. Dans le vocabulaire vernaculaire, le terme de planèze est en fait réservé à un seul de ces plateaux: "la planèze de Saint-Flour" que l'on appelle communément "La Planèze". Les parties basses de ces planèzes ont longtemps été des zones de culture céréalières; mais l'essentiel d'entre elles a laissé place à l'élevage de bovins. Les parties hautes des planèzes présentent une morphologie plus accidentée et correspondent aux "estives", pâturages d'été de grands troupeaux de bovins. Les habitations y sont rares et les conditions d'affleurement médiocres d'autant plus que les dépôts morainiques y sont abondants.



Source : F. Brousse

DE LA TECTONIQUE AU PAYSAGE TOPOGRAPHIQUE

Source : Aurillac - Pays de Salers et de Mauriac - Regards sur un patrimoine - P. Bonnaud, V. Flauraud, P. Moulier, J.-C. Roc - Ed. Loubatières

La tectonique a été très active dans le Cantal. Cependant, elle ne rend pas compte de la topographie, sculptée par l'érosion, elle-même sous la dépendance d'une multitude de variations paléoclimatiques.

Les failles

Essentielles dans le relief cantalien, les failles affectent des terrains qui avaient été plissés, puis nivelés par l'érosion (pénéplaines primaires) et indurés en même temps par le métamorphisme. Elles ont joué à divers moments de l'ère tertiaire, sous des alternatives de pression et détente, qui ont souvent ravivé leur ancien tracé, mais qui ont pu aussi le dévier, ajouter de nouvelles directions de cassure, modifier l'ampleur et le sens des dénivellations. Parmi ces jeux, certains ont agi directement, d'autres indirectement, du fait de ruptures inédites, consécutives aux heurts de la plaque africaine bousculant vers le nord la plaque eurasiatique: notamment ces mouvements ont aminci la plaque eurasiatique, facilité ses brisures (la « fosse volcano-tectonique », la plus creuse sous la partie la plus haute du massif cantalien) ainsi que la montée des laves d'un « point chaud » dont la première localisation aurait été voisine de Condat-en-Fénières et se serait ensuite déplacée vers le sud (Max Derruau, in *Les Monts d'Auvergne*, chap. 1 « La Nature »). Le réseau hydrographique a largement utilisé les entrecroisements de failles (principales directions: NE-SO et SE-NO).

Les volcans

Le grand appareil complexe du Cantal est certes bien digne d'attention, mais l'intérêt qu'on lui porte, axé en général sur son édification, fait trop oublier d'autres portions de cette contrée et les combinaisons qu'il a offertes à l'érosion et aux hommes. La grande distinction topographique et « humaine » qui s'impose en ce qui concerne la surface sur laquelle agit l'érosion et œuvre l'être humain est marquée par une ligne joignant le Puy Mary à Pleaux par la vallée de la Maronne.

Le massif du Cantal, avec sa superficie de 2700 km², forme l'appareil volcanique le plus vaste d'Europe : 50 km N/S, 70 km E/O, il a le profil d'un cône très aplani culminant à 1856 m au Plomb du Cantal.

Deux zones sont à distinguer dans la morphologie du Cantal :

- *Une zone centrale montagneuse*, au relief accidenté dont les principaux sommets (*en face : le Puy Violent, le Puy Mary étant caché de l'autre côté*) sont reliés par des lignes de crêtes peu rectilignes dominant de grands amphithéâtres à la tête des vallées (*Village de Récusset visible avec les cirques d'Impramau et du Violent*).
- *Une zone périphérique* : inclinée depuis la zone centrale jusqu'à l'extrême périphérie, elle se compose de grands plateaux aux formes grossièrement triangulaires (planèzes) entaillés par de larges vallées rayonnantes à partir du centre du massif, lui conférant une forme étoilée (*18 vallées disposées en étoile rayonnent au quatre points cardinaux*).
 - 3 vallées rayonnantes : Aspre, Rat, Maronne (affluent de la Dordogne)
 - 3 plateaux : à droite le Malgorce, en face le Violent, ici Salers (extrémité sud) qui domine de 300 m la vallée de la Maronne.

Les planèzes de Trizac, de Mauriac, de Pleaux, aux horizons rigides et déclives, aux rebords bien marqués sont formées de basalte (et apparentés) elles ont été l'assise du peuplement paysan jusqu'à 1000-1100 m d'altitude dès l'Antiquité - économie de labours - qui se replia en dessous de 750 m après le Moyen Âge, mais qui demeura bien ancrée jusqu'au trois quarts du XIXe siècle (30 à 45 % de la surface des communes en champs, d'après le *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*), horizons dégradés, peu de haies mais des arbres « utiles » plantés en ligne. Entre ces plateaux, les vallées divergentes (Sumène, Marilhou, Mars, Auze...), ont de hauts cours élargis par l'action glaciaire et atteignent les sédiments marneux éo-oligocènes, avant de se resserrer en gorges dans le socle.

Au sud de la ligne Puy Mary-Pleaux, les émissions basaltiques ont été beaucoup moins importantes, les planèzes se morcellent et se réduisent à des plateaux d'étendue modeste, voire à des serres, lignes de faite allongées et étroites. La brèche andésitique (issu d'andésite, roche volcanique de couleur grise) et les matériaux apparentés affleurent largement. Ils n'ont pas la résistance des coulées et ont été largement éventrés par les profondes vallées. Cette disposition du relief n'a pas été favorable aux sociétés paysannes de cultivateurs : la géographie tient son rôle dans la précocité et l'ampleur de la montagne d'estive de cet Aurillacois des grandes hauteurs. »

Salers se trouve au contact morphologique entre la zone centrale montagneuse et la zone périphérique des planèzes

LES FORMES ASSOCIEES A L'ACTIVITE VOLCANIQUES

Formes planéziennes de plateaux taillées par les vallées

- Plateaux : coulées de lave résistantes mises en relief par l'érosion
 - Vallées : brèche plus tendre
- Vestiges : haute planèze du Violent, planèze de Salers, pseudo planèze du Malgorce car démantèlement.

Formes mineures de dômes, pitons, coupoles.

- Salers installé sur deux intrusions basaltiques,
- le Suc Cobru est un cône strombolien fossilisé par une coulée de lave ;
- Puy de l'Agneau : événements basaltiques sur le plateau de Salers
- Le Puy Violent est un petit cône strombolien de forme pyramidale;
- La Cumine et le Coupou sont des anciens lacs de lave déchaussés;
- Les lignes de crêtes ont de nombreuses coulées et intrusions

LES FORMES ASSOCIEES A L'EROSION GLACIAIRE

Au cours des périodes froides du Quaternaire, les glaciers se sont installés sur les reliefs auvergnats les plus élevés. Une calotte aurait entièrement recouvert le massif. De puissantes langues de glaciaires occupaient vallées et plateaux par débordement de ice-caps indépendants. Les glaces sont donc elles aussi à l'origine de la construction et de la destruction du relief.

Vallées glaciaires :

- *Une moyenne vallée enserrée entre une haute et une basse vallée.*
Exemples des vallées de la Maronne et de l'Aspre.
- ✓ En amont : profil transversal en U et forte pente du profil longitudinal
- ✓ En aval : pente très modérée du profil longitudinal
- ✓ Au milieu : secteur transitionnel en V

Amphithéâtres et cirques glaciaires peu identifiables car ils ont été creusés dans des matériaux tendres en plus il y a eu plusieurs glaciations ainsi qu'une érosion post-glaciaire. (Cirques de l'Impramau, du Violent, de Chavaspre, d'Emblaud plus des cirques perchés).

L'EXPLOITATION DES ROCHES

*Extrait du livre : Le Volcanisme du Cantal
Brgm éditions - Chamina Référence 908*

« L'habitat conserve souvent une qualité architecturale qui s'exprime dans la richesse décorative des matériaux utilisés, elle-même reflet de la nature géologique du sous-sol. [...] Si ces exploitations de pierres à bâtir ont quasiment disparu, l'exploitation du sous-sol volcanique du Cantal ne s'est pas arrêtée pour autant. Qu'il s'agisse des diatomites de Virargues, des nombreuses ballastières exploitant les basaltes, des carrières de Bouzents ou des exploitations épisodiques de pierres de taille, l'industrie extractive reste vivante.

Brèches

Des blocs de brèches trachyandésitiques, trouvés en abondance dans les dépôts d'avalanches de débris, ont été largement utilisés dans les villages de l'Ouest, du nord et du sud du Cantal. Les belles maisons de Salers dont les teintes chaudes vont du jaune au rouge, en passant par le marron-gris, en fournissent l'exemple. Bien que construit sur la planèze basaltique, le village ne fait qu'une utilisation modérée du basalte, cette pierre dense et peu propice à la taille : ce sont des blocs pris dans la pente sous Salers, en rive droite de la Maronne, qui ont été largement exploités et transportés jusqu'au village.

Trachytes

Les trachytes sont aussi des roches prisées pour leurs qualités esthétiques, leur résistance mécanique et leur facilité de taille. Signalons, en particulier, les trachytes de Menoyre et d'Augoules, dans le nord du Cantal ou encore les trachytes des Pialottes et de Vaur, dans la vallée de la Cère. Ils ont été largement utilisés pour les chaînages d'angle et les linteaux ; certains édifices en font même un usage presque exclusif.

Tufs et ignimbrites

Ailleurs, c'est une pierre exotique constituée par le tuf soudé de Brocq, qui a été exploitée et transportée sur de longues distances. Ce beau tuf de teinte crème présente des lentilles noires, parallèles, constituées de ponces ou encore d'échardes vitreuses. Encore plus exotique ce sont les belles ignimbrites trouvées en blocs dans l'avalanche de débris, à l'ouest du Canal. Ces blocs réapparaissent épars dans le bâti de ce secteur. Macroscopiquement, on distingue en leur sein des fiammes noires parallèles, de grande taille, dans un mésostage grisâtre.

Basaltes

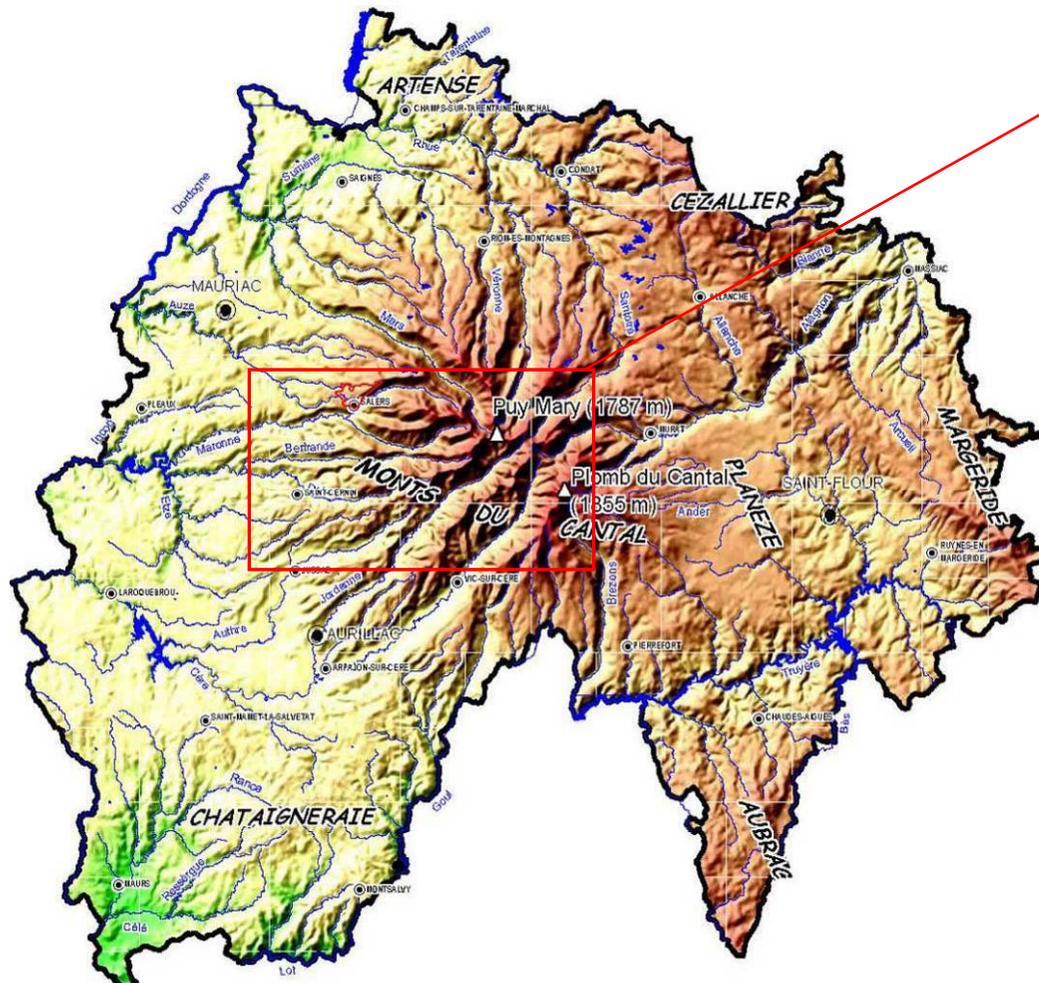
Autrefois très demandées pour la construction, les roches basaltiques sont actuellement moins exploitées. Mais sur la planèze de Saint-Flour, les basaltes de Bouzents ont longtemps joué, dans l'économie de la planèze, un rôle comparable à celui de la pierre de Volvic dans la région de Clermont-Ferrand. Aujourd'hui, ces carrières d'extraction et les ateliers de taille restent actifs et perpétuent une longue tradition.

Phonolites (« phono lithos » : la pierre qui sonne)

On ne saurait clore cet inventaire sans mentionner les phonolites du nord et du centre du Cantal qui ont été largement exploitées sous forme de lauzes. Malgré leur poids et le coût de leur réalisation, des villages entiers conservent de somptueuses toitures en lauzes de phonolite, parfaitement mariées aux paysages cantaliens.

La lauze du pays, ou lauze phonolithe : lave non gélive, qui ne se perce pas. Elle est lourde et dense (300 kg / m²). Elle nécessite d'être posée sur des toits pentus et une bonne charpente (chêne, châtaignier, peuplier, pin, sapin...). Les chevilles (en frêne - acier inoxydable), de fixation sur la « douelle » (volige épaisse en chêne, elle-même chevillée sur chevrons. Il n'existe que 3 massifs en phonolithe (dont le Puy Griou) dans le Cantal et les carrières sont fermées. Il ne resterait qu'une carrière en Haute-Loire.

I.5.2.2. Topographie



Carte du Cantal : relief et réseau hydrographique (source Atlas départemental)

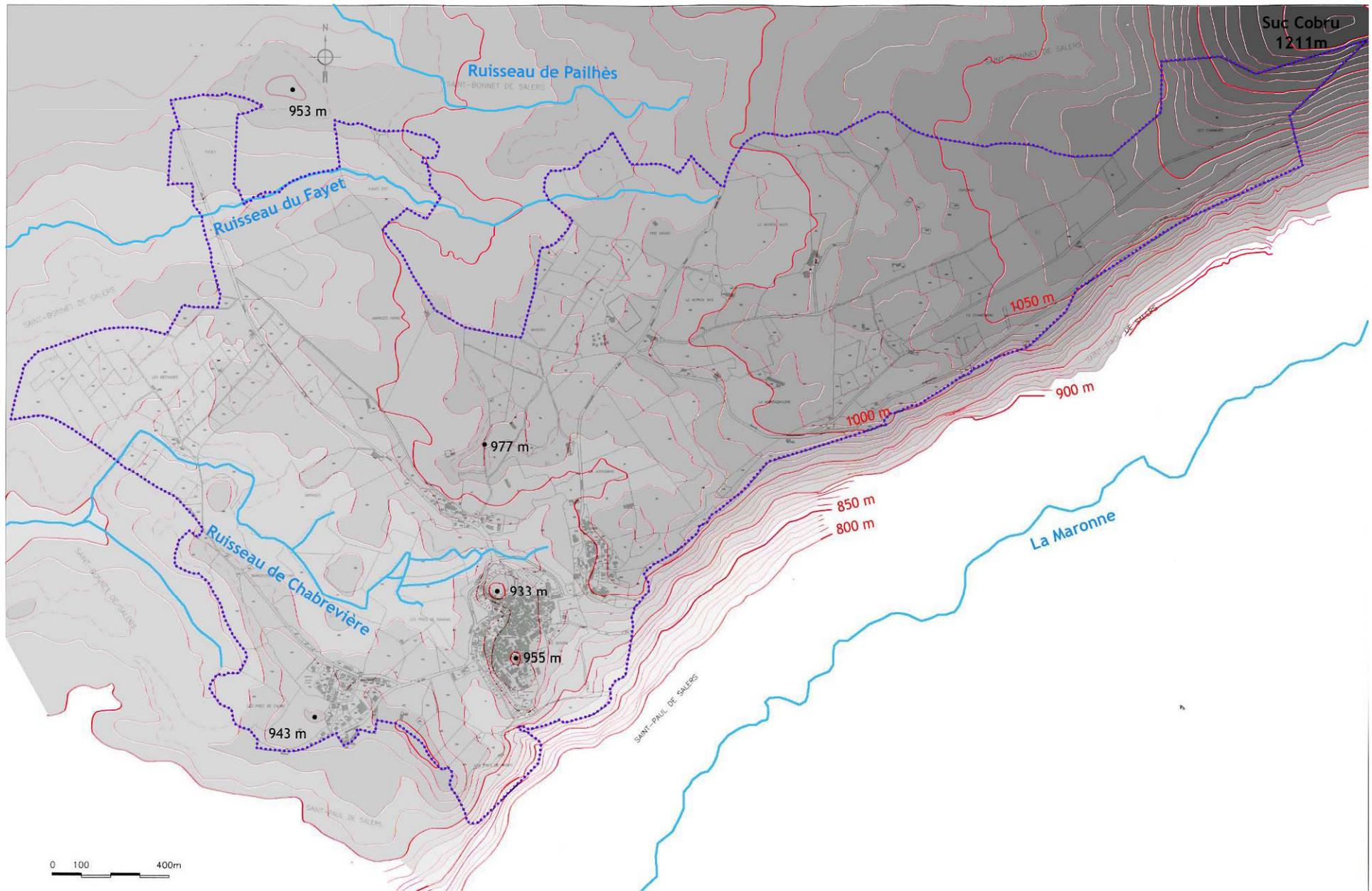
Situé en presque totalité dans le département du Cantal, le massif du Cantal est le plus grand stratovolcan français et l'un des plus importants d'Europe avec une superficie de presque 2500 km². Les sommets principaux sont regroupés dans la région centrale et les pentes décroissent vers la périphérie. Même si l'altitude maximale n'atteint que 1855m au Plomb du Cantal, l'étendue des espaces au-dessus de 1000 m lui confère un caractère montagnard marqué.



Morphologiquement, le massif du Cantal peut être divisé en deux parties:

- une zone centrale montagneuse, au relief accidenté, centré sur le Puy Griou, et dont les principaux sommets sont: au sud, le Plomb du Cantal (1855 m), le Puy du Rocher (1813 m) et le Puy Brunet (1806 m) et, au nord, le Peyre Arse (1806 m) et le Puy Mary (1783 m). Ces sommets sont reliés entre eux par des lignes de crêtes qui dominent les cirques glaciaires d'où partent les vallées.
- une zone périphérique de pente faible, entaillée par les vallées glaciaires rayonnantes, qui la découpent en plateaux triangulaires appelés "planèzes".

La commune de Salers est située sur les pentes occidentales du massif du Cantal, au niveau de la frange méridionale de la grande planèze Salers-Mauriac. La topographie est donc une planèze basaltique portant profondément la marque d'une puissante érosion glaciaire (vallée de la Maronne). Sur la planèze, l'obstacle n'est pas le sommet, mais les gorges profondes que les routes franchissent à grands renforts de lacets. En conséquence, et à la différence du volcan où la vie se concentre dans les vallées en berceau ouvert (comme la vallée de la Maronne), l'occupation humaine s'inverse, les gorges demeurent désertes et les villages sont dispersés sur les plateaux.



Salers : carte du relief et du réseau hydrographique (source GHECO)

Sur Salers, l'altitude est comprise entre 820 mètres au niveau du coteau boisé au Sud de la commune et 1200 mètres au niveau du Suc Cobru. Dans cette commune de moyenne montagne les paysages sont empreints d'un très fort caractère montagnard.

Le bourg fortifié de Salers est implanté sur un léger éperon en bordure du plateau. Il domine d'un à pic de 270 mètres la vallée de la Maronne et offre ainsi un panorama spectaculaire sur la vallée de la Maronne au Sud, le plateau bocager, le vallon de Chabrevière à l'Ouest.

« Occupant une situation de balcon, au niveau de l'articulation entre le vaste plateau de Saint-Bonnet-de-Salers et la vertigineuse vallée de la Maronne, le bourg jouit de l'image et de l'ampleur de ces deux motifs, représentatifs de l'ensemble de la communauté de communes. » (schéma de valorisation paysagère et architecturale - CDC du Pays de Salers- Atelier Régional de Paysage et d'architecture de l'Environnement Claude Chazelle).

Le tracé en corniche de la route départementale 680 en direction du Puy Mary, permet une mise en scène spectaculaire de la vallée de la Maronne.

La situation privilégiée de Salers, permet ainsi d'avoir de nombreux points de vues sur le grand paysage. Inversement, le bourg est visible depuis les points hauts alentours, notamment depuis le Puy Violent, et les hameaux de « le Vielmur » et « le Bac ».



LE PUY VIOLENT & LA VALLEE DE LA MARONNE
POINT DE VUE DU BARROUZE - SALERS

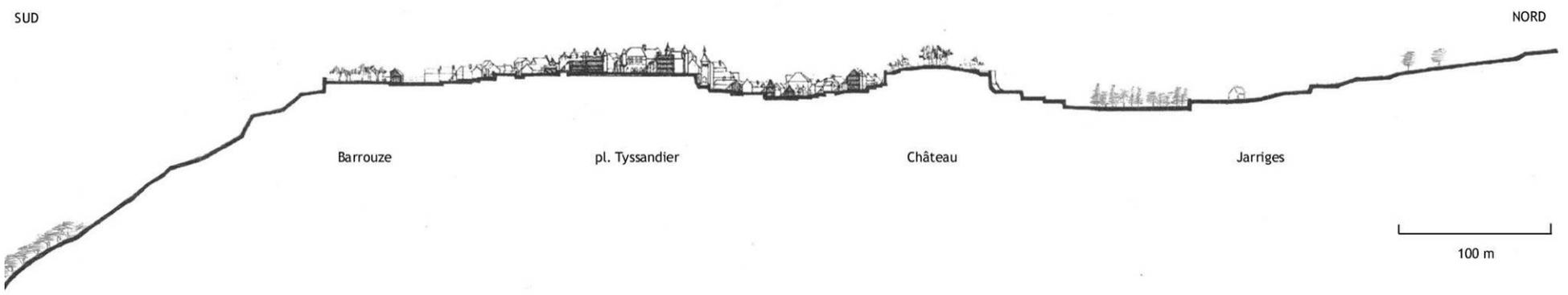
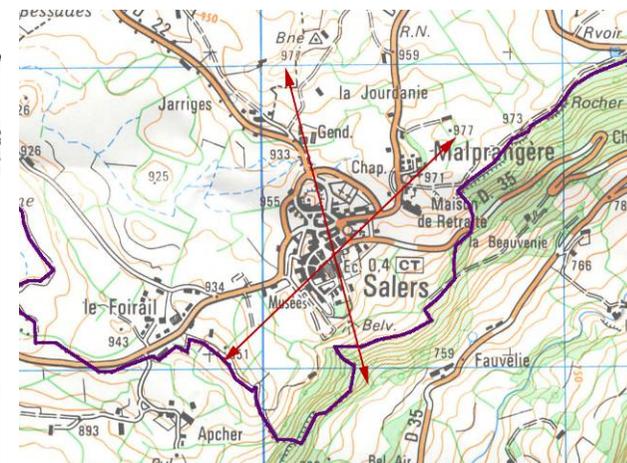
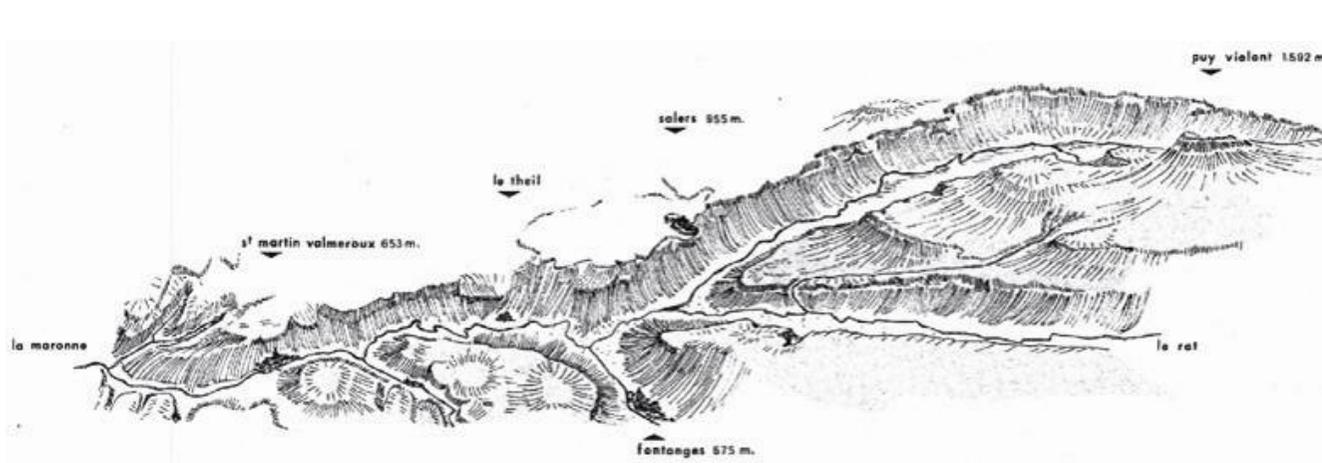
Croquis de la vallée de la Maronne et du Puy Violent (source : étude de Fonquernie)



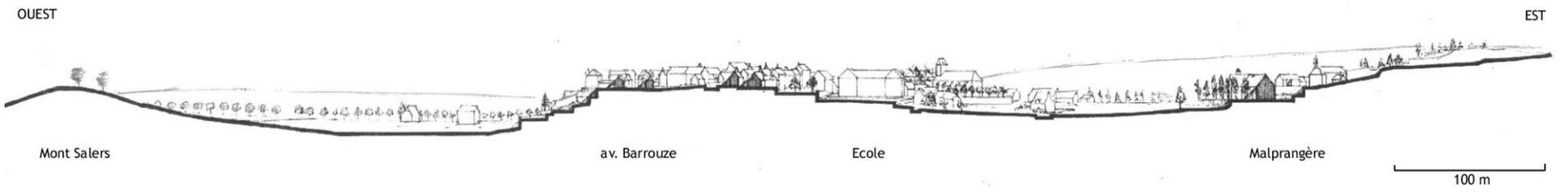
Le Suc Cobru : point haut de la commune



La vallée de la Maronne depuis l point de vue du Barrouze



Coupe Sud-Nord du bourg de Salers et de ses abords (source : étude de Fonquernie, coupes modifiées par GHECO)



Coupe Ouest-Est du bourg de Salers et de ses abords (source : étude de B.Fonquernie, coupes modifiées par GHECO)

I.5.2.3. Réseau hydrographique

Sur Salers, le réseau hydrographique est constitué de deux ruisseaux, de direction Est-Ouest, parallèles à la Vallée de la Maronne :

- le ruisseau de Chebrevière : il prend sa source au Nord du Bourg (à proximité de la gendarmerie), puis s'écoule en direction de l'Ouest.
- le ruisseau du Fayet : il prend sa source au Nord-Est de la commune à proximité du lieu-dit « Le Mauriot », puis s'écoule en direction de l'Ouest.

Ces deux ruisseaux sont des affluents de la rivière de la Sione qui se jette à son tour dans l'Auze. Leurs lits sont très étroits et assez peu marqués, mais la végétation qui les accompagne souligne la présence de l'eau sur le territoire (saule à oreillette, frêne commun, aulne glutineux, etc.). Ces cours d'eau ont creusé deux talwegs dans le paysage qui cloisonnent ainsi le plateau pour former trois bassins versants.

La rivière de La Maronne ne traverse pas directement la commune de Salers, toutefois, une partie du territoire communal appartient directement au bassin versant de la Maronne (Sud du Bourg et versant en limite communale Sud)

Quelques zones humides sont associées aux ruisseaux, notamment au niveau du vallon de Chebrevière et du lieu-dit le « Pré Grand ». Il s'agit de prairies humides, caractérisées par un engorgement du sol en eau temporaire par remontée de la nappe phréatique. La formation végétale herbacée caractéristique de la prairie humide ne se maintient, le plus souvent, que par l'entretien réalisé par la pratique agricole (fauche et/ou pâturage).

Ces zones humides sont parsemées de joncs, de couleur vert foncé, qui leur confèrent un caractère particulier.



Zone humide à joncs associée au ruisseau de Chebrevière



Ruisseau de Chebrevière



Accompagnement végétal du ruisseau du Fayet

I.5.2.4. Morphologie rurale

Structure agraire étagée qui a suivi une vocation régionale pastorale.

- **Fond de vallée** : noyaux villageois et fermes éparses : prairies de fauches, cultures, activité sociale.
- Secteur transitoire de **mi-pente** : pacage provisoire avec granges d'altitude et fauche occasionnelle.
- Secteur d'estives 900 / 1200m : plateaux entretenus par l'homme : pacage et burons. Transhumance d'avril à novembre.

Une vie rurale à vocation pastorale qui s'organise autour de la transhumance

- Moutons et chèvres jusqu'en 1817 (héritage toponymique des cols et des pics : Lou Puet Biogon / Violent, Cabrespine, Chavaroché, Suc Cobru, Puy de l'Agneau), avec commerce de la laine et du cuir.
- Bovins : montagne à lait et fromage à partir des 18 et 19^{ème} siècle, avec officialisation de la race Salers en 1853 et 1200 burons en activité.
- Pluriactivité : cultures de prairies de fauche, seigle, orge, chanvre jusqu'en 1906 à Fontanges, teinture, alun, patates fin 19^{ème} au Malgorce, ânes à Malrieu : vallée des ânes, commerce du bois de chauffe dans fond de vallée (Malrieu, le Fau).



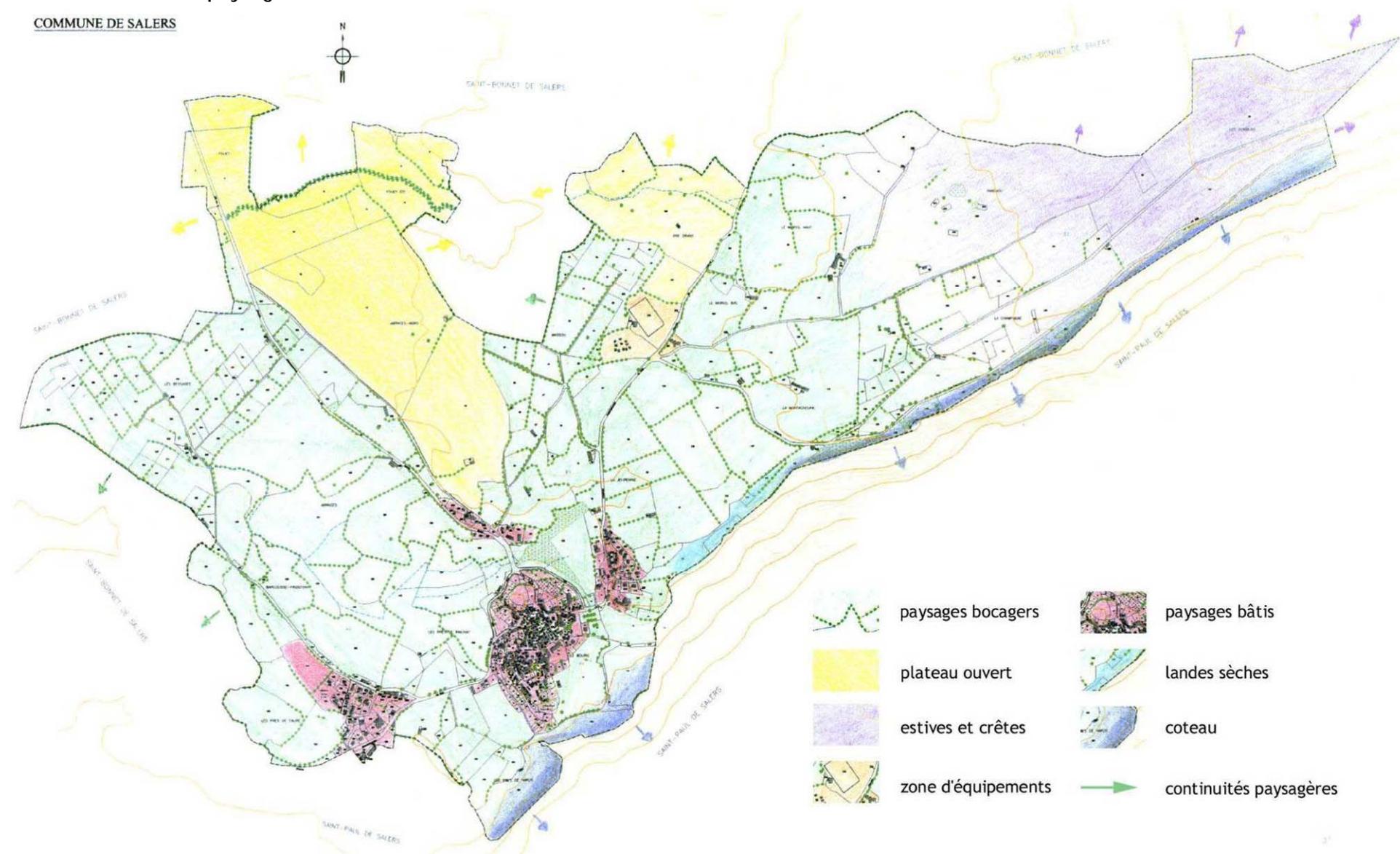
Les estives



De la vallée au plateau

I.5.2.5. Les entités paysagères

COMMUNE DE SALERS



Les estives et crêtes

L'entité des estives et des crêtes, typique des Monts du Cantal, est fortement empreinte d'un caractère montagnard. Les arbres et arbustes y sont quasiment absents. Le sol est jonché de blocs morainiques qui contrastent avec le vert uniforme des prairies. Cette entité est caractérisée par des paysages ouverts. Seuls quelques murets, arbres isolés et burons viennent ponctuer ce paysage de montagne. Le Suc Cobru, point haut de la commune, domine des paysages environnants. Depuis l'entité des estives et crêtes, il y a des points de vue intéressants sur le grand paysage, notamment sur la commune de Saint-Bonnet-de-Salers.

Codes visuels :

- homogénéité
- harmonie des couleurs : vert clair des prairies, vert foncé des Genêts.

Motifs paysagers :

- burons
- arbres isolés
- blocs morainiques

Ambiance : Caractère montagnard très marqué, dimension «sauvage» affirmée.

Perception de l'entité :

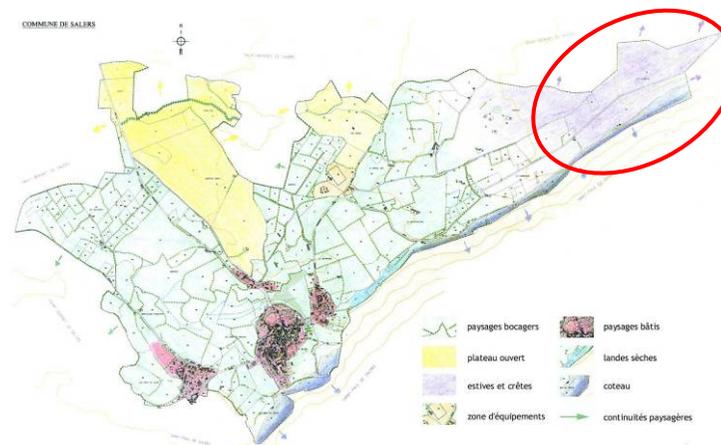
- Perception depuis les alentours
- Perception depuis la commune

L'entité des estives et crêtes est visible depuis la vallée de la Maronne et les points hauts alentours (Puy Violent, Vielmur). A l'extérieur de la commune, cette entité a un impact très important dans le paysage.

Seule la face Sud du Suc Cobru avec son cortège de lande à genêts est visible depuis la commune. Ce versant du Suc Cobru constitue la toile de fond de la ville. Il est visible, en arrière plan, depuis la route départementale n°22, le chemin communal des Bessades et depuis la route d'Aurillac (D680). La route du Puy Mary longe cette entité paysagère et permet d'avoir des vues rasantes et partielles du Suc Cobru. L'entité des estives et des crêtes est ainsi perçue dès l'entrée sur la commune, quel que soit la route empruntée.

Sensibilité paysagère :

L'entité des estives et des crêtes est d'une grande sensibilité paysagère de par son homogénéité et son rôle dans la composition des paysages cantaliens. La crête constitue l'image référente du massif : l'image des estives, des burons, des « grands espaces ». On dépasse là l'échelle communale, tant cette zone contribue à la lisibilité du paysage environnant.



Le coteau

La vallée de la Maronne est délimitée par des versants très abrupts. Ces coteaux constituent une image saisissante de l'empreinte que creusent les vallées au sein des plateaux et des planèzes. L'articulation entre le coteau et la planèze est très franche. Pourtant, elle se manifeste par une mise en scène subtile : les frondaisons des boisements qui couvrent les coteaux dessinent une lisière sur le contour du plateau. Au sein même de la vallée, ces boisements forment le fond de scène sur lequel se détache le tapis de prairies.

Codes visuels :

- homogénéité, harmonie des couleurs
- lignes obliques

Motifs paysagers :

- front de falaises, rocs
- boisements

Perception de l'entité :

- Perception depuis les alentours

Le coteau est très visible depuis la vallée de la Maronne et depuis les sommets alentours. Mais la perception du coteau boisé est différente selon le point de vue. Depuis le fond de vallée, le coteau est perçu en vue dominée. Il constitue un obstacle visuel et physique important, qui semble parfois infranchissable. Depuis les versants et les sommets alentours, le coteau, perçu en vue frontale ou dominante, marque une limite franche entre la vallée et les plateaux.

- Perception depuis la commune

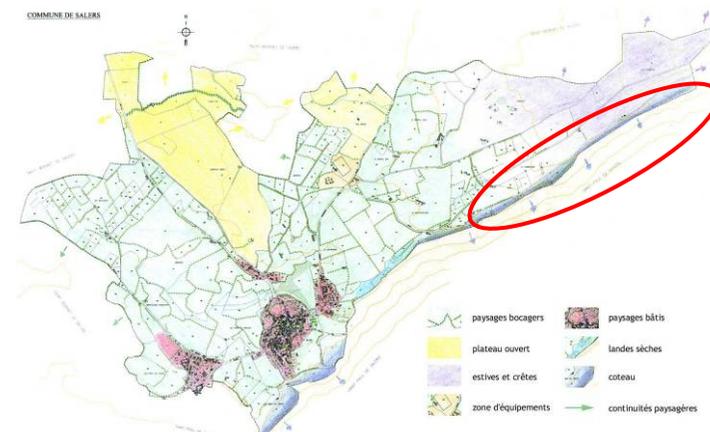
La route du Puy Mary longe le coteau et offre des points de vue remarquables sur les paysages de la vallée de la Maronne et des sommets alentours. Située en contrebas, l'entité du coteau reste mal perçue depuis la route. Seuls les boisements de lisières, en premier plan, sont visibles et constituent parfois des écrans visuels gênants.

Sensibilité paysagère :

L'entité du coteau, est très sensible d'un point de vue paysager. En effet, elle participe à une bonne lisibilité du paysage et des étages de végétation. Il faut malgré tout veiller à ce que les boisements, en limite de plateau, n'obstruent pas les points de vue sur le grand paysage.

Continuités - franges - limites de l'entité :

L'entité du coteau se poursuit au-delà de la limite communale. En s'éloignant en direction du Puy Mary, les boisements sont moins présents. Ils sont implantés plus en contrebas, assez loin de la route. On retrouve alors une végétation proche de celle de l'entité estives et crêtes.



Landes sèches de la Peyrade

Cette entité paysagère est située en aplomb de la vallée de la Maronne. Elle offre d'ailleurs des points de vue remarquables sur les paysages de la vallée de la Maronne et des sommets alentours. Le sentier pédestre, promenade traditionnelle des sagramiers autrefois, serpente entre les nombreux affleurements basaltiques poncés par l'érosion, au milieu d'une végétation de landes : chênes nanifiés, genêts, bruyères. Il conduit entre autre au rocher d'escalade (La Peyrade).

Codes visuels :

- Ouverture

Motifs paysagers :

- blocs rocheux
- falaises
- genêts

Ambiance : Paysages sauvages, chaotiques.

Perception de l'entité :

- Perception depuis les alentours

L'entité des landes sèches de la Peyrade est située en bordure de la planèze. Elle surplombe une large falaise, bloc rocheux qui affleure au niveau du coteau. Cette falaise, de couleur gris clair, contraste très fortement avec le vert foncé uniforme du coteau boisé. Par ailleurs, la végétation de landes se distingue nettement de la végétation alentours (cf photo aérienne). Depuis les versants et sommets alentours, contrastes de couleur et de texture attirent le regard.

- Perception depuis la commune

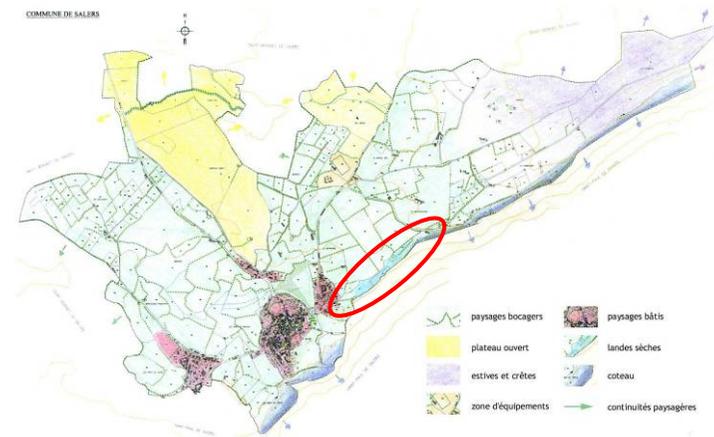
L'entité des landes sèches n'est accessible que par un sentier pédestre. Reculée, à l'arrière du hameau de Malprangère, ce site n'est pas visible depuis la commune de Salers.

Sensibilité :

L'entité des landes sèches de la Peyrade dégage un charme indéniable. Très différente des paysages alentours, cette entité présente un intérêt particulier. Malheureusement, cette zone peu entretenue et pas suffisamment mise en valeur, est envahie par les framboisiers et les prunelliers.

Continuités - franges - limites de l'entité :

Cette entité paysagère est très localisée, ses limites sont claires. Elle ne s'étend pas sur d'autres communes



Plateau ouvert

L'entité du plateau ouvert est un espace faiblement bocager aux grands arbres éparpillés. Il est constitué de grandes prairies enherbées, jonchées de blocs morainiques. Ses prairies servent au pâturage des animaux. Seuls quelques arbres isolés et burons entourés d'arbres viennent ponctuer le paysage.

Ce paysage de grands champs, faiblement cloisonné, autorise ainsi des vues lointaines.

Codes visuels :

- Ouverture visuelle

Motifs paysagers :

- Arbres isolés
- Rocs
- Murets de pierres

Perception de l'entité :

Ce plateau comporte peu de voies de découverte, mais il est globalement perçu depuis le carrefour de Saint-Bonnet-de-Salers et le long de la RD 22. Un chemin bordé de murets en pierres sèches, menant à des bâtiments agricoles, permet de pénétrer dans cette entité paysagère et de la découvrir à pieds.

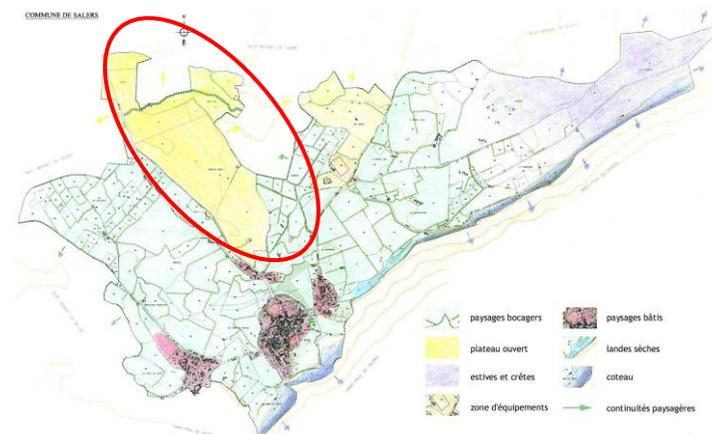
On ne perçoit pas le noyau urbain depuis cette unité, et réciproquement, ce plateau est en retrait visuel de Salers.

Sensibilité paysagère :

Cette entité a une faible capacité d'absorption. Elle est caractérisée par une grande homogénéité. Toute nouvelle construction créerait un volume qui focaliserait immédiatement le regard. L'entité du plateau ouvert a ainsi une grande sensibilité paysagère.

Continuités - franges - limites de l'entité :

L'entité du plateau ouvert dépasse les limites communales et se poursuit vers le Nord et l'Est.



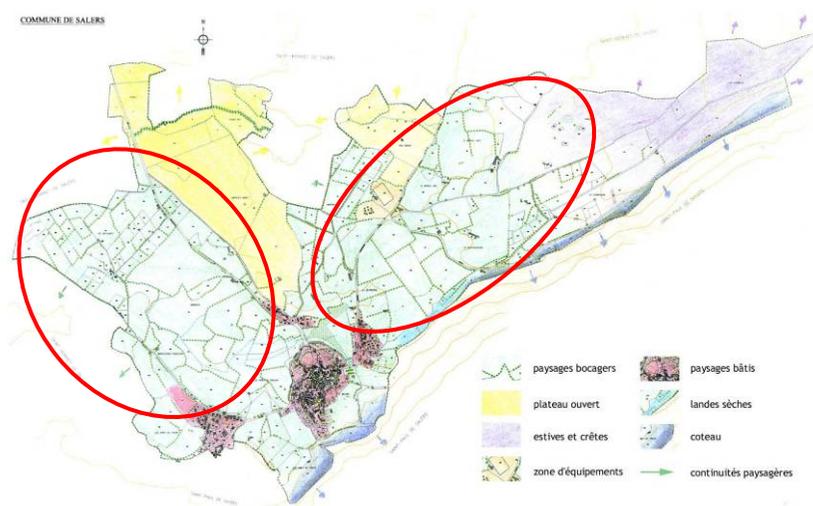
Paysages bocagers

Une majeure partie des paysages du vallon et du plateau est structurée par un réseau bocager plus ou moins dense.

Les haies bocagères marquent la vocation agricole des espaces. C'est un motif omniprésent sur le territoire de Salers qui participe très fortement à l'identité des paysages de la commune. Mais si ce motif est récurrent, il ne génère pas pour autant des paysages uniformes. En effet, il prend des formes très différentes qui dépendent de l'organisation des haies, leur densité, leur composition, et la forme du parcellaire. Ce motif participe ainsi à la mise en scène des paysages.

Cette scénographie engendre toute une gamme de petits lieux qui sont autant de «micros paysages», certes d'échelle plus modestes que ceux des sommets cantaliens, mais tout aussi riche et qui restent à révéler.

Les plateaux bocagers donnent « le niveau de référence» du regard humain et donc de la perception paysagère.



Paysage bâti

Cette entité est constituée de quatre entités bâties :

- le bourg fortifié, entité bâtie la plus emblématique,
- le hameau de Malprangère, à l'Est
- le hameau de Jarriges, au Nord,
- le hameau du Foirail, au Sud-Ouest.

Ces quatre entités bâties sont séparées par des espaces agricoles et leurs contours sont bien définis. Les coupures d'urbanisation jouent ainsi un rôle fondamental dans la lisibilité du paysage bâti.

Situées chacune au sommet ou sur un versant d'une butte, les entités bâties participent à une mise en scène remarquable du paysage. Les hameaux sont tous implantés dans le domaine de covisibilité du bourg : ils sont ainsi perçus depuis le bourg et offrent réciproquement des perspectives de qualité sur celui-ci.

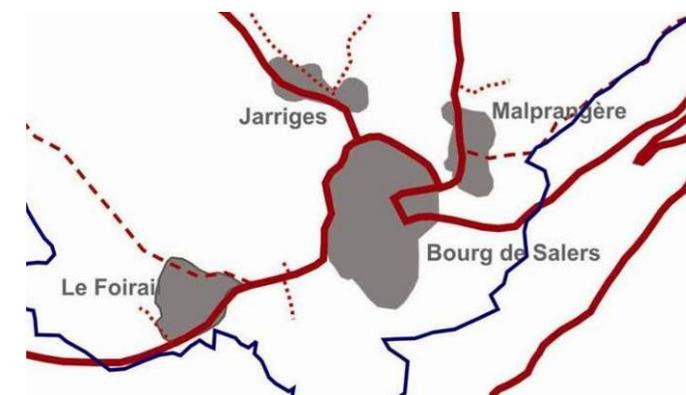
Le bourg fortifié :

La vision globale du bourg fortifié de Salers présente une exceptionnelle unité architecturale où les matériaux et les couleurs participent de façon essentielle à l'harmonie d'ensemble. On peut en effet remarquer que l'ensemble des bâtiments, édifices et habitations qui composent le paysage urbain, témoigne d'une cohérence visuelle remarquable.

La perception globale du site de Salers est composée d'une palette générale de couleurs où se décline une grande diversité de gris colorés dominés par la pierre volcanique des maçonneries et le schiste des toitures. Ici, les toitures et les façades se fondent dans une échelle de clarté moyenne.

Quand on pénètre au cœur de la ville, on est impressionné par la richesse architecturale particulièrement préservée du patrimoine historique de Salers.

Le bourg fortifié de Salers doit sans doute sa dimension emblématique au superbe dialogue qu'il entretient avec son site d'implantation. Le léger éperon sur lequel il prend place joue le rôle, sur une partition plus subtile, de socle et d'espace de représentation. Les deux vallons qui délimitent l'éperon à l'ouest et à l'est du bourg définissent un lieu aux limites sensibles.



La silhouette du bourg doit beaucoup à l'étagement des bâtiments sur les versants. Mais la qualité du site est également liée aux espaces végétalisés situés dans les fortifications de la ville. La Motte et ses quatre arbres implantés au sommet, l'esplanade arborée de Barrouze, le jardin de l'Eglise et les potagers sont très importants dans la composition du bourg. Ils permettent par ailleurs, d'avoir des perspectives intéressantes sur les grands paysages qui entourent la ville.

Le hameau de Malprangère :

Le hameau de Malprangère est situé sur le versant d'une butte, le long de la route du Puy Mary. L'Eglise, le « château » constituent des points d'appel dans le paysage. La maison de retraite, bâtisse imposante et de caractère, domine le coteau. Sa façade est perçue en vue frontale depuis l'esplanade de Barrouze. Les constructions récentes, situées à l'arrière du hameau, ne sont presque pas visibles depuis le bourg de Salers et la route du Puy Mary. L'ensemble bâti, entouré d'une masse végétale importante, est assez cohérent et harmonieux dans le paysage.

Le hameau de Jarriges :

Le hameau de Jarriges est situé sur le versant d'une butte au Nord de Salers. Il est organisé le long de la route départementale 22. Ce hameau, de forme allongée et de taille modeste, est en partie masqué par des masses végétales. Les bâtiments, dispersés ne forment pas un ensemble cohérent.

Le départ du sentier pédestre est situé au carrefour de la route départementale et du chemin rural. Il offre des points de vues intéressants sur le bourg fortifié et tout particulièrement sur la Motte. Cependant, les boisements plantés entre le hameau et le bourg, masquent progressivement et partiellement ces perspectives de qualité.

Le hameau du Foirail :

Le nouveau quartier du Foirail est établi sur une petite colline, en limite Sud-Ouest de la commune, en vis-à-vis de Salers. Occupée par des lotissements et une « zone artisanale » sur sa face Sud, cette élévation du plateau, traversée par la route d'Aurillac, permet au visiteur de découvrir l'isolement spectaculaire de la cité.



Zone d'équipements

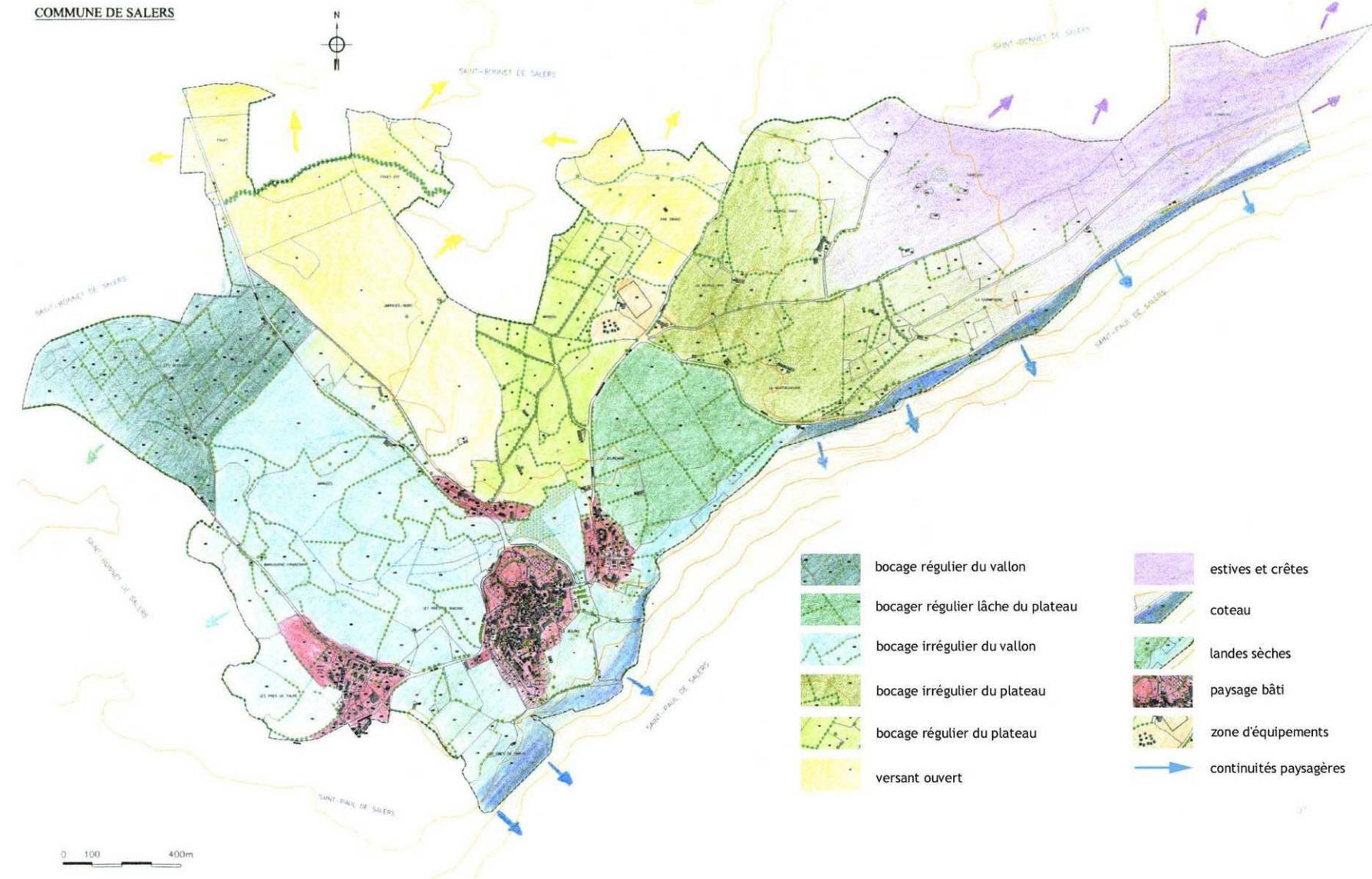
Des équipements communaux (le stade et le camping) et un hôtel sont implantés au carrefour de la route du Puy Mary et du chemin de Salers. Ils sont situés à l'écart du bourg.

Implanté en contrebas, et noyés dans la masse végétale qui les entoure, le stade et le camping sont assez peu visibles depuis la route du Puy Mary. Le camping et ses bungalows ne sont perçus que depuis le chemin pédestre qui parcourt le plateau bocager.

L'hôtel, bâtiment moderne sans qualité architecturale, est situé au bord de la route du Puy Mary. Il a un impact fort dans le paysage puisqu'il est perçu en vue frontale, peu après la sortie du hameau de Malprangère. Il est également visible depuis la Motte du bourg, en arrière plan.



I.5.2.6. Les sous-entités paysagères



Paysages bocagers
Bocage régulier du vallon

Le Bocage régulier du plateau, situé au lieu-dit « Les Bessades », est caractérisé par un ensemble de petites parcelles contiguës, organisées par rapport au chemin communal, de manière très géométrique. Les limites de parcelles sont marquées par des murs de pierre sèche et des haies de frênes. Cette zone, à l'échelle confinée, est donc très fortement bocagère

Codes visuels :

- fermeture, cloisonnement
- jeux de transparence
- rythme

Motifs paysagers :

- murs de pierres sèches
- haies de frênes.

Ambiance : Ambiance confinée

Perception de l'entité :

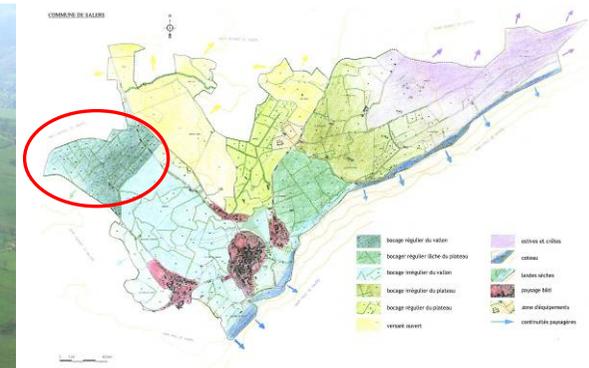
L'entité du bocage régulier du vallon n'est visible que très partiellement depuis le bourg fortifié. Les haies du vallon, situées en premier plan, masquent une grande partie de cette entité. Cette zone n'a que très peu de relation visuelle avec la cité médiévale. L'espacement des arbres permet cependant d'avoir quelques percées visuelles vers le bourg fortifié. Le jeu de transparences, la succession d'écrans et d'ouvertures visuelles rendent la découverte de cette entité très dynamique.

Sensibilité paysagère :

Très forte valeur paysagère et assez bonne capacité d'absorption.

Continuités - franges - limites de l'entité :

L'entité du bocage régulier du vallon est très localisée. Elle ne s'étend pas au-delà de la limite communale.



Jeux de profondeur des plans, de transparence. Les écrans visuels (haies de frênes) alternent avec les zones ouvertes (prairies enherbées).

Points de vue le bourg fortifié de Salers à travers les arbres. Selon les saisons, le bourg de Salers est plus ou moins visible depuis cette entité.

Paysages bocagers

Bocage irrégulier du vallon

Circonsrite par la route de Mauriac, la rocade Ouest, et le chemin communal des Bessades, cette combe située en deçà de la cote 920, crée une ambiance remarquable, originale dans le paysage de planèze : de grandes prairies imbriquées telles les pièces d'un puzzle occupent le fond du vallon, et sont localement drainées par des rases bien visibles. Une impression de creux s'oppose à la table basaltique alentour et rehausse la grandeur de Salers. Un paysage tout en courbes remplace les lignes rigides du bocage des Bessades. Les pierres et les murets de pierre sèche disparaissent localement au profit des saules arbustifs, d'une couleur gris-vert originale en ce lieu.

Codes visuels :

- lignes courbes
- fermeture, cloisonnement

Motifs paysagers :

- haies de frênes et arbustes denses
- prairies humides

Ambiance : ambiance rafraîchissante, douceur

Perception de l'entité :

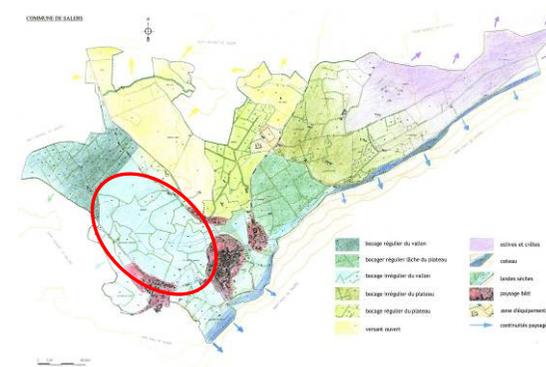
L'entité du bocage irrégulier du vallon constitue un premier plan exceptionnel avec Salers en toile de fond. Située à proximité immédiate du bourg fortifié, elle est visible depuis plusieurs points de vue du village. Réciproquement, elle offre des perspectives intéressantes sur la silhouette du bourg.

Sensibilité paysagère :

L'entité du bocage irrégulier du vallon a un fort intérêt paysager, tant esthétique qu'écologique. De plus, sa situation privilégiée, à proximité immédiate du bourg, lui confère un caractère exceptionnel. Cette entité présente ainsi une grande sensibilité paysagère.

Continuités - franges - limites de l'entité :

L'entité du bocage irrégulier du vallon est très localisée. Elle ne s'étend pas au-delà des limites de la commune.



Paysages bocagers

Bocage régulier lâche du plateau

Cette entité est caractérisée par un bocage à la géométrie régulière (longues parcelles rectangulaires contiguës) et au parcellaire de taille importante. Les haies de frênes sont accompagnées de murets en pierres sèches très bas. Le paysage est cloisonné. Une grange, située à mi-pente, dans la continuité d'une haie de frênes, s'intègre parfaitement dans ce paysage agricole. Depuis cette entité paysagère, on aperçoit, en arrière plan, le Puy Violent qui constitue un motif important.

Codes visuels :

- lignes droites
- transparence
- cloisonnement

Motifs paysagers :

- frênes
- murets de pierres sèches
- Puy violent

Perception de l'entité :

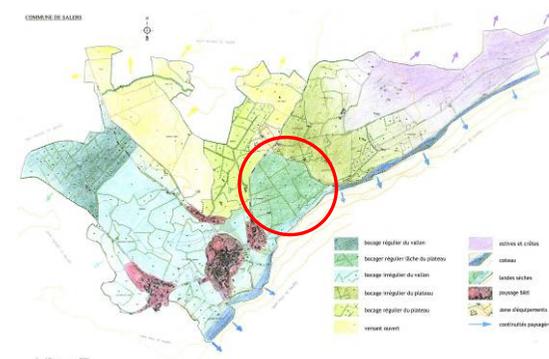
Cette entité est perçue depuis la route du Puy Mary (RD 680), route touristique qui contourne cette zone bocagère. Elle est visible très partiellement depuis le bourg fortifié (en arrière plan).

Sensibilité paysagère :

De part sa qualité visuelle, sa composition intéressante et sa situation en bordure d'une route touristique, cette entité paysagère est sensible d'un point de vue paysager.

Continuités - franges - limites de l'entité :

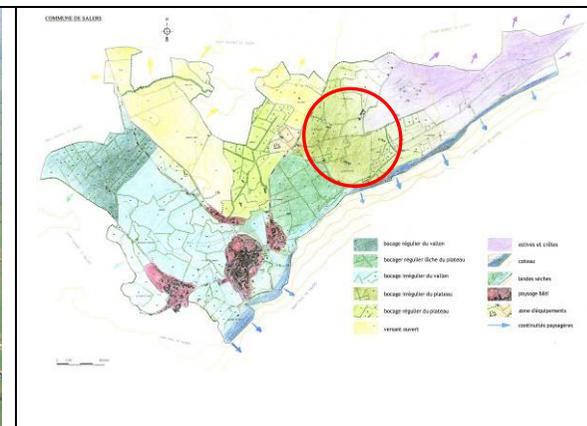
Cette entité est très localisée. Sa limite, très claire, est marquée par la route du Puy Mary qui contourne la zone.



Paysages bocagers

Bocage irrégulier du plateau

Cette entité est caractérisée par un bocage à la géométrie irrégulière et au parcellaire de taille assez importante. Les haies de frênes sont souvent accompagnées d'une végétation basse constituée d'arbustes (églantiers, framboisiers, pruneliers, etc.). Elles sont donc très denses et forment des écrans végétaux qui cloisonnent fortement le paysage. Lorsqu'on monte en altitude, le réseau bocager devient de moins en moins dense, pour disparaître complètement au niveau des crêtes et estives. Le bâti, constitué de fermes et de bâtiments agricoles à la qualité architecturale variable, est très dispersé. Il est généralement éloigné des routes qui longent et parcourent cette entité. Cette zone, légèrement vallonnée, offre quelques perspectives rapprochées et points de vue sur le grand paysage intéressants.



Codes visuels :

- haies denses
- contraste grandes prairies ouvertes, écrans végétaux

Motifs paysagers :

- haies denses
- bâti agricole

Perception de l'entité :

Cette entité est assez retirée par rapport au bourg de Salers. Elle n'est pas visible depuis le bourg ni depuis ses abords directs. Elle n'apparaît que lorsqu'on pénètre dans l'entité. Deux routes permettent sa découverte (chemins de Salers au Mouriol-Bas et de Salers au Mouriol-Haut).

Sensibilité paysagère :

L'entité du bocage irrégulier du plateau est assez éloignée et retirée par rapport au bourg de Salers. Elle présente une bonne capacité d'absorption, mais cette zone est assez sensible pour la qualité de ses paysages et des points de vue.

Continuités - franges - limites de l'entité :

Les limites de l'entité paysagère du bocage irrégulier du plateau sont assez floues. La transition entre cette entité et celle des estives et des crêtes est progressive.



Paysages bocagers

Bocage régulier du plateau

Cette zone de transition entre le bourg et les montagnes, est ponctuée de nombreuses granges et granges-étables, qui lui donnent un fort caractère pittoresque. Certaines de ces granges, entourées de leurs terres, composent parfois des tableaux remarquables.

L'ambiance est ici plus vivante, les toits de Salers montrent discrètement leurs lauzes entre deux haies bocagères, de nombreux sentiers ou chemins creux rendent ce territoire propice à la randonnée. Cette zone constitue pour une grande partie l'écrin vert de Salers, qui conduit ses murs de pierre sèche jusqu'aux limites du noyau urbain. Elle offre des points de vue intéressants sur la silhouette du bourg et sur le Puy Violent.

Codes visuels :

- cloisonnement
- contraste ouverture des prairies / écrans formés par les haies

Motifs paysagers :

- murets de pierres sèches
- haies bocagères
- burons, granges, étables

Perception de l'entité :

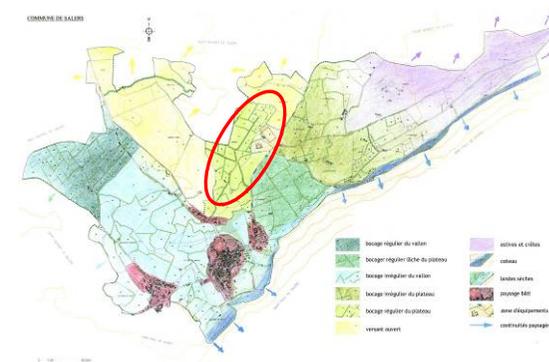
Cette entité est partiellement visible depuis le bourg fortifié. Elle est fortement perçue depuis l'axe touristique majeur qu'est la route du Puy Mary. Le principal sentier de randonnée traverse cette entité et permet ainsi de la découvrir à pied. Le sentier pédestre offre des points de vue très intéressants sur la silhouette du bourg fortifié et en particulier sur la motte.

Sensibilité paysagère :

Très forte valeur paysagère, sensibilité forte.

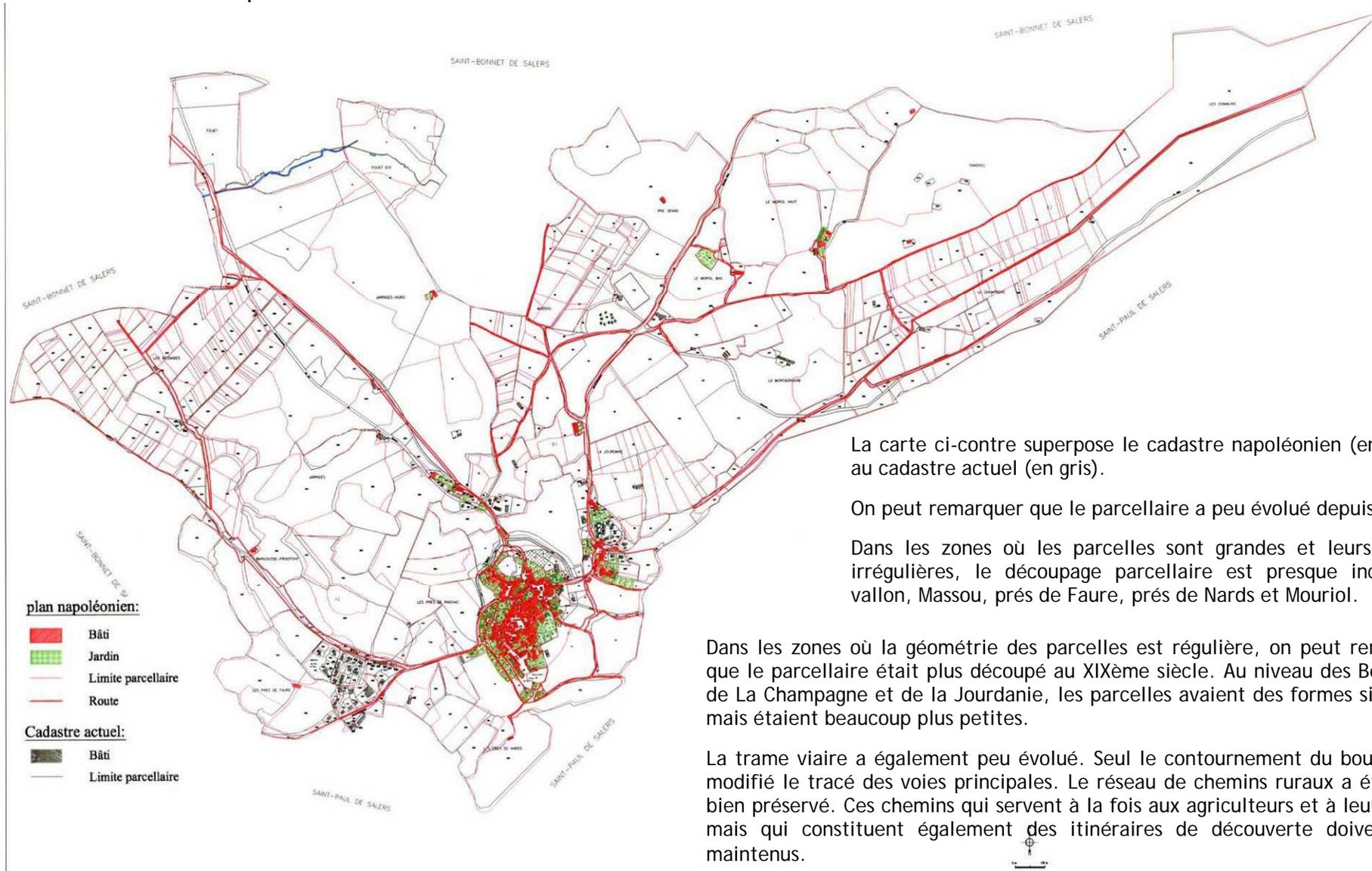
Continuités - franges - limites de l'entité :

Les limites de cette entité sont assez floues. La transition entre le bocage régulier et irrégulier du plateau est progressive.



1.5.3. LES EVOLUTIONS HISTORIQUES DU PAYSAGE

Les évolutions du parcellaire et de la trame viaire



La carte ci-contre superpose le cadastre napoléonien (en rouge) au cadastre actuel (en gris).

On peut remarquer que le parcellaire a peu évolué depuis 1808.

Dans les zones où les parcelles sont grandes et leurs formes irrégulières, le découpage parcellaire est presque inchangé : vallon, Massou, près de Faure, près de Nards et Mouriol.

Dans les zones où la géométrie des parcelles est régulière, on peut remarquer que le parcellaire était plus découpé au XIX^{ème} siècle. Au niveau des Bessades, de La Champagne et de la Jourdanie, les parcelles avaient des formes similaires mais étaient beaucoup plus petites.

La trame viaire a également peu évolué. Seul le contournement du bourg vient modifié le tracé des voies principales. Le réseau de chemins ruraux a été assez bien préservé. Ces chemins qui servent à la fois aux agriculteurs et à leur bétail, mais qui constituent également des itinéraires de découverte doivent être maintenus.

Cadastre napoléonien superposé au cadastre actuel

LES EVOLUTIONS DU RECENTES

Source : *charte architecturale et paysagère - syndicat des 4 cantons*

- **Enfrichement des pentes :**

Les pentes ont tendance à être délaissées au profit des surfaces horizontales. Elles s'enrichissent : fougères, genêts, accrus forestiers envahissent les parcelles de forte déclivité. A terme, le paysage est menacé de fermeture. Mais l'évolution est lente et les paysages sont surtout en train de perdre leur cohérence et leur force.

- **Vieillissement du bocage**

Le bocage est en voie de vieillissement : aucune plantation de haie n'est réalisée. Non émondés, les Frênes s'épaississent et perdent leur forme soignée ainsi que leur transparence : ils dressent des écrans opaques. L'éparage des haies basses fait éclater les bois des buissons qui dépérissent vite si bien que peu de haies conservent encore une state arbustive.

RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Source : *charte architecturale et paysagère - syndicat des 4 cantons.*

- **Les clôtures :**

Les clôtures traditionnelles sont une source d'inspiration importante car elles apportent des solutions dans les aménagements actuels.

- **Les haies de frênes :**

La hauteur et le volume des haies de frênes permettent d'absorber en partie des bâtiments et des équipements en rupture avec le paysage. Les haies de frênes peuvent ainsi servir d'écrans devant des points noirs existants.

Elles peuvent également ceinturer les zones d'activités ou de constructions et constituer une transition avec l'environnement agricole.

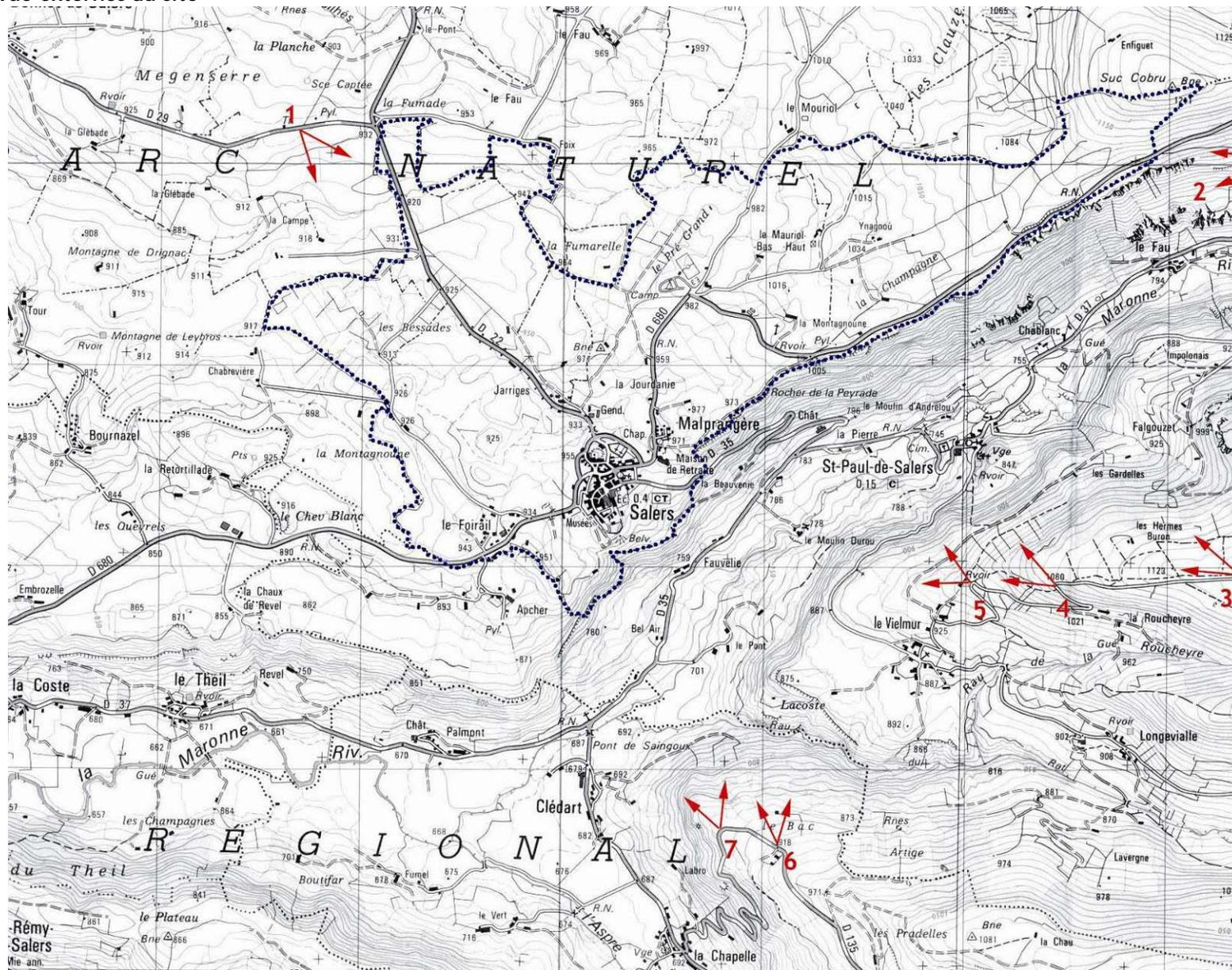
- **Les murs de pierres sèches :**

Lorsqu'ils existent sur le terrain, il est impératif de les conserver et les restaurer. Ils donnent un réel caractère aux sites. Ce sont des éléments d'architecture à part entière, à l'appareillage souvent exceptionnel.

Comme ils sont difficiles et coûteux à construire sur de longues distances, il est plus intéressant de les édifier par tronçons pour mettre en évidence les façades remarquables, les points de vue sur le paysage, ou les belles scènes en général. Leur masse vient épauler les lignes principales de l'aménagement et apporter un cachet d'authenticité. Ils ouvrent, par ailleurs, la vue sur le paysage.

I.5.4. LA PERCEPTION DU SITE

Les points de vue externes au site



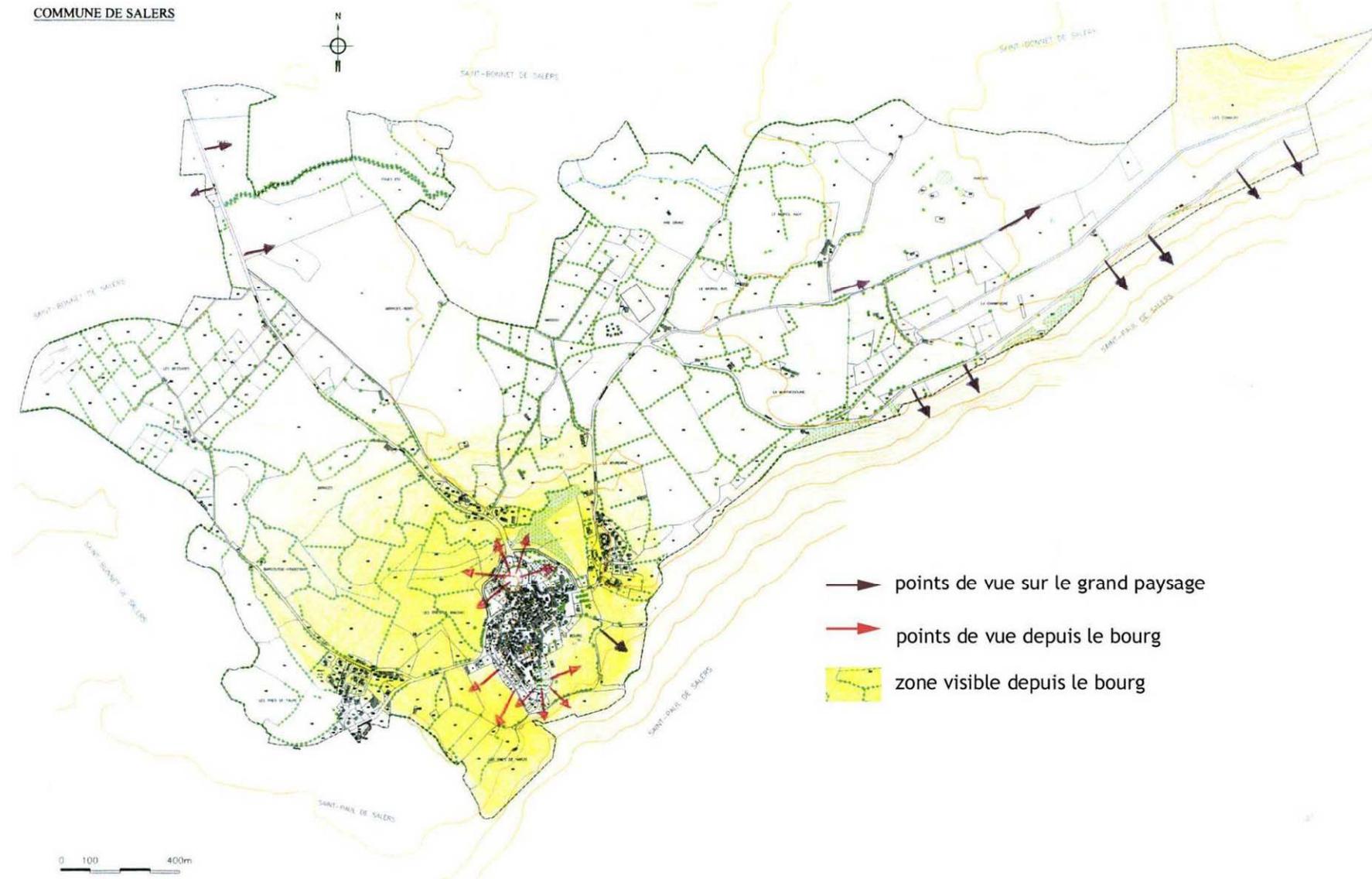
Salers est situé en balcon, au niveau de l'articulation entre le plateau de St-Bonnet-de-Salers et la vallée de la Maronne. La commune et ses entités bâties sont ainsi visibles depuis de nombreux points de vue externes à la commune. Le bourg fortifié est principalement perçu depuis les combes, les sommets et versants alentours.

La carte de la page précédente permet de localiser les principales perspectives externes au site :

- Saint-Bonnet-de-Salers : depuis la route départementale n°29
- Saint-Paul de Salers : depuis le Vielmur et la route du Puy Violent
- Fontanges : depuis la route départementale n°135 au lieu-dit Le Bac.



Les points de vue sur le grand paysage



Points de vue sur le grand paysage :

De part sa situation sur un éperon, le bourg de Salers offre de nombreuses vues sur le grand paysage. Les principaux points de vue sont situés au niveau des esplanades et des points hauts :

Depuis l'esplanade de Barrouze, on bénéficie d'un panorama exceptionnel sur la vallée de la Maronne et ses coteaux, le puy Violent, la Combe de Saint-Paul de Salers et sur le Suc Cobru.

Depuis la Motte, les vues sont dirigées sur le territoire de Salers : le Suc Cobru, les hameaux de Jarriges, du Foirail et de Malprangères, le plateau et le vallon bocager. On aperçoit au lointain le Puy Violent, motif récurrent sur le territoire.

La route du Puy Mary, qui longe le rebord de plateau, offre également des points de vue exceptionnels sur la vallée de la Maronne et le Puy Violent. Quelques boisements, situés trop près de la route, commencent à masquer les points de vue.



Panorama sur la vallée de la Maronne, la Combe de Vielmur, le Puy Violent, depuis la route du Puy Mary (source : schéma de valorisation paysagère et architecturale - CDC du Pays de Salers- Atelier Régional de Paysage et d'architecture de l'Environnement Claude Chazelle).

Les perspectives rapprochées :

Le relief et les ouvertures liées à la présence de nombreuses prairies enherbées permettent de ménager des perspectives rapprochées sur les paysages de Salers et de ses abords. Les routes et chemins pédestres permettent de découvrir Salers et son territoire. La route départementale 22 par exemple, offre des points de vue remarquables sur l'entité du plateau ouvert sur Salers et Saint-Bonnet-de-Salers et sur le vallon bocager. Les chemins pédestres permettent également de découvrir Salers et son territoire.



La vallée de la Maronne



La Combe de Saint-Paul



Le Puy Violent



Vue sur la Vallée de la Maronne, le village de Saint-Paul-de-Salers et le Puy Violent



Vue sur la Combe de Vielmur à Saint-Paul de Salers depuis l'esplanade de Barrouze

+



Vue sur la Combe de Vielmur à Saint-Paul de Salers (source : schéma de valorisation paysagère et architecturale - CDC du Pays de Salers- Atelier Régional de Paysage et d'architecture de l'Environnement Claude Chazelle).

« La combe du Puy Violent, vaste dépression perchée au-dessus de la vertigineuse vallée de la Maronne, est un motif très ponctuel, mais dont l'originalité marque son empreinte sur une grande partie du territoire de la communauté de commune.

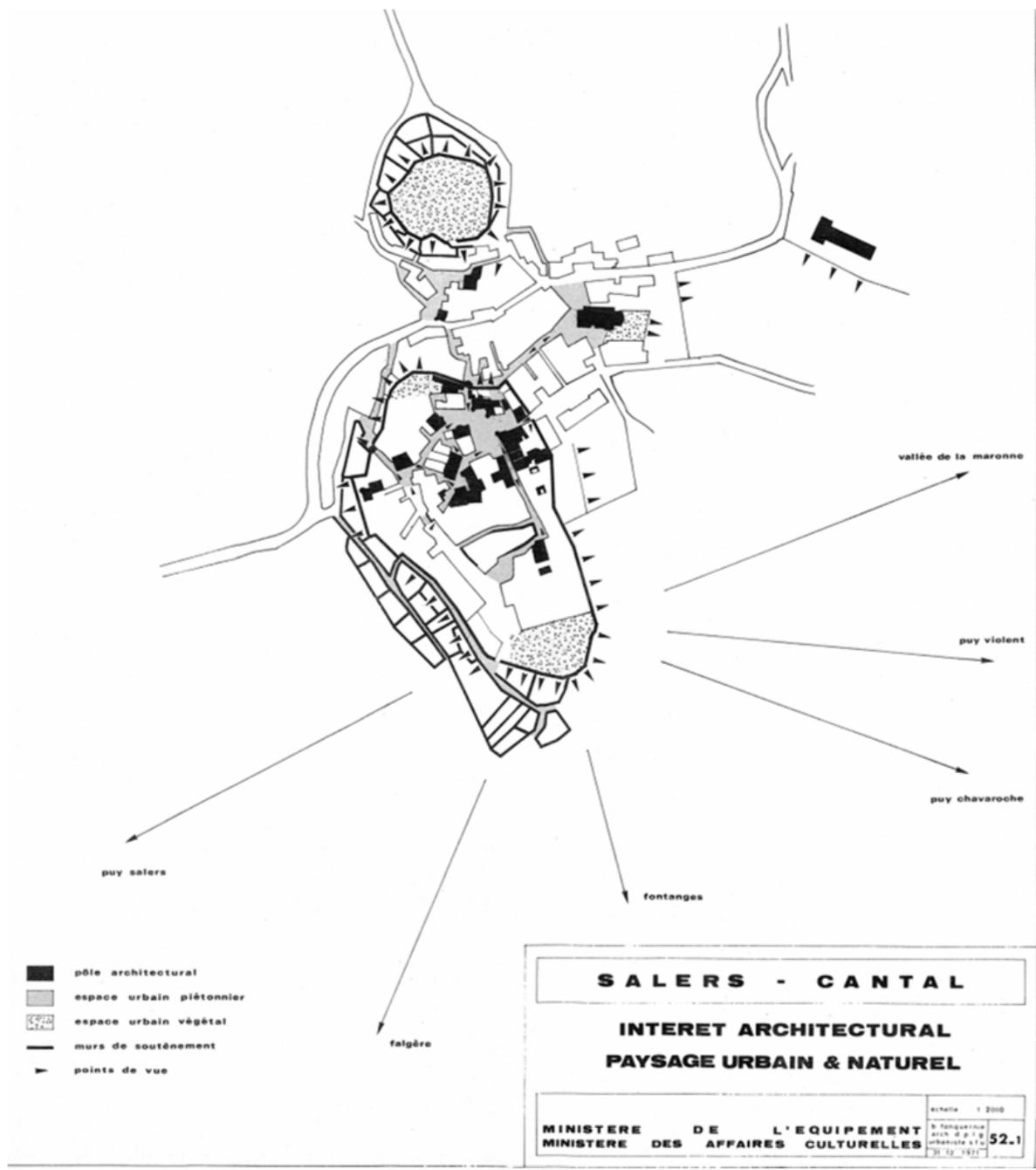
À l'instar des sommets ou du village de Salers, elle constitue une image fantasmée et attendue.

Sa perception depuis le plateau de St-Bonnet-de-Salers et le vis-à-vis qu'elle entretient avec le bourg de Salers contribuent également à sa dimension emblématique. »

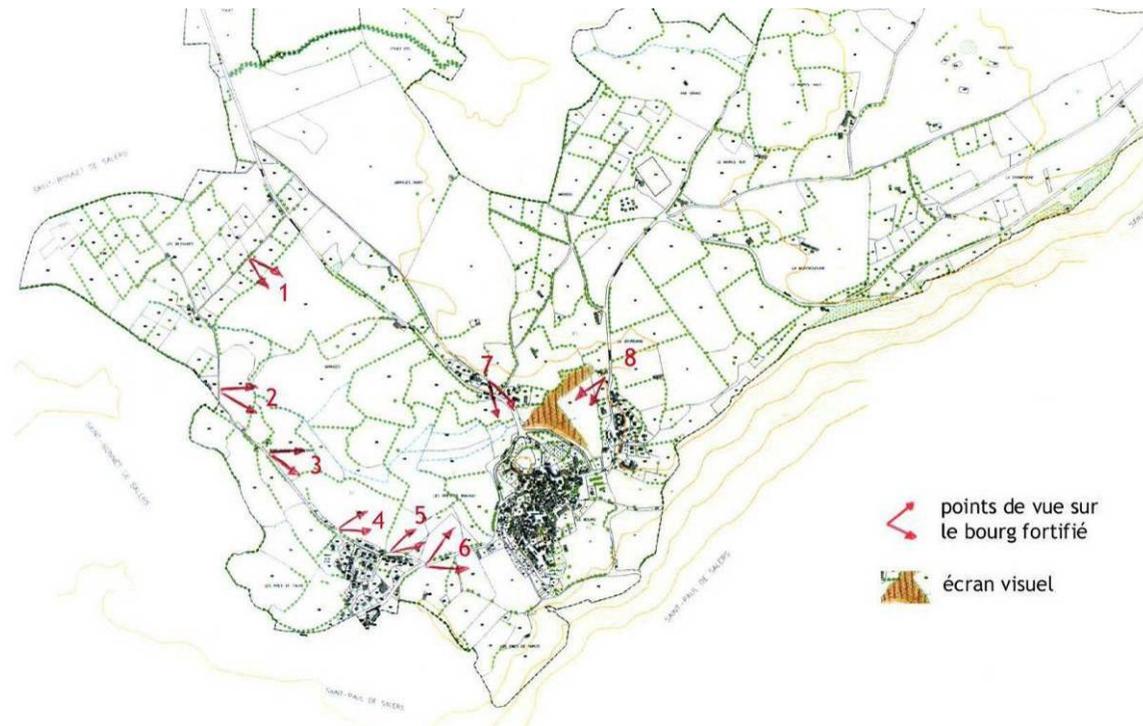
Source : schéma de valorisation paysagère et architecturale - CDC du Pays de Salers- Atelier Régional de Paysage et d'architecture de l'Environnement Claude Chazelle).



Vue sur la Combe de Vielmur à Saint-Paul de Salers, et sur le village de Saint-Paul depuis l'école



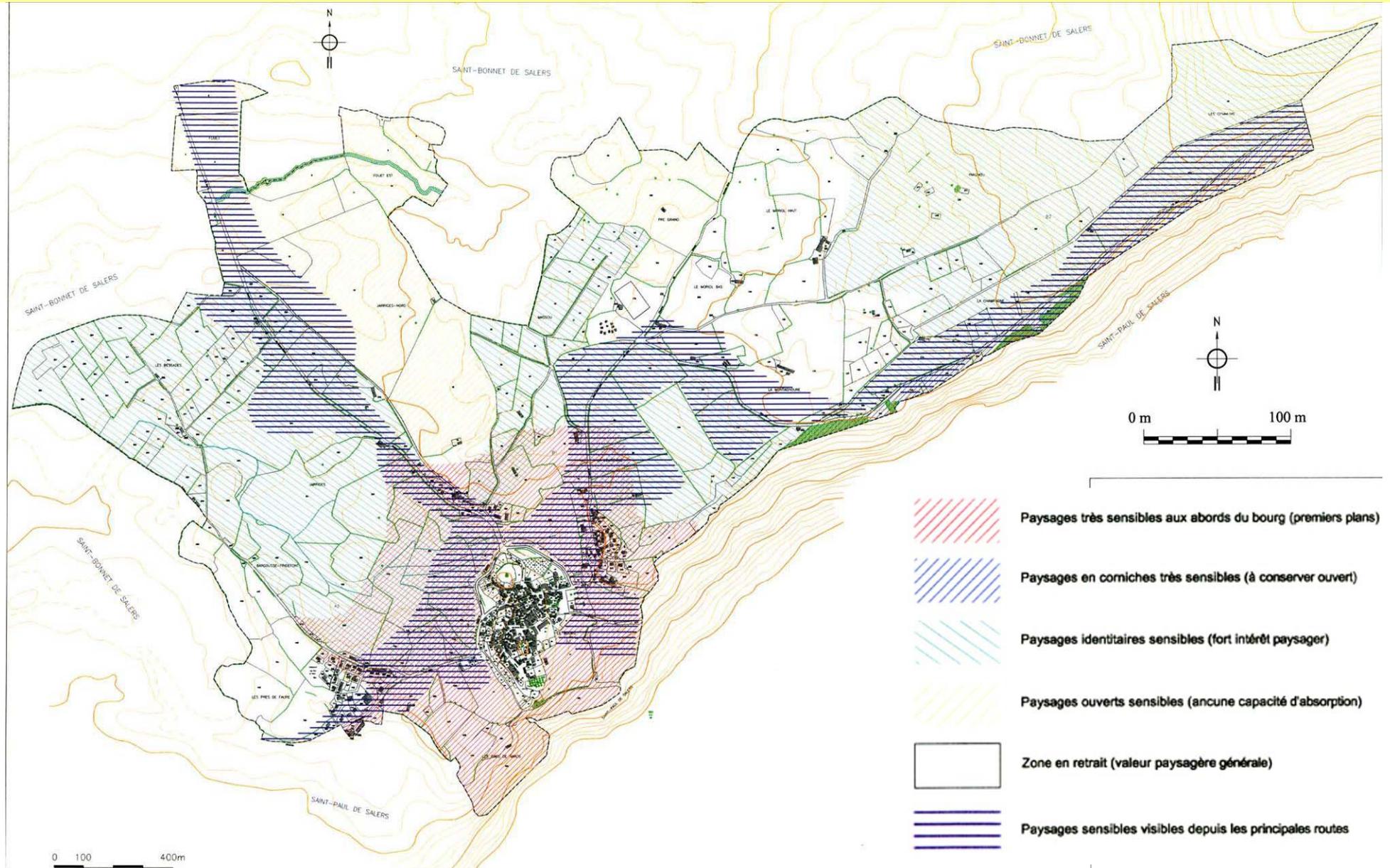
Les points de vue sur le bourg fortifié



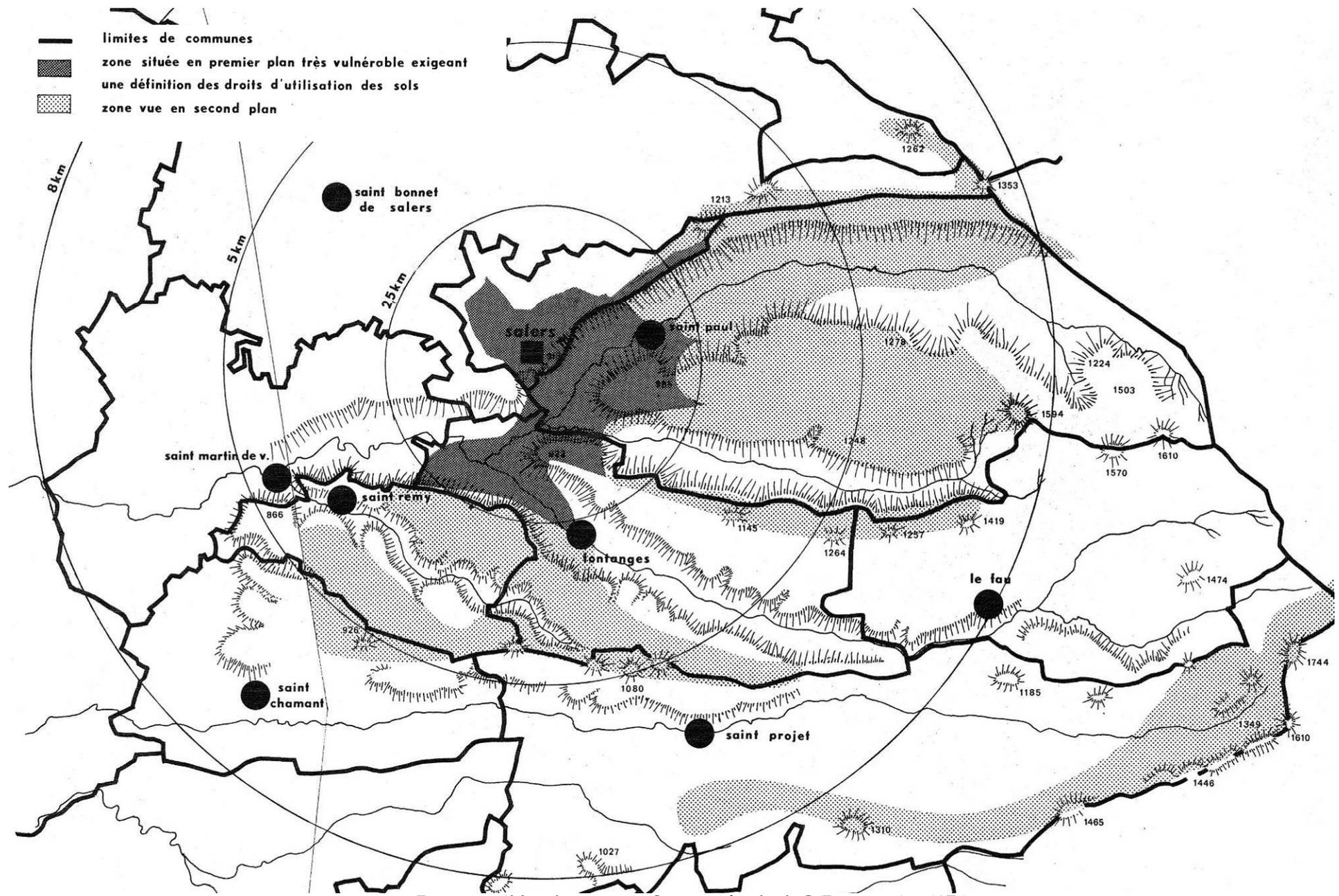
Le boisement situé entre Jarriges et le bourg constitue un écran visuel, qui obstrue les points de vues sur le bourg de Salers depuis le Nord. A terme, si ce boisement était supprimé, il serait préférable de ne pas replanter de massif d'arbres haute-tige aux abords du bourg, dans la coupure verte.



I.5.5. LES NIVEAUX DE SENSIBILITE DU SITE



Sensibilité des paysages sur le territoire (source : GHECO)



Zones sensibles du paysage (Source : étude de B.Fonquernie, 1974)

SYNTHESE :

Sur le territoire communal :

La quasi-totalité du territoire de Salers est sensible d'un point de vue paysager. Cette sensibilité est :

- très forte aux abords directs du bourg car il s'agit des espaces de premier plans vus depuis le bourg. Par ailleurs, ces espaces ménagent de nombreux points de vue sur la silhouette du bourg fortifié
- très forte au niveau des coteaux de la Maronne, car la route du Puy Mary, en Corniche, offre des points de vues remarquables sur la vallée de la Maronne et le Puy Violent.
- forte sur les paysages bocagers, en second plan depuis le bourg. La sensibilité de ces espaces est essentiellement liée à la qualité intrinsèque des paysages de prairies bocagères.
- forte sur les paysages d'estives. La sensibilité de ces espaces est essentiellement liée à la qualité intrinsèque des paysages d'estives. Par ailleurs, ces paysages, très ouverts, ne présentent aucune capacité d'absorption.
- forte sur les paysages ouverts de Jarriges Nord et Pré Grand. Ces paysages ne sont pas en relation visuelle directe avec le bourg fortifié mais ces paysages, très ouverts, ne présentent aucune capacité d'absorption.
- assez forte sur les paysages aux abords des principales voies de découverte de la commune.

Seuls les paysages en retrait, présentant un réseau bocager moyennement dense présentent une sensibilité plus faible. Ces espaces sont situés au niveau du camping, des terrains de sport et à l'arrière de l'équipement hôtelier aux lieux-dits Mouriol Bas et Mouriol Haut.

En dehors du territoire communal :

La commune de Salers est située en balcon, à l'articulation entre le plateau de St-Bonnet-de-Salers et la vallée de la Maronne. Salers et son bourg fortifié sont ainsi visibles depuis de nombreux points de vue externes à la commune, en particulier depuis les combes, les sommets et versants alentours, depuis les communes de Saint-Paul de Salers et Fontanges.

Réciproquement, le bourg de Salers offre des panoramas exceptionnels sur la vallée de la Maronne et ses coteaux, le puy Violent, la Combe perchée de Vielmur de Saint-Paul de Salers et sur le Suc Cobru. La route du Puy Mary, qui longe le rebord de plateau, offre également des points de vue exceptionnels sur la vallée de la Maronne et le Puy Violent.

La sensibilité des paysages, en dehors du territoire communal, est ainsi :

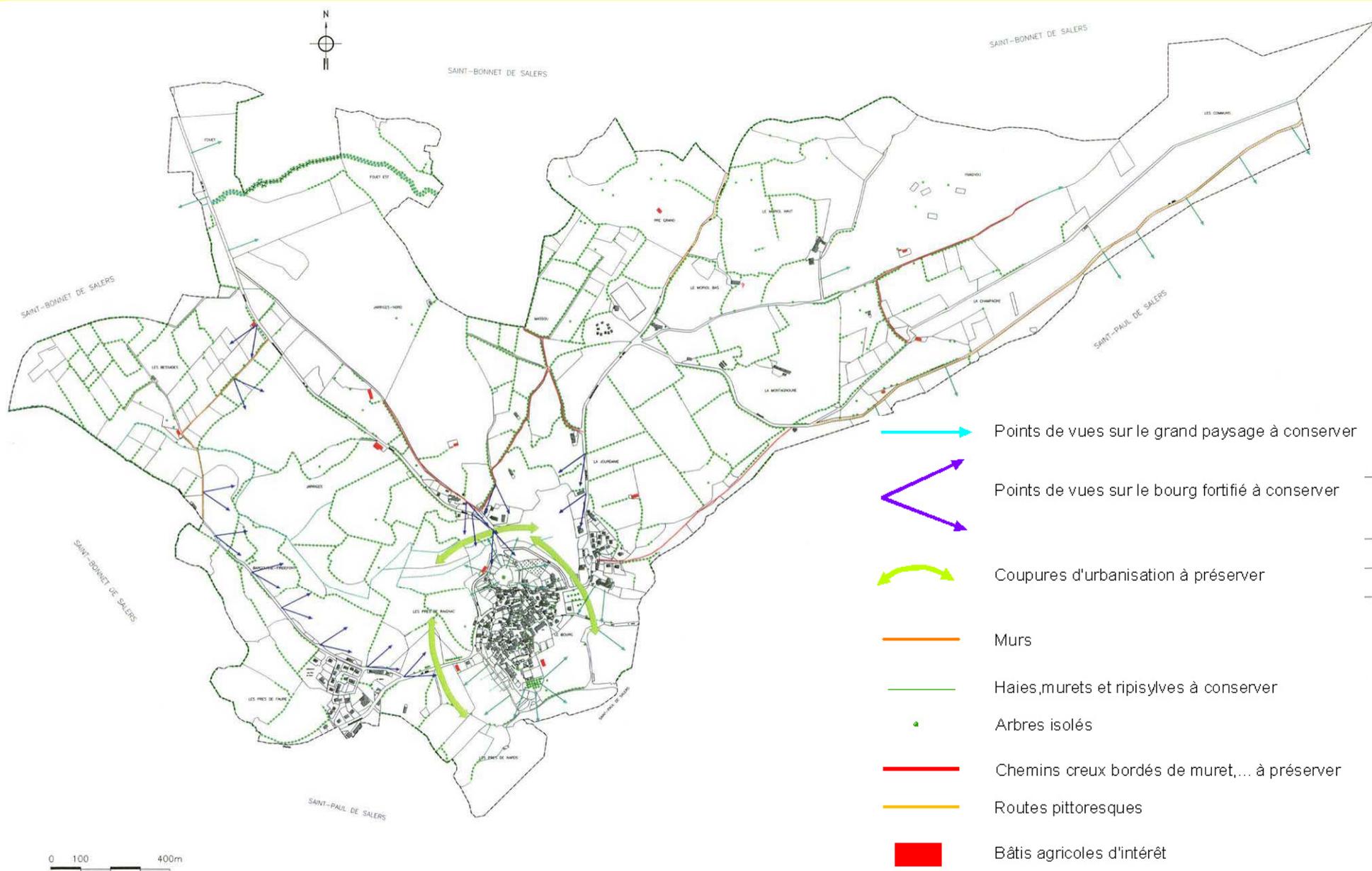
- très forte sur les zones situées en premier plan : vallée de la Maronne, Combe de Vielmur, bourgs de Saint-Paul de Salers et Fontanges
- forte sur les seconds plans et paysages lointains : Puy Mary, coteaux des vallées de l'Aspres et du Rat.

Le territoire de la commune de Salers est entièrement couvert par l'AVAP, ce qui permet une protection des paysages sensibles et très sensibles.

Concernant les paysages sensibles situés en dehors de la commune, il faut noter que :

- un PPR mouvements de terrain couvre la vallée de la Maronne, la Combe de Vielmur et le Puy Mary qui limite et conditionne les constructions à la réalisation d'études préalables.
- Un Grand site de France a été créé au niveau du Puy Mary (présentation et programme d'action développé dans le I.5.6 du présent diagnostic).

I.5.6. LES ELEMENTS PAYSAGERS REMARQUABLES



Haies de frênes

Elle enferme le bétail dans la parcelle, lui fournit ombrage et éventuellement du fourrage. Bien entretenue, elle procure également du bois de chauffe. Élément constitutif du bocage, la haie, souvent associée aux murets de pierres, est un élément structurant du paysage. Elle permet de lire les limites parcellaires, de créer des jeux de transparences, d'écrans, et de profondeur de champ. Elle est constituée de frênes alignés. Parfois, elle est accompagnée d'une strate arbustive, riche en espèces (églantiers, prunellier, noisetier, etc.).

Outre son intérêt paysager, les haies ont une forte valeur écologique puisqu'elles jouent un rôle de corridors écologiques, d'abri pour la faune, de brise-vent, et limitent le ruissellement.

Murets de pierres

Les murets de pierres qui délimitent les parcelles sont omniprésents participent à l'identité forte des paysages de Salers. Ils cloisonnent la surface pâturée et donnent l'échelle de cette étendue. Ils prennent différentes formes :

- hauts et imposants (Nord de la Jourdanie)
- bas, accompagnant les haies de frênes et ceinturant les parcelles agricoles
- en corniche (Malprangère), formant une succession de terrasses.

Blocs morainiques

Les blocs morainiques jonchent le sol des prairies d'altitude. Ils ponctuent les paysages très ouverts des estives, et participent au caractère et à l'ambiance « sauvage et montagnarde » des paysages d'estives.

Puy Violent

La combe du Puy Violent, vaste dépression perchée au-dessus de la vertigineuse vallée de la Maronne, est un motif très ponctuel, mais dont l'originalité marque son empreinte sur une grande partie du territoire de la communauté de commune.



À l'instar des sommets ou du village de Salers, elle constitue une image fantasmée et attendue. Sa perception depuis le plateau de St-Bonnet-de-Salers et le vis-à-vis qu'elle entretient avec le bourg de Salers contribuent également à sa dimension emblématique.

Alignements et doubles alignements de frênes le long des routes

Les alignements et double alignements, constitués de frênes principalement, accompagnent les voies principales et marquent les entrées de village. Ils permettent également de faire la transition entre les zones urbaines et les paysages de bocage du milieu agricole.



Burons, granges étables isolées

Le bâti agricole, constitue un élément paysager de qualité et a un fort caractère patrimonial. Situés à l'écart des hameaux, isolés dans des paysages de prairies, ces bâtiments participent à l'identité fortement agricole de la commune. Ils définissent parfois des scènes agricoles remarquables, en association avec des éléments végétaux (bosquets et alignement de frênes).

Leur implantation est rarement anodine, elle recherche constamment une cohérence et une adéquation avec le lieu. En racontant la géologie, en pointant les particularités géographiques, le bâti agricole est porteur de sens. Il bénéficie de l'image des lieux sur lesquels il prend place, et crée également les conditions d'une mise en scène particulière qui favorise l'émergence d'un regard esthétique et, par conséquent, d'un paysage.

On retrouve sur la commune de Salers :

- les fermes-blocs à terre
- les granges-étables
- les burons, au niveau des estives.



Prairies humides, ruisseaux

Deux ruisseaux, très étroits et assez peu marqués, traversent la commune. La végétation qui les accompagne souligne leur présence. Dans les zones de dépression, quelques prairies humides sont associées aux ruisseaux, elles sont parsemées de joncs, de couleur vert foncé, qui leur confèrent un caractère particulier.



Clôtures agricoles

Les prairies, sont parfois délimitées par des clôtures agricoles (piquets de bois et fils barbelés). Ces clôtures légères et transparentes, permettent de conserver des perspectives sur l'espace agricole.

Chemins creux

Les chemins creux et chemins communaux bordés de murets et d'arbres, ont un charme indéniable. Ils témoignent d'une activité agricole importante et participent au caractère fortement agricole de la commune. Ces chemins sont le support du réseau de découverte pédestre et permettent d'accéder et de découvrir des paysages en retrait. Sortes de tunnels de pierre et de feuillage, clos par la voûte de frondaison des haies, ils procurent ombre et fraîcheur. Ce sont des éléments remarquables et indispensables aux paysages des hauteurs.

Fontaines

Les fontaines sont les témoins de la vie passée des villages. Lieu de rencontre, elles étaient un point fort de l'espace collectif où chacun venait puiser l'eau potable des maisons. Construites généralement en pierre de taille et ouvragées, elles sont situées sur des élargissements de l'espace public et constituent un pôle d'attraction important.

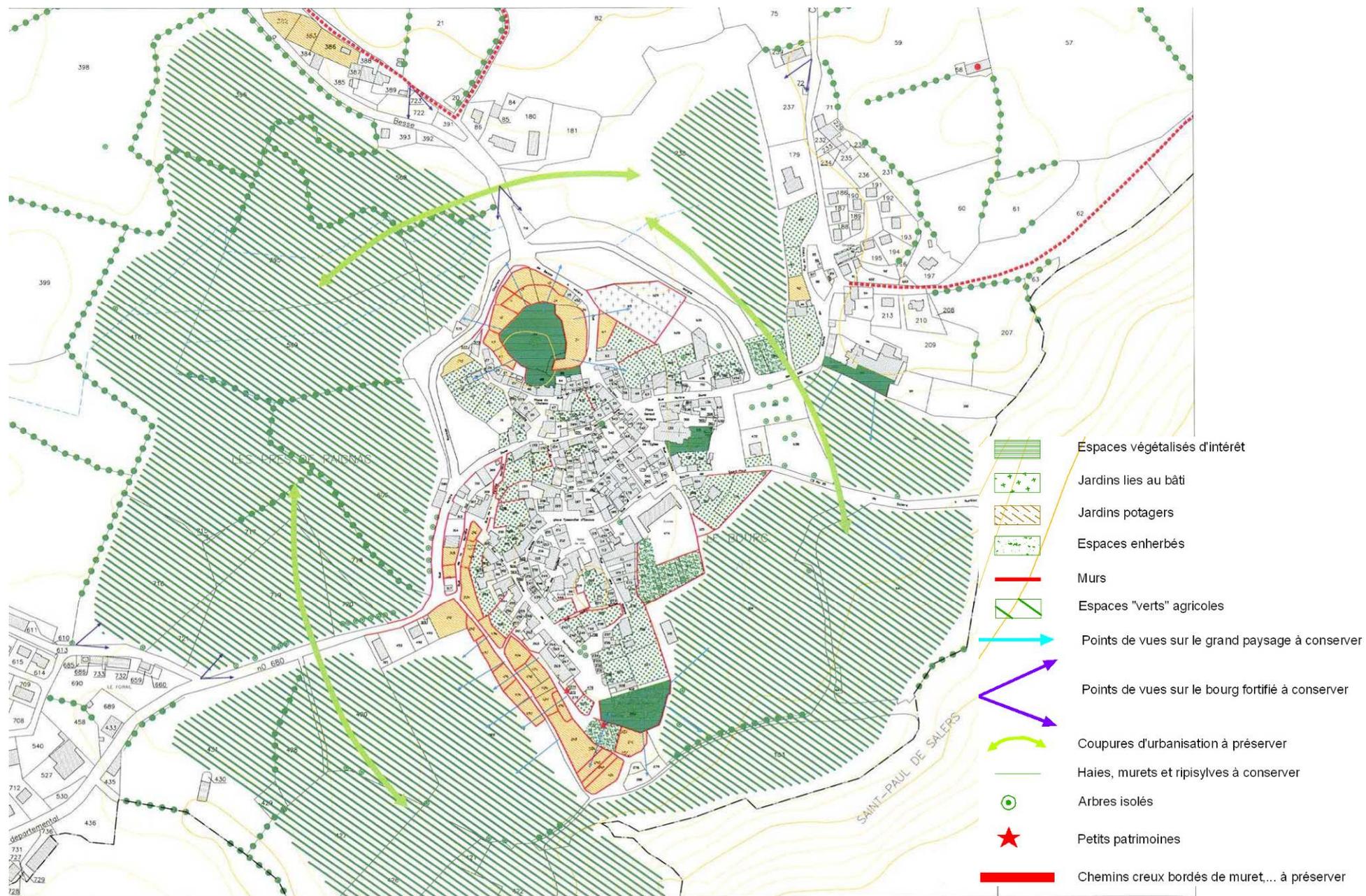
Les coupures d'urbanisation

Les entités bâties sont séparées par des espaces ouverts en prairies. Leurs contours sont bien définis.

Les coupures d'urbanisation jouent ainsi un rôle fondamental dans la lisibilité du paysage bâti et dans la qualité des franges urbaines. Elles permettent par ailleurs d'avoir de nombreux points de vue dégagés sur la silhouette bâtie du bourg.

Ces espaces doivent rester ouverts, non bâtis et non plantés afin de ne pas créer d'écrans visuels devant le bourg et de ne pas perturber la lecture du paysage.





Les éléments paysagers remarquables du bourg

Les jardins potagers

Les potagers, ceinturés de murs de pierres constituent les premiers plans de bourg ancien. Ils sont situés en terrasse à l'intérieur des fortifications. Les portiques en bois ou en fer forgé, les escaliers d'accès en pierres, les cabanes de jardin sont autant d'éléments caractéristiques des jardins potagers. Un chemin le long des remparts, surplombe certains jardins et permet d'avoir des perspectives intéressantes sur les potagers. Ces jardins potagers participent au caractère emblématique du bourg fortifié de Salers. Ils constituent par ailleurs, dans ce village très dense, des espaces de loisir et de respiration pour les habitants de Salers.

Quelques arbres haute tige cependant, commencent à coloniser les murs d'enceinte. Ces arbres présentent deux types de nuisance :

- ils participent à la dégradation des murs en pierre
- ils constituent des écrans visuels qui masquent en partie la silhouette du bourg et des jardins en terrasse.

Les esplanades arborées

Certains espaces enherbés et plantés d'arbres haute tige (Chevet de l'église, la motte, la promenade de Barrouze) constituent des éléments d'intérêt dans le paysage urbain, pour plusieurs raisons :

- ce sont des espaces de respiration dans le tissu dense du bourg
- ils offrent des panoramas exceptionnels sur les abords du bourg, le grand paysage, la vallée de la Maronne, etc.
- ils participent à l'identité du bourg
- Ils ont une valeur historique.

Les jardins liés au bâti

Les demeures situées sur les franges du bourg, à proximité des remparts, sont accompagnées de jardins, dont la composition est souvent simple et sobre. Quelques arbres agrémentent parfois ces jardins. Mais la densité des plantations reste assez faible, ce qui permet d'avoir des vues dégagées sur le bâti. L'ensemble est constitué en terrasses soutenues par des murs. La ligne de fortification s'appuie en partie sur les orgues.



I.5.7. LES ESPACES PUBLICS

Le tissu urbain du bourg de Salers est très dense. Les espaces publics sont assez restreints. Ils sont constitués :

- de rues étroites, où le piéton et la voiture partagent un même espace. Les circulations douces et circulations automobiles sont rarement séparées. Les rues ne possèdent pas de trottoir. Elles sont entièrement ou partiellement pavées, ou recouvertes de bitume. Dans le bourg, le stationnement est peu organisé. La plupart des places de stationnement se trouvent en contrebas du bourg, sur des parkings arborés.
- de places qui structurent l'espace public. On relève 4 places dans le bourg de Salers :
 - la **place Géraud Maigne** : Espace urbain majeur en raison de sa localisation, de sa forme urbaine et du rapport à l'église. La place constitue un lieu de vie important (présence de plusieurs commerces), un espace attractif et touristique. Les flux de circulations sont mélangés (piétons, voitures, livraisons). Cette place communique avec la place de l'église.
 - la **place de l'église** : Espace urbain majeur en raison de sa localisation, de sa forme urbaine et du rapport à l'église. Une fontaine traditionnelle, avec vasque, orne la place. Cet espace est un lieu de vie important (commerces, dont commerces de bouche), un espace attractif et touristique. L'espace est piéton, mais la circulation de véhicules est autorisée (livraisons, résidents).
 - la **place Tyssandier l'Escous** : Il s'agit d'un espace urbain majeur en raison de sa forme urbaine et cadre architectural exceptionnel. La place constitue un lieu de vie important (commerces), où les flux de circulations sont mélangés (espace piéton, livraisons, circulation de résidents). L'espace est très attractif et touristique. La place est agrémentée d'une fontaine traditionnelle, avec vasque. A noter la présence du marché hebdomadaire.
 - la **place du Château** : place secondaire, en triangle, à usage de stationnement en partie.



Revêtement des sols des espaces publics

Les revêtements des sols du bourg de Salers ont fait l'objet d'une opération, il y a plus de 10 ans dont la mise en œuvre a été défectueuse. Il en résulte des disjointoiements des pavés, des arrachements, des dégradations dues au gel et à la circulation.

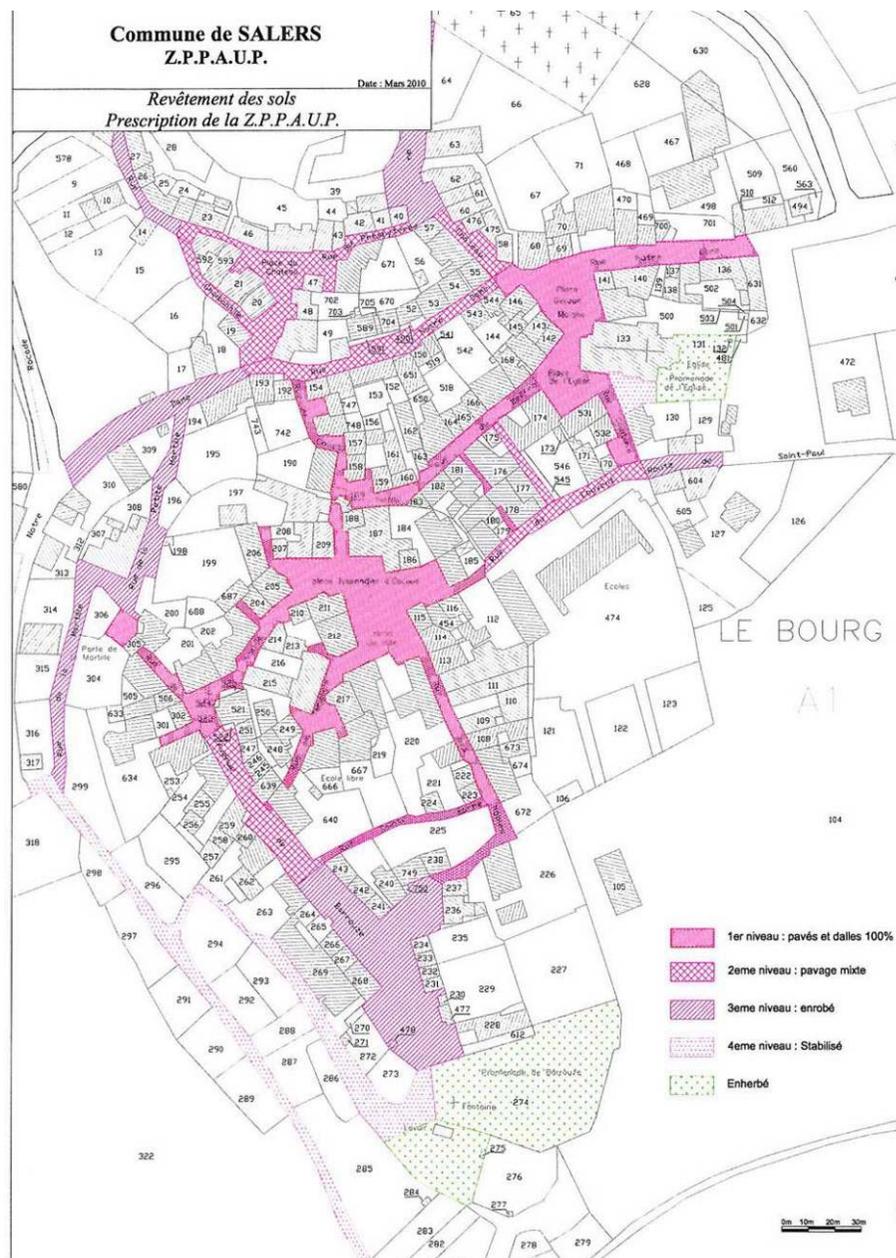
Par ailleurs, la conception générale relevait d'un concept qui apparaît désuet, car inadapté à l'histoire locale et incompréhensible par le public : l'image d'une « rivière » parcourant les rues était inscrite par une coulée d'enrobé dans la masse pavée.

Enfin l'évolution, dans le temps, de l'enrobé n'étant pas le même que celui d'un pavage, le contact des deux matériaux accentue l'aspect dégradé des sols.

L'A.V.A.P. propose une hiérarchisation des voies et places publiques en 4 niveaux. L'opération de réfection des sols devra prendre en compte cette hiérarchisation qui préconise :

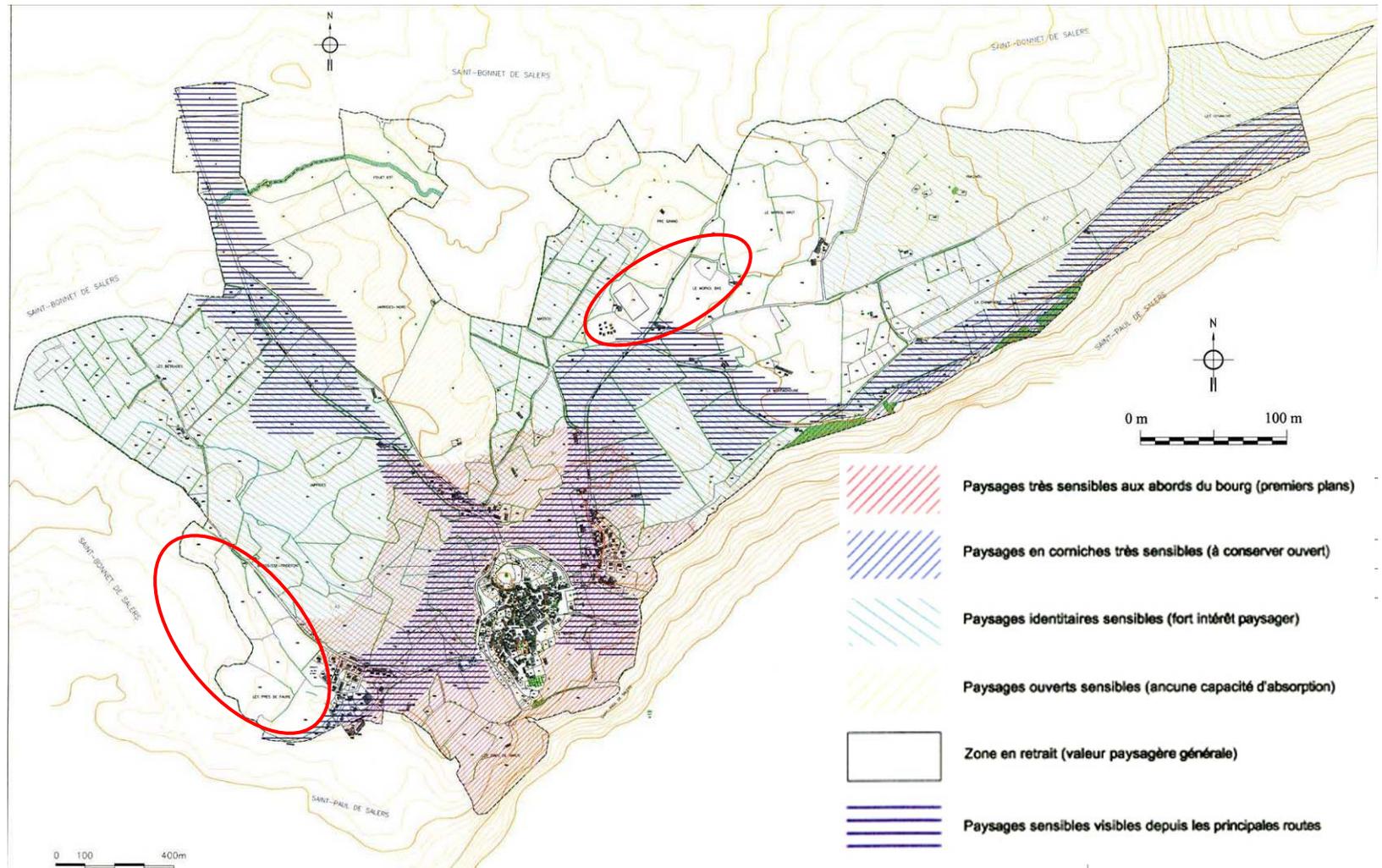
- pour le 1^{er} niveau : des pavés et dalles sur la totalité des espaces
- pour le 2^e niveau : un pavage mixte
- pour le 3^e niveau : de l'enrobé ou du béton (en l'absence de possibilité de paver)
- pour le 4^e niveau : du stabilisé.

La réfection d'une partie de la ville basse est réalisée à ce jour.



Les lieux les plus éloignés des bourgs les moins sensibles en terme de paysage permettent de disposer d'espaces adaptés aux transformations pour des aménagements de nouveaux :

- le quartier à l'arrière du Foirail,
- le camping
- les terrains à l'arrière l'hôtel du Gerfaud.



Niveau de sensibilité des paysages - GHECO

1.6. SERVITUDES ET DONNEES OBJECTIVES

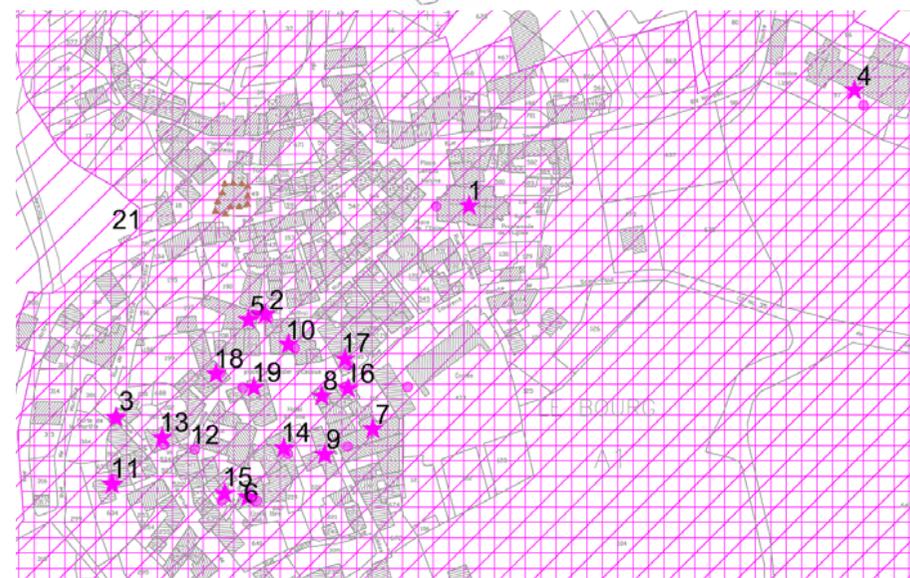
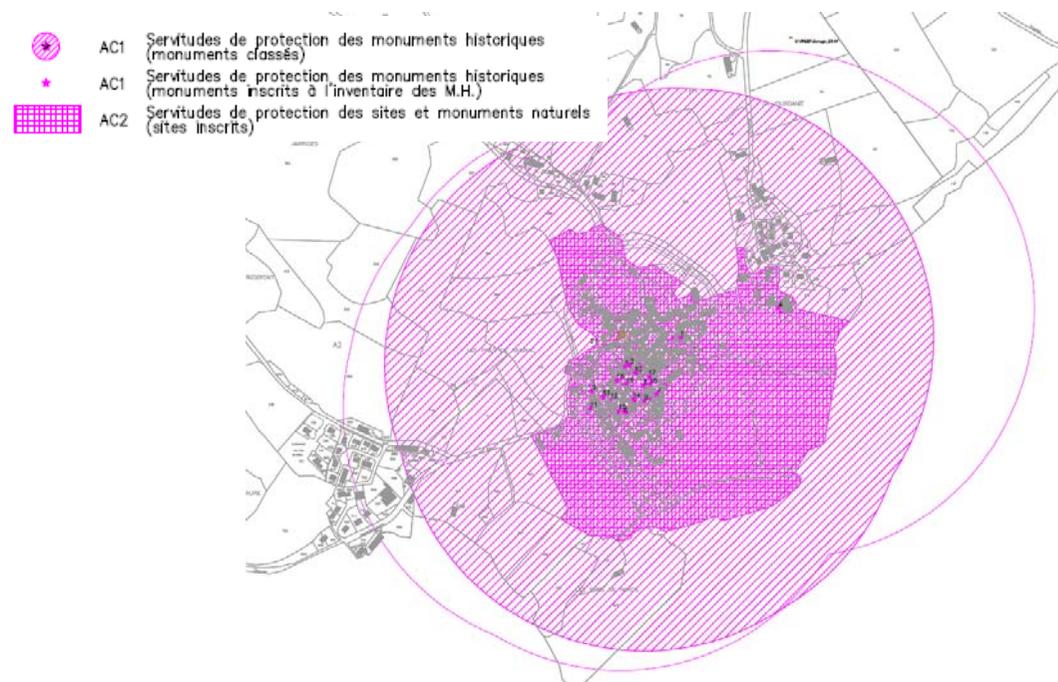
I.6.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES ET ABORDS

RAPPEL DE LA LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les immeubles ou parties d'immeubles "protégés" au titre des Monuments Historiques sont figurés en noir sur le plan. Les travaux, modifications et entretien sont soumis aux prescriptions énoncées par le Titre II du Livre VI du Code du Patrimoine.

LES PROTECTIONS «MONUMENTS HISTORIQUES»

1- <u>Eglise Saint Mathieu à Salers</u>	21/03/1994	MC
L'église Saint Mathieu en totalité située sur la parcelle n°133 d'une contenance de 6a 20ca figurant au cadastre section A		
2- <u>Belfroi de Salers</u>	29/01/1929	MC
Le beffroi		
3- <u>Porte Martille</u>	04/12/1925	MI
La porte Martille		
4- <u>Hospice de Salers</u>	29/06/1951	MI
Les parties suivantes de l'hospice : la façade de la chapelle, la façade et l'escalier en bois avec sa rampe		
5- <u>Gendarmerie de Salers</u>	26/10/1925	MI
La façade de la gendarmerie		
6- <u>Maison des Templiers à Salers</u>	19/05/1927	MI
La maison des Templiers (parcelle n°666)		
7- <u>Maison de Bargues</u>	21/12/1951	MC
Les façades et les toitures ainsi que le passage voûté de la maison de Bargues, sise rue des Nobles		
8- <u>Maison de Flogeac</u>	19/07/1929	MC - MI
Les façades et les toitures de la maison de Flogeac		
9- <u>Maison de la Ronade</u>	08/03/1929	MC - MI
Les façades et toitures de la maison de la Ronade		
10- <u>Maison Sevestre</u>	18/02/1930	MC - MI
Les façades et toitures de la maison Sevestre		
11- <u>Château de la Bastide</u>	20/05/1964	MI
Les façades et les toitures de la maison dite " Château de la Bastide", avenue de Barrouze, figurant au cadastre sous le n°300 Section A la porte cochère et la porte de la maison sise avenue de Barrouze (Arrêté du 29/06/1951)		
12- <u>Porte datée de 1657</u>	29/06/1951	MI
La porte, vantail compris de la maison sise rue de la Martille		
13- <u>Maison cadastrée 201</u>	29/06/1951	MI
Façade, toiture et vantail de la maison sise rue de la Martille (parcelle n°201) Arrêté Marquant		
14- <u>Maison cadastrée 219</u>	29/06/1951	MI
La façade, la toiture et la menuiserie de la porte de la maison sise rue des Templiers (parcelle n°219)		
15- <u>Maison cadastrée 248</u>	22/11/1972	MI
La façade et la toiture correspondante de la maison située rue des Templiers, figurant au cadastre section A sous le n°248 d'une contenance de 55ca		
16- <u>Maison cadastrée 116</u>	29/06/1951	MI
La façade et la toiture de la maison sise place Tyssandier d'Escous (parcelle n°116)		
17- <u>Bâtiment des Haras</u>	29/06/1951	MI
La façade et la toiture du bâtiment des Haras sise place Tyssandier d'Escous (parcelle n°185)		
18- <u>Maison cadastrée 205</u>	29/06/1951	MI
La façade, la toiture et les menuiseries des portes et des fenêtres de la maison sise place Tyssandier d'Escous (parcelle n°205)		
19- <u>Maison cadastrée 211</u>	08/06/1973	MI
Les façades et les toitures de la maison à tourelle située place Tyssandier d'Escous, figurant au cadastre section A sous le n°211 d'une contenance de 1a 30ca		



Le bourg de Salers comprend les monuments historiques, identifiés en noir sur l'extrait de plan ci-contre :



- Eglise : portail occidental - Inv. MH le 29 juin 1951
- Beffroi : classé MH le 29 janvier 1929
- Porte Martille : Inv. MH le 4 décembre 1925
- Hospice : façade de l'Hospice, façade de la chapelle, escalier en bois : Inv. MH les 29 juin 1951
- Gendarmerie : façade : Inv. MH le 26 octobre 1925
- Maison des Templiers : Inv. MH le 19 mai 1927
- Maison de Bargues : façades et toitures, passage voûté : classé MH le 21 décembre 1951
- Maison de Flogeac : façades et toitures : classé MH le 19 juillet 1929
- Maison de la Ronade : façades et toitures : classé MH le 18 février 1930
- Maison Sevestre : façades et toitures : classé MH le 18 février 1930
- Avenue Barrouze - Maison dite « Château de la Bastide » : porte cochère et façades et toitures - Inv. MH le 29 juin 1951 et 20 mai 1964
- Rue de la Martille : porte datée de 1657, vantail compris, Inv. MH le 29 juin 1951
- Rue de la Martille (parcelle n°201 du cadastre) : façades toiture et vantail - Inv. MH le 29 juin 1951
- Rue des Templiers (parcelle n° 219 du cadastre) : façades, toiture et menuiserie de la porte - Inv. MH le 29 juin 1951
- Place Tyssandier d'Escous (parcelle n° 116 du cadastre) : façade et toiture - Inv. MH le 29 juin 1951
- Place Tyssandier d'Escous (parcelle n° 118 du cadastre) : façade toiture et menuiserie de la porte - Inv. MH le 29 juin 1951
- Place Tyssandier d'Escous - Bâtiment des Haras (parcelle n°185 du cadastre) façades et toitures - Inv. MH le 29 juin 1951
- Place Tyssandier d'Escous (parcelle n° 205) façade, toiture et menuiseries des portes et fenêtres - Inv. MH le 29 juin 1951



Beffroi



Maison de Flogeac



Maison des Templiers



*Maison Sevestre ou du Notaire
(ancien bailliage)*



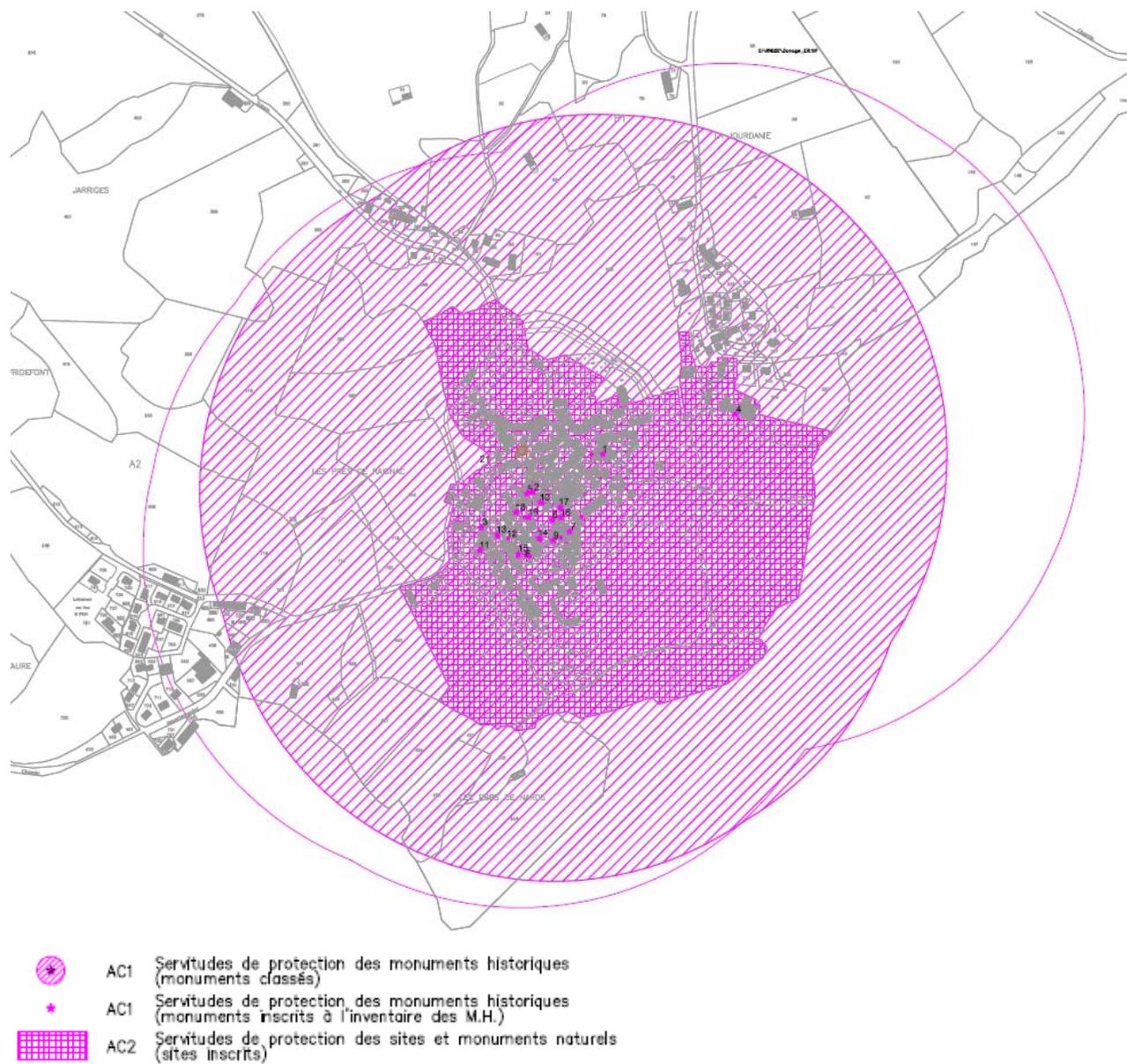
Maison de la Ronade



*Ex-Gendarmerie dite maison
du Président (ancien Hôtel-
Dieu)*

Le périmètre de 500 mètres perdure au-delà du périmètre de l'AVAP sur la commune voisine.

Les abords de Salers (communes riveraines et vallée de la Maronne) ne sont pas assez protégés car il existe des vues lointaines majeures.



I.6.2. SITES ET MONUMENTS NATURELS

RAPPEL DE LA LEGISLATION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS

Textes de référence

Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites et monuments naturels, intégrée dans les articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

Champ d'application

Les sites et monuments naturels du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire

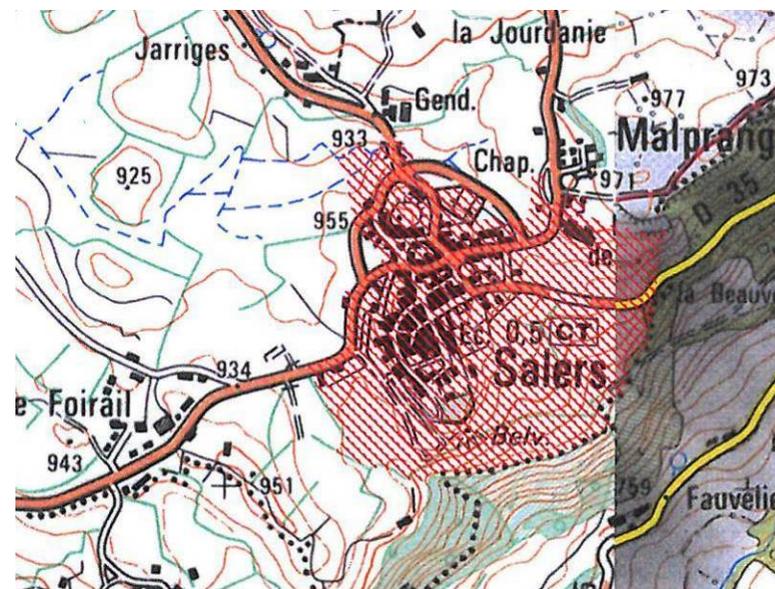
Objectif

Reconnaître officiellement la qualité d'un site ou monument naturel et placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

Site de Salers (site inscrit - 11/02/1943) 27,83 ha. : ensemble urbain comprenant les parcelles cadastrales n°1 à 83, 94 à 322 section A. La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis ; elle vise également la route nationale n°680 dans la traversée du site et les rues, chemins, places, voies d'accès, ainsi que les fontaines et lavoirs. Elle exclut de l'Inscription la chapelle Notre-Dame de Lorette avec ses abords.

Critères d'inscription: Site pittoresque et historique. L'introduction du rapport de 1943 est très claire sur les objectifs de l'inscription : *«Puisque Salers est le bijou de la Haute-Auvergne, nous demandons le classement de la ville tout entière afin de préserver la cité contre les iconoclastes et les atteintes du temps. Salers ne vit plus que de souvenirs et ses remparts. ses maisons, restent les seuls témoins d'un brillant passé. Le tourisme pourra seul donner à cette vieille ville auvergnate une certaine activité pendant la belle saison. Il sera intéressé par l'emplacement du château féodal, les fragments de fortifications, l'Eglise, la Place, un certain nombre de vieilles maisons éparses dans la ville, la promenade de la Barrouze, l'hospice ».*

L'AVAP suspend les effets du site inscrit.



I.6.3. ARCHEOLOGIE

En attente de la carte de la DRAC (demandée mais non reçue ce jour

1.6.3.1. les zones archéologiques

I.6.4. PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN

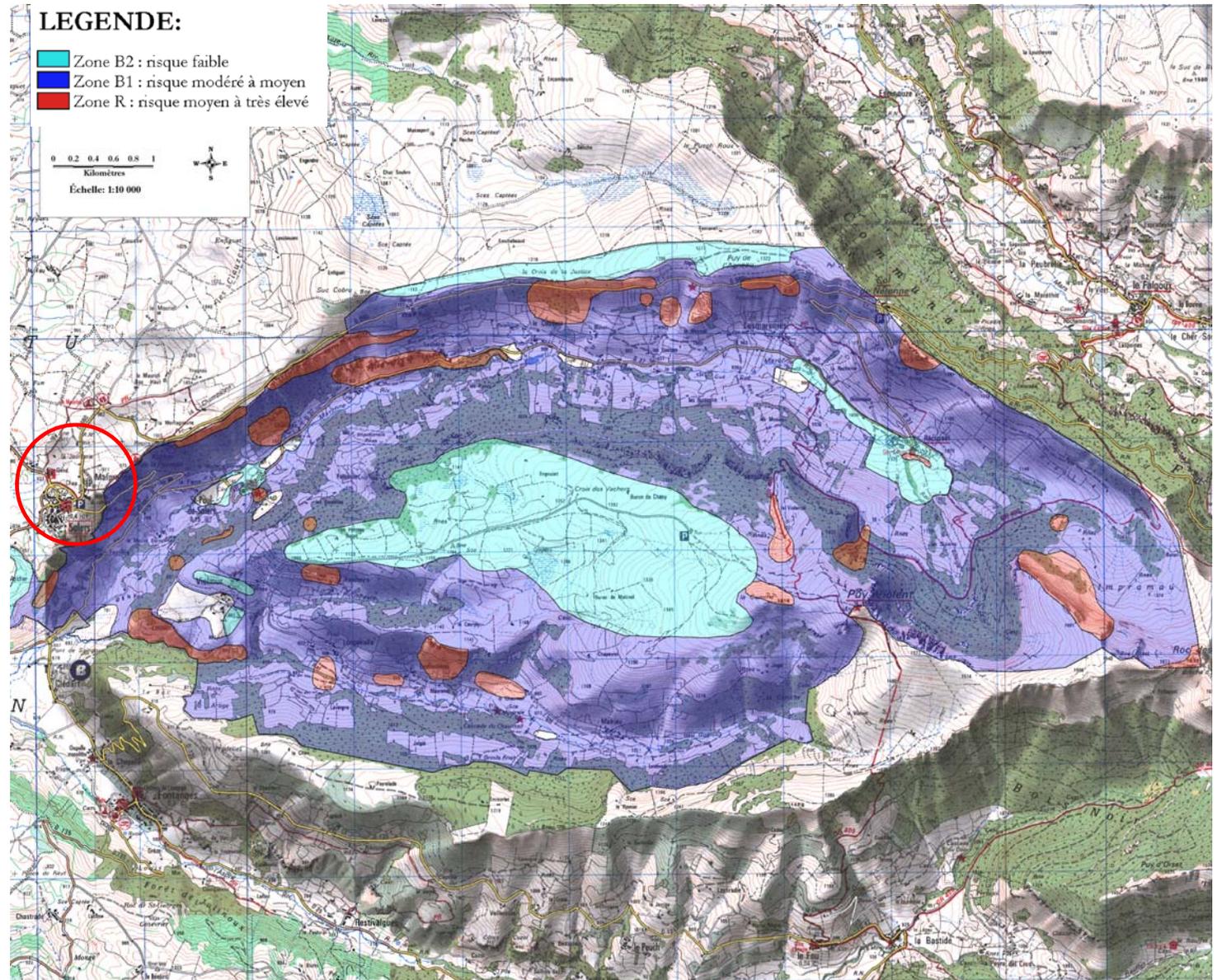
Un PPR mouvements de terrain couvre la vallée de la Maronne, la Combe de Vielmur et le Puy Mary.

Le territoire concerné par le PPR mouvements de terrain est divisé en 3 zones :

- une zone rouge : zone exposée à un risque moyen à très élevé (ZR).
- une zone bleu foncé : zone exposée à un risque modéré à moyen (ZB1).
- une zone bleu clair : zone exposée à un risque faible (ZB2).

Le règlement du PPR :

- en zone R : interdit les constructions
- en zone B1 : conditionne les extensions et constructions à la production d'une étude technique spécifique analysant l'aléa mouvement de terrain au droit du site, l'impact du projet sur la stabilité du site et définissant les mesures de prévention et de protection à mettre en oeuvre.
- en zone B2 : Recommande la production d'une étude technique spécifique analysant l'aléa mouvement de terrain au droit du site, l'impact du projet sur la stabilité du site et définissant les mesures de prévention et de protection à mettre en oeuvre pour les nouvelles constructions



I.6.5. LE PNR DES VOLCANS D'Auvergne

La commune de Salers appartient au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

C'est en 1964 que l'idée de créer le «Parc d'Auvergne et des Volcans» est évoquée par le territoire. Soutenu par la Préfecture régionale et les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, le projet est étudié jusqu'en 1974. A cette date, 104 communes (situées au-dessus de 800 mètres et s'illustrant par leurs patrimoines, dont le volcanisme) décident de créer le Syndicat mixte du Parc avec les deux départements.

La mise au point de la première charte, puis son adoption par la région Auvergne, permettent la création officielle du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne par arrêté ministériel du 5 août 1977.

En 1988, les contours du Parc s'élargissent, comprenant ainsi d'autres espaces remarquables mais fragiles qui nécessitaient des actions de préservations.

Pour l'application de sa charte 2013>2025, il compte désormais 150 communes.

La Charte du Parc expose le **projet de développement du territoire** fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels. Les grandes orientations de la Charte sont les suivantes :

ORIENTATION 1 "VIVRE ENSEMBLE, ICI"

- appropriation et valorisation culturelle des patrimoines : connaissances - échanges - dynamiques culturelles - engagements
- éco-gestes quotidiens : public adulte et familial - public jeune - engagements
- accueil de population : offres d'accueil - promotion adaptée - qualité de l'accueil - engagements - carte
- conditions de vie : logements - services et équipements - engagements

ORIENTATION 2 "AGIR GLOBAL"

- paysage : espaces volcaniques - paysages ouverts - sites paysagers remarquables - spécificités du relief - infrastructures routières - engagements - carte

- milieux naturels et espèces : connaissance - trame verte et bleue - réservoirs de biodiversité - espèces remarquables - milieux ordinaires - engagements - carte
- eau et milieux aquatiques : politiques de l'eau - lacs remarquables - usages de l'eau - engagements - carte
- énergie et climat : économies d'énergie - productions d'énergie - engagements - carte
- aide à la décision : formations - Atelier Rural d'Urbanisme - porter à connaissance - engagements
- planification et urbanisme : prise en compte des enjeux - outils adaptés et complémentaires - démarches de qualité - engagements

ORIENTATION 3 "AGIR LOCAL"

- productions agricoles durables et identitaires du territoire : filières courtes et ancrées au territoire - préservation et enrichissement de l'environnement et des paysages - engagements - carte
- profession agricole : foncier agricole - liens sociaux - communication et partage - engagements
- offre touristique durable et identitaire du territoire : tourisme durable - offres identitaires des patrimoines - promotion et signalétique - concertation institutionnelle - engagements - carte
- découverte itinérante, mobilité douce et loisirs de pleine nature : itinérance et mobilité douce - pratiques éco-responsables et circulation motorisée de loisirs - engagements
- gestion durable des forêts : politiques et outils de gestion forestière - gestion environnementale et paysagère des forêts - productivité des forêts - multi-usages - engagements - carte
- valorisation du bois : exploitation forestière - filières locales du bois - engagements
- exploitation durable des richesses géologiques : ressources du sous-sol - extraction de matériaux - sites géologiques - engagements
- valorisation de la pierre volcanique : filière et débouchés - usage et trame architecturale - engagements
- installations d'entreprises : accompagnement des porteurs de projets - télétravail - Economie Sociale et Solidaire - engagements
- marque du PNRVA : valorisation des patrimoines et pratiques exemplaires - mise en réseau - promotion, accueil et vente - pilotage partenarial - engagements

ELEMENTS STRUCTURANTS ET / OU IDENTITAIRES

→ conserver leur lisibilité et les mettre en valeur



- conserver l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche
- améliorer les points de vue sur et depuis ces éléments
- maîtriser les extensions d'urbanisation
- assurer une certaine homogénéité à la périphérie des structures d'accueil touristique
- faire ressortir les points de basculement des cols dans les aménagements envisagés (rapport p 74 & 110)

prairies et pelouses au dessus de 900m d'altitude (dont les estives)
conserver l'ouverture du paysage en maintenant l'activité pastorale (rapport p 72, p 110, p 126 & 127)

vallées et vallons principaux
assurer la lisibilité de la continuité de leur fond et de leur profil (rapport p 74) , en :

- inscrivant les infrastructures de transport dans le profil de la vallée et la révéler
- conserver l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche (rapport p 110)

- réduisant les boisements, notamment par le non renouvellement des plantations au moment de leur exploitation, mais en conservant les ripisylves (rapport p 74)
- maîtrisant les extensions envisagées du bâti sur les pentes et en fond de vallées (rapport p 74)

présence importante de murs en pierres sèches
les conserver au mieux dans le cadre des aménagements notamment fonciers (rapport p 74)

sites forestiers importants au plan paysager
les conforter et mettre en valeur leurs spécificités paysagères (rapport p 74 & p 136)

curiosités géologiques
préserver et faire connaître leurs particularités (rapport p 74 & p 110)

maais
révéler leur genèse géomorphologique et leur façonnage historique et culturel par une scénographie cohérente des projets avec les spécificités des lieux (rapport p 74 & p 110)

bourgs en balcon **bourgs en articulation** **bourgs en piémont**
conforter leur position géographique et conserver leur silhouette : veiller à la cohérence architecturale et maîtriser l'extension de l'urbanisation (rapport p 110)

bourgs, villages et hameaux remarquables
conserver/restaurer leur caractère emblématique en valorisant le noyau urbain ancien, ainsi qu'en appliquant aux extensions du bâti une exigence d'intégration de même niveau que celle attendue du bâti ancien (rapport p 110)

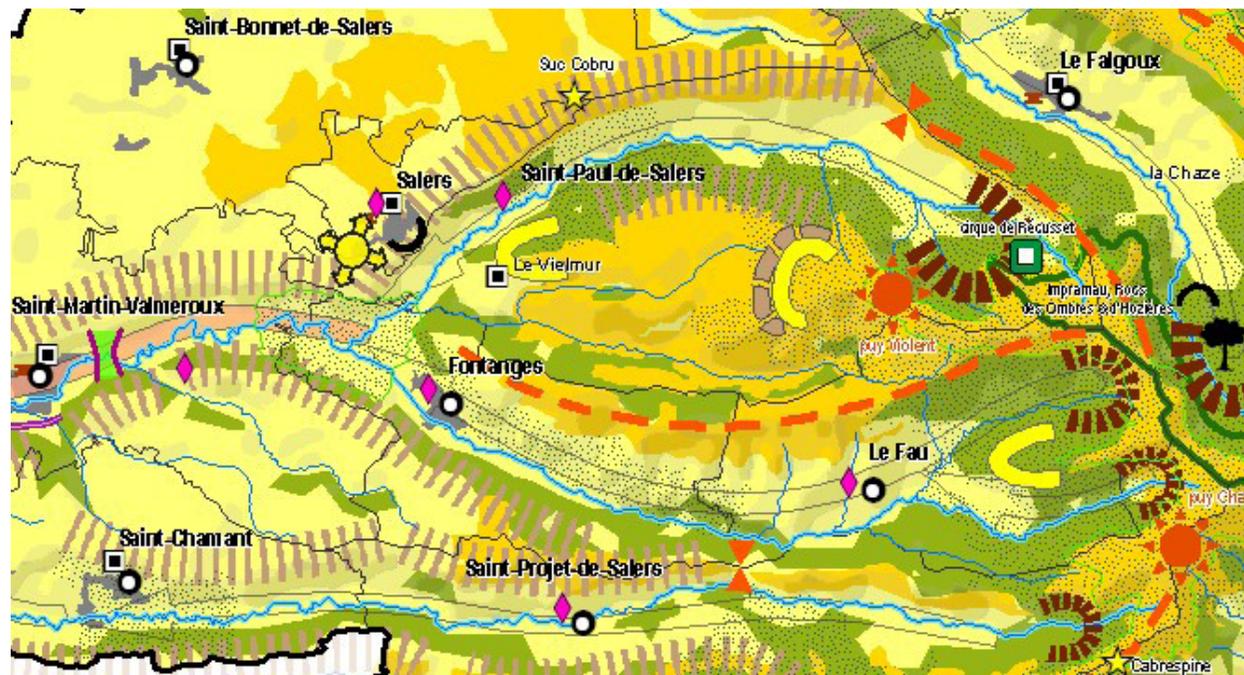
limite d'urbanisation*
contenir l'urbanisation en deçà de la limite, hormis pour l'implantation du bâti agricole à examiner au cas par cas (rapport p 110)

espace de respiration*
à classer / maintenir en zone Agricole et/ou Naturelle (A et/ou N) dans les PLU (rapport p 110)

espace à requalifier*
améliorer sa qualité urbaine (rapport p 110)

espace à maintenir compact*
privilégier une forme urbaine compacte ou relativement compacte (rapport p 110)

* Spatialisées sur le plan sous la forme de figurés de principe, ces mesures doivent être précisées in situ et ajustées à l'échelle de documents d'urbanisme



TRAME VERTE & BLEUE

→ la préserver en termes de richesses biologiques et de fonctionnalités

prairies et pelouses à plus de 900 m d'alt. **prairies à moins de 900 m d'alt.** **milieux boisés**

tout en maintenant leur vocation première, conserver/restaurer leur biodiversité en adaptant les pratiques des activités agricoles et/ou sylvicoles et les aménagements, ainsi qu'en maintenant les continuités écologiques de ces milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (rapport p 80, p 109, p 126, p 133 & 158)

lacs, étangs **tourbières**

maintenir ou restaurer leur qualité écologique dans le cadre de modes de gestion existants (Natura 2000, convention, etc.), adapter les pratiques agricoles et forestières pour préserver leurs bassins versants et freiner leur eutrophisation, développer, sur les sites les plus fréquentés les actions de restauration / d'entretien / de surveillance / de maîtrise de la fréquentation, lutter contre les atteintes aux zones humides (rapport p 80, p 81, p 87, p 109, p 126 & p 158)

lacs d'intérêt patrimonial remarquable
mettre en place des plans de gestion, notamment dans le cadre d'outils de gestion territoriale de l'eau à l'échelle de leur bassin d'alimentation, pour protéger ou restaurer leur qualité patrimoniale et pérenniser, dans ces conditions, les activités récréatives existantes (rapport p 80, p 81, p 109, p 126, p 133 & 158)

ensemble du réseau hydrographique

assurer / restaurer leur continuité et qualités écologiques, notamment adapter les aménagements routiers au niveau des ouvrages de franchissement des cours d'eau (rapport p 80, p 109 & 158)
assurer une solidarité amont-aval pour la qualité et la disponibilité de la ressource, et veiller à un partage équilibré entre les différents usages, en cohérence avec les SAGE (rapport p 87)

cours d'eau à forte valeur patrimoniale

encourager l'effacement des seuils ou équiper les ouvrages de systèmes de franchissement fonctionnels,
subordonner l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques à la nécessité de ne pas mettre pas en péril la trame bleue, ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (rapport p 80, p 87 & 109)

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ les conserver dans le cadre d'une gestion adaptée

réserve de biodiversité

les préserver au sein des documents d'urbanisme par un zonage et un règlement garantissant la richesse et leur fonctionnalité et dans le cadre des aménagements (rapport p 07, p 109 & 113)

Réserve Naturelle Nationale **sites Natura 2000**

Espace Naturel Sensible, convention de gestion...

mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour envisager leur protection et leur p par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées (rapport p 81)

sites prioritaires

assurer, pour suivre ou renforcer leur gestion et mettre en réseau les gestionnaires ; optimiser leurs savoir-faire et développer des références pour la gestion écologique d'autres milieux naturels (rapport p 81)

PROMOTION TOURISME

→ adapter les messages

sites naturels et/ou équipements touristiques fortement fréquentés
diffuser la fréquentation touristique (rapport p 141 & 143)

Extrait du plan traduisant la charte 2013-2025 du PNR des Volcans d'Auvergne sur la thématique des « paysage et bourgs » « eau et patrimoine naturel » et du « tourisme ».

I.6.6. LE PUY MARY VOLCAN DU CANTAL : GRAND SITE DE FRANCE

Un Grand Site est un lieu naturel d'exception, reconnu au niveau national et bénéficiant d'une mesure de protection (site classé selon la loi de 1930 sur les sites et monuments historiques). Victime de sa très forte notoriété, la surfréquentation touristique qu'il subit dégrade fortement cet environnement riche et fragile.

La démarche "Opération Grand Site" (O.G.S.) proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable depuis 1989 n'est pas une procédure réglementaire. Elle apporte néanmoins une réponse originale et pragmatique à cette problématique de réhabilitation et de mise en valeur d'un site classé, avec pour principaux objectifs :

- Restaurer le site sur le plan paysager.
- Déterminer une politique de gestion durable et autonome.
- Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement économique local.

Le Label «Grand Site de France» vient couronner ce travail long et difficile en certifiant la gestion de qualité, respectueuse de l'identité du site et des principes de développement durable, menée par l'organisme responsable du site.

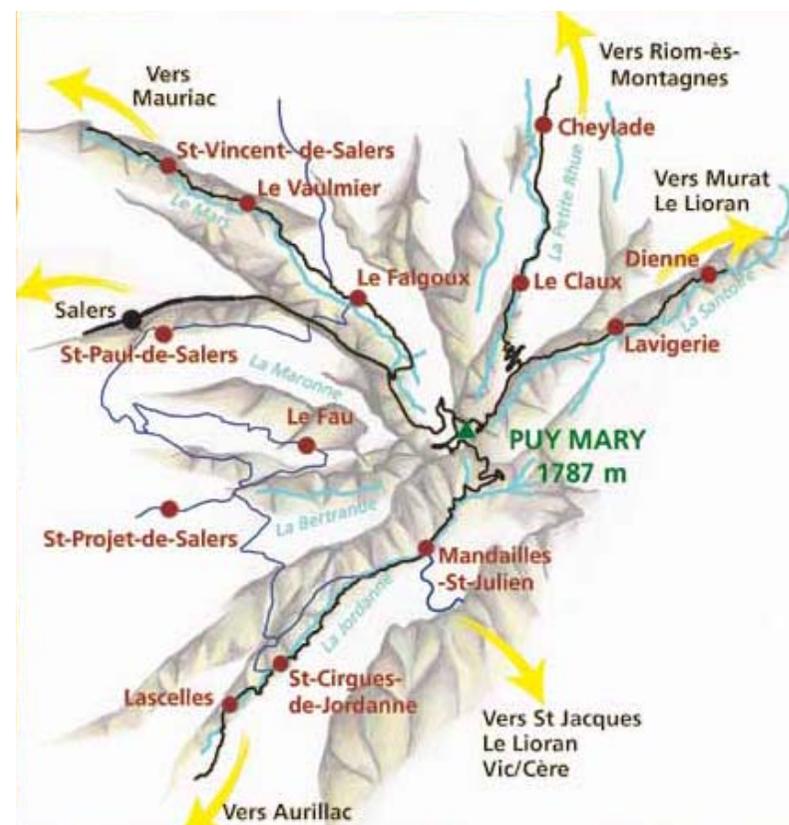
L'emblématique pyramide du Puy Mary (1787m) domine fièrement le volcan cantalien, plus Grand Volcan d'Europe (2 700 km²). Ces vertes terres d'estives, égayées par des troupeaux de vaches rouges Salers, dévoilent l'empreinte de l'homme, l'ancrage économique et culturel d'un pays authentique, riche de ses traditions et savoir-faire montagnards (villages de montagne, transhumance, fabrication du fromage de Cantal, gastronomie, taille de la pierre volcanique...). Plus que jamais, la nature rythme la vie des habitants et des visiteurs. Le Grand Site accueille également une nature riche et préservée au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Remodelé par les eaux et les glaces, les époustouflants paysages nés de cette érosion sont protégés depuis 1985 : 8 535 ha qui s'étendent en étoile le long des crêtes à partir du sommet du Puy Mary sont ainsi en site naturel classé (loi 1930).

Site naturel le plus visité de la Région Auvergne, le Grand Site du Puy Mary dévoile toute sa beauté mais également toute sa fragilité. Cette surfréquentation entraîne de très fortes dégradations qui compromettent le propre devenir de ce massif sensible. Les conditions d'accueil et de gestion des flux touristiques sont également totalement inadaptées à la qualité et à la notoriété du site.

Conscients des risques encourus pour sa qualité et son intégrité du fait d'une fréquentation en constante augmentation, le Conseil Général du Cantal a initié l'Opération Grand Site «Puy Mary - Volcan du Cantal».

Le 11 mars 1999, le projet est agréé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (Ministère en charge de l'Environnement), permettant d'envisager la préservation, la valorisation et la gestion durable de ce haut lieu, joyau du patrimoine cantalien.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary a ainsi été créé en décembre 1999 pour assurer la mise en œuvre de l'O.G.S. « Puy Mary - Volcan du Cantal ». Il est composé du Conseil Général du Cantal, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des treize communes du massif : Cheylade, Dienne, Lascelles, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues-de-Jordanne, St Paul-de-Salers, St Projet-de-Salers, Saint Vincent de Salers.



Le programme d'actions «Grand Site objectif 2010» se décline en quatre objectifs :

• **AXE A : La mise en valeur du paysage du Grand Site.**

Sur la base du schéma de cohérence paysagère, les petites routes de montagne sinueuses redeviendront le premier observatoire des paysages du volcan cantalien. Le site du Pas de Peyrol, ainsi que l'ensemble des cols routiers du Massif, méritent d'être repensés en terme d'aménagement et d'accueil. Enfin, le patrimoine des villages, les anciens burons, les espaces naturels sensibles, qui constituent également des motifs d'intérêts forts du paysage, font l'objet d'interventions particulières (réhabilitation, aménagement ou gestion).

• **AXE B : L'organisation de la découverte du Grand Site.**

Afin de diffuser la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire du Grand Site et d'organiser la découverte à partir des villages, un nouveau mode de fonctionnement est proposé dont les principaux éléments structurants seront :

- un réseau de Maisons de Site
- un système de Transport Découverte.

Un Plan local de la Randonnée permet en parallèle de revoir l'ensemble de la signalétique et des sentiers de découverte du Grand Site. Les autres activités de pleine nature (VTT, parapente, escalade...) seront également facilitées.

• **AXE C : La redynamisation économique du Grand Site.**

Il s'agit :

- de mettre en place des actions de promotion et de communication (des salons touristiques en France et à l'étranger, des brochures)
- de développer et commercialiser des produits touristiques (animation, séjours de découverte) ainsi que des actions pédagogiques et culturelles dans les vallées (sensibilisation aux richesses et à la fragilité du site, conception d'un événementiel).

• **AXE D : Animation, suivi et gestion de l'Opération Grand Site.**

Cet axe concerne :

- le suivi technique et administratif de l'Opération Grand Site
- l'accueil professionnel et qualifié
- l'animation des partenariats et l'information de la population
le suivi paysager et l'évaluation des actions.

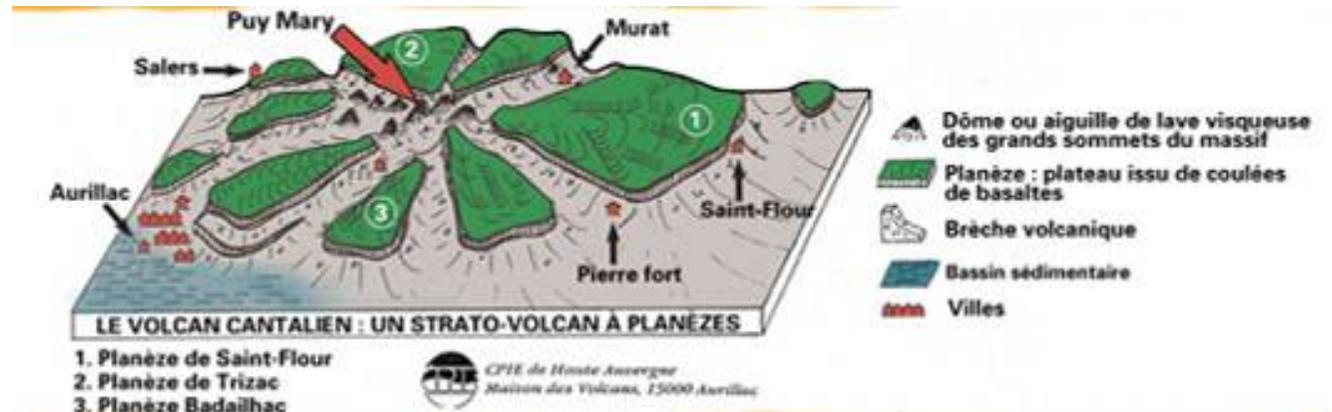
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

II.1. - LE MILIEU PHYSIQUE

II.1.1. Contexte géologique

La formation du Volcan Cantalien

Les reliefs cantaliens présentent une forte originalité qui s'explique à la fois par leur nature volcanique et leur caractère montagnard. Ils confèrent à l'ensemble du massif un aspect véritablement alpin, bien qu'il s'agisse d'une moyenne montagne dont le point culminant s'élève à 1855 mètres d'altitude (Plomb du Cantal).

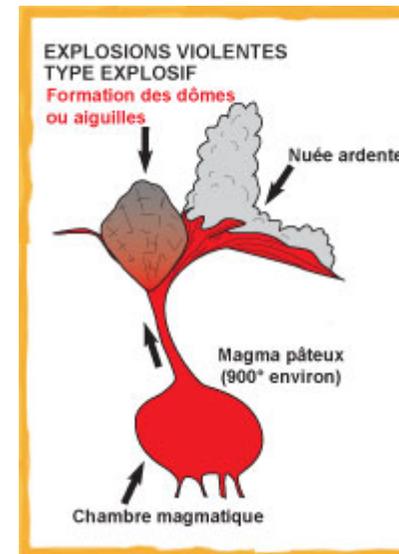
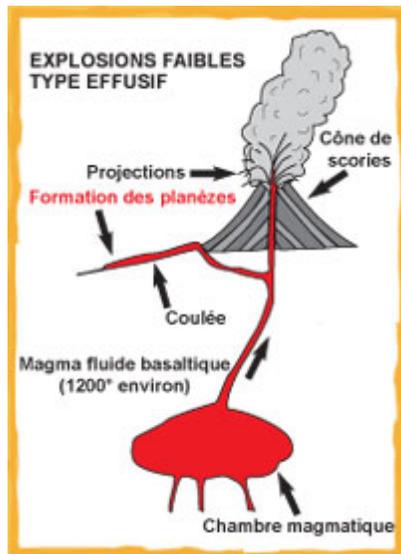


Plusieurs périodes volcaniques constituent cette extraordinaire histoire qui s'étale sur une dizaine de millions d'années :

- Entre -13 et -9 Ma (Millions d'années) : premières éruptions, qui ne sont aujourd'hui que peu visibles dans le paysage enfouies sous les éruptions postérieures.

- Entre -9 et -6,5 Ma : succession de nombreuses éruptions aboutissant à l'édification du stratovolcan, c'est à dire à un édifice où se juxtaposent de nombreuses couches de laves de différentes natures. Ces laves sont issues d'un réseau complexe de bouches éruptives dont les témoins dans le paysage sont par exemple le Puy Mary, le Puy Griou, le Roc d'Hozières...

- Entre -8 et -7 Ma : simultanément à la construction du volcan, certaines parties subissent des destructions cataclysmiques, des pans entiers de volcans s'effondrent (avalanches de débris).



- Entre -7 et -3 Ma : dernière phase volcanique au cours de laquelle de grandes quantités de laves se sont écoulées lentement en périphérie du volcan central pour former de vastes plateaux : les planèzes.

- Durant les glaciations quaternaires, les glaciers ont raboté et creusé le stratovolcan pendant près de 100.000 ans, formant ainsi de vastes vallées en auge et des sommets très effilés et pointus (« Horn » du Puy Mary...).

Connaître l'histoire géologique du massif volcanique cantalien permet de mieux comprendre les paysages qui se laissent aujourd'hui admirer (puy, vallées, cascades, etc.).

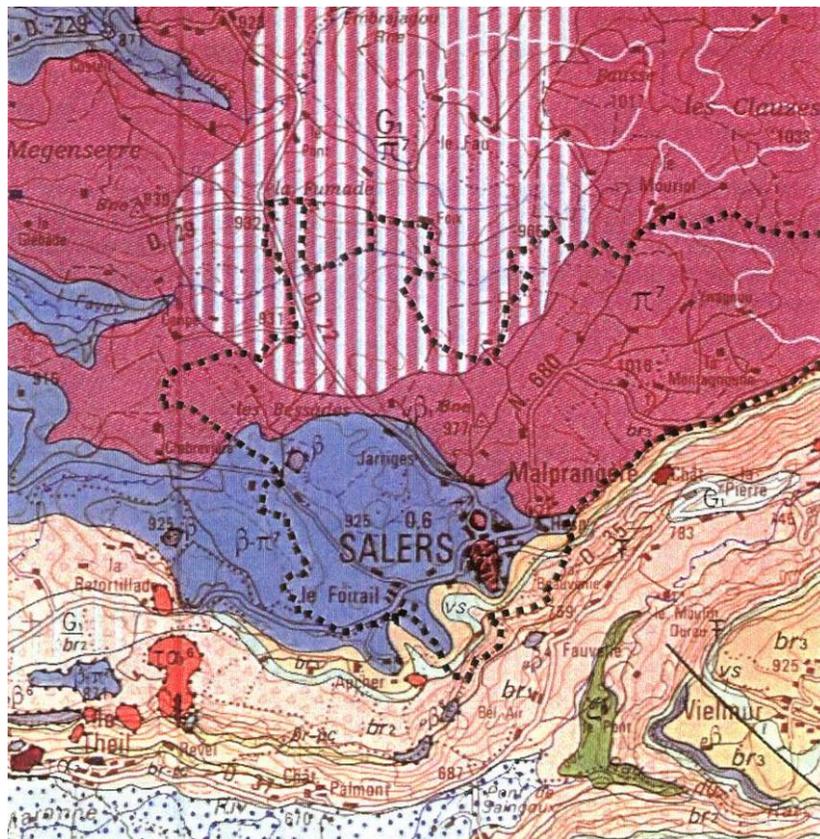
La commune de Salers est située sur la planèze de Salers ou « grande planèze Salers-Mauriac » qui domine la vallée glaciaire de la Maronne.

Elle s'étend sur des coulées basaltiques superposées, recouvrant des terrains vulcano-sédimentaires qui affleurent au niveau du coteau.

Le bourg fortifié est situé sur une butte dont la présence est liée une intrusion basaltique tardive.

D'après la carte géologique de Salers (source : BRGM au 1/50000), la commune se situe sur 3 grands types de formations :

- des formations superficielles constituées de dépôts glaciaires (au Nord de la commune : secteur de Jarriges Nord, Fouet Est et Massou) ;
- des terrains vulcano-sédimentaires sous forme de brèches (affleurement au niveau du coteau qui surplombent la vallée de la Maronne) ;
- des roches volcaniques de type basalte et ankaramite sur les planèzes.



FORMATIONS SUPERFICIELLES

G_1 $\frac{G_1}{\pi}$ Dépôts glaciaires, moraine de fond, G_1 sur substrat connu

BRÈCHES VOLCANIQUES

br_3 Brèche supérieure litée (C)

vs Volcano-sédimentaire intercalaire

br_2 $br-pc$ br_2 - Brèche supérieure non stratifiée (B),
 $br-pc$ - Nappe de ponce remaniée et brèche ponceuse

br_1 Brèche inférieure (A)

LAVES (provenant du Cantal)

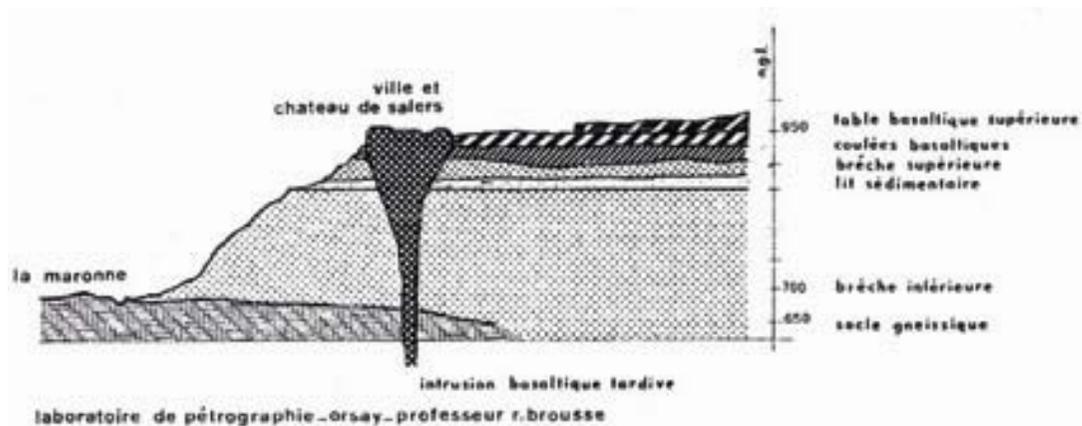
β Basalte porphyroïde

τ_1 Trachyandésite leucocrate

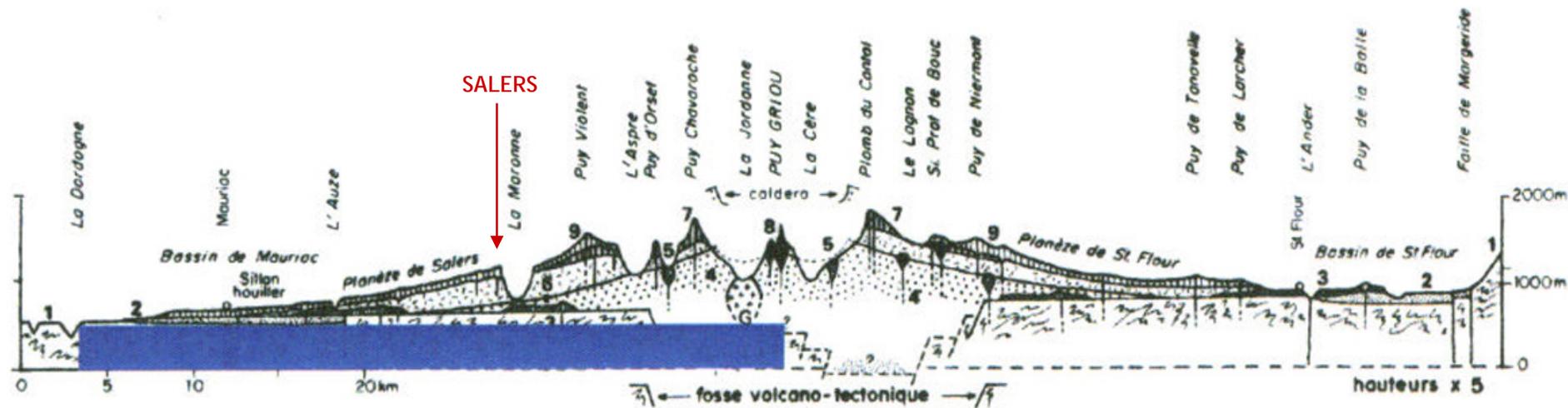
τ_2 Trachyandésite mesocrate

π Ankaramite

$\beta-\pi$ Basalte et ankaramite à nodules de péridotite

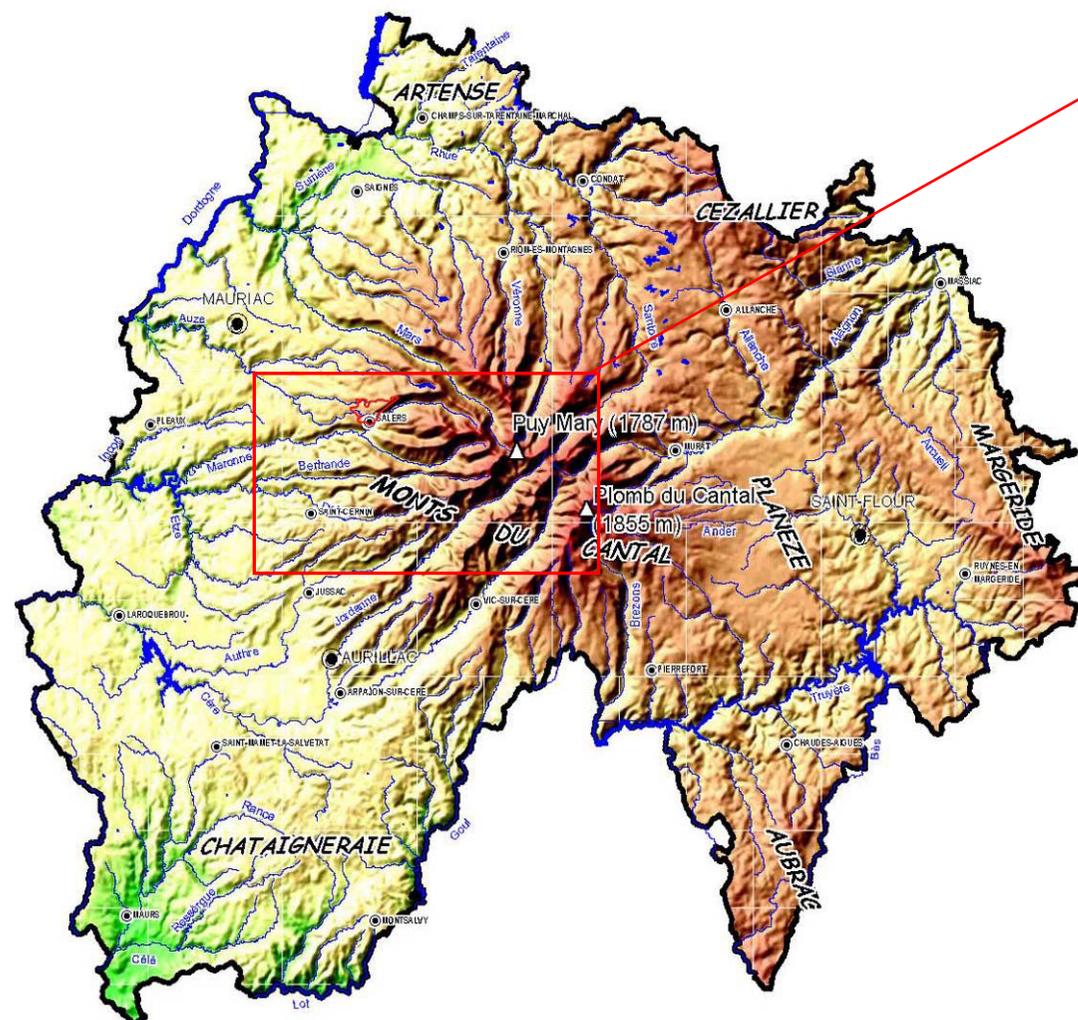


Planèzes : dans le langage géologique, on appelle planèze un plateau basaltique triangulaire, situé sur le flanc d'un massif volcanique, et limité par deux vallées qui divergent depuis le sommet. Dans le vocabulaire vernaculaire, le terme de planèze est en fait réservé à un seul de ces plateaux: "la planèze de Saint-Flour" que l'on appelle communément "La Planèze". Les parties basses de ces planèzes ont longtemps été des zones de culture céréalières; mais l'essentiel d'entre elles a laissé place à l'élevage de bovins. Les parties hautes des planèzes présentent une morphologie plus accidentée et correspondent aux "estives", pâturages d'été de grands troupeaux de bovins. Les habitations y sont rares et les conditions d'affleurement médiocres d'autant plus que les dépôts morainiques y sont abondants.



Source : F. Brousse

II.1.2. Topographie



Carte du Cantal : relief et réseau hydrographique (source Atlas départemental)

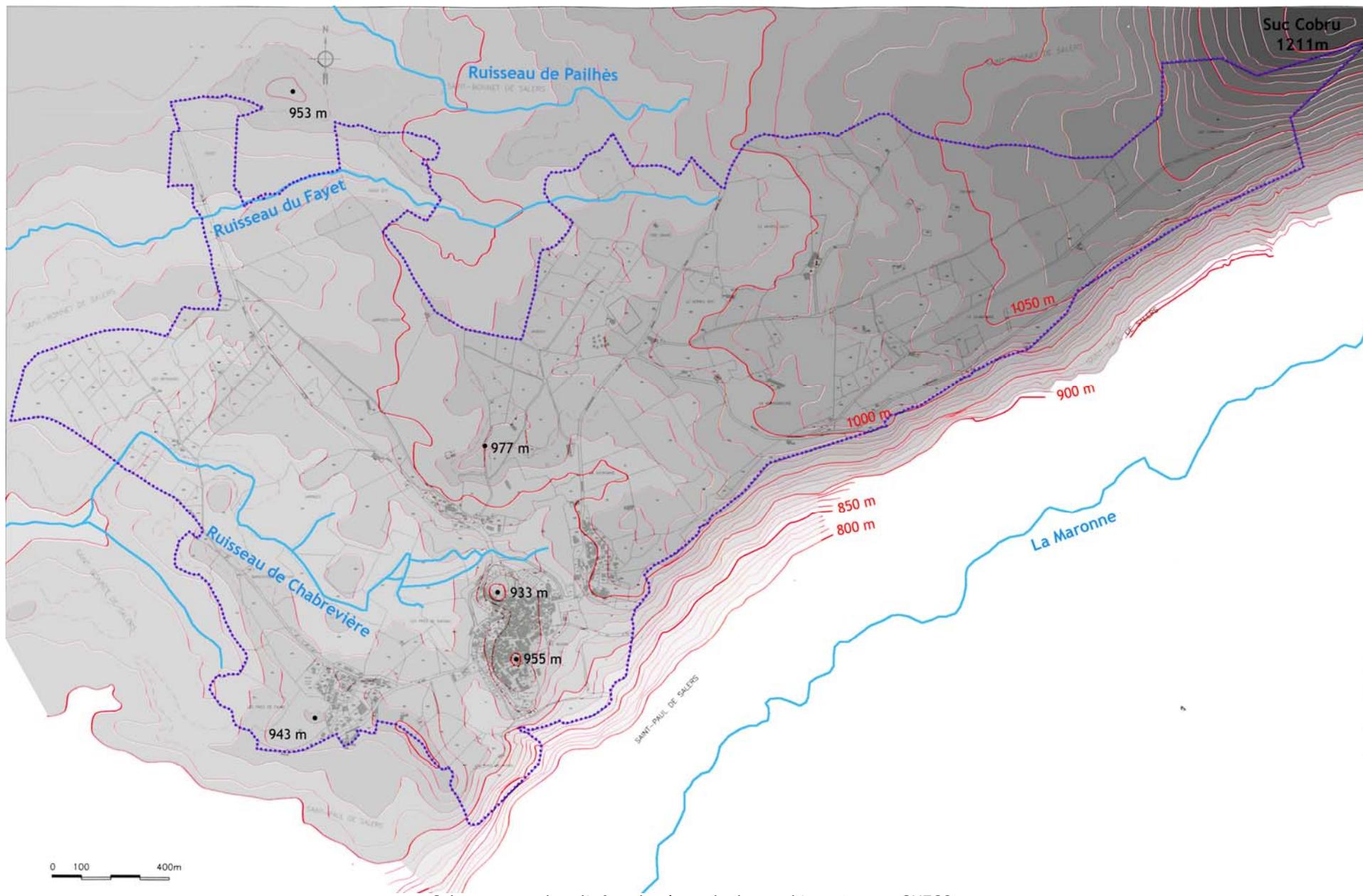
Situé en presque totalité dans le département du Cantal, le massif du Cantal est le plus grand stratovolcan français et l'un des plus importants d'Europe avec une superficie de presque 2500 km². Les sommets principaux sont regroupés dans la région centrale et les pentes décroissent vers la périphérie. Même si l'altitude maximale n'atteint que 1855m au Plomb du Cantal, l'étendue des espaces au-dessus de 1000 m lui confère un caractère montagnard marqué.



Morphologiquement, le massif du Cantal peut être divisé en deux parties:

- une zone centrale montagneuse, au relief accidenté, centré sur le Puy Griou, et dont les principaux sommets sont: au sud, le Plomb du Cantal (1855 m), le Puy du Rocher (1813 m) et le Puy Brunet (1806 m) et, au nord, le Peyre Arse (1806 m) et le Puy Mary (1783 m). Ces sommets sont reliés entre eux par des lignes de crêtes qui dominent les cirques glaciaires d'où partent les vallées.
- une zone périphérique de pente faible, entaillée par les vallées glaciaires rayonnantes, qui la découpent en plateaux triangulaires appelés "planèzes".

La commune de Salers est située sur les pentes occidentales du massif du Cantal, au niveau de la frange méridionale de la grande planèze Salers-Mauriac. La topographie est donc une planèze basaltique portant profondément la marque d'une puissante érosion glaciaire (vallée de la Maronne). Sur la planèze, l'obstacle n'est pas le sommet, mais les gorges profondes que les routes franchissent à grands renforts de lacets. En conséquence, et à la différence du volcan où la vie se concentre dans les vallées en berceau ouvert (comme la vallée de la Maronne), l'occupation humaine s'inverse, les gorges demeurent désertes et les villages sont dispersés sur les plateaux.



Salers : carte du relief et du réseau hydrographique (source GHECO)

Sur Salers, l'altitude est comprise entre 820 mètres au niveau du coteau boisé au Sud de la commune et 1200 mètres au niveau du Suc Cobru. Dans cette commune de moyenne montagne les paysages sont empreints d'un très fort caractère montagnard.

Le bourg fortifié de Salers est implanté sur un léger éperon en bordure du plateau. Il domine d'un à pic de 270 mètres la vallée de la Maronne et offre ainsi un panorama spectaculaire sur la vallée de la Maronne au Sud, le plateau bocager, le vallon de Chebrevière à l'Ouest.

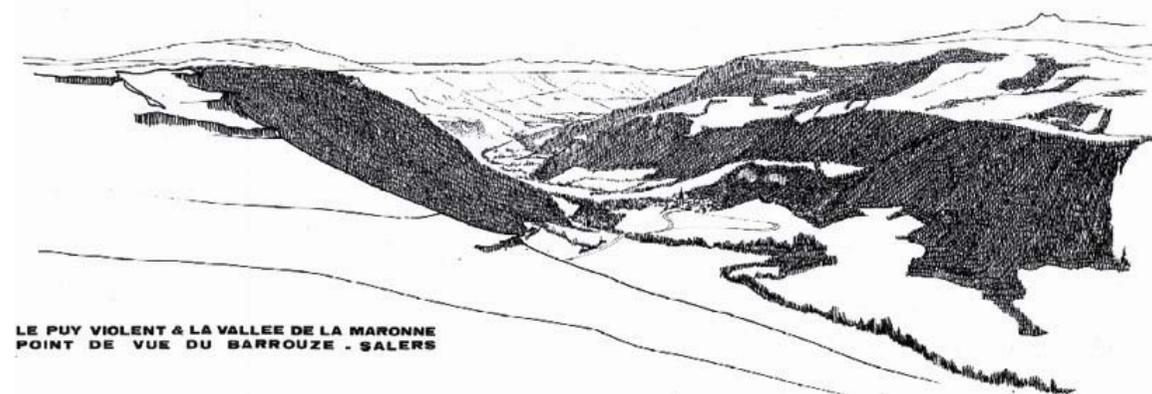
« Occupant une situation de balcon, au niveau de l'articulation entre le vaste plateau de Saint-Bonnet-de-Salers et la vertigineuse vallée de la Maronne, le bourg jouit de l'image et de l'ampleur de ces deux motifs, représentatifs de l'ensemble de la communauté de communes. » (schéma de valorisation paysagère et architecturale - CDC du Pays de Salers- Atelier Régional de Paysage et d'architecture de l'Environnement Claude Chazelle).

Le tracé en corniche de la route départementale 680 en direction du Puy Mary, permet une mise en scène spectaculaire de la vallée de la Maronne.

La situation privilégiée de Salers, permet ainsi d'avoir de nombreux points de vues sur le grand paysage. Inversement, le bourg est visible depuis les points hauts alentours, notamment depuis le Puy Violent, et les hameaux de « le Vielmur » et « le Bac ».



Le Suc Cobru : point haut de la commune

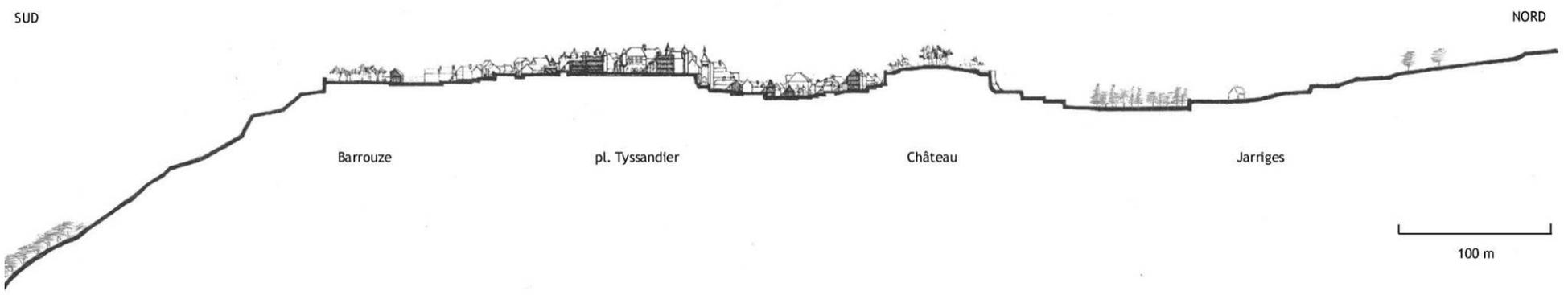
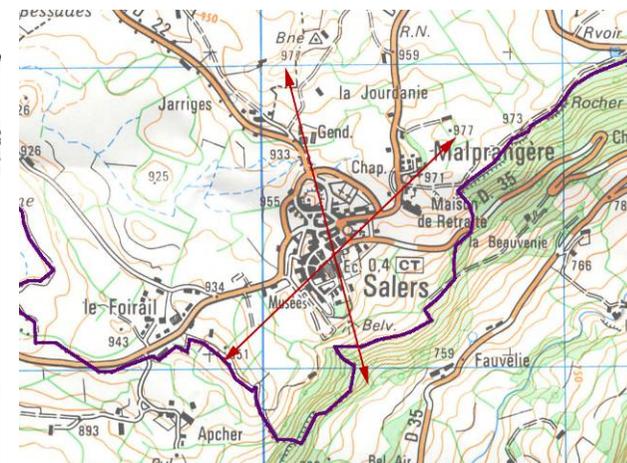
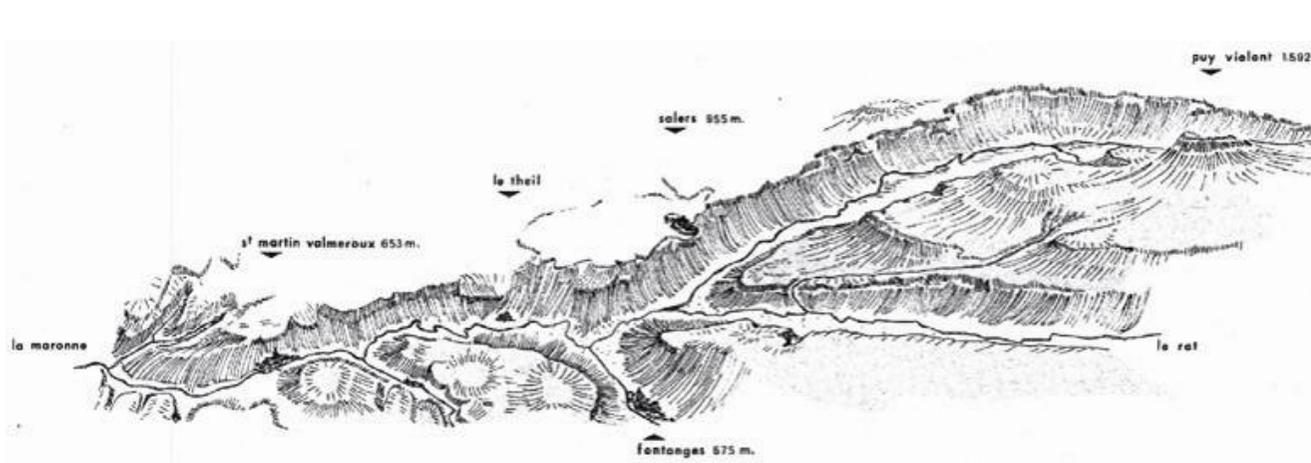


LE PUY VIOLENT & LA VALLEE DE LA MARONNE
POINT DE VUE DU BARROUZE - SALERS

Croquis de la vallée de la Maronne et du Puy Violent (source : étude de Fonquernie)



La vallée de la Maronne depuis l point de vue du Barrouze



Coupe Sud-Nord du bourg de Salers et de ses abords (source : étude de Fonquernie, coupes modifiées par GHECO)



Coupe Ouest-Est du bourg de Salers et de ses abords (source : étude de Fonquernie, coupes modifiées par GHECO)

II.1.3. Réseau hydrographique

Sur Salers, le réseau hydrographique est constitué de deux ruisseaux, de direction Est-Ouest, parallèles à la Vallée de la Maronne :

- le ruisseau de Chebrevière : il prend sa source au Nord du Bourg (à proximité de la gendarmerie), puis s'écoule en direction de l'Ouest.
- le ruisseau du Fayet : il prend sa source au Nord-Est de la commune à proximité du lieu-dit « Le Mauriot », puis s'écoule en direction de l'Ouest.

Ces deux ruisseaux sont des affluents de la rivière de la Sione qui se jette à son tour dans l'Auze. Leurs lits sont très étroits et assez peu marqués, mais la végétation qui les accompagne souligne la présence de l'eau sur le territoire (saule à oreillette, frêne commun, aulne glutineux, etc.). Ces cours d'eau ont creusé deux talwegs dans le paysage et qui cloisonnent ainsi le plateau pour former trois bassins versants.

La rivière de La Maronne ne traverse pas directement la commune de Salers, toutefois, une partie du territoire communal appartient directement au bassin versant de la Maronne (Sud du Bourg et versant en limite communale Sud)

Quelques zones humides sont associées aux ruisseaux, notamment au niveau du vallon de Chebrevière et du lieu-dit le « Pré Grand ». Il s'agit de prairies humides, caractérisées par un engorgement du sol en eau temporaire par remontée de la nappe phréatique. La formation végétale herbacée caractéristique de la prairie humide ne se maintient, le plus souvent, que par l'entretien réalisé par la pratique agricole (fauche et/ou pâturage).

Ces zones humides sont parsemées de joncs, de couleur vert foncé, qui leur confèrent un caractère particulier.



Zone humide à joncs associée au ruisseau de Chebrevière



Ruisseau de Chebrevière



Accompagnement végétal du ruisseau du Fayet

II.2. - LE MILIEU NATUREL

II.2.1. Données supra-communales

Il existe sur le territoire communal des protections ou désignations particulières au titre de l'environnement et des principaux enjeux repérés sur le plan environnemental.

Les ZNIEFF :

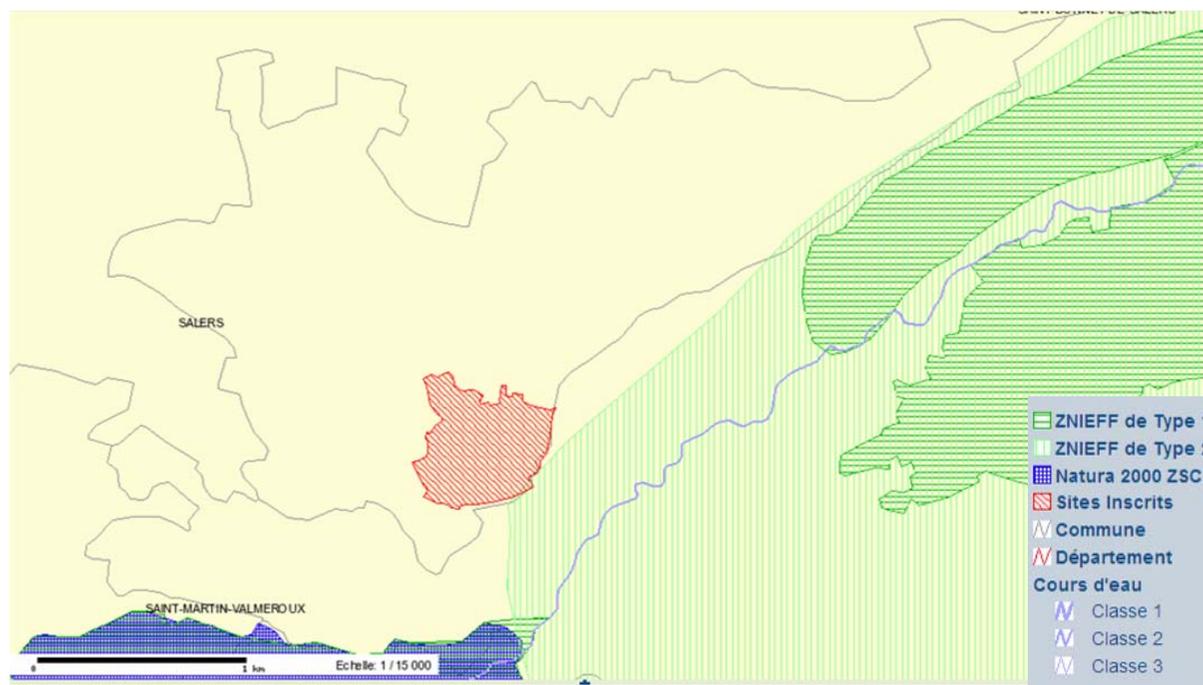
Le territoire de Salers est concerné par deux inventaires ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique) situées en limite Sud du territoire communal :

- ZNIEFF type I : Haute Vallée de la Maronne

Cette zone concerne les communes de Salers et de St-Paul-de-Salers. Elle représente une surface de 1600 ha. Il s'agit de la vallée de la Maronne (depuis sa source dans le cirque de l'Impramau) et des plateaux environnants. Les versants orientés au Nord sont principalement recouverts de Hêtraies, alors que les versants Sud sont peu boisés et couverts de pâturages. Les prairies de fauche dominent le fond de la vallée. Ces différences d'altitudes et cette géomorphologie contractée entraînent une grande diversité des biotopes avec de nombreuses espèces protégées sur le plan régional comme européen (Racine de Corail, Ecrevisses à pattes blanches...).

- ZNIEFF type II : Massif du Cantal.

- ZNIEFF2 « Falaise de Saint-Paul de Salers » est située hors de la limite communale mais à proximité immédiate. Ce site correspond à un secteur de falaises de brèches volcaniques, sur le versant sud de la vallée de la Maronne. La chênaie pédonculée domine à l'ouest. L'intérêt ornithologique est fort avec la nidification régulière d'oiseaux rupestres rares, et du Circaète Jean-le-Blanc. D'autres rapaces nicheurs fréquentent également la zone.



Inventaires - Sites et Natura 2000 sur le territoire de Salers et ses abords - source : DIREN

Natura 2000 :

La commune de Salers n'est pas directement concernée par le réseau Natura 2000. Il n'existe pas de zone Natura 2000 sur le territoire communal.

Il faut noter cependant qu'un site Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation) «Site de Palmont » (FR8302017, 290 ha) est situé sur des communes voisines de Salers : Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul de Salers et Fontanges. Il s'agit d'un gîte de reproduction pour les chauves-souris avec la présence de Grand et Petit Rhinolophe ainsi que Vespertilion à oreille échancrée. Le gîte est situé au niveau du château de Palmont. La surface du site est définie en fonction du territoire de chasse des chauves-souris. Chaque espèce de chauve-souris à une aire de chasse variable (autour du gîte : rayon de 2km pour le Petit Rhinolophe) dans laquelle 50% au moins d'habitats favorables doivent être rencontrés.

Préconisations : Dans les lieux de reproduction qui sont souvent des bâtiments, il faut surveiller les travaux susceptibles de déranger ou chasser les chauves-souris : changement d'affectation, isolation, fermeture des accès, réfection de toiture, traitement des charpentes avec des produits chimiques. Autour des sites de reproduction et de transit, la biomasse d'insectes disponible baisse avec la disparition des vergers, le mode d'entretien des forêts, l'arasement des haies, le boisement des parcelles agricoles et la prophylaxie d'élevage avec des anti-parasitaires rémanents.

Site inscrit :

La commune de Salers est concernée par un site inscrit :

- Ensemble urbain de Salers, inscrit en 1943 « site pittoresque et historique » qui couvre toute la ville.

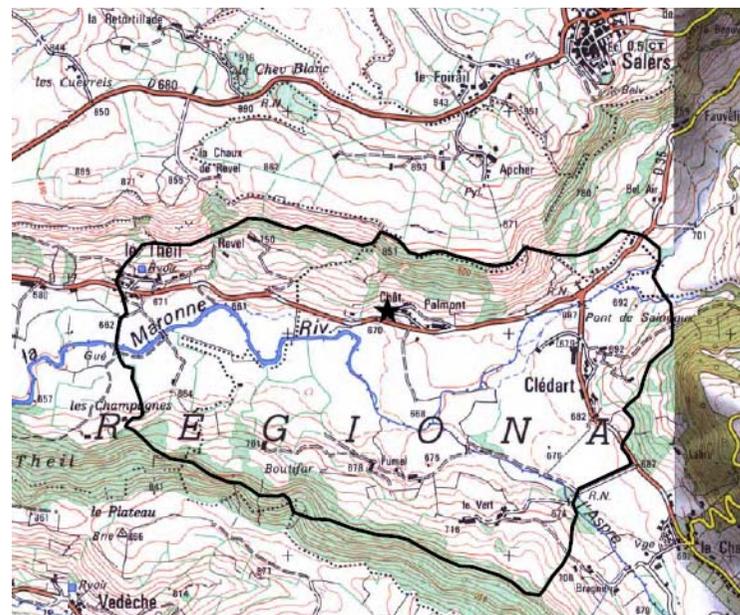
L'inscription au titre des sites classés crée une servitude d'utilité publique opposable au tiers dont la gestion est assurée par le SDAP. Cette servitude constitue une reconnaissance de l'Etat de la qualité de ces espaces et la nécessité de leur conservation au nom de l'intérêt général.

Zones humides :

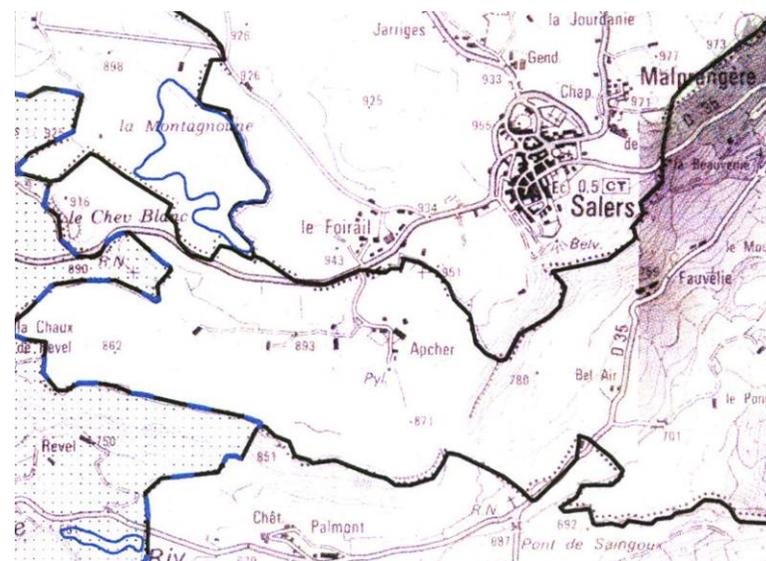
Une zone humide est située hors commune, mais elle touche la limite Sud-Ouest du territoire.

Parcs Naturels :

Par ailleurs, la commune est intégrée dans le Parc Régional des Volcans.



Site de Palmont (ZSC) - source DDT Cantal : gîte de reproduction et territoire de chasse des chauves-souris.



Zones humides - source : PAC

II.2.2. La végétation

Le Cantal se proclame le "pays vert". Il l'est indiscutablement d'abord par l'abondance des précipitations mais surtout parce que l'économie, pastorale plus qu'agricole privilégie les prairies naturelles ou artificielles.

Les différents étages de végétation :

En dessous de 1000 m, le chêne pédonculé et la lande à bruyères roses, à genêts dorés ou à fougères dominant.

Au delà de 1000 m, l'étage montagnard est le domaine de la hêtraie, associée au sapin sur les versants nord.

Vers 1400 m, la forêt disparaît brutalement et laisse place aux estives dont le cortège floristique est composé de graminées diverses associées à la gentiane jaune. Sur les pâtures abandonnées ou les pentes difficiles, la pelouse passe à la lande montagnarde à genêts, callunes et myrtilles. Enfin, sur les sommets et les crêtes ne subsiste qu'une végétation chétive et rare (lichen, grassette).

Les étages de végétations sur Salers :

Sur la commune de Salers, on retrouve partiellement cet étagement de la végétation avec :

- Sur le coteau, entre 800 m et 1000 m : les pentes fortes du coteau sont occupées par une forêt dans laquelle domine le chêne pédonculé. Les boisements des coteaux ont un rôle écologique important (corridor, maintien des sols, lutte contre l'érosion, abri pour de nombreuses espèces animales, etc.)
- Sur le plateau, entre 900 m et 1050 m, on retrouve :
 - Les prairies bocagères : les prairies couvrent une grande partie du territoire. Elles sont dues à une activité agricole essentiellement tournée vers l'élevage bovin. Ces prairies sont maintenues grâce au pâturage et aux fauches. Les prairies sont délimitées par des murs en pierre sèche et par des haies bocagères constituées de frênes.



Les boisements du coteau



Les prairies bocagères du plateau

- les prairies humides : à proximité des cours d'eau, on retrouve des prairies humides. Ces prairies servent également au pâturage des bovins. On y retrouve une flore et une faune riche et diversifiée :
 - joncs, molinie bleue, lychnis à fleur de coucou, cirse des marais, etc.
 - batraciens, damier de la Succise, campagnol amphibie, orthoptères (criquets et sauterelles), etc.
- des landes : sur la corniche de Malprangère, on retrouve une végétation de landes : chênes nanifiés, genêts, bruyères, etc. Cette zone, peu entretenue, est peu à peu envahie par les framboisiers et les pruneliers.
- au dessus de 1050 m : on ne retrouve presque plus d'arbres, les haies de frênes disparaissent, les prairies bocagères sont remplacées par des pelouses parsemées de gentianes jaunes. Ces zones, marquées par un fort caractère montagnard, servent également au pâturage.



La zone de lande sèche



La gentiane jaune



Les pelouses des hauteurs, sans arbres, parsemées de gentianes jaunes

2-3- LE CLIMAT

2.3 1 DONNEES GENERALES

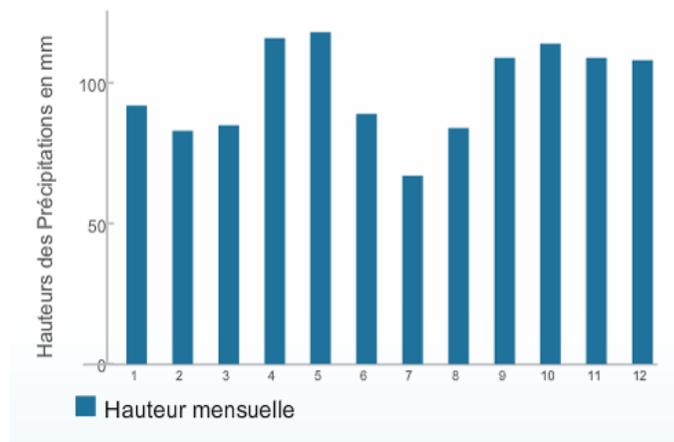
LES PRECIPITATIONS

Les précipitations (de tous types) sont partout supérieures à 800 mm/an, elles dépassent 2000 mm sur les plus hauts sommets, sur le massif volcanique il y a partout plus de 1200 mm, sauf sur les planèzes abritées du couloir de la moyenne Truyère, à l'est de la Cère.

A Aurillac, les normales annuelles des précipitations sont voisines de 1174mm. La pluviosité est importante toute l'année avec des pics pour les mois d'avril, mai et octobre. Le nombre moyen de jours où le cumul de précipitations est supérieur ou égal à 1 mm est de 130 jours/an.

Sans atteindre les hauteurs cumulées des massifs volcaniques de Basse-Auvergne, la neige est abondante, le point faible étant son maintien très fragmenté. Le régime des précipitations est favorable.

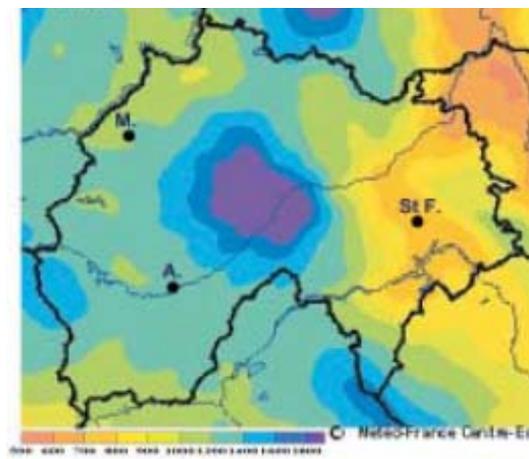
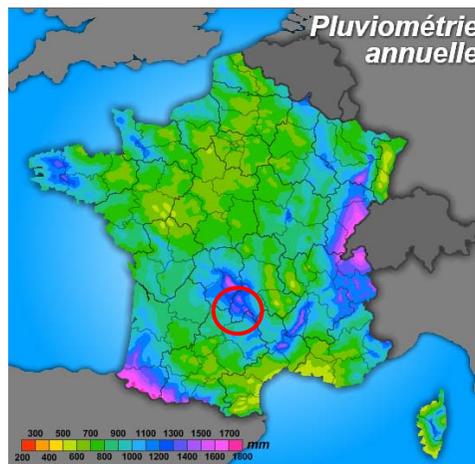
Normales mensuelles



Normales

mensuelles à Aurillac (Source : Météo -France)

Des saisons pluvieuses, excepté l'été : Les précipitations sont abondantes jusqu'en mai, ce qui explique les verts pâturages. Puis jusqu'en septembre, les pluies sont moins fréquentes : 4 à 5 jours/semaine sont secs.



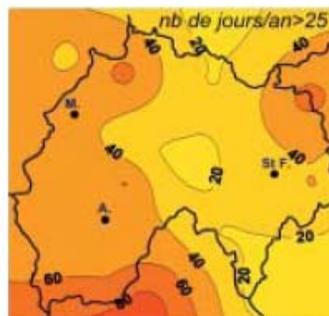
Source : Windfinder

Des précipitations contrastées : Les Monts du Cantal sont très arrosés. Par contre du côté de Massiac et St Flour, il pleut moins et moins souvent : autour de 100 jours/an* contre 130 jours (dont 28 jours avec orage) à l'ouest des Monts.

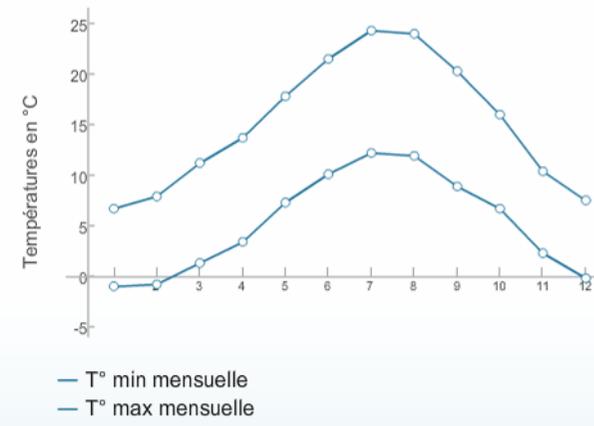
LES TEMPERATURES

Le Cantal et Aurillac ne sont pas plus froids que toute autre région de moyenne montagne comme les Vosges ou le Jura.

Jours de chaleurs



Normales mensuelles



Normales mensuelles à Aurillac (Source : Météo -France) Les normales annuelles des températures minimales et maximales enregistrées à Aurillac sont de 5,2°C et 15,11°C.

ENSOLEILLEMENT

Bel ensoleillement

De mai à septembre, on compte 5 à 6 jours assez ensoleillés* par semaine, dont 2 à 3 très ensoleillés**.

*plus de 20% de soleil par jour

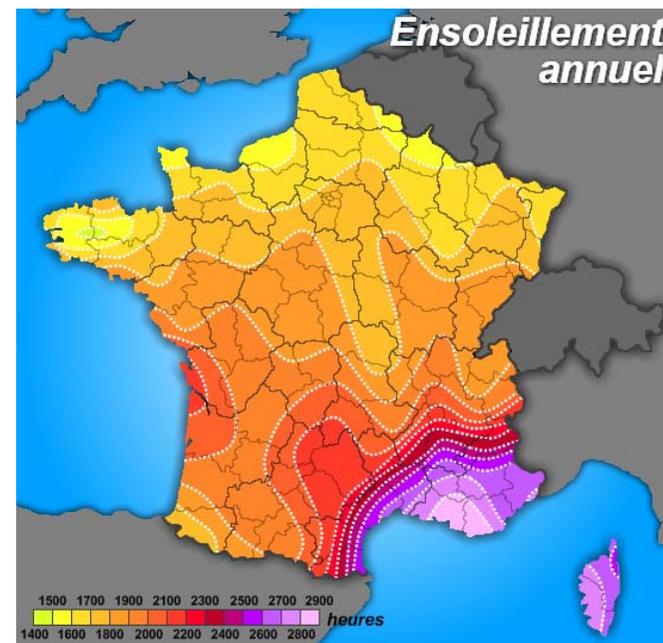
**plus de 80% de soleil par jour

L'ensoleillement est important (autour de 1800 à 2000 heures par an selon les secteurs) entre 60 et 80 jours de gelée de Maurs aux plateaux moyens, de 120 à 130 jours sur les montagnes « estivables » (nettement plus sur les hauts sommets; jusqu'à 180), des brouillards de vallée gênants et refroidissants dans les situations anticycloniques, mais qui ont le bon esprit de se dissiper le plus souvent dans la journée.

Aurillac - Normales annuelles	
	Aurillac
Durée d'insolation (heures)	2118
Nombre de jours avec faible ensoleillement	122
Nombre de jours avec fort ensoleillement	104

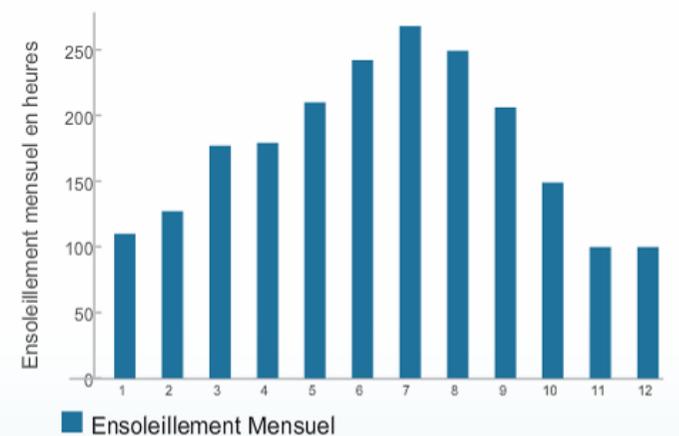
Les tendances climatiques

Depuis un siècle, le Cantal s'est réchauffé de l'ordre de 1°C, été comme hiver. Certaines hypothèses annoncent qu'il gagnera encore 2°C d'ici la fin du XXI^e siècle, et que les étés caniculaires comme 2003 deviendront fréquents. Le volcan vert cantalien et ses alentours bénéficieront encore d'une bonne climatisation naturelle. Par contre les sécheresses d'été, ici comme ailleurs, risquent d'être problématiques...



Source : Windfinder

Normales mensuelles



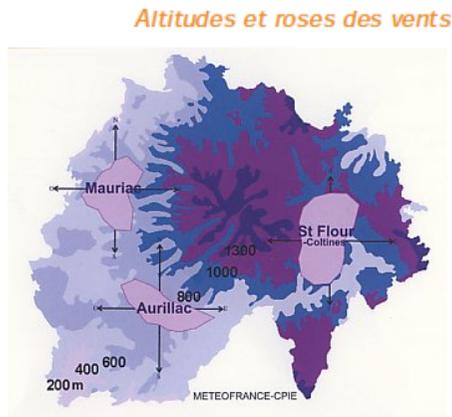
Ensoleillement mensuel à Aurillac (normales) Source : Météofrance

LES VENTS

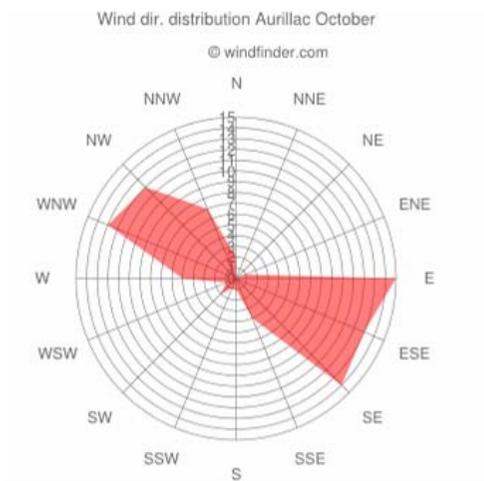
Topographie accidentée : vents variés

En raison du relief et des vallées, le vent est vite dévié et accéléré. Les vents dominants définissent 4 régions climatiques :

- l'Ouest Cantal, sous influence océanique, avec des vents porteurs de pluies



- la barrière montagneuse des Monts du Cantal et le Cézallier, où s'abattent les précipitations pluvieuses et neigeuses
- la Planèze de St Flour, plus continentale, où les vents dominants viennent du nord et du sud
- l'Aubrac et La Margeride, hauts plateaux continentaux de montagne, agréables l'été et rudes l'hiver



Les enregistrements effectués sur la commune de Aurillac (période d'observation 2007-2013) montrent que les vents de secteur nord-ouest à sud-est et les vents de secteur est-ouest (vitesses plus importantes) sont les plus fréquents.

Les statistiques basent sur les observations entre 12/2007 - 2/2013 tous les jours de 7h à 19h, heure locale. Vous pouvez commander les données vent et météo historiques en Excel sur notre site demande des données historiques.

Mois	Jan 01	Fév 02	Mar 03	Avr 04	Mai 05	Juin 06	Jui 07	Aoû 08	Sep 09	Oct 10	Nov 11	Dec 12	TOT 1-12
Direction du Vent dominant	↘	↘	↘	↘	↙	↙	↙	↘	↙	↙	↙	↘	↘
Probabilité du vent >= 4 Beaufort (%)	11	21	23	22	15	8	8	6	8	16	12	13	13
Vitesse du vent (kts)	6	8	8	8	7	6	6	6	6	7	7	7	6
Température de l'air moyenne (°C)	3	3	8	11	16	18	19	20	16	12	9	4	11
Sélectionnez mois (Aide)	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec	An

Source : Windfinder

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, prévoit dans son article 68 la réalisation d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ce schéma est élaboré conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional.

Ce schéma fixe, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050 : les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ; les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Ainsi, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones, si nécessaire ; les objectifs qualitatifs et quantitatifs, par zones géographiques, à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, conformément aux objectifs issus de la réglementation européenne relative à l'énergie et au climat.

A cette fin, le schéma s'appuie sur un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, un bilan énergétique, une évaluation du potentiel énergétique, renouvelable et de récupération, une évaluation des améliorations possibles en matière d'efficacité énergétique, ainsi que sur une évaluation de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé publique et l'environnement.

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie a une portée stratégique. Ce n'est pas un outil réglementaire mais un cadre qui définit des objectifs et des orientations.

Le territoire auvergnat face au changement climatique

Source : SRCAE Auvergne

« Les projections climatiques réalisées avec le modèle ARPEGE de Météo France fin 2010 permettent de dégager des tendances pour l’Auvergne, mais les résultats présentés doivent être considérés en tenant compte des incertitudes inhérentes à ce type de projection, qui augmentent d’autant plus que l’échelle d’analyse est fine.

Dans le scénario le plus défavorable, la moyenne annuelle des températures moyennes pourrait augmenter sur la région Auvergne de 1,5°C à l’horizon 2030, de 2°C en 2050 et 3,5°C en 2080. Ce réchauffement serait très important (supérieur à la moyenne annuelle) en été dès 2050 et encore plus en 2080 (jusqu’à +5°C pour la moyenne saisonnière des températures moyennes).

Le nord de la région, du fait de l’influence continentale, serait la zone la plus exposée au réchauffement en été (en termes de températures moyennes), et la plus touchée par les jours de forte chaleur en été (avec des températures supérieures à 35°C).

Les précipitations moyennes pourraient diminuer fortement sur la région Auvergne : entre -10 et -25% (selon les zones) de précipitations cumulées sur l’année à l’horizon 2080 dans les scénarios les plus défavorables. L’ouest de la région devrait connaître la baisse de précipitations la plus importante. »

VULNERABILITE DES ACTIVITES ET DES TERRITOIRES AUVERGNATS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Source : SRCAE Auvergne

Les ressources en eau

La ressource surfacique est actuellement abondante en Auvergne du fait d’une forte pluviosité, mais avec des étiages sévères (bassin du Cher et de l’Aumance dans l’Allier, Châtaigneraie dans le Cantal). Or, la baisse de pluviométrie projetée par les modèles climatiques, notamment en été et en hiver, en lien avec l’augmentation anticipée des prélèvements, induirait des problèmes de concurrence en période d’étiage, de réchauffement de l’eau et de pollution, et aggraverait la diminution des zones humides.

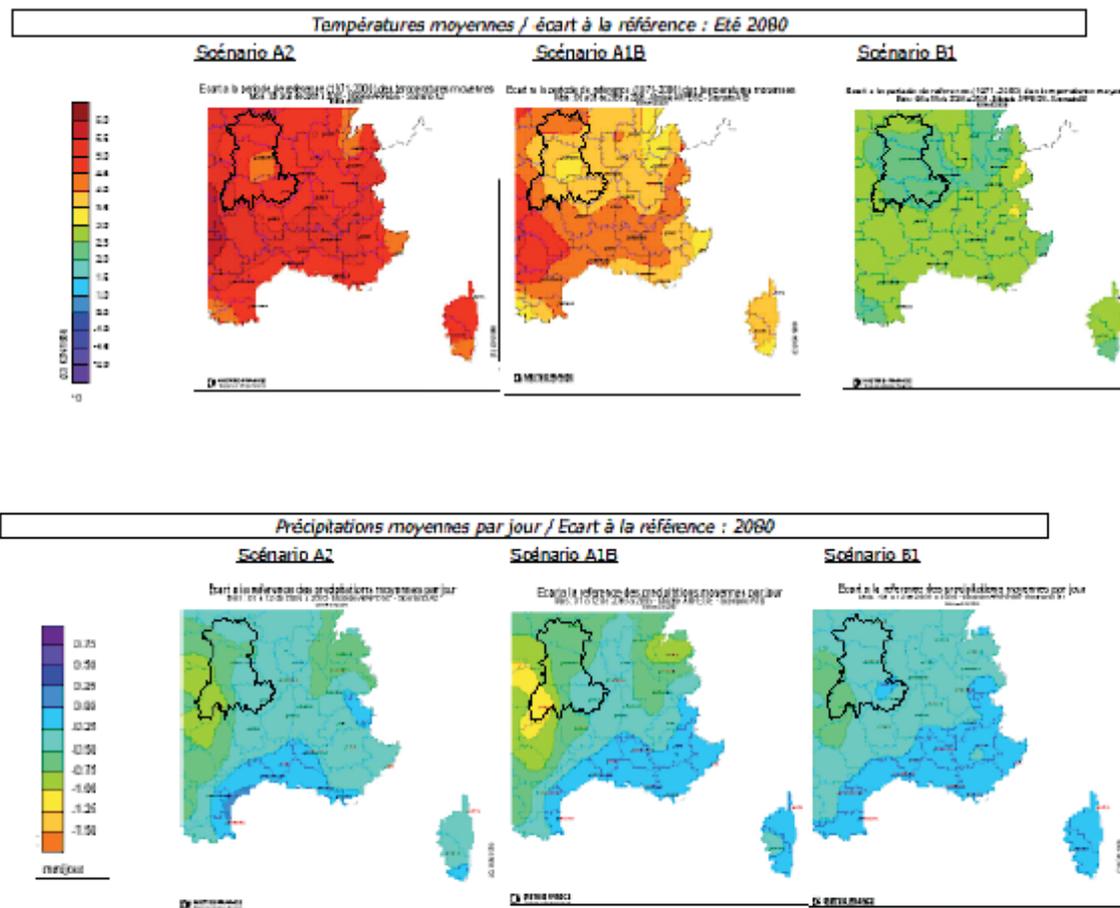


Figure n° 10 : Projections des températures moyennes et des précipitations moyennes en 2080 avec le modèle ARPEGE de Météo France, étude MEDCIE sur les effets du changement climatique sur le Grand Sud-Est

Les eaux souterraines, enjeu très important en termes de ressource et de réserve, pourraient être affectées par l'irrégularité de l'approvisionnement en eau, du fait de l'importance du fonctionnement nappe/rivière. Par ailleurs, une augmentation de l'intensité des phénomènes extrêmes (sécheresses, pluies extrêmes) est anticipée dans les modèles après 2050.

Les risques naturels

Les épisodes de crues torrentielles de type cévenol pourraient devenir plus fréquents. Par ailleurs, les modifications en ce qui concerne la pluviométrie ont également un impact en termes de risques de mouvements de terrain. Les infrastructures en général (bâtiments, infrastructures de transport) pourraient être menacées par ces deux phénomènes mais aussi par le retrait-gonflement des sols argileux (notamment en Limagne). Le risque accru d'incendie (principalement dans le Velay) constitue également une menace potentielle.

La biodiversité

L'Auvergne se caractérise par une grande diversité des milieux et des espèces aussi bien floristiques que faunistiques et constitue également une voie de migration piscicole et ornithologique. Le déclin de la biodiversité en montagne est un impact probable du changement climatique. Néanmoins, pour l'Auvergne, il n'est pas certain que le bilan soit négatif en nombre d'espèces, car la région, qui compte relativement peu d'espèces caractéristiques de l'altitude, va gagner des espèces méditerranéennes. L'Auvergne bénéficie d'un cortège floristique important, à travers les milieux ouverts et de prairie. Cet atout est cependant menacé par le changement d'usage des terres, qui peut être amplifié par le changement climatique. En effet, de nombreux habitats (tourbières, zones humides, prairies, etc) pourraient être impactés car liés à des activités humaines elles-mêmes menacées. Le développement des espèces invasives constitue également un impact potentiel.

La forêt

L'Auvergne, une des premières régions forestières françaises (5ème rang des régions productrices de bois d'oeuvre), est marquée par la forte présence d'espèces sensibles aux conditions climatiques (sapins, épicéas, hêtres). Le stress hydrique et les canicules de la seconde moitié du 21ème siècle pourraient provoquer une baisse de la productivité voire le dépérissement de certains arbres. Par ailleurs, la production forestière étant pluriannuelle, des variations brutales de températures ou des épisodes climatiques extrêmes (impacts possibles du changement climatique) peuvent entraîner des pertes importantes et donc avoir un impact sur la production pendant plusieurs années.

De plus, les mécanismes de protection des arbres au froid ont tendance à s'amoinrir avec la hausse des températures. L'amplification de l'impact des parasites et le risque accru d'incendie (principalement dans le Velay) constituent également des menaces potentielles.

L'agriculture : les cultures et l'élevage

La céréaliculture intensive en Limagne est fortement tributaire de l'irrigation. Or, au niveau de cette plaine, l'évapotranspiration dépasse la pluviométrie : le bilan hydrique est donc négatif sur l'année, et la hausse des températures risque de renforcer le problème. Le conflit lié à l'usage de l'eau pourrait s'amplifier.

Par conséquent, il existe un risque en ce qui concerne la productivité des grandes cultures en Auvergne. Celle-ci pourrait également être impactée par les variations brutales de la température, avec des conséquences moindres que pour la sylviculture ou l'élevage, dans la mesure où la production est annuelle.

L'élevage pourrait être impacté par le stress hydrique et thermique (via la production fourragère notamment), par le développement des maladies à vecteurs voire par une diminution de la qualité des productions d'élevage. Une compétition entre l'agriculture et l'élevage pourrait survenir en moyenne montagne, et se traduire par un changement d'occupation des sols. En Auvergne, le fait que certaines surfaces ne soient pas mécanisables demeure néanmoins un frein à ces évolutions.

Le changement climatique pourrait aussi avoir un impact paysager fort en raison du risque d'abandon de certaines terres, qui ne seraient plus adaptées aux activités de cultures et d'élevage.

La santé humaine

Le risque de surmortalité et d'augmentation de la morbidité en milieu urbain pendant les canicules et les épisodes de rupture de températures, le développement de maladies allergènes sont des menaces en Auvergne, accentuées par le vieillissement de la population qui conduit à une augmentation de la population vulnérable.

Le tourisme

La baisse des précipitations neigeuses pourrait entraîner la diminution de la fiabilité de l'enneigement, ce qui pourrait rendre nécessaire à moyen ou long terme des adaptations fortes voire la reconversion de certaines stations de ski auvergnates de piste ou de fond.

QUALITE DE L'AIR

Bilan des émissions de polluants atmosphériques en Auvergne

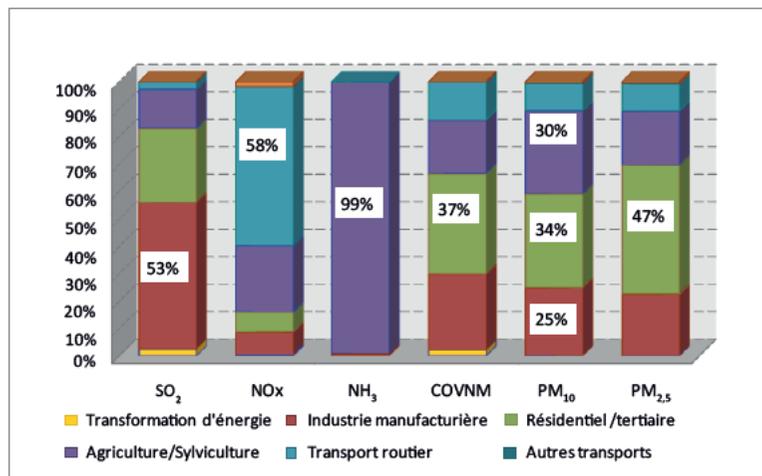


Figure n° 11 : Part des différents secteurs dans les émissions de polluants atmosphériques en Auvergne en 2007

Source : SRCAE Auvergne

Selon le polluant considéré, la répartition des émissions par secteur est complètement différente en Auvergne :

- Concernant le SO₂, les émissions sont en grande majorité liées à l'industrie manufacturière.
- Les oxydes d'azote sont principalement émis par les transports routiers avec 58% des émissions. Concernant le secteur de l'agriculture, les engins motorisés (tracteurs, moissonneuses, etc.) constituent une autre source d'émissions de NO_x à hauteur de 15 % des émissions totales, les émissions dues à l'épandage des fertilisants minéraux sur les sols agricoles cultivés représentant 8 % des émissions.
- Les émissions d'ammoniac sont issues des activités d'élevage, principalement bovin, développées dans les quatre départements de la région.
- Le principal secteur contributeur de COVNM est le secteur résidentiel-tertiaire (chauffage au bois notamment), devant l'industrie manufacturière avec 27 % des émissions.

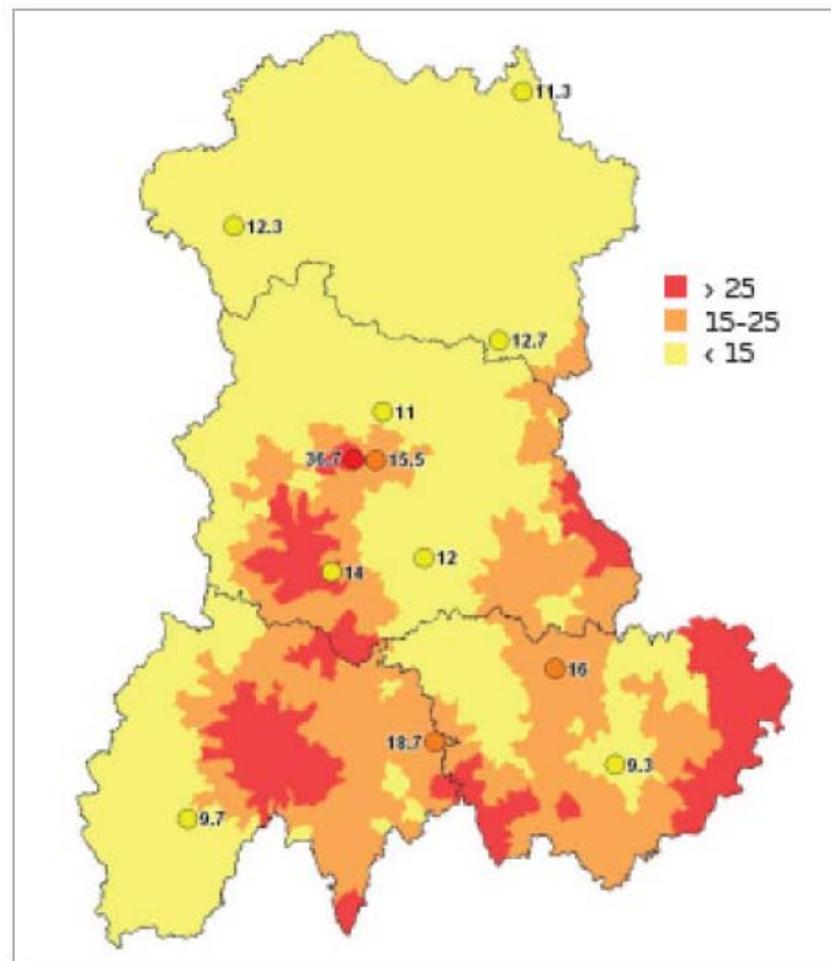


Figure n° 14 : Situation par rapport à la valeur cible pour l'ozone

Source : ATMO Auvergne

Cette carte correspond à une représentation cartographique du nombre de jours de dépassement, chaque année, de 120 µg/m³ d'ozone, pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, en moyenne sur la période 2008-2010. Le risque «moyen» de dépassement de la valeur cible peut concerner l'ensemble du territoire en cas de situations météorologiques plus défavorables (2003).

Ensuite, l'agriculture/sylviculture et le transport routier (véhicules à essence principalement) génèrent l'essentiel des émissions restantes. Cette répartition illustre le caractère très « diffus » des émetteurs en comparaison des autres polluants.

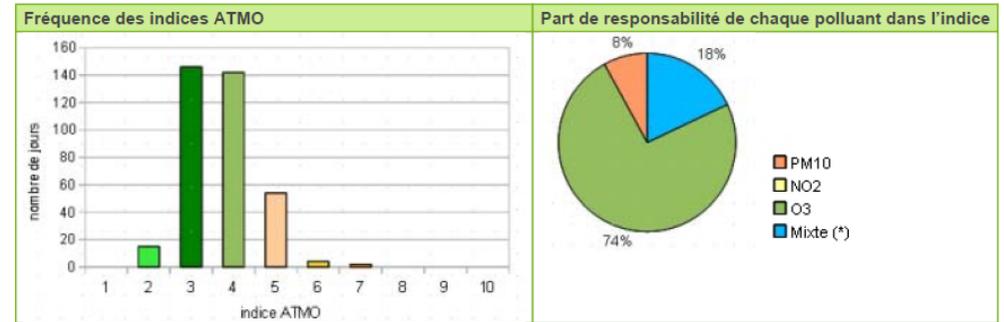
- Concernant les PM10, le résidentiel-tertiaire constitue le principal contributeur de la région avec un peu plus d'un tiers des émissions (combustion du bois de chauffage notamment). Puis, l'agriculture arrive en deuxième position avec près de 30% des émissions (particules émises lors des labours et moissons notamment). L'industrie manufacturière est responsable d'un autre quart des rejets et le transport routier représente 10 % des émissions de la région.
- Enfin, le résidentiel-tertiaire est le principal contributeur de la région pour les PM2,5 avec presque la moitié des émissions. L'industrie manufacturière prend la deuxième position avec 22 % des émissions devant l'agriculture/sylviculture qui représente 20 % des rejets de PM2,5. Enfin, le transport routier génère la quasi-totalité des émissions restantes.

Les statistiques de l'indice ATMO à Aurillac

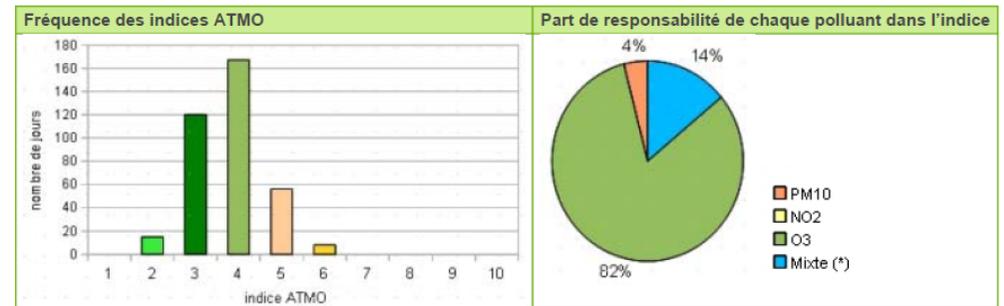
Analyse : En terme d'indice majoritaire, un glissement de l'indice 3 vers l'indice 4 est visible entre 2007 et 2009. Le polluant majoritairement responsable du niveau de l'indice est clairement l'ozone.

Dans le Cantal, seule la ville d'Aurillac fait partie des zones sensibles mais ne présentent pas de dépassement identifié des valeurs limites en dioxyde d'azote. Elle est classée en zones sensible en raison de la présence de sources d'émissions liées au trafic et de population.

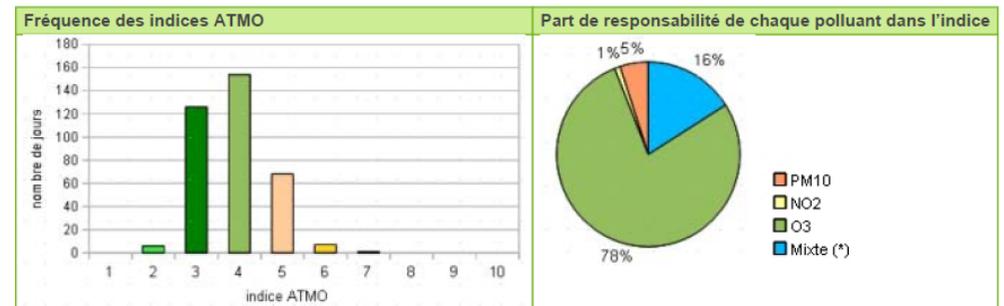
Année 2007



Année 2008



Année 2009



(*) : signifie que pour le calcul de l'indice de ces journées, le sous-indice maximal permettant de déterminer l'indice ATMO était enregistré pour au moins deux polluants.
Source : ATMO Auvergne

2.3.2. ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Source : SRCAE Auvergne

LE POTENTIEL D'ENERGIE SOLAIRE

Solaire thermique

A ce jour, on ne dispose pas d'étude du potentiel de développement du solaire thermique. Cependant, une première estimation peut être rendue.

En Auvergne, il y a 587 000 logements. En considérant 2 m² de panneau solaire par logement (les valeurs rencontrées sont de 1 m² pour un logement collectif, 4 m² pour une maison individuelle), 1 174 000 m² de capteurs au maximum pourraient être installés en Auvergne.

Si dans un premier temps seul 25% des logements en Auvergne sont équipés cela représente 293 000 m² (soit l'équivalent d'une année d'installation de capteurs solaires en France). La production moyenne est de 450 kWh/m² (productivité mesurée sur une installation collective), 132 075 000 kWh seraient produits par an, soit 11,4 ktep.

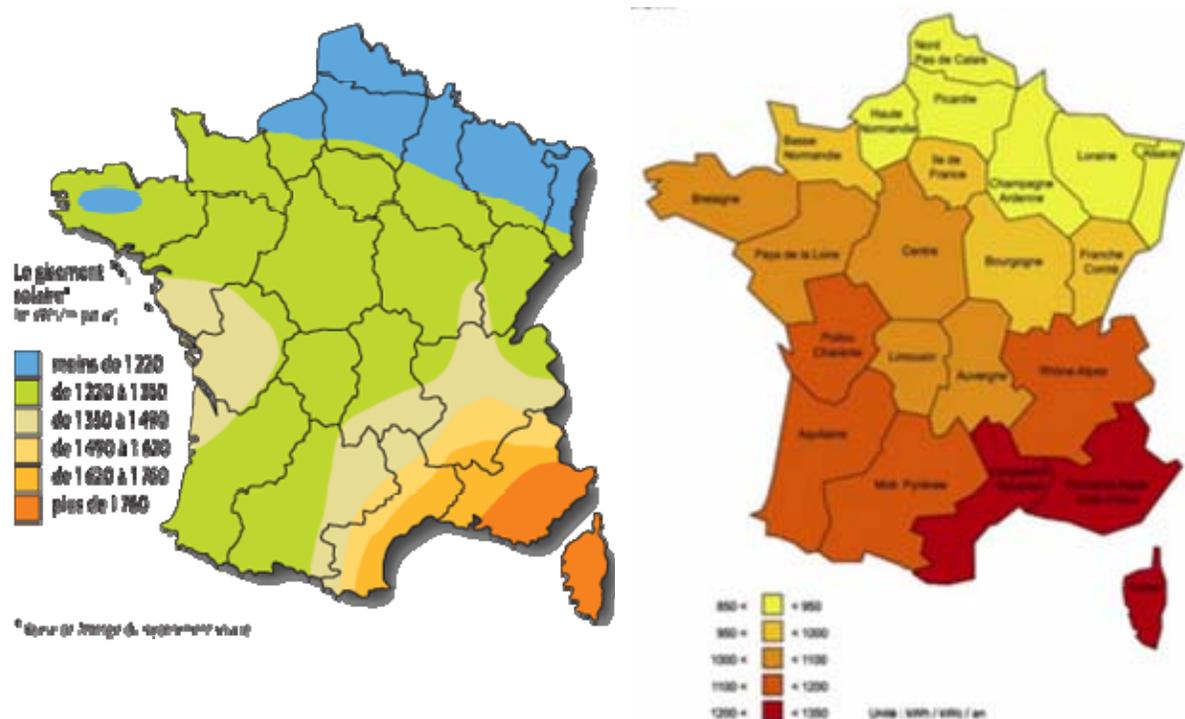
Il existe également un potentiel dans les bâtiments tertiaires, notamment les bâtiments médico-sociaux avec hébergement permanent comme les maisons de retraite, très consommatrices d'eau chaude sanitaire, mais il n'a pas pu être évalué. Le potentiel maximal de développement estimé est donc de 11,4 ktep.

Solaire photovoltaïque

Les études, pour identifier et déceler les zones potentielles de développement, demeurent délicates. Globalement, le développement de ce secteur reste très lié à la politique tarifaire et notamment aux appels d'offres nationaux. Aussi les estimations quant au potentiel de développement du photovoltaïque (tant au sol qu'en toiture) s'avèrent difficiles, à l'horizon 2020.

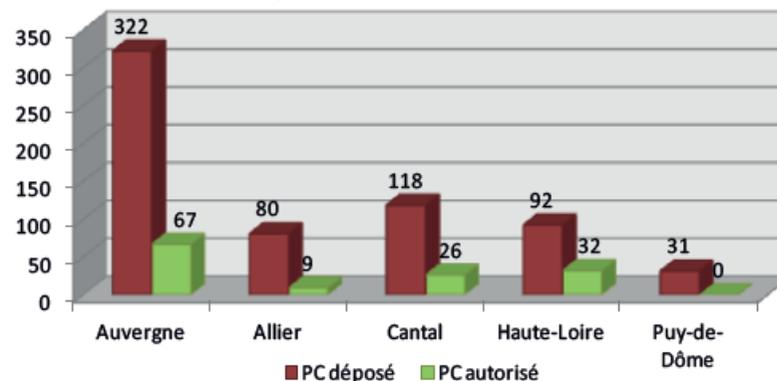
Actuellement, la région dispose d'un gisement de projet au sol de plus de 300 MW (dont 66MW autorisés).

L'Auvergne pourrait accueillir un potentiel maximum de 500 MW d'origine photovoltaïque à installer d'ici 2020, en toiture et au sol.



Gisement solaire moyen : Auvergne = 1100

Carte de localisation indiquant la production annuelle en kWh/an/kWc selon la région d'implantation de l'installation



LE POTENTIEL EOLIEN

La puissance identifiée à terme, correspond à la capacité de production éolienne maximale qui pourrait être mise en service. Cet objectif se base sur l'état d'avancement et de développement des projets éoliens. Aujourd'hui la région a autorisé par arrêté préfectoral 7 ZDE pour une puissance totale de 374,5 MW. De nouvelles ZDE actuellement en cours d'instruction pourraient générer, à terme, une puissance de 658 MW autorisés. Cependant, dans la pratique, il apparaît que la puissance effectivement installée est sensiblement plus faible que le plafond de la ZDE (de la moitié au tiers le plus souvent).

De fait, seuls les projets actuellement en cours d'instruction ou autorisés constituent le potentiel éolien mobilisable en 2020. Ce dernier est donc évalué à 1000 MW (188 ktep) en sus des installations déjà raccordées au réseau.

L'Auvergne présente un potentiel éolien maximum mobilisable d'ici 2020, de l'ordre de 1000 MW¹⁹, après prise en compte de toutes les contraintes techniques et environnementales. La prise en compte du taux de réussite des projets revient à proposer un objectif cible de 800 MW de puissance éolienne, installée d'ici 2020, soit 131 ktep répartis sur le territoire.

A l'horizon 2050, ce potentiel pourrait atteindre les 1800 MW installés et raccordés, pour l'Auvergne. Il serait essentiellement assuré par le renouvellement et l'optimisation du parc existant, pour limiter la consommation d'espace.

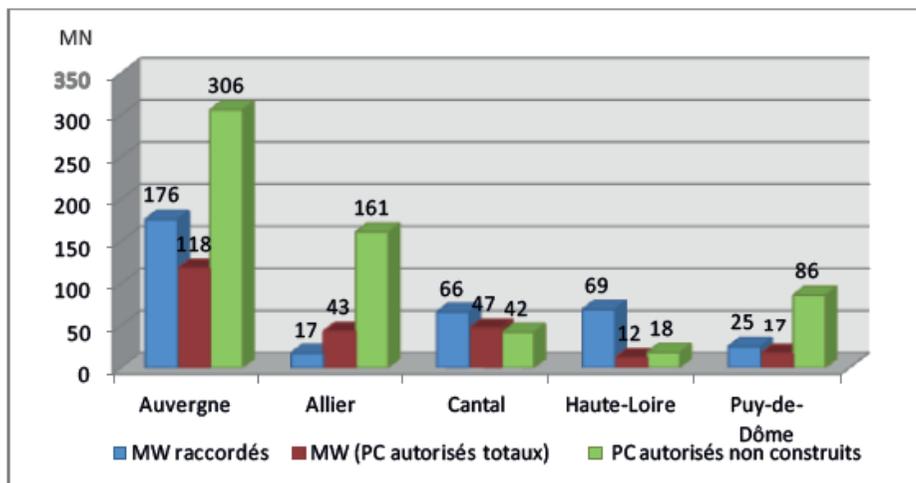


Figure n° 45 : État des lieux des projets éoliens en Auvergne au 1er sept. 2011

Source : données DREAL Auvergne.

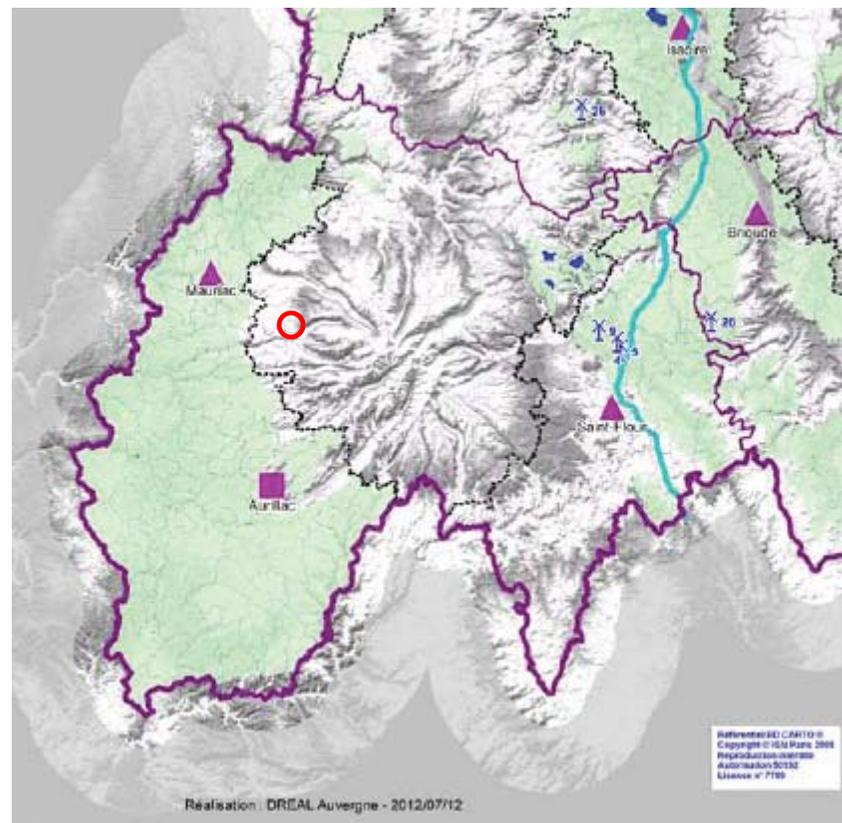


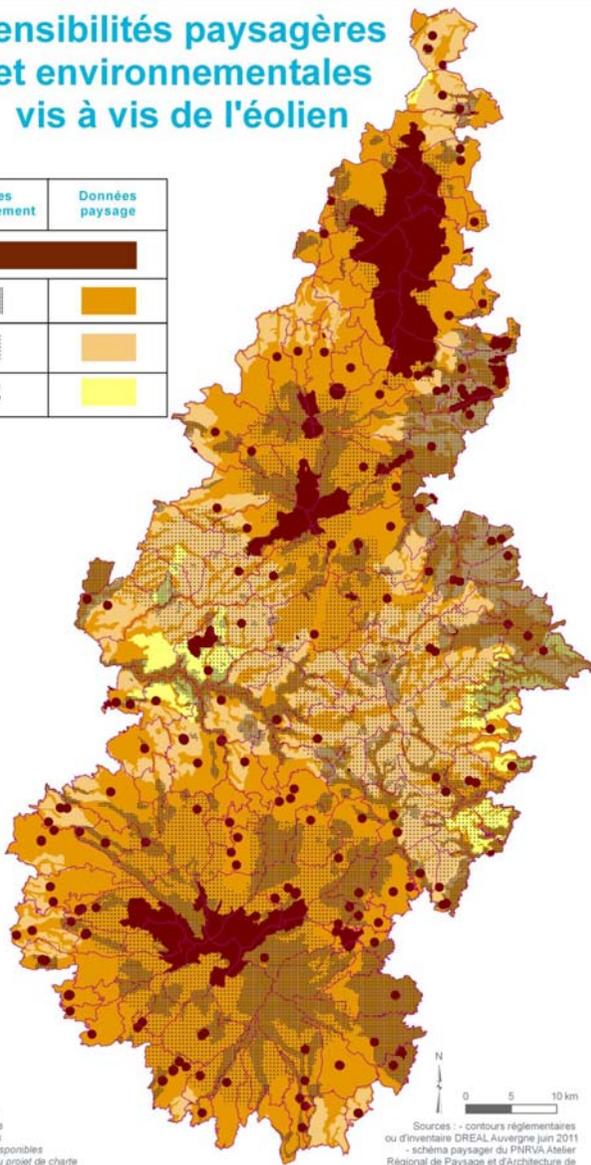
Schéma régional éolien Auvergne : Proposition de zones favorables au développement de l'énergie éolienne en Auvergne

Afin de respecter leur qualité paysagère, les paysages emblématiques de la région Auvergne, tels que les monts du Cantal, ont été exclus des zones favorables.

Salers ne fait pas partie des communes concernées par les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, notamment parce que son territoire appartient aux paysages emblématiques identifiés dans le cadre du SRCAE Auvergne

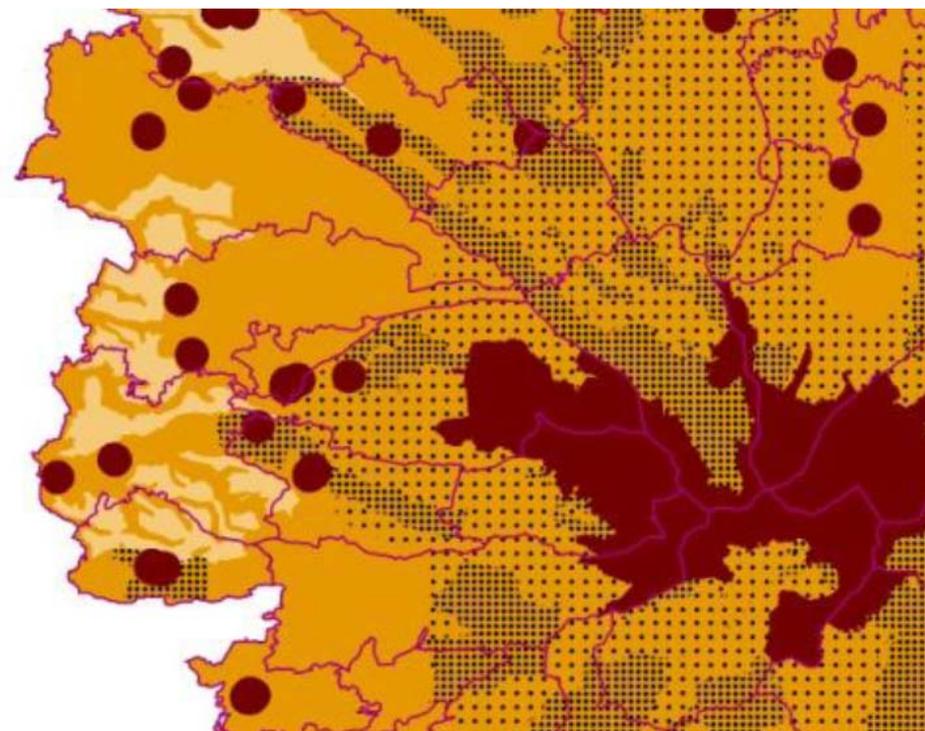
Sensibilités paysagères et environnementales vis à vis de l'éolien

	Données environnement	Données paysage
Périmètres protégés réglementairement	[Barre brune]	
Sensibilité forte	[Gris à points]	[Orange foncé]
Sensibilité moyenne	[Gris à points plus fins]	[Orange clair]
Sensibilité faible	tout le reste du territoire	



Les données environnementales (notamment les contours réglementaires et/ou d'inventaires fournis par la DREAL Auvergne) qui ont permis de préparer le présent document sont celles disponibles au 27 juin 2011, s'agissant de la date d'arrêt du projet de charte par le SMPNRVA ; prendre en compte les données en vigueur en se renseignant auprès de la DREAL Auvergne et du SMPNRVA.

Sources : - contours réglementaires ou d'inventaire DREAL Auvergne juin 2011
- schéma paysager du PNRVA Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement Claude Chazelle 2010
Edition : SM PNRVA avril 2012



	Données environnement	Données paysage
Périmètres protégés réglementairement	[Barre brune]	
Sensibilité forte	[Gris à points]	[Orange foncé]
Sensibilité moyenne	[Gris à points plus fins]	[Orange clair]
Sensibilité faible	tout le reste du territoire	

LE POTENTIEL BOIS ENERGIE

Source : SRCAE Auvergne

Pour estimer le potentiel de bois-énergie disponible, il est décidé de conserver les volumes actuels prélevés destinés au Bois d'Industrie (BI). On considère en effet que même si plus de bois est prélevé en Auvergne, les volumes de bois d'industrie n'augmenteront pas, le bois énergie n'ira pas concurrencer le bois d'industrie.

Ainsi, en gardant la part du bois d'industrie stable et en supposant que l'ensemble des connexes résultant du bois d'oeuvre part en bois-énergie : 525 ktep sont disponibles en Auvergne à l'horizon 2020. La répartition se fait de la façon suivante.

	ktep
Consommation actuelle (a)	252
Projets (b)	60
Gisement maximal (c)	525
Potentiel maximal de développement c-(a+b)	213

Source ADEME Auvergne (2010)

A noter que le SOeS estimait en 2008, la consommation à 294 ktep

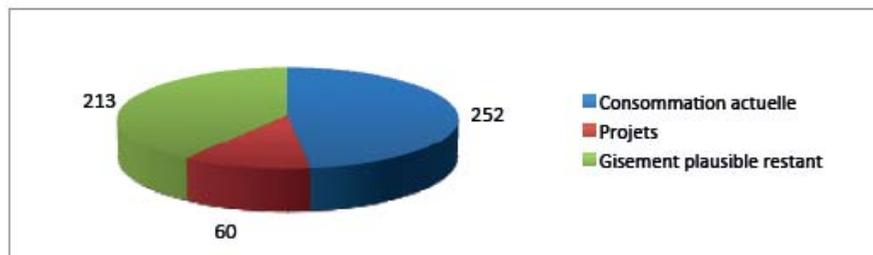


Figure n° 44 : Bois-énergie en ktep en Auvergne

LE POTENTIEL DECHETS (production de chaleur)

Source : SRCAE Auvergne

Le potentiel de développement de ce type d'énergie semble à ce stade limité du fait des nombreuses contraintes inhérentes à la gestion des déchets.

LE POTENTIEL DECHETS (production d'électricité)

Source : SRCAE Auvergne

Le potentiel de développement de cette énergie semble cependant limité du fait de la hausse du recyclage et des nombreuses contraintes inhérentes à la gestion des déchets. La question de la dépollution des rejets atmosphériques constitue le principal enjeu environnemental auquel la réglementation actuelle apporte une réponse satisfaisante.

LE POTENTIEL BIOGAZ

Source : SRCAE Auvergne

Dans un proche avenir, la production énergétique à grande échelle issue des effluents agricoles devrait rester modeste car les conditions techniques et économiques de son déploiement ne sont pas toujours réunies.

Le potentiel maximal de développement est estimé 10 ktep.

LE POTENTIEL GEOTHERMIE - POMPES À CHALEUR

Source : SRCAE Auvergne

Il est très difficile d'évaluer le potentiel de cette énergie. Il est néanmoins possible de considérer que d'ici 2020, pour la géothermie sur pompe à chaleur, l'Auvergne peut envisager installer tous les ans 1% de la tendance nationale de ces dernières années. En effet, la rigueur climatique auvergnate et la méconnaissance du sous-sol pénalisent l'exploitation de cette énergie. Il est donc supposé que l'Auvergne ne représente qu'1% des installations nationales, alors qu'elle représente 2% de la population française.

Dans ce cas, en considérant ces installations sur des maisons individuelles d'isolation moyenne (équivalente à la RT2005), le potentiel d'installation de petites pompes à chaleur géothermiques en Auvergne serait de 3 ktep supplémentaires produites en 2020. Concernant les PAC aérothermiques, un gain de 10 ktep en 2020 est estimé.

A cette même échéance, les projets collectifs permettraient de produire 1,5 ktep de plus. A noter enfin le fait que l'Auvergne est une région thermique, avec des eaux qui, même après leur utilisation, ont une température qui demeure élevée et dont la chaleur peut dans l'absolu être récupérée. Cependant, si de tels projets peuvent faire sens localement, ils n'auront qu'un impact marginal dans le bilan énergétique régional.

Au total, le potentiel maximal représente 14,5 ktep.

LE POTENTIEL BIOMASSE - METHANISATION

Source : SRCAE Auvergne

Les objectifs en matière d'énergie renouvelable impliquent une forte mobilisation de la biomasse et en particulier de la forêt pour la production d'électricité, à partir du bois énergie (les ¾ du potentiel de 2020 seront assurés par des projets de biomasse).

Les unités de méthanisation, de tailles plus restreintes, offrent une capacité de développement de 7 MW d'ici à 2020.

Le potentiel total de développement de la production d'électricité par la voie de la biomasse dont la méthanisation, à l'horizon 2020, pourrait atteindre 24 ktep.

S'agissant de l'électricité issue du biogaz capté dans les décharges, le potentiel de développement semble limité en raison de la diminution progressive des quantités enfouies et du caractère peu rentable de telles installations sur des sites de faible capacité.

LE POTENTIEL HYDROELECTRICITE

Source : SRCAE Auvergne

La « grande hydraulique »

Il n'y a pas de fort potentiel sur la grande hydraulique, mise à part l'optimisation du parc existant qui ne peut pas être apprécié à ce stade du fait de la procédure de renouvellement des concessions.

La « petite hydraulique »

Le potentiel de développement de l'hydroélectricité, en Auvergne est limité. En effet, la création de micro-centrales pose des difficultés pour la continuité écologique des cours d'eau et l'équipement de seuils existants d'anciens moulins produira des quantités non significatives d'électricité

LE POTENTIEL GEOTHERMIE PROFONDE

Source : SRCAE Auvergne

La géologie de la région présente de sérieux atouts et semble augurer de réelles perspectives pour la géothermie profonde. Mais comme le sous-sol auvergnat est très complexe, il nécessite beaucoup d'études et, de fait, aujourd'hui le potentiel est mal connu.

Toutefois, un permis exclusif de recherches de sites géothermiques à haute température a été accordé à la société GEOPETROL SA en juillet 2008 sur une partie du territoire du Puy de Dôme. Ainsi, si l'aquifère présente un réel potentiel, en 2020 l'Auvergne pourrait produire de l'électricité à partir d'une technologie de géothermie profonde. 5 MW installés devraient générer près de 34,4 ktep.

Par ailleurs, une demande de permis exclusif de recherche a été lancée en juin 2011 dans le sud est du Cantal, dans le but de produire également de l'électricité à partir de géothermie profonde.

D'autres projets pourraient émerger dans d'autres parties de la région à l'horizon 2050, 10 MW de puissance installée et raccordée engendreraient une production annuelle d'environ 70 ktep.

LE POTENTIEL LES BIOCARBURANTS

Source : SRCAE Auvergne

L'Auvergne dispose de territoires agricoles avoisinant 60% de sa superficie totale. Bien que les cultures énergétiques (à des fins de production de biocarburants) soient autorisées sur les jachères, la Région Auvergne ne prévoit pas de développer la production de biocarburants, afin d'éviter les conflits d'usage. Cependant, plusieurs entreprises de biotechnologies régionales, partenaires de pôles de compétitivité ont lancé des programmes de recherche pour développer le biocarburant de demain.

OBJECTIFS 2020 RETENU POUR LE SRCAE D'AUVERGNE

- un objectif de réduction de 22,4% de la consommation énergétique finale d'ici 2020 (par rapport à 2008) ;
- un objectif de réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2007 (soit -20% par rapport à 1990) ;
- un objectif de production d'énergies renouvelables équivalente à 30% dans la consommation énergétique finale de 2020.

L'objectif de porter la production d'énergies renouvelables à un niveau équivalent à 30% de la consommation énergétique finale de 2020 est fortement corrélé à la réduction de la consommation énergétique.

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le mix énergétique 2020 est présenté dans le graphique ci-contre :

La définition d'un bouquet de production d'énergies renouvelables nécessite la prise en compte des contraintes technico économiques de chaque filière, de l'acceptabilité sociale des projets et de leur impact sur l'environnement, des spécificités du territoire et de sa capacité d'accueil au regard de chaque énergie, et in fine de l'effort à réaliser pour produire l'équivalent de 30% de la consommation énergétique de 2020. Une cible de production réaliste a été assignée à chaque énergie.

Ce scénario est étroitement corrélé aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de plus de 22,4% et repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- très peu de marge de développement de la production d'hydroélectricité (relèvement des débits réservés à partir de 2014, impact des installations sur la continuité écologique et difficulté de prévoir l'effet du renouvellement des concessions),
- une puissance cumulée du photovoltaïque qui reste faible (faible rendement de production rapporté à la surface),
- un développement de la méthanisation timide (conditions technico-économiques n'assurant pas toujours une rentabilité suffisante à ce jour).

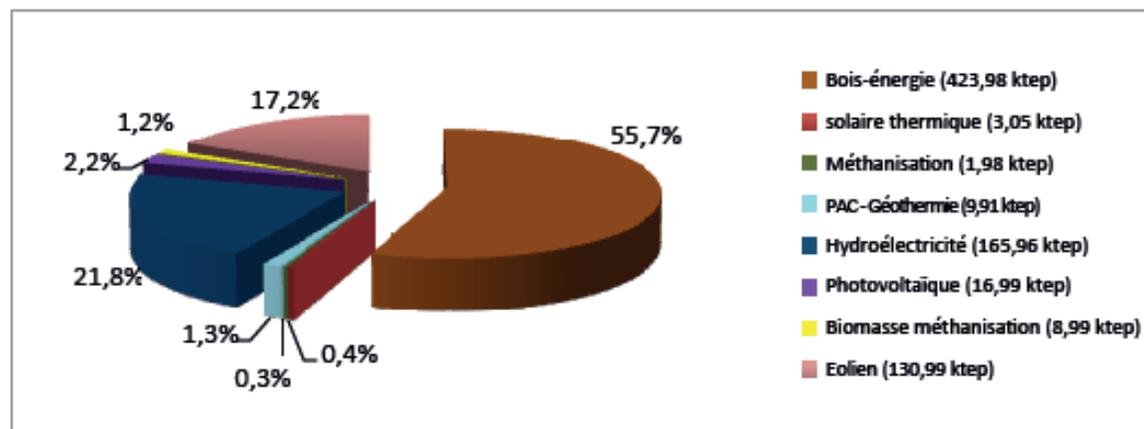


Figure n° 8 : Bouquet des énergies renouvelables en 2020

2.4- ANALYSE DES TISSUS BÂTIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

2.4. ANALYSE DES TISSUS BÂTIS ET DES ESPACES AU REGARD DE LEUR CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE A RECEVOIR DES INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

2.4.1. PRESENTATION DES DISPOSITIFS, OUVRAGES ET INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Les énergies renouvelables que nous savons employer ont pour source le soleil :

- la lumière du soleil (photovoltaïque, éclairage naturel),
- la chaleur directe du rayonnement solaire (thermique et vitrage),
- la chaleur du soleil influençant la météorologie (éolien, courants marins),
- la lumière du soleil mise en œuvre par les plantes (biomasse : bois, algues, céréales etc).

... et l'énergie des marées qui elle est liée à la lune.

Les énergies renouvelables dans le bâtiment :

Le bois est la seule énergie renouvelable actuellement concernée par la réglementation thermique dans l'existant.

2.4.1.1. LA BIOMASSE

Le bois est traditionnellement employé pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Des produits (pellets, copeaux) rendent l'automatisation des systèmes plus facile tout en récupérant les restes de scierie ou de défrichage des plantations.

En bûches ou sous autre forme, les poêles, et foyers fermés doivent avoir un rendement supérieur à 65% selon la RT Existant, bien que des rendements de 90% et plus soient disponibles. Un meilleur rendement signifie des économies de combustible. L'Ademe recommande des équipements au Label « Flamme Verte »

Selon la RT, une chaudière bois doit avoir un rendement supérieur à 56% (la norme varie selon la puissance). Les chaudières bois à condensation ont des rendements supérieurs à 100%.

Dans le cadre de l'AVAP, il conviendra de bien traiter les conduits de fumée (en cheminée cohérent avec le style du bâtiment) et les installations (pour livraison, stockage etc).

2.4.1.2. LE SOLAIRE

L'énergie solaire peut être employée pour produire de la chaleur (solaire thermique, réchauffement de l'air entrant) depuis des systèmes très simples ou très sophistiqués et performants.

Elle peut être transformée en électricité par des matériaux spécifiques, des métaux pouvant être mis sous forme de panneaux ou incorporés à d'autres matériaux. La réaction créant l'électricité est dite « photovoltaïque ».

A Aurillac, le nombre d'heures d'ensoleillement est de 2118 h / an, ce qui est assez important. Le potentiel solaire du Cantal est d'environ 1100 kWh/m²/an. L'altimétrie peut affecter la visibilité des équipements.

Situés 47° 32' Nord, les panneaux thermiques doivent donc aussi avoir une orientation moyenne annuelle d'environ 47° pour être optimisés.

Les panneaux photovoltaïques prennent en compte la luminosité de tout le ciel, une orientation proche de 22° (de l'horizontale) est donc optimale.

Toutefois, l'orientation des dispositifs doit principalement répondre aux caractéristiques architecturales du bâtiment. Les considérations de pure maximisation des équipements solaires ne sont pas compatibles avec la préservation de la qualité du cadre bâti. On notera d'ailleurs que le rachat de l'électricité photovoltaïque des particuliers est d'un meilleur rapport pour les solutions intégrées au bâti.

En résumé, les points strictement techniques à considérer avant de prévoir une installation solaire sont :

- La présence de masques solaires (projection d'ombre),
- L'orientation des constructions, la disposition des terrains libres et les règles d'urbanisme (incluant AVAP, PLU etc...) et environnementales,
- Les couleurs, tailles, proportions des équipements prévus et leur intégration avec les matériaux du bâti original, du voisinage,
- Les besoins : familial, collectif solaire, amortissement de l'équipement etc.

Pour l'eau chaude sanitaire, il est recommandé de couvrir 75% des besoins par un apport solaire thermique. Cela signifie en général de couvrir 100% des besoins en été, 50% des besoins en hiver. Au-delà cela amène à surproduire l'été et il faut avoir un dispositif pour rejeter l'excédant pour ne pas surchauffer le système. En individuel ou collectif, cela peut passer

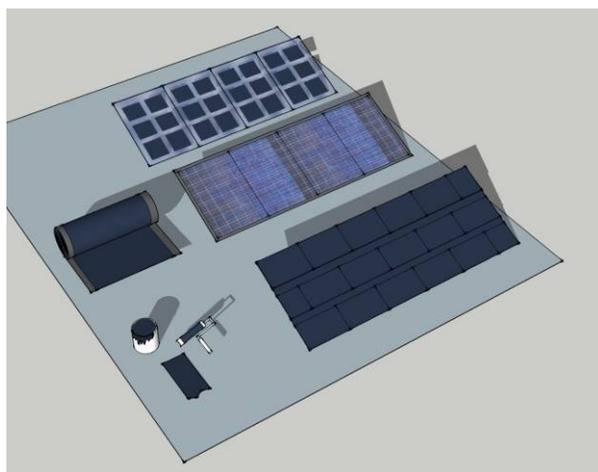
par un stockage saisonnier (souvent une masse d'eau) qui doit être intégrée au bâtiment, à ses annexes, ou en sous-sol.

Une installation sans surproduction représente environ 1,5m² par occupant de logement (45° et plein sud) ou 2m² (plat ou vertical, plein sud ou à 45° orienté Sud-Est ou Sud-Ouest).

Le captage solaire peut aussi alimenter le chauffage, soit en préchauffage d'un ballon avec une source de sécurité (électrique ou combustible), ou en circuit direct basse température (rare car peu prévisible). Le dimensionnement de la surface de captage dépend alors de la performance thermique du bâtiment.

Les installations solaires électriques (photovoltaïque, PV) produisent une électricité destinée à la revente. Il existe des techniques de stockage d'énergie en batteries, utile en sites isolés (phares, relais de montagne etc...).

L'installation individuelle est permise sous toutes les précautions par rapport à l'intégration au bâti ; 25m² équivaut à la consommation moyenne annuelle d'un ménage.



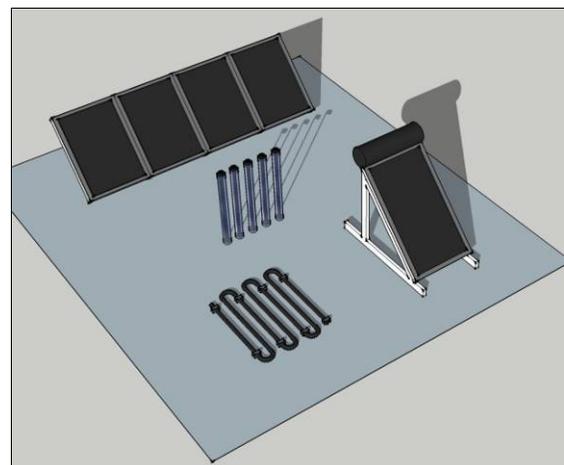
Solaire électrique : PV

- Panneaux de verre imprimé de cristaux : divers motifs, créent un vitrage filtrant la lumière
 - Panneaux opaques en monocristallin (effet métal) ou polycristallin (effet mat, foncé)
- Systèmes de

toiture type tuiles solaires : tuile plate ou même tuiles rondes solaires, parfaitement intégrés au bâti. Coloris compatible avec l'ardoise

- Revêtement souple et peinture : remplace toile goudronnée sur toit plat, surfaces courbes, etc.

ADAPTÉ HORS SITE HISTORIQUE OU NON VISIBLE DEPUIS L'ESPACE PUBLIC



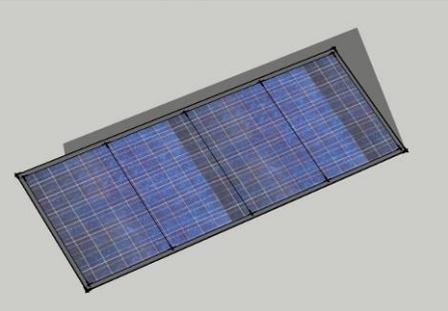
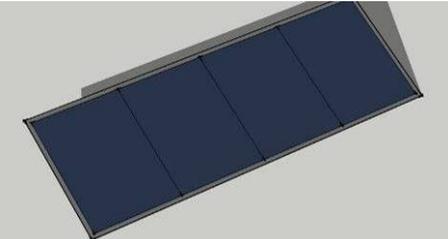
Solaire thermique : circuit liquide :

- Panneaux opaques, isolés et sous verre : à préférer en fini mat, à combiner en composition
 - Panneaux indépendants avec réserve : inadapté en milieu urbain ou périurbain, les ballons et circuits doivent être intégrés au bâti

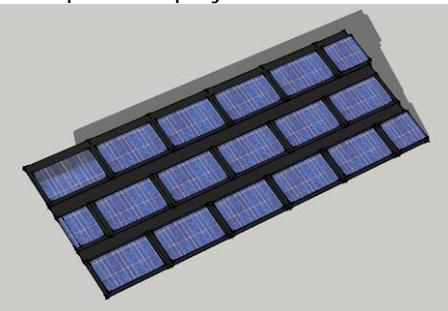
- Circuit non isolé : à placer au sol et non visible. Convient uniquement en été, pour les piscines et camping, par exemple.
- Capteurs tubulaires sous vide : capteurs très performants car isolés, et multi-directions. Utiles en brise-soleil ou en toiture, sur bâti moderne uniquement.

ADAPTÉ HORS SITE HISTORIQUE OU NON VISIBLE DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

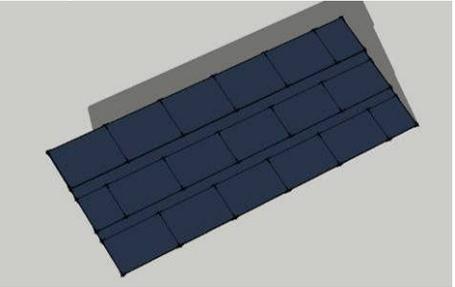
Description technique des capteurs photoélectriques (photovoltaïques : PV) :

<i>Type de capteur</i>	<i>Caractéristiques techniques</i>		<i>Aspect</i>
Panneaux PV polycristallins 	<ul style="list-style-type: none"> capteurs plats de grande dimension (environ 1m²) pose de 0 à 90° 		Dimensions équivalentes aux châssis de toit
	éléments	châssis	Métal galvanisé pouvant être laqué, épaisseur réduite possible (5 cm)
		Feuille de métal polycristalline,	Module de capteurs d'environ 15cm*15cm, connecteurs argentés, motif « givre » et reflets bleu métalliques.
		Feuille de métal monocristalline	Surface uniforme effet mat ton bleu foncé
		Verre protecteur	Fini anti-reflets possible
<ul style="list-style-type: none"> Panneaux sur équerres, <i>ou</i> 		Exemples : pour pose au sol, <i>ou</i> brise-soleil <i>ou</i> en toit plat...	
Panneaux PV monocristallins 	Sur ossature et plots, <i>ou</i>		Comme sur-toiture ou façade, avec sous-face ventilée
Système formant étanchéité		Système de toiture ou façade complet	
<ul style="list-style-type: none"> Raccords 		Raccords entre panneaux peuvent être intégrés aux châssis (clips) : à privilégier	

ADAPTÉ HORS SITE HISTORIQUE

<i>Type de capteur</i>	<i>Caractéristiques techniques</i>		<i>Aspect</i>
Tuile plate PV polycristalline 	Tuiles plates à faible recouvrement, matériau composite, imitation ardoise ou terre cuite. Dimensions d'environ deux ardoises Pose de 20° à plus de 55° (voir fabricants)		Rangs réguliers de tuiles de grandes dimensions
	Matériau photoélectrique	Film métal poly-cristallin	Module de capteurs d'environ 15cm*15cm, connecteurs argentés, motif « givre » et reflets bleu métalliques.

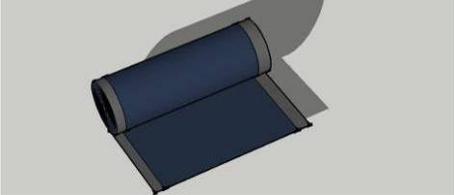
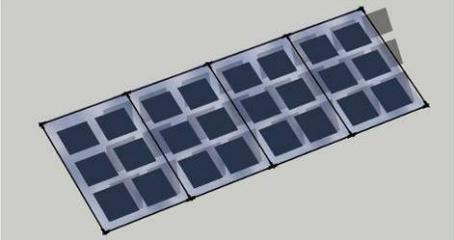
ADAPTÉ HORS SITE HISTORIQUE

<p>Tuile plate PV monocristalline</p> 		Ardoise uniforme, silicium monocristallin	Surface uniforme effet mat ton bleu foncé
	Raccords		Intégrés au système d'accroche en sous-face des tuiles ou systèmes « clips »

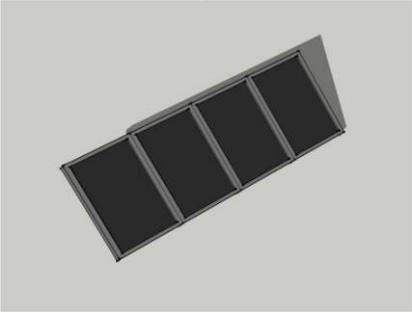
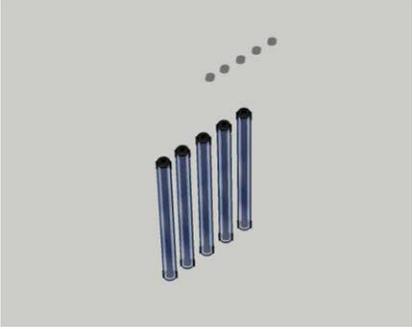
ADAPTÉ HORS SITE HISTORIQUE

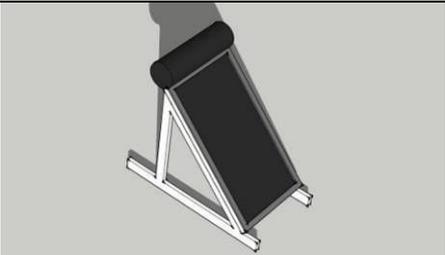
<i>Type de capteur</i>	<i>Caractéristiques techniques</i>	<i>Aspect</i>
<p>Tuile PV plate type terre cuite, mécanique</p>  <p>(c) Area Industrie ceramiche, Italia</p>	<p>Tuile de terre cuite de type emboîtement mécanique Pose de 20° à 45°</p>	<p>Aspect similaire aux tuiles émaillées</p>
	<p>Composition : capteurs poly cristallins (protection film plastique) en partie plate de la tuile</p>	<p>Module de capteurs d'environ 15cm*15cm, connecteurs argentés, motif « givre » et reflets bleu métalliques.</p>
	Raccords	Intégrés par emboîtement et en sous-face

NON ADAPTÉ À SALERS

<i>Type de capteur</i>	<i>Caractéristiques techniques</i>	<i>Aspect</i>
Shingle 	toile bitumée imitation bardeaux / ardoise avec revêtement photoélectrique Pose de 20° à plus de 60°	Rythme similaire à l'ardoise, sur un matériau plus fin
	Composition : revêtement de sous-toiture, toile bitumée fendue, revêtement souple photoélectrique : modules poly cristallins et plastique	Module de capteurs, connecteurs très fins argentés, motif « givre » et reflets bleus métalliques.
	Raccords	Agrafage sur support de sous-toiture assure la jonction électrique entre les plaques, connecteurs en sous-toiture NON ADAPTÉ À SALERS
Revêtement souple en rouleaux 	De type étanchéité souple pour toits-terrasse, revêtement mono- ou poly cristallin Pose collée	Similaire aux toiles bitumées auto-protectrices avec gravier, aspect plus lisse et légèrement réfléchissant NON ADAPTÉ À SALERS
Verre feuilleté avec capteurs intégrés 	Produit verrier pouvant remplacer verre clair. Dimensions de 20*20cm et plus sans restriction	Verre semi-épais (8mm minimum), Dimensions au choix NON ADAPTÉ À SALERS
	Composition : Verre feuilleté simple (2verres) avec couche de capteurs photoélectriques mono- ou poly cristallins intérieure.	Composition de claire-voie, ombre mouchetée Module de capteurs d'environ 15cm*15cm, connecteurs argentés, motif « givre » et reflets bleu métalliques.
	Raccords :	Menuiserie adaptée : profils métalliques laqué ou non ou agrafes ponctuelles
	Produit non commercialisé : Polymère peinture photovoltaïque	Peinture épaisse, connecteurs NON ADAPTÉ À SALERS

Description des capteurs solaires thermiques (production de chaleur pour eau chaude sanitaire et/ou chauffage)

Type de capteur	Caractéristiques techniques	Aspect	
Panneau thermique 	<ul style="list-style-type: none"> capteurs plats de grande dimension (environ 1m²) pose de 0 à 90° 	Dimensions équivalentes aux châssis de toit	
	éléments	châssis	Métal galvanisé pouvant être laqué, épaisseur réduite possible (5cm)
		Circuit sur surface captrice avec fluide caloporteur	Couleur noire commercialisée, toute teinte foncée possible. Performance en fonction de la bonne isolation du circuit.
		verre protecteur	Fini antireflets possible, système sous vide plus performant
	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux sur équerres, <i>ou</i> 	Exemples : pour pose au sol, <i>ou</i> brise-soleil <i>ou</i> en toit plat...	
	Sur ossature et plots, <i>ou</i>	Comme sur-toiture ou façade, avec sous-face ventilée	
	Système formant étanchéité <ul style="list-style-type: none"> Raccords 	Raccords entre panneaux peuvent être intégrés aux châssis (clips) : à privilégier, Raccord vers ballon à intégrer dans la toiture	
NON ADAPTÉ À SALERS			
Capteurs tubulaires sous vide 	<ul style="list-style-type: none"> Tube sous vide de dimensions environ : diam 10cm, hauteur 90cm 	Forme tubulaire permet de l'intégrer aux garde-corps, brise-soleil ou plusieurs compositions linéaires.	
	<ul style="list-style-type: none"> Assemblage d'un nombre de capteurs au choix 	Modules à créer selon contraintes architecturales. Un minimum de capteurs doit être installé pour efficacité.	
	<ul style="list-style-type: none"> Pose dans toutes les directions, et tubes à l'horizontale ou à la verticale 	Capte le soleil avec fort rendement peu importe l'orientation	
	<ul style="list-style-type: none"> Eléments porteurs : cadres 	Métal laqué, coloris à choisir en fonction de l'environnement immédiat	
	<ul style="list-style-type: none"> Raccords 	A intégrer aux cadres	
Panneau thermique avec ballon incorporé	Panneau solaire thermique avec ballon-réserve ; Eau chaude sanitaire incorporée	Perte thermique d'un ballon en extérieur Ballon forme surépaisseur	
	Pose sur équerres ou sur ossature	Au sol : pose le problème d'ombres portées	
NON ADAPTÉ À SALERS			

	Raccords	Forcément apparents vers l'espace à distribuer en eau chaude NON ADAPTÉ À SALERS
Circuit de préchauffage 	Tuyau capteur avec réchauffement direct de fluide caloporteur	Attention à la dégradation rapide du tuyau due aux U.V. Perte thermique importante car sans isolation
	Pose sur structure existante <i>ou</i>	Pose le problème de dégradation du support (fixations) Dégradation visuelle
	Pose sur panneau ou tissu foncé	Systèmes dépliables existent pour utilisation estivale
	Raccords	Apparents NON ADAPTÉ À SALERS
Capteurs « futurs » (non encore existants sur le marché)		

Caractéristiques des capteurs solaires posés en façade ou « façades solaires » :

La disposition verticale des capteurs offre un avantage sur le plan technique : même en hiver où le soleil est bas, l'angle d'incidence du rayonnement solaire reste avantageux. Le système garantit ainsi une grande disponibilité même si l'installation solaire doit être installée en vue d'épauler l'installation de chauffage. Une façade solaire équivaut, par ailleurs, à une façade en verre de qualité supérieure. Les façades solaires ne sont pas recommandées pour les installations uniquement conçues pour la production d'eau sanitaire. La raison : pour atteindre le même rendement calorifique qu'avec les surfaces de capteurs inclinées, la surface doit être nettement plus grande. Il faut notamment prendre en compte les ombres projetées par les avant-toits, bâtiments avoisinants, arbres, etc. Le bâti contemporain et les équipements offrent un potentiel intéressant de mise en œuvre qualitative de façades solaires. Quelques exemples ci-dessous (exemples non locaux) :



NON ADAPTÉ À SALERS

Les fermes solaires :

Par ferme solaire, on entend l'aménagement sur un terrain libre, de capteurs solaires en batterie, des équipements attenants (transformateurs, onduleurs, câbles etc.) et des moyens d'accès.

Des capteurs solaires photoélectriques (photovoltaïques) ou des surfaces réfléchissantes avec capteur (exemple : miroirs paraboliques pour production de vapeur, miroirs plans et tour chauffante...), des fermes de productions d'algues photosynthétiques en extérieur ou autre mode de production par l'énergie de soleil sont des exemples de « fermes solaires ».

Ne sont donc pas concernés les hangars agricoles ou bâtiments de ferme dont la couverture serait faite de panneaux solaires (cas traité dans les préconisations pour les bâtiments).

Les fermes solaires ne permettent pas d'autres usages sur la parcelle que la production d'énergie (fauchage, pâturage, habitat, stockage) et les aménagements qu'ils requièrent (accès, terrassement, coupe de la végétation, transformateurs, etc.) consomment de larges surfaces, changent leur nature, tel que la biodiversité, l'effet d'îlot de chaleur et l'absorption d'eau de pluie.

Ces dispositifs peuvent en outre engendrer des nuisances sonores (à éloigner des habitations).

NON ADAPTÉ À SALERS

2.4.1.3. L'ÉOLIEN

On distingue :

- l'éolien pour particuliers
- le grand éolien.

Rappel des formalités pour l'implantation d'une éolienne :

Il faut déposer un permis de construire pour toute installation éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres.

Les mâts de mesure dont la hauteur est supérieure à 12 mètres font l'objet d'une déclaration de travaux.

Les projets de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres font l'objet d'une notice d'impact. Tous les projets dont la hauteur est supérieure à 50 mètres font l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique, réalisées au frais du demandeur. La loi ne prescrit pas que les éoliennes doivent être obligatoirement situées dans une zone de développement de l'éolien (ZDE) mais cette condition est nécessaire pour bénéficier de l'obligation d'achat à tarif réglementé par EDF.

La loi sur le bruit (intégrée au Code de la Santé Publique) indique que les nuisances sonores de tout appareil ne doivent pas dépasser le fond « naturel » de 5dBa le jour, 3 dBa la nuit. Cela inclut le bruit du vent dans les pales (éoliennes), le bruit de transformateurs et onduleurs (éolien et solaire) ou autres équipements associés.

L'éolien pour particulier :



Dans les installations domestiques, deux familles d'éoliennes existent : celles à axe vertical, et celles à axe horizontal (« hélices d'avion ») Dans les deux cas, leur hauteur totale varie entre 6m et 15m ou peuvent avoir des mécanismes de fixations aux toitures et garde-corps. Certaines sont stabilisées par des haubans (câbles), d'autre par des fondations et fixations rigides du mât.

Celles à axe vertical sont moins bruyantes, se déclenchent avec un vent moins fort, résistent mieux aux vents violents, et ont un encombrement (taille) moins important. Elles sont donc à privilégier en contexte urbain même si leur rendement est légèrement inférieur aux hélices sur axe horizontal.

Dans tous les cas, même si les mesures préalables prouvent un potentiel de vent de plus de 1500h/an, l'amortissement se fera sur environ 15 à 25 ans, les turbines sont garanties de 20 à 30 ans selon le fabricant, et EDF n'offre actuellement pas de tarif de rachat attractif, la rentabilité dans l'état actuel ne doit pas être attendue des installations domestiques.

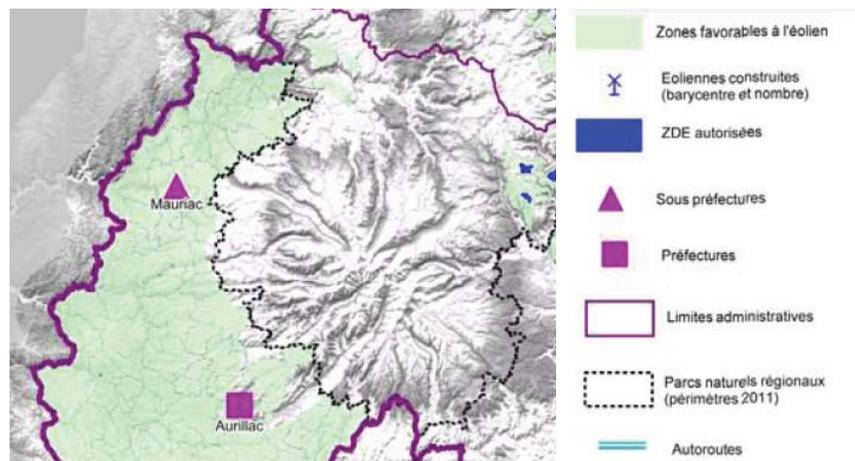
NON ADAPTÉ À SALERS

Le grand éolien :

- Les grandes éoliennes ont généralement trois pales installées au sommet d'un mât d'au moins 50 mètres et peuvent atteindre des hauteurs de 130 à 140 m.
- En outre, elles doivent être installées à plus de 300m des habitations et ne pas occasionner de nuisances sonores supérieures à celles fixées par la loi sur le bruit (actuellement de 5dBa le jour et 3 dBa la nuit au-dessus du fond sonore)

Les lois dites "Grenelle 1 et 2" prévoient l'élaboration, par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, de schémas régionaux de l'air, du climat

et de l'énergie (SRCAE). Le schéma régional éolien, constitue un volet de ce document. Il a pour objet d'identifier, planifier et quantifier le potentiel éolien de la Région Centre pour un développement soutenu et maîtrisé de cette forme d'énergie renouvelable. Ces données pourront être exploitées pour l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets éoliens ainsi que des acteurs chargés des avis et autorisations nécessaires.



Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne - Source : Schéma régional éolien

La commune de Salers n'est pas située dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne d'après le schéma régional éolien.

Sur la commune de Salers, le développement de l'exploitation de l'énergie éolienne est incompatible avec :

- les enjeux patrimoniaux, d'après le Schéma Régional Eolien.

NON ADAPTÉ À SALERS

2.4.2. EVALUATION DE LA CAPACITE ESTHETIQUE ET PAYSAGERE DES TISSUS BATIS ET DES ESPACES A RECEVOIR DES INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

2.4.2.1. LES FERMES SOLAIRES

Le périmètre de l'Aire englobe des espaces à forte sensibilité paysagère. L'installation de fermes solaires à l'intérieur du périmètre de l'AVAP n'est pas compatible avec l'objectif de préservation de la qualité paysagère, du site historique et des espaces de co-visibilité avec les Monuments protégés et le site urbain.

Les dispositifs de type « ferme solaire » ou stations photovoltaïques doivent être localisés dans des espaces ne présentant pas d'enjeux patrimoniaux forts en raison de leur forte empreinte dans le paysage, du fait :

- de leur étendue (impact visuel),
- de la transformation des terrains naturels,
- des matériaux utilisés dont la couleur et l'aspect sont en rupture avec les espaces naturels ou cultivés à dominante végétale.

NON ADAPTÉ À SALERS

2.4.2.2. LE GRAND EOLIEN

L'exploitation de l'énergie éolienne, compte tenu des nécessités d'exposition au vent, comporte d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel, qu'il s'agisse de dispositifs d'usage industriel ou domestique.

En raison de son impact paysager lié à la dimension des dispositifs décrits précédemment, le grand éolien n'est pas compatible avec les enjeux de préservation de la qualité paysagère et patrimoniale du site.

Les éoliennes constituent des points d'appels visuels qui viendraient perturber la lecture du site. Leur installation doit être prioritairement réalisée dans des espaces ne présentant d'enjeu paysager ou patrimonial fort. La notion de co-visibilité avec le site urbain et les différents monuments protégés ayant été privilégiée dans la définition du périmètre AVAP, l'installation d'une ou plusieurs éoliennes à l'intérieur du périmètre de l'Aire aurait pour effet « d'écraser » le site urbain en créant un « évènement » incongru et déplacé perturbant en outre les rapports d'échelle.

On notera par ailleurs que le schéma régional éolien de la Région Auvergne et que la politique d'organisation de l'exploitation de l'énergie éolienne conduite par les Préfets au titre des « zones de développement de l'éolien (ZDE) exclut la commune de Salers des ZDE et met en avant l'incompatibilité du développement du grand éolien en raison des contraintes patrimoniales.

NON ADAPTÉ À SALERS

2.4.2.3. LES EOLIENNES DE PARTICULIERS

<i>Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :</i>	
Sur le patrimoine exceptionnel	Impact très négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels et remarquables. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le patrimoine constitutif de l'ensemble urbain	Impact négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti traditionnel. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	Impact négatif (ajout d'éléments techniques inesthétiques) à neutre sous réserve de la qualité de l'intégration du dispositif (à proximité d'éléments végétaux ou d'un hangar agricole...)
Sur le bâti neuf	Impact négatif (ajout d'éléments techniques inesthétiques) à neutre sous réserve de la qualité de l'intégration du dispositif (à proximité d'éléments végétaux ou d'un hangar agricole...)
<i>Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :</i>	
Espaces urbains du centre ancien (PUa)	Impact très négatif sur le paysage urbain du centre ancien de Salers. L'impact des éoliennes de particuliers qui viennent se positionner au-dessus des toitures n'est pas compatible avec la préservation de la qualité patrimoniale du centre ancien de Salers et des espaces urbains à forte valeur patrimoniale. Les éoliennes de particuliers viennent en effet surcharger la composition architecturale et urbaine et en altérer la lisibilité. Elles ont le même impact visuel que la prolifération des réseaux aériens et des antennes de toiture. En effet, de quelque manière que les éoliennes soient disposées, isolées ou groupées, elles dépassent localement la ligne de faîtage, émergent du velum bâti général ou prennent possession du paysage à différentes échelles.
Faubourgs et hameaux (Pub et PUc)	Impact très négatif sur le paysage urbain bâti des faubourgs. L'impact des éoliennes de particuliers qui viennent se positionner au-dessus des toitures n'est pas compatible avec la préservation de la qualité patrimoniale des faubourgs en périphérie immédiate d'espaces urbains à forte valeur patrimoniale. Les éoliennes de particuliers viennent en effet surcharger la composition architecturale et urbaine et en altérer la lisibilité. Elles ont le même impact visuel que la prolifération des réseaux aériens et des antennes de toiture. En effet, de quelque manière que les éoliennes soient disposées, isolées ou groupées, elles dépassent localement la ligne de faîtage, émergent du velum bâti général ou prennent possession du paysage à différentes échelles.

Quartiers récents (PUd)	Impact négatif (ajout d'éléments techniques inesthétiques) à neutre sous réserve de la qualité de l'intégration du dispositif (à proximité d'éléments végétaux ou d'un hangar agricole...)
Espaces naturel et agricoles avec bâti isolé	Impact négatif sur les paysages naturels et agricoles. Toutefois l'implantation ponctuelle d'une éolienne aurait un impact plus limité sur le paysage, à condition de rechercher l'implantation la plus discrète possible, préservant les perspectives majeures sur le grand paysage.

2.4.2.4. LES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :

- sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,
- sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.

Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.

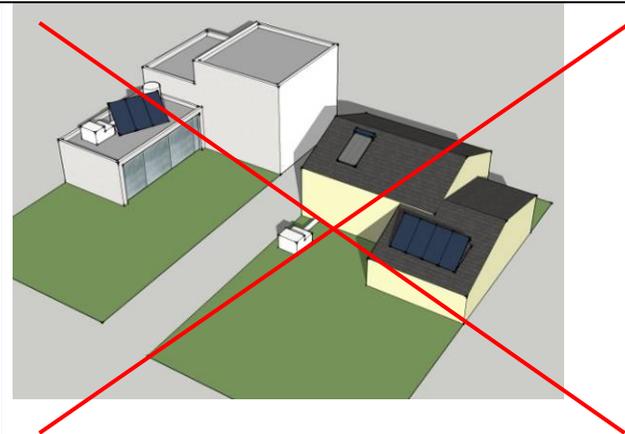
Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

<i>Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :</i>	
Sur le patrimoine exceptionnel	Impact très négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le patrimoine constitutif de l'ensemble urbain	Impact négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti traditionnel. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	Impact relativement neutre sous réserve de la qualité des mises en œuvre.
Sur le bâti neuf	Impact neutre sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.
<i>Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :</i>	
Espaces urbains non bâtis	Parmi les espaces non bâtis, il convient de distinguer les espaces jardins, cours, espaces verts protégés accompagnant des bâtiments exceptionnels et les espaces de jardins ou de cœur d'îlot non visibles de l'espace public. Impact très négatif de la pose de capteurs au sol dans les espaces situés entre la clôture sur rue et le bâti en recul ainsi que dans les cours et aux abords de bâtiments exceptionnels.

	Impact neutre de la pose au sol dans des espaces non visibles de l'espace public et n'ayant pas de rôle de mise en valeur de bâtis de qualité.
Espaces urbains du centre ancien (PUa)	Impact très négatif sur le paysage urbain bâti du centre ancien de Salers. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des pans de toiture non visibles de l'espace public. La difficulté réside dans l'appréhension de la notion de visibilité de l'espace public : en effet, le relief peut dégager ponctuellement des perspectives sur « les toits ».
Faubourgs et hameaux (Pub et PUC)	Impact négatif de la pose de capteurs solaires sur des pans de toitures visibles de l'espace public, sauf, et sous réserve de la qualité de la mise en œuvre, sur des appentis ou annexes (bâtiments bas) et des bâtis neufs et équipements (sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Quartiers récents (PUd)	Impact acceptable sur des bâtiments techniques ou pentes de toiture non visibles de l'espace public.
Espace naturel avec bâti isolé	Impact acceptable dans des espaces naturels sur des bâtiments techniques ou pentes de toiture non visibles de l'espace public.

Les modes d'insertion des dispositifs « capteurs solaires » au patrimoine bâti :

L'impact des dispositifs sur le patrimoine bâti et paysager est directement lié à la qualité des mises en œuvre et à l'effort d'insertion architecturale des dispositifs. Sont présentées ci-dessous différentes solutions d'insertion au bâti en fonction de sa typologie (ancien ou neuf).

	<p>Contre-exemple :</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <p>Des équipements surajoutés au bâti sans intégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement extérieur sans intégration bâtie ou paysagère ▪ Capteurs ou fenêtre de toit en surépaisseur ▪ Capteurs posés ne respectant pas la pente ni le coloris de la toiture. <p><i>Par exemple, capteurs rectangulaires sur une toiture triangulaire, capteurs avec une inclinaison différente de son support, pose sur une couverture en tuiles...</i></p> <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements dépassant des acrotères ▪ Equipements posés sur toitures basses : visibles depuis l'espace public et bâtiments en surplomb
--	---

	<p>Intégration minimale :</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements tels que VMC, Chaudière, PAC intérieures aux bâtiments ▪ Capteurs solaires formant une composition de toiture en accord avec les façades : centré, bords alignés, dimensions similaires ou autre forme de composition <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements en toiture haute, moins visibles ▪ Intégration de garde-corps, acrotères et autres éléments architecturaux pour masquer les équipements hauts <p><i>La plantation de toitures terrasse basses contribue à un cadre végétal rafraîchissant en été</i></p>
	<p>Intégration sur annexes et appentis :</p> <p>Sur des bâtiments de qualité, la meilleure solution est souvent de conserver les matériaux et façades et intégrer les équipements modernes à des annexes ou des constructions amovibles</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des appentis et dépendances existants ou en créer (dans le respect du patrimoine) pour loger les équipements <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auvents, brise-soleil, appentis, débords de toiture peuvent être investis pour le captage solaire. Sur les bâtiments de qualité, les équipements doivent être indépendants et ne pas endommager le bâtiment original.
	<p>Intégration en bas de pente :</p> <p>Intégration intéressante lorsqu'elle concerne tout le bas de pente : peu visible depuis des points éloignés. Par contre, visible depuis des points rapprochés, et les bas de pente sont plus sujets aux ombres et masques solaires.</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bas de pente, intégré à la zinguerie (dalle, gouttière) par le coloris et le calpinage ▪ Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres) au besoin. <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brise-soleil ou appuyés sur les acrotères. ▪ Solution moins bien adaptée au patrimoine du XX^e siècle car ne respecte pas l'expression d'une toiture plate.

	<p>Intégration en haut de pente :</p> <p>Intégration intéressante lorsqu'elle concerne tout le haut d'une toiture : peu visible depuis un point rapproché (rue) et effet de fondu avec le ciel (réflexion, ou ton foncé) depuis les points éloignés. Reprend les principes de verrières / atriiums traditionnels.</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Haut de pente ; intégré au faitage par le coloris et le calpinage ▪ Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres) au besoin. <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Très peu visible depuis l'espace public (retrait) ▪ Peut être employé pour couvrir des puits de lumière centraux ou éléments en « sheds ».
	<p>Intégration sur tout un pan de toiture :</p> <p>L'utilisation d'un matériau unique de couverture ou un système cohérent de solaire électrique (PV) et thermique est l'idéal d'intégration.</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pentes traditionnelles sont parfaitement compatibles avec les besoins de capteurs : la surproduction peut être stockée (chaleur) ou vendue (électricité). ▪ Ensemble cohérent, centré, avec caches (faux cadres) au besoin. <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les panneaux doivent être dimensionnés par rapport aux ombres qu'ils peuvent créer les uns sur les autres et par rapport à leur visibilité (surtout liée à la hauteur des éléments)
	<p>Intégration en façade / en verrière :</p> <p>Des panneaux verticaux optimisent les gains hivernaux, lorsque le soleil est bas. Ils peuvent prendre la forme de compositions opaques ou des verrières semi-transparentes.</p> <p>Formes traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprendre la typologie des verrières et jardins d'hiver traditionnels. Les dispositifs doivent être distincts du bâti original pour ne pas le détériorer. <p>Formes contemporaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De grandes compositions de verrière sont possibles dans l'architecture des courants modernes. Des panneaux de verre PV semi-transparentes ou des brise-soleil tubulaires thermiques peuvent améliorer les qualités thermiques de murs vitrés existants. <p>Des panneaux innovants de volet ou brise-soleil mobiles existent, conviennent à l'esprit et le style rationaliste des constructions modernes.</p>

2.4.2.5. LES PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Les capteurs solaires thermiques, comme exposé au chapitre précédent présentent

- soit l'aspect de structures tubulaires,
- soit l'aspect de panneaux avec ballon-réserve,
- soit l'aspect de panneaux photovoltaïques.

On notera que les structures tubulaires et les ballons réserve en toiture ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation du bâti ancien.

Il faut à la fois distinguer et prendre en compte l'impact de ces dispositifs :

- sur l'intégrité du bâti et sa cohérence architecturale,
- sur les paysages, qu'il s'agisse du paysage naturel ou urbain.

Dans ce deuxième cas, la notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

<i>Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :</i>	
Sur le patrimoine exceptionnel	Impact très négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le patrimoine constitutif de l'ensemble urbain	Impact négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti traditionnel. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et annexes)	Impact relativement neutre sous réserve de la qualité des mises en œuvre. Les structures tubulaires sont à exclure et les ballons réserve sont à exclure, sauf insertion en façade non visible de l'espace public. L'impact des structures par panneaux peut être limité par une implantation respectueuse de la forme, pente et couleur de la toiture (cf recommandations d'insertion des panneaux solaires photovoltaïques au chapitre précédent). L'impact sera limité par le choix d'implantation sur des appentis ou des annexes.
Sur le bâti neuf	Impact neutre sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.
<i>Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :</i>	

Espaces urbains non bâtis	Sans objet
Espaces urbains du centre ancien (PUa)	Impact très négatif sur le paysage urbain bâti du centre ancien. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des pans de toiture non visibles de l'espace public.
Faubourgs et hameaux (Pub et PUC)	Impact négatif de la pose de panneaux thermiques sur des pans de toitures visibles de l'espace public, sauf, et sous réserve de la qualité de la mise en œuvre, sur des garages, appentis ou annexes (bâtiments bas) et des bâtis neufs et équipements (sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Quartiers récents (PUd)	Impact acceptable sous réserve de la qualité de la mise en œuvre
Espace naturel avec bâti isolé	Impact acceptable dans des espaces naturels sur des bâtiments techniques.

Les façades solaires :

La pose de panneaux solaires en façade impacte le patrimoine bâti et paysager, de façon différente suivant le choix d'implantation et l'exposition depuis l'espace public.

La notion de visibilité est le critère principal de la capacité des tissus bâtis anciens à intégrer les dispositifs d'énergie renouvelable.

Il s'agit d'une notion relativement complexe dans la mesure où il convient de tenir compte de la topographie du site et des bâtiments surplombant l'installation projetée.

<i>Capacité esthétique du tissu bâti à intégrer ces dispositifs :</i>	
Sur le patrimoine exceptionnel	Impact très négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti et des ensembles architecturaux exceptionnels. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le patrimoine constitutif de l'ensemble urbain	Impact négatif L'ensemble de ces dispositifs constitue une atteinte à l'intégrité du bâti traditionnel. Ils ne sont pas compatibles avec la préservation de leur intégrité et de leur qualité architecturale dans le sens où ils ne sont pas compatibles avec l'objectif de préservation des matériaux et des mises en œuvre d'origine.
Sur le bâti sans intérêt patrimonial majeur (constructions principales et	Impact relativement neutre sous réserve de la qualité des mises en œuvre. Les façades solaires auront un impact limité lorsqu'elles seront mises en œuvre sur des façades non visibles de l'espace public.

annexes)	L'impact sera d'autant plus limité que le choix d'implantation se portera sur des appentis ou des annexes.
Sur le bâti neuf	Impact neutre sous réserve de s'inscrire dans un projet architectural d'ensemble et de la qualité des mises en œuvre.
<i>Capacité esthétique des espaces à intégrer ces dispositifs :</i>	
Espaces urbains non bâtis	Sans objet
Espaces urbains du centre ancien (PUa)	Impact très négatif sur le paysage urbain du centre ancien de Salers. Toutefois, l'impact peut être limité par la pose de ces dispositifs sur des façades non visibles de l'espace public.
Faubourgs et hameaux (PUB et PUc)	Impact négatif sur des façades visibles de l'espace public, sauf, et sous réserve de la qualité de la mise en œuvre, sur des appentis ou annexes (bâtiments bas) et des bâtis neufs et équipements (sous réserve que le dispositif s'inscrive dans le projet architectural dès la conception.
Quartiers récents (PUd)	Impact acceptable sous réserve de la qualité de la mise en œuvre
Espace naturel avec bâti isolé	Impact acceptable dans des espaces naturels sur des façades non visibles de l'espace public.

2.4.2.6. L'ENERGIE GEOTHERMIQUE

De toutes les exploitations des énergies renouvelables, l'exploitation de l'énergie géothermique est celle qui engendre le moins d'impacts sur la qualité architecturale et patrimoniale et sur le paysage.

Seules les installations hors sol nécessaires à l'exploitation, mais généralement de faible importance, peuvent avoir un impact sur le patrimoine.

2.4.2.7. L'ENERGIE HYDRAULIQUE

L'exploitation de l'énergie hydraulique peut donner lieu à des ouvrages plus ou moins importants, voire à des dérivations, qui peuvent affecter la qualité esthétique des espaces environnant le tissu bâti.

Il n'y a pas de projet d'aménagement de ce type à Salers.

2.4.3 ANALYSE DE L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, DES MODES CONSTRUCTIFS EXISTANTS ET DES MATERIAUX UTILISES, PRECISANT AU BESOIN L'EPOQUE DE CONSTRUCTION, PERMETTANT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

2.4.3. ANALYSE DES TYPOLOGIES ET MODES D'IMPLANTATIONS DES CONSTRUCTIONS DANS LE BUT DE DETERMINER DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Il faut d'abord repérer les styles architecturaux et constructifs pour analyser leur influence sur la performance énergétique des bâtiments. Cet exercice demande bien sûr des généralisations pour offrir des pistes générales de prise en compte de la consommation énergétique. Il convient dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique, de regarder aussi les spécificités d'un bâtiment. Les architectes et bureaux d'études thermiques doivent être associés aux objectifs de performance.

2.4.3.1. GENERALITE SUR LES BATIMENTS PERFORMANTS

Avant d'analyser les détails constructifs techniques des bâtiments, il est nécessaire d'évaluer leur spécificité et « efficacité » d'une manière plus globale. En effet, l'efficacité énergétique d'un bâtiment ne dépend pas uniquement des performances des matériaux et équipements, évalués un à un. Il s'agit d'adopter une approche globale sur le bâti, intégré dans son environnement. Les bâtiments s'adaptant au mieux au site sur lequel ils sont implantés, intégrant les caractéristiques de celui-ci dans sa conception, sont dits bioclimatiques. La construction bioclimatique, d'une manière générale, respecte les grands principes suivants :
(Source : La conception bioclimatique, Jean Pierre Oliva)

- Relation au site :

D'une façon générale, on choisira sur le terrain, l'endroit privilégié pour bénéficier au maximum :

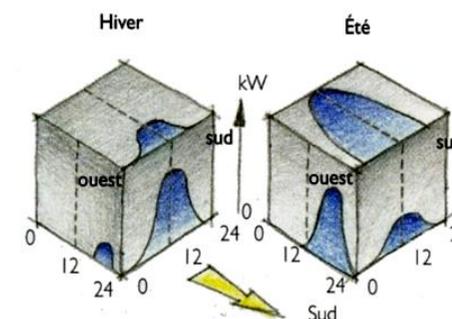
- des protections naturelles au vent froid et au soleil estival par les mouvements du terrain naturel et la végétation existante,
- de l'ensoleillement hivernal en évitant les masques portés par les feuillages persistants, le relief et les bâtis existants.

Forme et orientation :

Les parois d'un bâtiment climatique étant principalement captrices (paroi sud) ou principalement déperditives (paroi nord), et alternativement captrices et déperditives (parois est, ouest et toiture), la forme optimale, d'un point de vue énergétique, est donc celle qui permet simultanément de perdre un minimum de chaleur et d'en gagner un maximum en hiver, et d'en recevoir un minimum en été.

L'ensoleillement :

Quelle que soit la zone tempérée, c'est la façade sud qui reçoit le maximum de rayonnement solaire en hiver, et les façades est et ouest, ainsi que la toiture en été. Bien que le rayonnement reçu en été par la façade est soit théoriquement symétrique à celui de la façade ouest, il est souvent inférieur du fait des nébulosités matinales.



Puissance solaire reçue en kWh en hiver et en été, selon la position de la façade

Source : La conception bioclimatique, JP Oliva

On a donc intérêt, pour optimiser la thermique d'hiver comme celle d'été, à développer au maximum la surface des façades sud, et à réduire celles des façades est, ouest et toiture. La meilleure configuration, que ce soit pour des constructions isolées ou groupées, sauf contraintes particulières, est la forme allongée dans l'axe est-ouest. Cet allongement est-ouest et la réduction en profondeur nord-sud, quand ils sont compatibles avec les autres considérations du site ou de programme, favorisent aussi très efficacement l'éclairage naturel des pièces de vie durant la journée.

La compacité :

Pour un volume habité équivalent, l'enveloppe présentant la plus faible surface de parois extérieures sera celle présentant le moins de déperditions thermiques.

La recherche de la géométrie la plus compacte possible doit être pondérée par la priorité donnée à la façade sud et bien sûr rester en cohérence avec les autres objectifs architecturaux. Le coefficient de forme - rapport entre la surface extérieure de l'enveloppe et le volume de l'espace qu'elle contient - est un bon indicateur de la compacité et permet de comparer les volumétries par rapport à leur forme pour un espace de vie équivalent.

- Pourcentages de surface vitrée :

Aujourd'hui, la moyenne de la surface vitrée dans le neuf, par rapport à la surface habitable, est descendue à 13% (13 m² d'ouverture, soit 8 à 9 fenêtres, pour une maison de 100 m²). La RT 2012 corrige cette tendance : le ratio 1/6 de baies vitrées/surface habitable est un minimum et l'augmenter améliore les performances énergétiques ; elle montre donc tout l'intérêt de réduire les deux postes consommateurs d'énergie que sont le chauffage et l'éclairage en bénéficiant au maximum des apports solaires.

Ce n'est que depuis quelques années que ces principes de conception bioclimatique font partie intégrante de la démarche globale de développement durable. Cependant il ne s'agit que d'une logique de bonne intégration du bâti dans son environnement, afin de minimiser l'impact d'une implantation sur ce dernier, tout en maximisant le confort intérieur. Enfin il ne s'agit que de redécouvrir les principes de l'architecture vernaculaire (architecture traditionnellement présente dans la région).

Ainsi le patrimoine bâti protégé au titre de l'AVAP, présente la plupart des principes de la construction bioclimatique, permettant une bonne interaction avec son environnement direct et global, tout en limitant les consommations d'énergie supplémentaires.

2.4.3.2. ANALYSE DE LA FORME URBAINE DU POINT DE VUE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Implantation, style :

Légende : Impacts sur les objectifs de performance énergétique :

- : impact négatif : poste de consommation,
+ : impact positif, poste de gains,
+/- : impact mitigé, facteur à prendre en compte

Immeubles et maisons de ville		
Volet urbain	+	→ Déplacements moins consommateurs (quartiers centraux et péri-centraux) → Possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes de ventilation, etc.)
Volet Paysage <ul style="list-style-type: none">• Suivant la taille des parcelles : présence de végétation	+/-	Jardins en cœur d'îlot : → Ombrage lié à la végétation : confort d'été, réduction des gains hivernaux
Volet architectural <ul style="list-style-type: none">• Volumétrie : implantation di bâti en contiguïté	+ +	→ Bonne compacité, moindre déperditions → Moindres surfaces déperditives

Toitures :

La forme, la pente, le matériau de toiture et le type de structure influent sur le potentiel d'économie et de gain énergétique des toitures. Leur orientation(s) doit être prise en compte pour chaque projet particulier.

La priorité pour la mise aux normes énergétique d'un logement est l'isolation de sa toiture, de ses combles. La prise en charge des fuites d'air et les problèmes d'humidité véhiculée dans cet air, et les souches de toiture (cheminées, événements, hottes et autres) qui la traversent sont à analyser dans tout projet d'amélioration de la performance énergétique.

A Salers, les toitures sont généralement à deux pentes symétriques, et de forte inclinaison (40% et plus). L'usage de l'ardoise et de la lauze est une constante dans tous les styles.

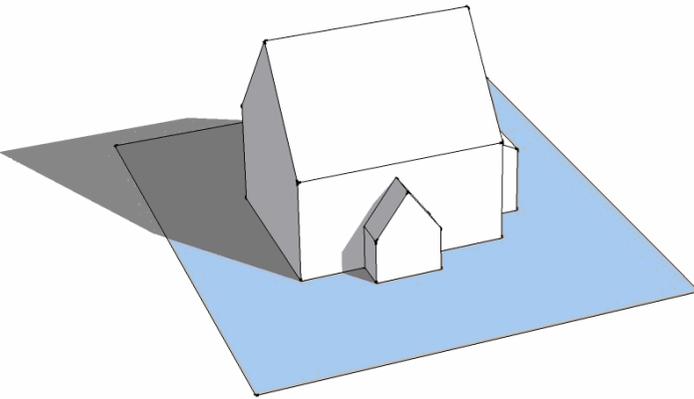
Il convient lors d'un projet de mise aux normes des performances énergétique, de considérer chacun de ces aspects, ainsi que l'orientation et l'intégration dans le paysage. Les architectes et bureaux d'étude thermique doivent être associés aux objectifs de performance.

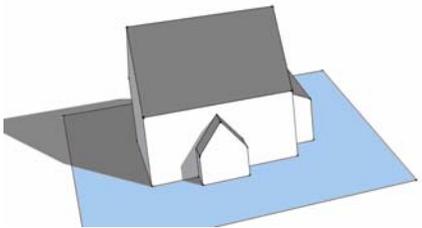
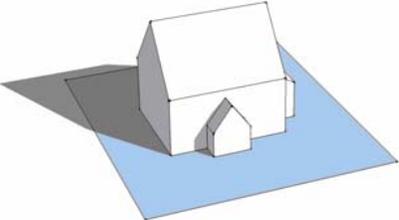
En toiture, les modes constructifs influent sur la capacité à isoler fortement :

- Charpente bois : possibilité d'isoler facilement, le bois n'offrant pas de pont thermique important ;
- Combles habités : surface plus importante à isoler (murs / rampants) ;
- Combles inhabités : isoler horizontalement au-dessus des plafonds, possibilité de ventiler les combles facilement pour refroidissement l'été, préchauffage de l'air en hiver ;
- Combles : emplacement intéressant pour les équipements liés à la performance énergétique : Ventilateurs, pompes diverses, ballons d'eau chaude isolée, stockage d'eau de pluie sous certaines conditions...
- Toitures à faible pente : nécessité d'isoler soit par l'extérieur, produits spécifiques, ou sous rampants, avec faux plafond.

Les orientations et les pentes déterminent leur compatibilité avec le captage d'énergie solaire.

Elles influent sur l'intégration réussie de systèmes de performance énergétique : Capteurs et machineries, situés dans des espaces non visibles depuis l'espace publics ou parfaitement intégrés.

Nombre de pentes :	
Toitures inclinées à 2 pentes	
	
Impact sur les objectifs de performance énergétique :	
Double orientation Pignons importants	+ Différenciation façade principale / façade secondaire dans le traitement, selon les gains solaires possibles, les vues + Possibilité de fenêtres et baies plus facilement que sur des pans de toiture : gain de lumière et chaleur

Matériaux :	Inclinaison :
<p>Ardoise</p> 	<p>Fortes pentes (plus de 45°)</p> 
<p>Charpente bois et ardoise U = 6,91 R = 0,14</p>	<p>Type de structure : Charpente de bois</p>
<p>Impact sur les objectifs de performance énergétique :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Albédo faible / absorption de chaleur élevé : • Couleur anthracite <p>- matériau soumis à des contraintes de dilatation importantes : durabilité</p> <p>+ Préchauffage de l'air par le grenier possible en hiver</p> <p>+ Compatible avec les capteurs thermiques et certains capteurs photovoltaïques foncés</p>	<p>Charpente bois Grands volumes de combles</p> <p>Pente forte + Les éléments en bois peu conducteur ne font pas de ponts thermiques sous ce climat</p> <p>+ Espace habitable important sur emprise au sol réduite - éclairage difficile, - isolation de combles habités consommateur de plus de m² d'isolant</p>
<p>Nonobstant d'autres contraintes esthétiques, architecturales ou urbaines, types d'équipements compatibles en épaisseur, couleurs :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capteurs photoélectriques de type ardoise solaire, ▪ Capteurs (thermique ou PV) en panneaux, groupés et sur l'ensemble de la toiture (systèmes d'intégration par modules) ▪ Revêtements souples 	

Modes constructifs des façades

Les façades sont majoritairement constituées en moellons enduit. Les bâtiments sont couramment soumis à des remontées capillaires. Pour mieux y résister, le soubassement est souvent construit en pierre plus dure (grès, silex...). Un mur en moellon possède une bonne inertie et l'eau contenue dans les murs anciens génère du froid vers l'intérieur en s'évaporant sous les rayons du soleil. Ces qualités garantissent un excellent confort d'été.

L'objectif de l'AVAP n'est pas d'effectuer un diagnostic thermique sur les bâtiments de l'aire de mise en valeur, nous ne traiterons donc pas les bâtis individuellement. Cependant, le diagnostic patrimonial a permis de distinguer plusieurs types constructifs pour différentes parois.

- façades moellons + enduit
- façades en pierres de taille

Ne connaissant pas la composition exacte des parois ni leur réelle épaisseur, il est tout de même possible d'en calculer une résistance thermique approchée.

Façades en moellons et enduit	
Dessin	
Descriptif :	
Moellons 50 cm	U = 2,021
Enduit chaux sable 2 cm	R = 0,495
RT existant : Rmin = 2,3	

Ces types constructifs présentent une résistance thermique trop faible, comparée à la résistance minimale exigée par la réglementation thermique en vigueur. Encore une fois, l'isolation par l'extérieur est à proscrire au risque de détériorer le patrimoine architectural de l'aire de mise en valeur. Cependant il existe d'autres solutions techniques envisageables, qui celles-ci, ne porteront en aucun cas atteinte à ce patrimoine.

Ouvertures

Les ouvertures dans l'habitat traditionnel ont des proportions plus hautes que larges, à grands carreaux.

Lorsque les ouvertures sont du simple vitrage classique monté sur une menuiserie bois, le coefficient de transmission thermique de telles structures peut être évalué à $U_w = 5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ (menuiserie et vitrage), ce qui révèle une faible efficacité thermique.

2.4.4. DETERMINATION DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Une démarche d'amélioration des performances énergétiques doit prendre en compte l'implantation du ou des bâtiments, son impact urbain pour déterminer d'abord si les modifications planifiées ne changent pas le rapport et l'harmonie du paysage urbain.

La prise en compte de la toiture doit être la seconde priorité, car c'est la principale surface déperditive (d'où s'échappe la chaleur) et peut être une surface de gains importants (utile si des capteurs peuvent profiter de cette énergie, néfaste si cela entraîne une surchauffe en été...). Les flux d'aération et autres dispositifs techniques peuvent aussi investir la toiture : l'intégration urbaine et paysagère dans le respect des styles architecturaux est primordiale.

Ensuite dans une démarche de performance énergétique, la résistance thermique des parois verticales (murs, fenêtres, autre) doit être maîtrisée : gains, pertes, ventilation, ombrage, sans porter atteinte à la qualité architecturale, qui donne sa valeur au bâti.

Quelques définitions :

Conductivité thermique λ :

C'est une grandeur physique caractérisant le comportement du matériau lors du transfert de chaleur par conduction. Elle représente la quantité de chaleur transférée par unité de surface et par une unité de temps sous un gradient de température. Elle est exprimée en watts par mètre-kelvin (W/m.K). Plus la conductivité thermique est faible, plus le matériau est isolant.

Resistance thermique R :

Elle exprime la capacité d'un matériau à résister au froid et au chaud. Exprimée en mètre-Kelvin par watt ($m^2.K/W$), la résistance thermique R s'obtient par le rapport de l'épaisseur en mètre sur la conductivité thermique du matériau. Plus le R est élevé, plus le produit est isolant.

Coefficient de transmission thermique U :

Le coefficient de transmission thermique d'une paroi caractérise la quantité de chaleur traversant une paroi en régime permanent, par unité de temps, par unité de surface et par unité de différence de température entre les ambiances situées de part et d'autre de ladite paroi. Plus sa valeur est faible, plus la paroi est isolante.

Le coefficient U_w concerne l'isolation de la fenêtre dans son ensemble (vitrage inclus). Plus ce coefficient est petit, plus la structure est isolante.

Energie finale :

C'est l'énergie consommée dans le bâtiment, relevée au compteur.

Energie primaire :

La consommation en énergie primaire, représente l'énergie consommée dans la nature pour produire l'énergie réellement consommée dans le bâtiment. La conversion d'énergie primaire en énergie finale est forfaitaire (1kWh électrique = 2,58 kWh d'énergie primaire ; 1kWh hydrocarbure = 1 kWh d'énergie primaire ; 1kWh bois = 1kWh d'énergie primaire (0,6 kWh d'énergie primaire dans le cadre du label BBC EFFINERGIE).

2.4.4.1. LA REGLEMENTATION THERMIQUE DANS L'EXISTANT

La réglementation thermique des bâtiments existants s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage.

Elle repose sur les articles L.111-10 et R.131-25 à R.131-28 du Code de la construction et de l'habitation ainsi que sur leurs arrêtés d'application.

L'objectif général de cette réglementation est d'assurer une amélioration significative de la performance énergétique d'un bâtiment existant lorsqu'un maître d'ouvrage entreprend des travaux susceptibles d'apporter une telle amélioration.

[L'arrêté du 3 mai 2007](#) relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants liste l'ensemble des travaux visés et donne les exigences associées.

Objectifs généraux de la RT dans l'existant

- Améliorer la performance énergétique du bâti,
- Limiter l'utilisation de la climatisation et maintenir le niveau de confort d'été,
- Ne pas dégrader le bâti.

Cette réglementation s'applique lors des travaux de rénovation, d'amélioration, d'installation et de remplacement. Elle concerne tous les bâtiments sauf :

- les bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques,
- lorsque les travaux sont engagés suite à des catastrophes naturelles ou technologiques ou suite à des actes de vandalisme
- dans les cas de travaux sur l'enveloppe des bâtiments anciens. En effet, les minima imposés par la réglementation s'appliquent uniquement aux murs composés de béton (banché ou parpaing), de briques industrielles ou bardages métalliques.

La RT dans l'existant pour le bâti d'intérêt patrimonial

La réglementation thermique de l'existant n'oblige pas la mise aux normes des parois en pierre. Seules les parois en béton (blocs et banché), briques industrielles et bardage métallique sont concernées.

Les bâtis anciens, patrimoine architectural incontestable de cette région Centre ne sont donc en aucun cas soumis à la réglementation thermique en vigueur quant à des travaux de rénovation.

Cependant, lors d'une rénovation, le soin est laissé aux propriétaires d'entretenir leur bien de manière durable, et sans porter atteinte aux qualités esthétiques et structurelles du bâti. Pour le confort des occupants, une isolation peut tout de même être envisagée.

Dans un contexte de développement durable et où la faible consommation d'énergie du bâti est de mise, tous travaux doivent tendre vers la mise aux normes (thermique ou autres normes comme celle des circuits électriques par exemple) et atteindre les valeurs de référence en termes d'isolation et d'économie d'énergie.

A qui s'applique cette réglementation ?

Les bâtiments existants résidentiels et non-résidentiels sont concernés par ces dispositions, à l'exception de ceux soumis aux mesures concernant les rénovations lourdes. Ces obligations s'appliquent :

- aux bâtiments de moins de 1000 m², quels que soit l'importance des travaux portant sur la thermique entrepris ;

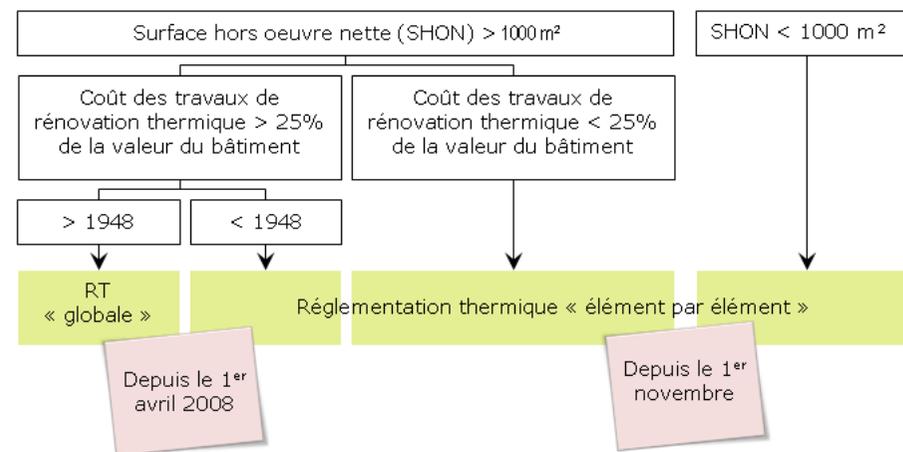
- aux bâtiments de moins de 1000 m² qui font l'objet de travaux de rénovation plus légers (qui ne reprennent pas l'ensemble des postes susceptibles d'améliorer la performance énergétique). Elle s'applique également à tous les bâtiments construits avant 1948.

A TITRE D'ILLUSTRATION, UN PARTICULIER QUI FAIT REMPLACER SES FENETRES, INSTALLE UNE CHAUDIERE NEUVE OU ENTREPREND DES TRAVAUX D'ISOLATION DANS SON LOGEMENT, UN PROPRIETAIRE BAILLEUR QUI FAIT REALISER DES TRAVAUX POUR REMPLACER UNE CHAUFFERIE D'IMMEUBLE, UN PROPRIETAIRE DE LOCAUX DE BUREAUX QUI RENOVE SON INSTALLATION DE VENTILATION, ... SONT SOUMIS A DES OBLIGATIONS DANS CE CADRE.

Quelles sont les exigences à respecter ?

Lorsqu'un maître d'ouvrage décide de remplacer/installer un élément d'isolation, un équipement de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation ou un équipement d'éclairage (ce dernier poste ne concerne que les bâtiments tertiaires), il doit installer des produits de performance supérieure aux caractéristiques minimales mentionnées dans l'[arrêté du 3 mai 2007](#).

Les exigences ont pour ambition de cibler les techniques performantes tout en tenant compte des contraintes de l'occupant, ce qui permettra, en intervenant sur suffisamment d'éléments, d'améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment dans son ensemble.

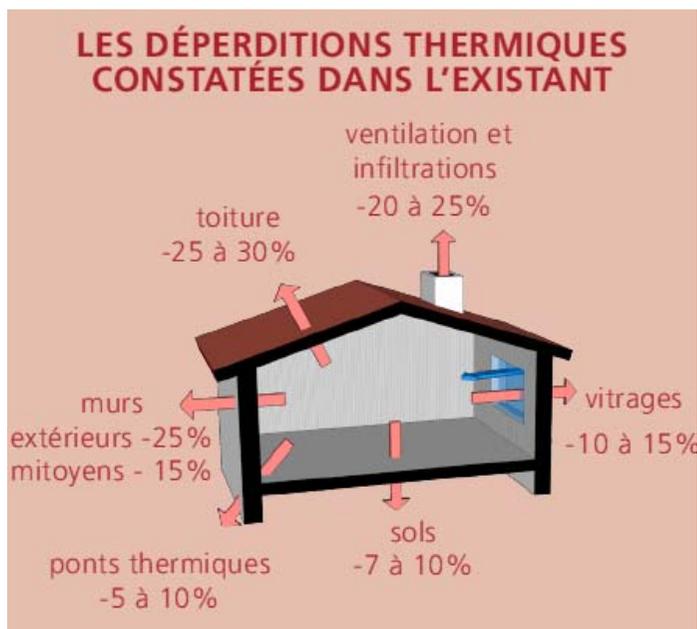


Concernant la commune de Salers, la plupart des bâtiments concernés par l'AVAP ont une superficie inférieure à 1000 m², la réglementation s'appliquera élément par élément.

Dans le cadre de l'AVAP et de la réhabilitation, cette réglementation thermique est directement applicable. Elle n'oblige pas à faire des travaux, mais lorsque des travaux sont entamés, ils doivent répondre à ces normes. Dans une optique de durabilité, de valeur de revente des biens et d'économie de moyens, il convient, lorsque c'est possible, de dépasser ces normes pour tendre vers celles de la RT 2012.

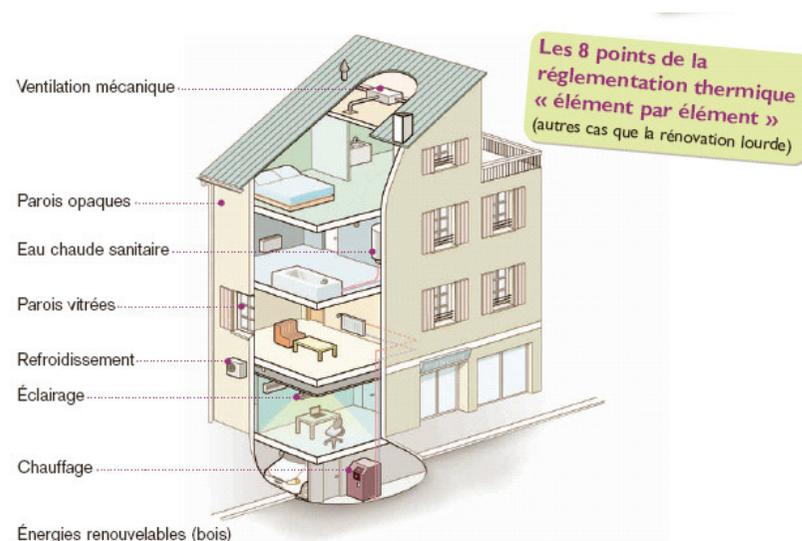
En effet, le coût des travaux est surtout celui de la main d'œuvre (particulièrement l'isolation) et donc un surplus d'isolation représente une faible surcharge par rapport à une isolation simplement normée. De même, certains investissements lourds (le changement des menuiseries par exemple), qui doivent donc durer, impliquent de choisir un matériau de la meilleure qualité disponible (architecturale et thermique) plutôt qu'un moyen de gamme vite obsolète lorsque les normes changent.

Les principaux postes de déperditions dans un bâtiment existant :



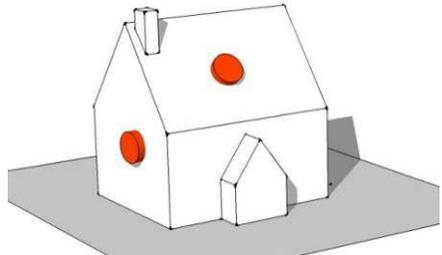
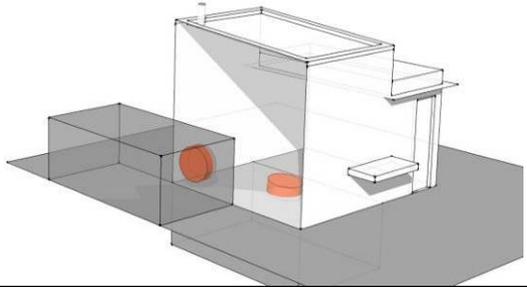
Source : CAUE31 Rénover suivant la réglementation 2005

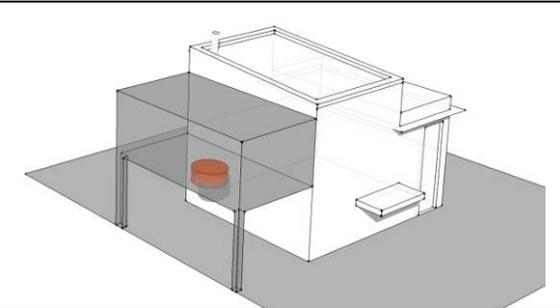
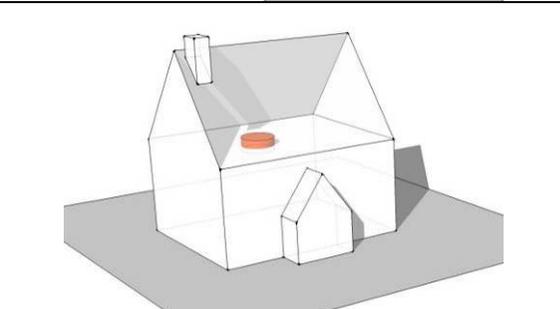
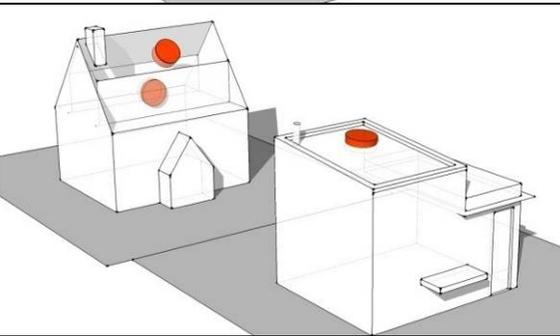
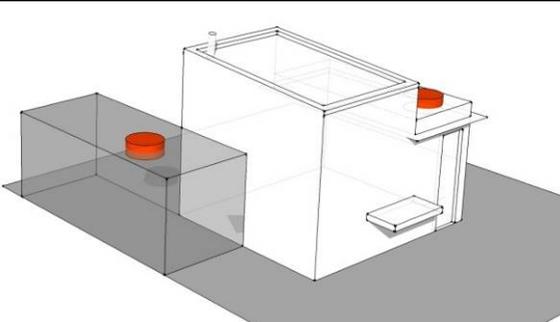
Les valeurs des résistances thermiques pour atteindre les objectifs de la RT, élément par élément :



Illustrations : ADEME source : www.rt-batiment.fr

La RT définit, élément par élément, la résistance thermique (la valeur d'isolation) à mettre en œuvre.

Type de paroi		RT EXISTANT		OBJECTIFS BBC (RT 2012)	
		Valeur R minimale pour RT existant en $m^2.K / W$ valeur indiquée par normes NF, CE etc.	Epaisseur indicative isolants courants (λ de 0.035 ou moins) (laine verre, laine de roche, fibre de bois, ouate cellulose (papier déchiqueté), liège, certains autres isolants : mousses polyuréthanes source végétale, animale)	Valeur R indicative pour atteindre consommation de < 50 kWh/m ² par an (dans le cadre de travaux complets) Objectif : RT 2012 <i>Source : solution technique universelle, Olivier Sidler</i>	Epaisseur indicative isolants courants ... voir liste précédente Valeur stricte de l'isolant (ajouter finition intérieure ex plâtre) ou Valeur incluant lambris bois
Mur extérieur, Toiture de pente > 60°		2.3 2.3	8 cm 8 cm	4,3 7,5	13-14 cm 22-23 cm
Paroi donnant sur un espace non chauffé (mur ou plancher sur garage, vide sanitaire par exemple)		2	6,5 cm	4,3	13-14 cm

Plancher bas donnant sur l'extérieur ou sur un parking collectif		2,3	8 cm	4,3	13-14 cm
Comble perdu		4,5	15-16 cm	7,5	23-25 cm
Comble aménagé, et toitures < 60°		4	13-14 cm	7,5	23-25 cm
Toiture terrasse		2,5	8,5 cm	7,5	23-25 cm

Type de fenêtre	RT EXISTANT		OBJECTIFS BBC (RT 2012)		
		Valeur R minimale pour RT existant U_w	Caractéristiques générales	Valeur R indicative pour atteindre consommation < 50 kWh/m ² par an (dans le cadre de travaux complets) Objectif : RT 2012 <i>Source : solution technique universelle, Olivier Sidler</i>	Caractéristiques générales
Cas général dans l'ancien	 fenêtre battante à carreaux	2,3	Bois - PVC Double vitrage 8 à 12 mm Menuiseries métalliques Double vitrage 10 à 14 mm	*RT2012 : 1/6 au moins des façades doit être vitré 1,1	Double vitrage avec gaz argon et film faible émissivité sur cadre bois ou métal+bris thermique, ou triple vitrage sur cadre bois ou métal+bris thermique
Menuiseries coulissantes (dans le cadre de l'AVAP, uniquement dans le quartier neuf)	 Fenêtre coulissante	2,6	Bois - PVC Double vitrage 8 à 10 mm Menuiseries métalliques Double vitrage 10 à 16 mm	1,1	„

2.4.4.2. REGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Qu'est-ce que la RT 2012 ?

Elle a pour but de limiter la consommation énergétique des logements pour tendre vers la maîtrise de l'énergie. C'est le Grenelle de l'Environnement qui a décidé de cette nouvelle réglementation dénommée RT2012. Elle vise la réduction à peu près par trois la consommation d'énergie primaire (de 150 kWh/m²/an en 2005 à moins de 50 kWh/m²/an, hors transport et fabrication de l'énergie primaire) pour les nouvelles constructions.

On devrait ainsi voir se généraliser les Bâtiments Basse Consommation (qui correspondent à la norme RT2012), et voir apparaître au fur et à mesure, un nouveau type de bâtiments écologiques de Haute Performance Énergétique (HPE).

Le calendrier

La RT 2012 :

- En ce qui concerne les bâtiments neufs à usage de bureaux ou d'enseignement, les établissements d'accueil de la petite enfance, ainsi que les **bâtiments à usage d'habitation construits en zone Anru**, la RT 2012 est applicable à tous les **permis de construire déposés depuis octobre 2011**.
- Pour les autres bâtiments neufs à usage d'habitation, donc hors zone Anru, la RT 2012 s'applique à tous les **permis de construire déposés depuis le 1er janvier 2013**.

Anru : Agence nationale pour la rénovation urbaine

Les objectifs

- Faire diminuer la consommation d'énergie primaire à 50 kWh/m²/an en moyenne
- Moduler l'exigence de consommation en fonction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments
- Moduler l'exigence de critères techniques (localisation géographique, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments)
- Afin de garantir la qualité de conception énergétique du bâti, définir un seuil ambitieux de besoin maximal en énergie de chauffage des bâtiments.

Exigences de résultats

La RT 2012 révèle trois exigences de résultats :

- Exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti : le besoin bioclimatique ou "Bbiomax"

- Exigence de limitation de simultanée du besoin en énergie pour les composants liés au bâti (chauffage refroidissement et éclairage)
- un indicateur qui rend compte de la qualité de la conception et de l'isolation du bâtiment, indépendamment du système de chauffage.
- Un indicateur qui valorise la conception bioclimatique (accès à l'éclairage naturel, surfaces vitrées orientées au sud..) et l'isolation performante
 - Exigence de consommation maximale : "Cmax"
- Exigence de consommations maximales d'énergie primaire (objectif de valeur moyenne de 50 kWh/m²/an)
- 5 usages pris en compte : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires (ventilateurs, pompes)
 - Exigence de confort d'été
- Exigence sur la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours chauds.

Exigences de moyen

Pour garantir la qualité de mise en œuvre :

- Traitement des ponts thermiques
- Traitement de l'étanchéité à l'air

Pour garantir le confort d'habitation:

- Surface minimale de baies vitrées

Pour accélérer le développement des énergies renouvelables :

- Généralisation en maison individuelle

Pour un bon usage du bâtiment :

- Mesure ou estimation des consommations d'énergie par usage
- Information de l'occupant

Pour une qualité énergétique globale :

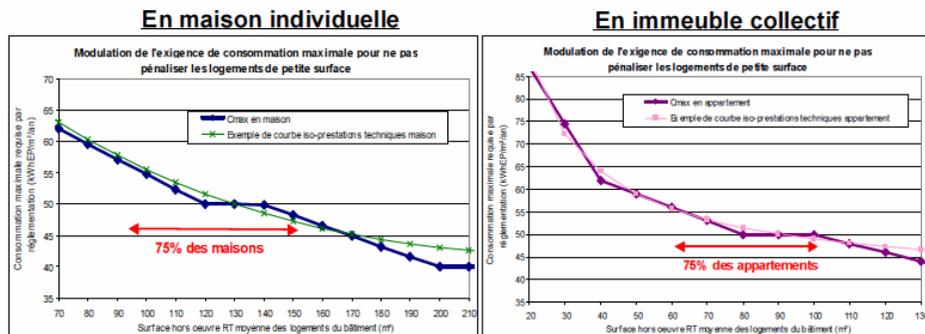
- Production locale d'énergie non prise en compte au delà de l'autoconsommation

La réglementation 2012 offre une plus grande liberté dans la conception des bâtiments. En effet les exigences se concentrent sur la performance globale du bâti, les quelques exigences de moyen sont limitées au strict nécessaire, avec pour objectif de faire pénétrer significativement une pratique (équipement d'énergie renouvelable, affichage des consommations,...). Cette réglementation est également plus simple et plus lisible que la précédente : les exigences sont exprimées en valeur absolue (et non plus en valeur

relative, ce qui nécessitait de comparer chaque bâtiment à un bâtiment de référence théorique), et les nombreux garde-fous techniques de la RT 2005 sont supprimés.

Modulation selon la surface

Afin d'assurer l'équité de la réglementation, et notamment de ne pas pénaliser les logements de petite surface, l'exigence est modulée en fonction de la surface du logement



Les avancées

- Une consommation globale d'énergie réduite d'un facteur 2 à 4:

Zones climatiques	RT2005 (Cmax en logement)		RT2012
	Chauffage par combustibles fossiles	Chauffage électrique (dont pompes à chaleur)	Valeur moyenne *
H1	130	250	60
H2	110	190	50

* Cette valeur moyenne est modulée en fonction de la localisation géographique, de l'altitude, du type d'usage du bâtiment, de sa surface pour les logements, et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

- Un besoin de chauffage divisé par 2 à 3 par une meilleur conception/isolation ;
- Une généralisation des techniques performantes : performances des systèmes de chauffage de 10 à 20% pour le chauffage par PAC, par gaz condensation et par chaudière bois, généralisation du chauffe eau thermodynamique ou de capteur solaire thermique, généralisation des énergies

renouvelables en maison individuelle, réduction de 30% de l'éclairage, large diffusion du triple vitrage...

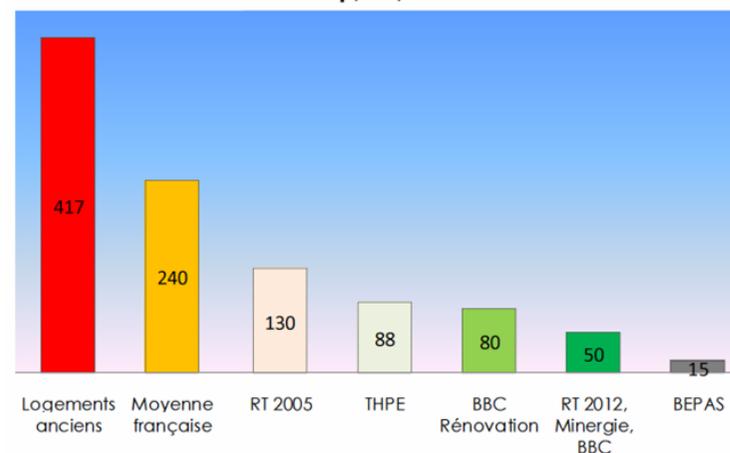
- Une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

La RT 2012 pour l'existant

Toute la RT 2012 actuellement est dédiée au neuf tant tertiaire que résidentiel. Faute de temps et sans doute de moyens, la RT 2012 n'a rien prévu pour l'existant et ne concerne que le neuf. Le marché de la rénovation énergétique s'en tiendra donc au respect de la RT existant de 2007.

Sans doute, la RT 2012 dans le neuf est assez compliquée à maîtriser et à mettre en œuvre, alors que la RT dans l'Existant se donne le temps de «l'observation» pour tirer enseignement et expériences d'une RT dite basse consommation.

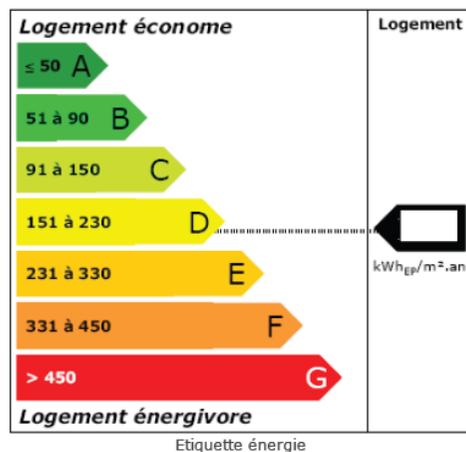
Comparateur général de l'efficacité énergétique des bâtiments : kWhEP/m²/an



La classe énergétique d'un bâtiment :

Le diagnostic (étiquette énergie) établi lors de la vente d'un bien immobilier détermine la consommation annuelle, par mètre carré. Une rénovation complète, conforme à la RT Existant amène vers un classement de C ou D. Si les critères RT 2012 sont atteints, la classe A est visée (actuel BBC), même dans des conditions difficiles, la classe B peut être largement atteinte.

CLASSE ENERGETIQUE (chauffage + ECS + ventilation + climatisation + auxiliaires de chauffe).



La réglementation thermique prend difficilement en compte les cas particuliers du patrimoine où des travaux mettraient en danger la qualité des matériaux et leur mise en œuvre.

La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) définit l'aspect extérieur et la qualité du cadre de vie des espaces publics et urbains, mais souvent le patrimoine et la qualité d'un bâtiment se juge également par la conservation des intérieurs originaux. Ainsi, si l'isolation par l'extérieur et la mise en place d'équipements sur les toitures doit être strictement encadrée dans ce document, il convient également de ne pas dévaloriser le patrimoine par des interventions intérieures.

Le patrimoine bâti et paysager s'inscrit dans la durée. Il a la valeur de sa construction initiale et de sa durabilité dans le temps. L'économie d'énergie s'inscrit également dans la durée et ne doit donc pas nuire à la durabilité du bâtiment. Les modes constructifs doivent être respectés pour ne pas mettre en danger la structure et les matériaux (humidité, chocs thermiques etc.) ni détruire les finitions. Les travaux sur le patrimoine doivent être le plus facilement réversibles possibles (par exemple, une contre cloison n'entrant pas en contact avec un mur) et ne pas modifier les caractéristiques du mur (par exemple, un doublage ventilé sur l'extérieur pour ne pas affecter l'humidité des matériaux).

Au-delà de la réglementation thermique, les usages doivent être adaptés au bâti qui les héberge et ne pas le dénaturer. Les économies d'énergies passent également par la mise en commun de certains équipements, les usages

complémentaires, la récupération de chaleur, l'adaptation du mode de vie aux saisons et l'utilisation de sources de chaleur renouvelables (le bois et autres biomasses) par des équipements les plus performants possible.

Si les travaux ne peuvent être réalisés entièrement, faute de moyens financiers ou techniques, il vaut mieux privilégier les postes de pertes importants : isolation des toitures, étanchéité des menuiseries, isolation des parois verticales, performance des équipements et ensuite production et utilisation d'énergies renouvelables.

Il convient de réaliser une rénovation la plus performante possible, sur un poste à la fois, plutôt qu'une isolation moyenne (ne répondant pas à la norme) sur une plus grande surface, ce qui nécessitera rapidement de nouveaux travaux de mise aux normes (nouveaux coûts et dérangements, mais aussi de risque de détérioration pour le bâtiment d'origine).

Un chantier peut donc être phasé sur plusieurs années tout en ayant une vraie cohérence.

2.4.4.3. EVALUATION DES CONDITIONS TECHNIQUES PERMETTANT DES ECONOMIES D'ENERGIE

En été, le climat de Salers est favorable au refroidissement de nuit : la masse d'une habitation permettra donc de stocker la fraîcheur et absorber la chaleur tout au long de la journée.

Ainsi la différence est notable entre un bâtiment de maçonnerie traditionnelle et un bâtiment de bloc de béton creux ou de brique creuses. C'est pour cela qu'il est recommandé d'isoler par l'extérieur le plus possible, gardant la masse thermique en contact avec l'espace de vie.

Cependant, la modification des façades, sur un patrimoine riche et aux décors de façade subtils liés aux qualités de matériaux et de mise en œuvre comme celui de Salers déqualifieraient le bâti et le site.

Il convient donc d'opter, dans le cas de bâtiments en pierre ou comprenant des éléments de modénature, pour l'isolation par l'intérieur.

L'isolation intérieure doit être faite dans le respect des matériaux existants (comme la pierre et le bois) sensibles à l'humidité et aux ponts capillaires de l'humidité : toute isolation s'accompagne d'un pare-vapeur continu et côté intérieur par rapport à l'isolant.

Les boiseries et décors ne doivent pas être masqués ou encore moins détériorés par un sur-isolant. D'autres postes d'économie d'énergie sont possibles, et doivent être mis à profit sans pour autant masquer le patrimoine.

L'institut PassivHaus (label d'efficacité énergétique), en 2011 a montré que les bâtiments très performants demeurent mieux protégés des surchauffes estivales que les bâtiments pauvrement isolés, si les ouvertures sont bien protégées du soleil.

L'isolant sert en période estivale à empêcher la chaleur ambiante de rentrer dans le bâtiment. Les ouvertures restent le principal point faible de la paroi.

Il faut donc mettre à profit débords de toiture, fenêtres en retrait, volets, vitrages performants, et les masques végétaux pour éviter de faire entrer la chaleur dans un bâtiment bien isolé.

De plus, une trop grande inertie thermique n'est pas toujours souhaitable, il faut réchauffer de grandes quantités de matériaux avant que les occupants ressentent le confort (temps de mise en chauffe). Cela est inapproprié pour des usages ponctuels (comme les résidences secondaires, locations de courte durée etc.)

De même, en saison chaude, la ventilation doit permettre de renouveler l'air respiré sans apporter un surplus de chaleur. Les échangeurs de chaleur sont donc tout indiqués (VMC double flux, pompe à chaleur pour créer eau chaude sanitaire, etc.). Lorsque l'air se rafraîchit (la nuit) il faut au contraire ouvrir largement la maison pour chasser la chaleur de la journée, et la ventilation naturelle est idéale par rapport à un système de ventilation trop puissant, bruyant et consommateur d'espace. Il faut donc avoir des systèmes de sécurisation des ouvrants pour pouvoir ouvrir la nuit.

En l'état actuel des technologies, tous les systèmes de contrôle de température, ombrage et ventilation peuvent être automatisés et optimisés. Un utilisateur informé peut diriger simplement les mêmes opérations sur son logement. L'idéal est un bâtiment qui demande le moins d'intervention et d'ajustements, par des systèmes simples (exemple : un auvent fait de l'ombre sans devoir être constamment ajusté, un arbre crée de l'ombre et de l'humidité bénéfique etc.).

Dans le cadre de la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, seule la partie « visible » des équipements de performance énergétique fait l'objet de prescriptions d'intégration.

Il convient de noter que dans le domaine du bâtiment, la priorité doit être portée à la réduction des consommations (par l'isolation, les équipements performants et un comportement adapté aux saisons notamment), l'entretien des bâtiments (matériaux en bon état et étanches, équipements bien calibrés dureront plus longtemps, etc...) qu'à des systèmes de production portant atteinte au patrimoine par leur anachronisme.

Dans le cas du patrimoine récent de l'ère moderne, même si les esthétiques sont visiblement plus compatibles avec des équipements de technologie avancée, il convient de respecter le style et l'intention de l'époque constructive et ne pas mettre en péril les structures.

Façades

Pour conserver les propriétés du mur ancien et éviter les désordres liés à l'humidité, on privilégiera une isolation dite **perspirante**. Cela signifie que les matériaux utilisés laisseront transiter la vapeur d'eau des deux cotés du mur. Par continuité capillaire entre l'isolant et la paroi ancienne, l'humidité ne stagnera pas dans les murs. Les dispositifs d'amélioration thermique seront perméables à la vapeur d'eau sans perdre leurs propriétés thermiques, le frein vapeur (avec Sd inférieur à 5) remplacera le pare vapeur et les parements intérieurs ne seront pas recouverts de peinture étanche.

Les enduits en ciment seront systématiquement supprimés. On laissera le mur sécher pendant au moins une saison. La chaux aérienne (CL) ou la chaux faiblement hydraulique (NHL2) sera utilisée pour réaliser les enduits ou le rejointoiement. Un soubassement en pierre dure pourra être enduit avec une chaux plus hydraulique (NHL3.5), bénéficiant d'une meilleure pérennité face aux rejaillissements des eaux de pluie.

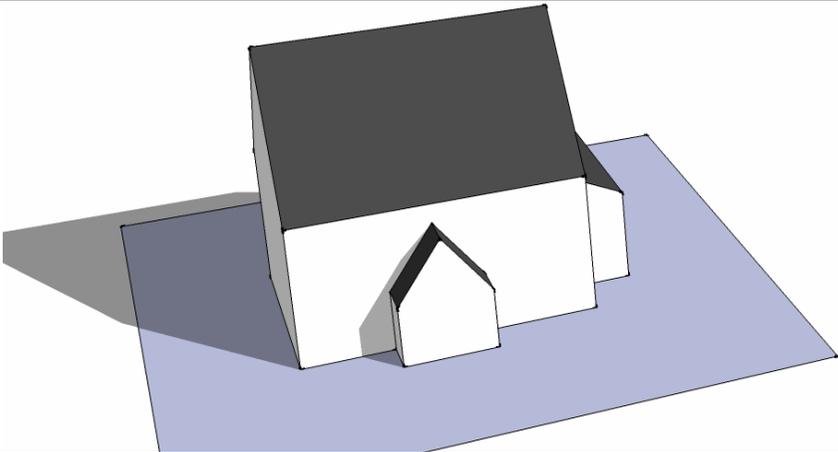
Exemples d'isolation :

Façades en pierre de taille	
Descriptif :	U = 0.24
Pierre de taille 50 cm	R = 4,17
Isolant chaux-chanvre 12.5 cm	Conforme à la RT
Fermacell 1.3 cm	
RT existant : Rmin = 2,3	

façades moellons et enduit	
Descriptif :	
Moellons 50 cm	U = 0,24
Isolant chaux-chanvre 12.5 cm	R = 4,2
Fermacell 1.3 cm	Conforme à la RT
RT existant : Rmin = 2,3	

Toitures

En cas d'isolation des rampants, le traitement antiparasitaire de la charpente au préalable est indispensable puisque les conditions d'hygrométrie seront bouleversées. La ventilation entre chevrons sera conservée. Pour le confort d'été, une épaisseur importante d'isolation (30 cm) est nécessaire pour permettre un bon déphasage de la chaleur. Par conséquent, les éléments de charpente sont souvent dissimulés dans le doublage.

Toiture ardoise

Dessin
Descriptif : Charpente bois 20 cm Remplissage chanvre Ardoise 1 cm
U = 0,22 R = 4,54 Conforme à la RT
RT existant : Rmin combles perdus = 4,5 Rmin comble aménagés = 4

Planchers

Planchers intermédiaires

Les planchers hauts, en bois, ne créent pas de ponts thermiques à l'inverse des planchers bétons. Entre solives, les fusées recouvertes de terre isolent peu mais elles assurent une régulation hygrométrique qu'il faut préserver. Sur les maisons plus cossues, un plancher avec plâtre sur lattes en sous face réduit davantage les pertes de chaleur.

Sols intérieurs

En cas de remontées d'humidité en pied de mur, les sols possédant des matériaux étanches seront supprimés. Le long des murs, un drain intérieur périphérique peu profond est envisageable. Lorsque l'on réalise une dalle neuve sur un sol humide, la disposition d'un hérisson ventilé sera nécessaire. Le long des murs intérieurs, une brique alvéolaire garnie de chaux et sable créera une zone d'évaporation entre une dalle étanche et le mur ancien.

Ouvertures

Le remplacement des menuiseries dans le bâti ancien modifie complètement le renouvellement d'air. On apportera systématiquement un principe de ventilation. Une ventilation naturelle peut être envisagée sur des pièces traversantes au détriment de la performance thermique. Des systèmes de ventilation hygro-réglables (A ou B) représentent un bon compromis. La VMC double-flux est surtout rentable pour des maisons étanches à l'air et fortement isolées.